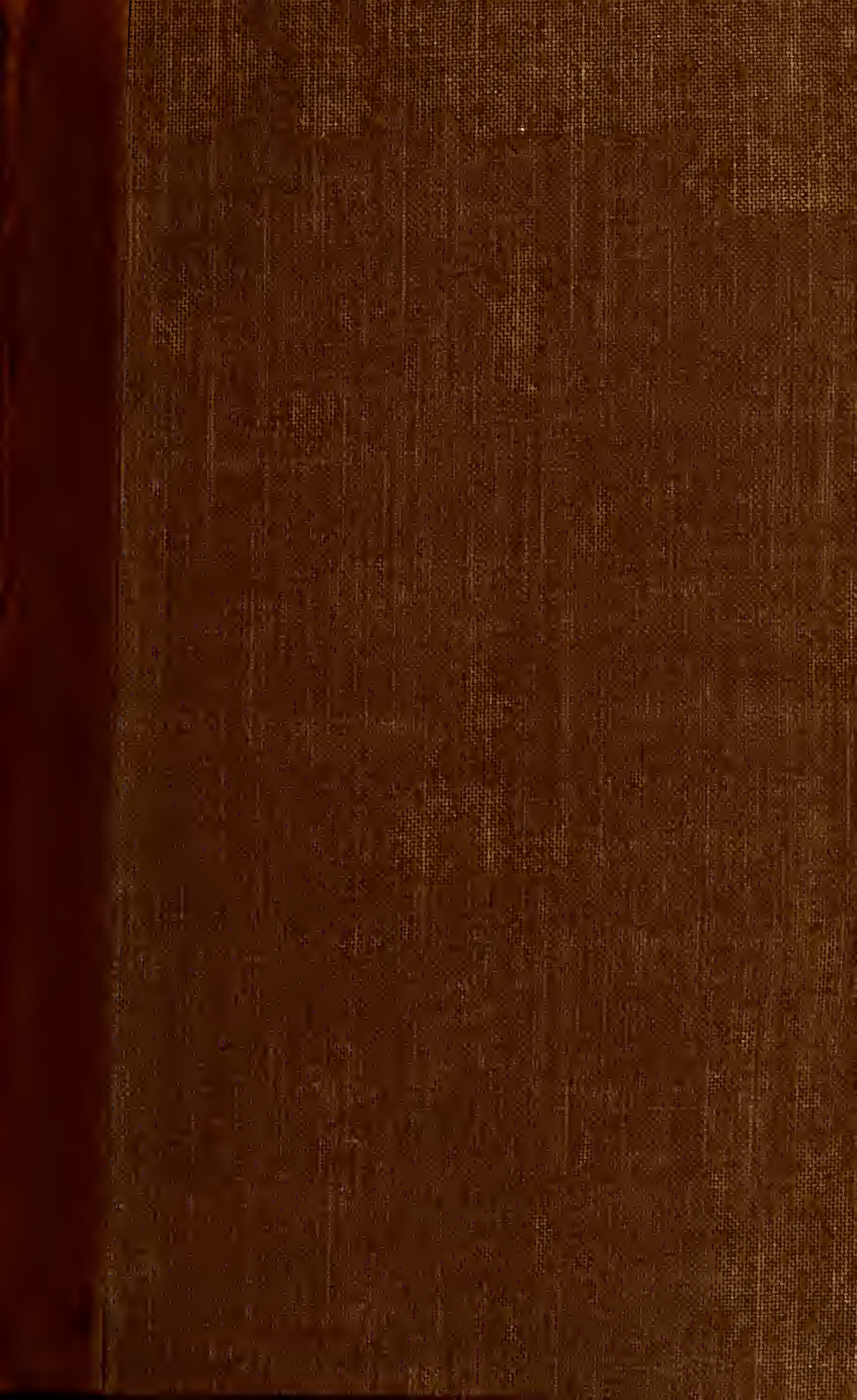
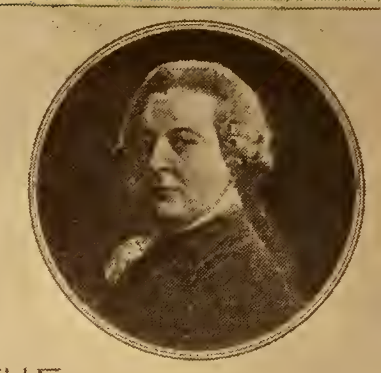






NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,

Depuis 1679, *jusqu'en* 1684.

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez { DURAND, Rue S. Jacques, au Griffon,
PISSOT, Quai des Augustins, à la Sagesse.

M. DCC. LIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX

EN HOLLANDE,

Depuis 1679, *jusqu'en* 1684.

LE Mémoire de l'Envoyé d'Espagne ne fit que causer de l'indignation contre lui. Les Etats-Généraux ne pouvoient souffrir tant d'arrogance avec si peu de force : mais, si cet Envoyé ne me fit point de peine, celui d'Angleterre en recompense ne me fut d'aucun secours ; car, quoiqu'il allât enfin parler au Président de semaine des Etats-Généraux pour appuyer mon Mémoire du 29 d'Avril, tout ce qu'il dit fut très-inutile, puisque ne donnant rien par écrit, le Président des Etats ne rapportoit point à ses Maîtres ce qu'il lui disoit de bouche. Outre cela je mandai au Roi, que dans l'état où étoient les affaires, on ne devoit plus rien attendre que de la crainte qu'on auroit en Hollande d'entrer tout de bon en guerre, & de la facilité que Sa Majesté leur donneroit de pouvoir l'éviter ; qu'il n'y avoit qne ces deux motifs qui étoient capables de remuer fortement les esprits des Hollandois, & que ces deux choses etoient si bien touchées dans le Mémoire du 29 d'Avril, qu'il n'y avoit rien à desirer.

LA personne que j'avois envoyée à Amsterdam & en Frise, revint le 3 de Mai, & me rapporta qu'on y étoit fort persuadé des raisons que je leur avois fait alléguer, & très-satisfait du Mémoire que j'avois présenté le 29 d'Avril ; que Messieurs d'Amsterdam 4 Mai 1684.

avoient résolu d'accepter la proposition faite par Sa Majesté, & de faire ordonner avant toutes choses aux Troupes qui étoient dans les Pays-Bas de se retirer dans les Places fortes, & de défendre aux Officiers de les laisser sortir en campagne. Que les Provinces de Frise & de Groningue alloient prendre la même résolution, & qu'on y avoit convoqué des Assemblées extraordinaires pour ce sujet. Que Messieurs d'Amsterdam envoyoient un Bourguemestre & deux Echevins à la Haye qui n'entreroient pas dans les Etats de Hollande; mais, qui seroient plus à portée pour soûtenir les deux Sécrétaires qui assistoient de leur part à l'Assemblée de Hollande; que le Roi ne pouvoit rien souhaiter de plus à cet égard.

4 Mai 1684. MESSIEURS d'Amsterdam ne tardérent pas longtems à exécuter leur parole: la Province de Hollande s'étant assemblée le 4 de Mai, plusieurs Villes opinerent à accepter les propositions que je leur avois offertes le 29 d'Avril: & les Sécrétaires d'Amsterdam soûtinrent fortement qu'il paroissoit par ce Mémoire que le Roi n'avoit plus dessein de faire de Tréve avec l'Espagne, & qu'il vouloit la Paix aux conditions qui y étoient énoncées; & qu'ainsi il falloit accepter ces conditions, & faire la Paix: mais, le Pensionnaire Fagel prétendit qu'on étoit encore en droit de choisir la Treve, & mit en fait (comme je l'avois prévu) que cette Treve se pouvoit faire aux conditions offertes le 17 Février; parce que Sa Majesté déclarant qu'après quinze jours Elle ne prétendoit plus être tenue non-seulement à aucune des propositions qu'Elle avoit faites auparavant, mais aussi à celles qu'Elle faisoit encore à présent; il s'ensuivoit de-là que Sa Majesté prétendoit donc être tenue pendant quinze jours & à ces nouvelles propositions, & à celles qu'Elle avoit faites auparavant. MM. d'Amsterdam & ceux qui leur adhéroient soutenoient que cet argument étoit une illusion; que le Mémoire étoit clair & net; & que ce Pensionnaire ne prenoit ce détour que pour éluder le bon effet que les

offres du Roi devoient produire. Fagel, qui vit que quand l'Avis de Messieurs d'Amsterdam ne prévaudroit pas pour la Paix, il faudroit toujours se résoudre à faire la Treve, se servit d'un artifice pour tâcher d'éluder & la Paix & la Treve. Il mit en en question si les Etats-Généraux s'engageroient seuls à obliger les Espagnols à accepter la Treve, ou s'ils n'en demanderoient pas auparavant l'approbation de leurs Alliés. Cette Proposition fut discutée avec beaucoup de chaleur: mais, enfin douze des principales Villes déclarerent qu'il ne falloit point demander l'Avis des Alliés, mais seulement leur donner une simple Notification de ce qui se feroit à la Haye, sans apporter pour cela aucun retardement aux Résolutions de l'Etat. Les Nobles se récrierent fort là-dessus, & les Etats se séparérent sans rien conclurre pour se rassembler l'après-dinée. Les contestations y recommencerent & furent très-vives; ensorte que l'Assemblee dura jusqués dans la nuit sans qu'on y pût rien résoudre.

Les Etats de Hollande se rassemblerent le lendemain matin, & se trouverent partagés pour la troisieme fois; plusieurs Villes vouloient la Paix: les autres croyoient que le Roi consentiroit encore à la Tréve Les Sécrétaires d'Amsterdam soûtenoient toujours que le Mémoire du 29 d'Avril expliquoit nettement que le Roi ne prétendoit plus être tenu ni à ses premieres offres, ni à la Tréve. Et comme ils virent que le Pensionnaire Fagel s'opiniâtroit à soutenir le contraire, & qu'il entraînoit beaucoup de Villes, ils proposerent de me faire une députation pour en avoir l'explication; mais, ils n'en purent venir à bout Ainsi ils furent obligés de consentir que les Etats-Généraux viendroient faire une tentative auprès de moi pour la Tréve sans me parler de paix: mais, ils protestérent qu'en cas que Sa Majesté voulût un Traité de Paix, ils séroient toujours d'Avis qu'on en fît un.

5 Mai 1684.

Ils ne se rendirent pas si faciles sur la maniere

dont ils en devoient uſer avec leurs Alliés. Cette affaire étoit de plus de conſéquence, & entraînoit la paix ou la guerre, puiſque jamais les Alliés n'euſſent conſenti que les Etats-Généraux abandonnaſſent les Eſpagnols. Ils demeurerent donc fermes avec onze des principales Villes de Hollande à vouloir obliger les Eſpagnols à accepter la Tréve, en donnant ſeulement une ſimple Notification de leur Réſolution à leurs Alliés; & les ſix autres, ſavoir Harlem dont le Penſionnaire qui la gouvernoit abſolument étoit neveu de Fagel: Rotterdam où le Prince d'Orange avoit une puiſſante cabale, & quatre petites Villes, conclurrent à n'accepter la Tréve que du conſentement de leurs Alliés. Pour ce qui eſt des Nobles, qui avoient le Prince d'Orange à leur tête, & Fagel pour leur Penſionnaire, leur Avis fut de n'accepter ni Paix ni Tréve, mais de ſatisfaire abſolument à l'obligation de leurs Traités avec les Eſpagnols.

LES affaires alloient bien mieux en Friſe & à Groningue qu'en Hollande: j'en reçus une lettre ce même jour, par laquelle on me mandoit que ces deux Provinces étoient convenues de prendre une Réſolution uniforme touchant le rappel de leurs Troupes; que M. le Prince de Naſſau avoit déja fait mettre en arrêt à Lewarde tous les Officiers qui s'y étoient trouvés, dont les Compagnies étoient
8 Mai 1684. hors des Provinces de Friſe & de Groningue, afin que par cet arrêt il ne leur fût rien imputé s'ils n'obéiſſoient pas aux ordres du Prince d'Orange; & le lendemain j'eus un autre Avis que ces deux Provinces avoient pris une ſeconde Réſolution uniforme d'obliger les Eſpagnols de faire la paix aux conditions offertes par le Roi le 29. d'Avril.

IL ne me fut pas difficile de faire voir au Roi, par le compte que je lui rendois de toutes ces choſes, qu'on vouloit un accommodement à quelque prix que ce fût, & que j'avois eu raiſon de mander ſi ſouvent que quand les Hollandois verroient d'un côté une guerre aſſurée, & qu'on leur

offriroit de l'autre des moyens pour l'éviter, ils les embrasseroient bien vîte. Qu'on voyoit à cette heure que les Villes les plus soumises au Prince d'Orange s'étoient déterminées sans balancer dès qu'elles avoient reconnu qu'elles étoient sur le point d'entrer en guerre, malgré l'assurance qu'il leur avoit si souvent donnée que Sa Majesté n'en vouloit point; & que pourvu que les Etats-Généraux se montrassent disposés à assister puissamment les Espagnols, Elle leur accorderoit de meilleures conditions. Je ne perdis pas cette occasion de remontrer encore que le moindre relâchement que le Prince d'Orange pourroit obtenir de Sa Majesté, causeroit plus de préjudice que ne pourroit faire une augmentation à ses propositions, si on laissoit écouler inutilement le tems qu'Elle avoit donné.

IL arriva deux choses dans ce tems-là qui m'embarrasserent beaucoup. L'Envoyé de Cologne me dit que l'Electeur son Maître lui avoit mandé qu'il avoit vû par la communication que M. Tambonneau lui avoit donnée de mon Mémoire du 29 d'Avril que nonobstant le siége de Luxembourg, Sa Majesté voudroit bien encore faire la Tréve avec l'Espagne, & qu'elle se pouvoit faire sur le pié de mon Mémoire du 17 de Février: qu'ainsi il lui avoit ordonné de faire des offices auprès des Etats-Généraux pour les porter à la Tréve à ces conditions-là. Cet Envoyé me représenta que s'il y avoit eu, nonobstant la prise de Luxembourg, son Maître n'auroit pas douté que la Tréve n'auroit pû se faire sans laisser cette Place au Roi; mais, qu'y ayant seulement nonobstant le siége, il croyoit que la Tréve pouvant être acceptée & conclue avant la prise de cette Place, elle se pouvoit faire sans que le Roi eut Luxembourg; de sorte qu'il avoit résolu de demander une conférence aux Etats-Généraux, pour les porter à la Tréve sur ce pié-là. Je fus extrémement étonné de ce discours: je lui témoignai qu'il pouvoit bien être que le Roi consentît à une Tréve,

8 Mai 1684.

8 Mai 1684. à M. de Croissy.

quoique dans le Mémoire que Sa Majesté m'avoit envoyé, Elle n'eût parlé que d'un Traité de Paix; mais que je pouvois l'assûrer que Paix ou Tréve, Sa Majesté n'en feroit point sans avoir Luxembourg: qu'ainsi étant Ministre d'un Prince allié de Sa Majesté, il ne devoit pas presser les Etats-Généraux de faire une chose à laquelle le Roi ne consentiroit jamais. Et pour ce qui étoit de les exhorter à la Tréve sans leur dire à quelles conditions il étoit inutile de faire des offices auprès d'eux pour cela, puisqu'ils y étoient assez portés. Il acquiesça à ce que je lui dis, & n'osa demander de conférence; mais il ne laissa pas de traverser beaucoup ma Négociation; car, étant homme qui avoit de très-bonnes correspondances en Hollande, il leur insinua, que le Roi seroit content de faire la Tréve aux conditions portées par mon Mémoire du 17 Février: & cela fit de si fortes impressions, que j'eus bien de la peine à les effacer, d'autant plus que les Etats-Généraux tiroient les mêmes inductions d'une lettre de leur Ambassadeur à Londres, de laquelle le Pensionnaire Fagel se servit inutilement dans l'Assemblée de Hollande; & c'est la seconde affaire qui me fit de la peine. M. Citters avoit mandé à ses Maîtres, que le Duc d'York & les Ministres du Roi d'Angleterre l'avoient exhorté de presser les Espagnols d'accepter la Tréve, sans parler de Luxembourg ni d'aucun changement aux Propositions du 17 Février. Cette lettre étoit du 28 d'Avril. On sut par le Sieur Chudley, que le Roi d'Angleterre & ses Ministres étoient alors informés des nouvelles Propositions de Sa Majesté : ainsi le Pensionnaire Fagel concluoit que le Duc d'York & les Ministres d'Angleterre savoient que les nouvelles Propositions de Sa Majesté, n'excluoient pas la Tréve proposée le 17 Février.

J'AUROIS bien voulu éclaircir les Etats Généraux sur ces difficultés: mais, plusieurs raisons m'en empêcherent. Il ne m'étoit pas permis d'entrer dans

ces contestations; & il n'eût pas même été bien que j'eusse fait connoître que je les savois: d'ailleurs je voyois par la situation des affaires, & par la disposition des esprits, qu'une explication prématurée, donnée aux Etats sans en être requis, seroit plutôt un mauvais effet qu'un bon. Outre cela, je crus qu'il étoit à propos de voir quelles seroient leurs premieres démarches, d'autant plus que s'ils avoient une fois pris la résolution de porter les Espagnols à accepter la Tréve, ce premier pas qu'ils n'auroient pû s'empêcher de faire par le desir universel qu'avoient toutes les Provinces d'éviter la guerre, seroit un acheminement à l'acceptation de la paix. Ainsi je projettai de leur répondre d'une maniere à laisser Sa Majesté dans la liberté de prendre tel parti qu'il lui plairoit. Enfin, ce qui m'empéchoit absolument de me déclarer sur la Paix ou sur la Tréve, c'est que je ne savois effectivement pas si le Roi se seroit contenté d'une Tréve après avoir pris Luxembourg, & que je me voyois en état de faire la Paix si on vouloit tenir ferme.

D'UN autre côté, les Ministres des Alliés & le Pensionnaire Fagel ne s'endormoient pas: ils avoient été depuis le 4 de Mai jusqu'au 8 en de continuelles conférences; ils en avoient eu des quatre & cinq par jour, quelquefois les Etats-Généraux & leurs Alliés séparément, & quelquefois tous ensemble. Les Ministres des Alliés assuroient les Etats-Généraux, que leurs Maîtres étoient en état de résister au Roi; que l'Electeur de Baviere avoit quinze mille hommes, tant de ses Troupes, que de celles du Cercle de Baviere. Que l'Empereur y en joindroit cinq des siennes, sans compter celles du Cercle de Suabe que cet Electeur espéroit d'avoir. Que le Comte de Waldeck auroit une armée de dix-neuf mille hommes composée des Troupes des Cercles de Franconie & du haut-Rhin, des Ducs de Saxe-Gotha & Eysenach, des Comtes de Vettereau, & Westerwalt, sans

8 Mai 1684.

compter les Troupes de Hesse qui pourroient joindre celles-là ou celles de Lunebourg, selon la nécessité; & que toutes ces Troupes seroient prêtes à agir le 12 Mai. Que si on pouvoit empêcher l'Electeur de Brandebourg d'entrer en action, comme on n'en doutoit pas, la Maison de Lunebourg donneroit des secours considérables.

Le Pensionnaire Fagel, qui étoit chargé de faire le rapport de ces conférences aux Etats de Hollande, fit valoir tout cela autant qu'il lui fut possible. Il ajouta que leurs Alliés les menaçoient de les quitter, & de ne contracter jamais d'alliance avec eux, s'ils les abandonnoient dans cette occasion: mais, l'appréhension de la guerre avoit fait de si fortes impressions en Hollande, & y avoit donné un desir si vif de conserver le repos dans leur voisinage, qu'il ne lui fut pas possible de leur faire changer de sentiment; & tout ce qu'il put obtenir fut, comme je viens de dire, de les faire pancher du côté de la Tréve, plutôt que de la Paix. Ce n'est pas que Messieurs d'Amsterdam ne me fissent assurer tout de nouveau ce même jour, qu'ils persisteroient à faire faire la paix aux Espagnols, si le Roi ne vouloit plus d'Accommodement que sur ce pié là.

8 Mai 1684. Les Etats Généraux ne perdirent pas un moment de tems à prendre une Résolution conforme à celle de la Province de Hollande touchant l'acceptation de la Treve aux conditions du 17 Février, & m'envoyerent demander audiance le même jour, quoique ce fut un Dimanche. Le Prince d'Orange n'avoit garde de s'opposer à ce torrent: au contraire il étoit bien aise que les Etats-Généraux entrassent promptement en conférence avec moi, pour tâcher par ce moyen de sauver Luxembourg, parce qu'il appréhendoit que s'il étoit une fois pris ils ne se rendissent plus faciles à consentir qu'il demeurât entre les mains de S. Maj. Le Pensionnaire Fagel avoit encore en cela une vûe plus maligne: car ayant eu l'adresse d'engager les E.G.

à choisir la Tréve aux conditions du 17 de Février, il étoit bien aise qu'ils me le vinssent déclarer ; étant persuadé que ce n'étoit point du tout l'intention du Roi, & que le refus que je ferois de cette proposition pourroit lui donner lieu de faire entrer les Etats-Généraux en défiance de la bonne-foi de Sa Majesté,

LES Députés des Etats-Généraux étant venus chez moi me firent quelques Propositions peu intelligibles sur l'acceptation de la Tréve, & me donnerent une Résolution qui n'étoit gueres mieux digérée. Elle contenoit :

QU'ILS offroient (*) de faire déclarer aux Ministres de leurs Alliés qu'ils étoient d'Avis, qu'il étoit nécessaire de conseiller, persuader & induire le Roi d'Espagne à accepter la Tréve proposée par la France pour autant de tems que celle qui se feroit entre la France & l'Empire ; que pour ce qui regardoit la possession des deux Couronnes durant la Treve, ce point seroit réglé ou par un Traité, ou par l'Arbitrage de l'Angleterre, & que les Etats-Genéraux prieroient leurs Alliés d'y coopérer de même.

AVANT que de leur rendre aucune Réponse, je voulus avoir une explication plus nette de leurs intentions, pour pénétrer jusqu'où pourroit aller leur engagement. Je les priai de m'expliquer ce qu'ils entendoient lorsqu'ils parloient de conseiller, persuader, & induire le Roi d'Espagne à accepter la Tréve, & s'ils ne prétendoient pas s'engager par un Traité avec le Roi, à y obliger le Roi Catholique, & à l'abandonner en cas qu'il le refusât? Ils eurent peine à s'expliquer là-dessus : néanmoins après avoir biaisé quelque-tems, ils me répondirent, enfin positivement, qu'ils se faisoient fort que le Roi d'Espagne accepteroit la Tréve, & que s'il ne le faisoit pas, ils donneroient à Sa Majesté toutes les assurances dont Elle s'étoit expliquée. Je 8 Mai 1684.

(*) Résolutions des Etats-Genéraux du 6 Mai envoyées à la Cour le 8 Mai 1684.

leur demandai ensuite, pourquoi ils ne fixoient d'autre terme à la Tréve qu'ils offroient de faire conclurre, que celui de la Tréve que Sa Majesté feroit avec l'Empire? Ils me dirent, qu'ils n'avoient mis la durée de cette Tréve relativement à celle de l'Empire, que parce que Sa Majesté avoit elle-même marqué dans le Mémoire du 17 Février, qu'Elle vouloit bien accorder une Tréve à l'Espagne, pareille à celle de l'Empire: mais que cela ne feroit pas de difficulté, & que lorsque j'aurois déclaré si j'étois encore en état d'accepter la Tréve, cette condition seroit bien-tôt réglée. A l'égard de ce qu'ils avoient mis, que s'il arrivoit des difficultés pour la possession de quelque Place, on s'en remettoit à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, je leur dis seulement que la possession étoit si bien réglé qu'on n'avoit pas besoin d'Arbitres.

Après leur avoir fait ces Demandes, je leur témoignai que j'étois surpris qu'ayant laissé écouler inutilement tant de tems sans répondre au Mémoire du 17 Février par lequel on leur avoit offert la Tréve à de certaines conditions, ils en parlassent à cette heure qu'il n'en étoit plus question, & que Sa Majesté en avoit fait faire de nouvelles. Ils me témoignerent, qu'il n'y avoit pas un d'eux qui ne fût persuadé, que Sa Majesté demeuroit encore engagée à ses premieres Propositions, puisque n'ayant pas limité le tems pour leur acceptation par le Mémoire du 17 de Février, Elle ne les avoit pas revoquées par celui du 29 d'Avril; que cela leur paroissoit d'autant plus vrai, que Sa Majesté déclaroit à la fin du Mémoire du 29 d'Avril, que, passé le tems de quinze jours, Elle ne prétendoit pas être tenue, non-seulement à aucune des Propositions qu'Elle avoit ci-devant faites, mais aussi à celles qu'Elle faisoit encore à présent, & qu'il s'ensuivoit de-là, que Sa Majesté prétendoit être encore tenue pendant quinze jours, non-seulement aux dernieres, mais aussi aux premieres Propositions.

Je leur fis voir, que Sa Majesté ayant fait des of-

fres le 17 Février, qui n'avoien pas été acceptées, elles étoient caduques par la non acception, & révoquées par les nouvelles Propositions que je leur avois faites dans mon Mémoire du 29 d'Avril; que c'ctoit à ce dernier Mémoire que Sa Majesté m'avoit ordonné de demander Réponse dans quinze jours, & point à celui du 17 Février; que cependant ils m'apportoient une Réponse au Mémoire du 17 de Février, & point à celui du 29 d'Avril. Je tâchai ensuite de leur faire connoître, que leurs raisons n'avoient ni fondement ni vraissemblance; & qu'ils devoient avouër que Sa Majesté s'expliquoit si nettement des conditions sur lesquelles Elle vouloit bien encore faire la Paix avec l'Espagne, qu'on n'en pouvoit douter à moins de vouloir s'aveugler de gaieté de cœur. Que Sa Majesté s'étant declarée qu'Elle vouloit la Ville de Luxembourg pour l'équivalent de ses pretentions, & leur ayant fait savoir en même-tems qu'Elle alloit assieger cette Place, il n'étoit pas possible de croire qu'Elle consentit de faire la Tréve aux conditions du 17 de Février, dans lesquelles il n'étoit fait aucune mention de Luxembourg: à quoi ils ne me répondirent autre chose, si-non que Luxembourg n'étoit pas encore pris. Nos contestations furent vives, & durerent plus de deux heures. mais enfin ils me demanderent nettement & précisement si j'avois encore pouvoir ou si je ne l'avois plus d'accorder la Tréve. Je n'étois pas en doute que le Roi ne voulût plus ni Paix ni Treve, qu'aux conditions du 29 d'Avril: mais je ne savois pas s'il consentiroit de faire une Treve sur ces propositions-là; car le Mémoire m'avoit été envoyé tout dressé avec ordre de n'y changer aucun mot. Ainsi je crus ne pouvoir mieux faire que d'éluder de répondre sur la Paix ou sur la Tréve, & de ne parler que de l'acception des offres du 29 d'Avril, & cela par maniere de question.

Je leur dis que Sa Majesté m'avoit commandé

de leur présenter le Mémoire du 29 d'Avril ; qu'Elle ne leur offroit plus d'accommodement avec l'Espagne, qu'aux conditions qui y etoient portées: & je leur demandai s'ils les acceptoient ; que pour moi j'avois pouvoir de conclurre un Traité sur ces dernieres Propositions, & que j'étois prêt à le signer. Je pris de-là occasion de leur expliquer les facilités que Sa Majesté m'avoit permis d'apporter en cas qu'ils prissent ce parti-là ; ne doutant pas que la connoissance, qu'ils en donneroient aux autres Membres de l'Etat, ne fît un très-bon effet ; & les priai de ne pas perdre le tems qui leur restoit, & de prevenir les malheurs qui arriveroient, sans doute, s'ils n'acceptoient pas les dernieres offres de Sa Majesté avant l'expiration du terme qu'Elle leur avoit donné.

9 Mai 1684. LES Députés des Etats Généraux eurent, au sortir de chez moi, une conférence avec l'Envoyé d'Angleterre, l'Envoyé & le Résident de Cologne, pour les exhorter à faire de bons offices auprès de leurs Maîtres & auprès de moi, afin que Sa Majesté pût être portée à accorder les conditions du 17 de Février. Ces Envoyés ne se chargerent pas positivement de cette commission ; mais ils ne la refuserent pas : bien loin de cela, ils me vinrent trouver, me témoignerent qu'ils voyoient les esprits dans une grande agitation sur le refus que je faisois de signer un accommodement aux conditions du 17 de Février, & me firent les mêmes instances que s'ils étoient venus de la part des Etats-Généraux. On peut juger du peu de secours que j'aurois tiré des offices que l'Envoyé d'Angleterre avoit faits auprès du Président des Etats Généraux, quand même celui-ci en auroit rendu compte à ses Maîtres, lorsqu'ils l'auroient vû me venir presser deux jours après de signer la Tréve aux conditions du 17 Février.

Idem. LES Etats de Hollande s'assemblerent trois fois ce même jour 8 de Mai, & leur derniere séance dura jusqu'à deux heures après minuit :

après laquelle ils se séparerent, pour aller prendre des instructions de leurs principaux sur ce qu'ils auroient à faire en cas qu'ils ne vissent point d'espérances d'obtenir une Tréve aux conditions proposées le 17 de Février.

Lettre du Roi du 4 Mai 1684.

Je reçus le 9 de Mai deux Lettres du Roi, l'une du 4, par laquelle il me mandoit, qu'il pourroit bien arriver que le principal moyen, dont le Prince d'Orange & le Marquis de Grana se serviroient pour éloigner tout accommodement, seroit de faire entendre aux Etats-Généraux, que ce dernier n'avoit pas pouvoir du Roi son Maître de remettre à Sa Màjesté la Ville de Luxembourg; que par conséquent il ne dépendoit pas des Etats-Généraux de l'y obliger; & que, quand ils auroient pris la Résolution d'accorder à Sa Majesté ce qu'Elle demandoit, il seroit impossible de l'exécuter. Que si je voyois qu'une semblable objection fît assez d'impression sur les Villes pour les engager à ce que le Prince d'Orange desiroit, ou même qu'elle pût faire un grand obstacle à l'acceptation des Propositions de Sa Majesté, Elle trouvoit bon après que je leur aurois témoigné qu'il y avoit lieu de croire que la confiance que le Roi Catholique prenoit ordinairement en la personne d'Es, Gouverneur des Pays-Bas, étoit assez grande pour lui permettre de céder une Place qu'il ne pouvoit plus défendre pour en sauver beaucoup d'autres: que je leur déclarasse que s'ils s'obligeoient avant le 20 de Mai par un Traité appuyé de la garantie du Roi d'Angleterre de ne donner aucune assistance aux Espagnols ni pour la défense de Luxembourg, ni pour faire le moindre acte d'hostilité contre les Troupes, Pays, Sujets, & Alliés de Sa Majesté, Elle promettroit aussi de se contenter de la Ville de Luxembourg avec les autres lieux que j'avois demandés par le Mémoire du 29 d'Avril, & de rendre aux Espagnols tous ceux que j'avois offerts par ce Mémoire, pourvû que l'Espagne approuvât dans un

mois ou six semaines lesdites cessions & renonciations.

Que je pouvois encore promettre que, si nonobstant le refus du Roi Catholique, les Etats-Généraux s'obligeoient dans le 20 de Mai de demeurer dans les engagemens énoncés ci-dessus Sa Majesté n'attaqueroit ni ne s'empareroit d'aucune Place en Flandre; se réservant la liberté de faire la guerre aux Espagnols en d'autres endroits jusqu'à ce qu'Elle les eût réduits dans la nécessité de faire la Paix.

Lettre du Roi du 6 Mai 1684.

L'autre Lettre étoit du 6, que Sa Majesté m'envoya en grande diligence. Elle me mandoit qu'ayant vû par mes Lettres du 4, que le Prince d'Orange & les Partisans d'Espagne pourroient bien prendre prétexte des dernieres lignes du Mémoire du 22 d'Avril pour faire accroire aux Etats-Généraux qu'ils seroient encore reçus à accepter les offres que je leur avois faites le 17 de Février, son intention étoit que je fisse toute la diligence possible, pour ne pas laisser plus long-tems les Etats-Généraux dans une erreur qui leur seroit si préjudiable, & qui leur feroit prendre de fausses mesures, qui les engageroient infailliblement dans la guerre qu'ils avoient tant d'intérêt d'éviter.

Que je pouvois pour cet effet leur dire, que quoique mon Mémoire du 29 d'Avril leur expliquât les intentions de Sa Majesté, & leur fît connoître bien clairement qu'Elle ne prétendoit faire la Paix ni la Tréve avec l'Espagne qu'à condition que la Ville de Luxembourg seroit remise entre ses mains. J'étois encore obligé pour satisfaire à mes ordres de leur déclarer, que Sa Majesté vouloit bien convenir dès-à-présent d'un Paix ou d'une Tréve avec l'Espagne, pourvu que la Ville de Luxembourg lui fût donnée, & que c'étoit la condition sans laquelle il ne se pouvoit plus faire aucun Traité ni de Paix ni de Treve; mais que, comme les Espagnols faisoient assez connoître qu'ils étoient d'autant plus éloignés de faire remet-

tre cette Place à Sa Majeſté par la voie d'accommodement, qu'ils eſpéroient que les Etats-Généraux ne pouvant ſatisfaire à cette condition, ſe verroient dans une néceſſité indiſpenſable d'entrer en guerre, Elle me répétoit les mêmes choſes qu'Elle m'avoit ordonné par ſa Lettre précédente de leur offrir, pour maintenir le repos dans leur voiſinage; & afin de me mettre en état de ſigner un Traité, quelque ſorte de Propoſitions qu'ils acceptaſſent, Elle m'envoya trois pouvoirs différens.

L'UN me donnoit pouvoir de conclurre & de ſigner avec les Etats-Généraux ou leurs Députés pareillement munis de pleins-pouvoirs, tels articles que je jugerois néceſſaires pour parvenir à un prompt Accommodement avec l'Eſpagne.

L'AUTRE me donnoit pouvoir de conclurre & de ſigner avec les Miniſtres d'Eſpagne, les Etats-Généraux, & leurs Alliés conjointement munis de pleins pouvoirs, un Traité de Paix ou de Trêve, ou tels autres articles que je jugerois néceſſaires.

LE troiſieme me donnoit pouvoir de conclurre & de ſigner avec les Miniſtres du Roi Catholique, & ceux des Alliés de l'Eſpagne conjointement ou ſéparément, & pareillement munis de pleins-pouvoirs, un Traité de Paix ou Trêve.

COMME la Réponſe, que j'avois rendue le 8 aux Députés des Etats-Généraux pouvoit être appliquée à ces derniers ordres de Sa Majeſté, puiſque ne m'étant pas expliqué ſur la Paix ou ſur la Trêve, je m'étois contenté de ſoûtenir que le Roi ne prétendoit plus faire aucun Accommodement qu'aux conditions portées par le Mémoire du 29 d'Avril; j'envoyai ſur le champ prier les Etats-Généraux de venir chez moi *. Je leur dis que je croyois leur avoir ſi bien fait connoître dans la derniere conférence que j'avois eue avec eux, le peu de fondement qu'ils avoient de vouloir inférer par quelques paroles du Mémoire du 29 d'Avril, 9 Mai 1684.

* Le Mémoire du 9 de Mai envoyé le 11. 1684.

que Sa Majeſté étoit encore engagée à ſes premieres conditions, que je ne penſois pas qu'il leur reſtât aucun lieu de douter de cette virité. Que le Roi ayant vû, que les Eſpagnols ne s'étoient servis des délais qu'il leur avoit accordés depuis long-tems; que pour lui déclarer la guerre, & qu'ils avoient laiſſé écouler plus de trois mois ſans être convenus d'aucuns des expédiens qu'ils leur avoit propoſés le 17 Février. Il s'étoit trouvé obligé de ſe rendre à la tête de ſes Armées pour s'ouvrir un chemin à la Paix par la force de ſes Armes; qu'il avoit bien voulu néantmoins faire en même-tems déclarer aux Etats-Généraux les dernieres Conditions ſur leſquelles la Paix ſe pouvoit encore conclurre, ſans plus faire mention de Tréve; que cela m'avoit obligé, parce que j'avois toûjours reconnu que les Etats-Généraux panchoient plus volontiers à l'acceptation de la Treve que de la Paix, de ſupplier le Roi de me mettre en état de leur donner ſatisfaction s'ils jugeoient plus à propos des terminer par une Tréve les différends qui étoient entre Sa Majeſté & le Roi d'Eſpagne. Que Sa Majeſté qui avoit toujours prevenu les bonnes diſpoſitions des Etats-Generaux par tous les expédiens qu'Elle avoit cru les plus propres pour rétablir le repos de l'Europe, vouloit bien leur en donner encore une nouvelle marque en cette occaſion, en me permettant de leur donner le choix de conclure la Paix ou la Tréve ſur les propoſitions contenues dans le Mémoire du 29 d'Avil; & que j'etois ſuffiſamment autoriſé pour ſigner la Tréve à ces Conditions-là: que je leur proteſtois en même-tems qu'ils ne devoient attendre aucun relâchement de la part de Sa Majeſté, ni aucun autre changement; & que les conditions de la Tréve auſſi-bien que celles de la Paix devoient être réglées ſur ce Mémoire; les ſuppliant inſtamment de ne pas laiſſer écouler le tems qui reſtoit ſans me faire une Réponſe telle que Sa Majeſté l'attendoit à la tête de ſes Armées. Je leur donnai

donnai par écrit la ſubſtance de ce que je leur venois de dire.

Je rendis compte auſſitôt au Roi de l'effet que cette explication avoit produit; & je lui mandai qu'elle n'avoit pas appaiſé le bruit que faiſoient les Créatures du Prince d'Orange; parce qu'il étoit également bleſſé de la Treve ou de la Paix, tant que la Ville de Luxembourg demeureroit au pouvoir de Sa Majeſté. Qu'il ſoutenoit, qu'il y avoit de la mauvaiſe-foi dans le procedé de la France; que le Roi avoit marqué les conditions auxquelles il vouloit bien faire un accommodement; que les Etats-Généraux, après avoir eu beaucoup de peine à en convenir entr'eux, avoient travaillé auprès de leurs Alliés pour les leur faire agréer; & qu'auſſitôt qu'ils les avoient diſpoſés à les accepter, Sa Majeſté ne les vouloit plus accorder, quoiqu'Elle ne les eût jamais révoquées. Ce Prince agiſſoit avec tant de paſſion, que voyant que les Etats-Généraux n'entroient pas tout-à-fait dans ſes ſentimens, il leur declara qu'ils pouvoient rappeller leurs Troupes, ou leur ordonner de ſe renfermer dans les Places fortes d'Eſpagne; qu'ils pouvoient abandonner Luxembourg, & faire tout ce qu'ils voudroient; mais que pour lui il perdroit plutôt la vie, que de laiſſer prendre Luxembourg, & qu'il aimoit mieux aller perir devant cette Place, que de conſentir qu'on l'abandonnât. Auſſi j'étois perſuadé de plus en plus, que comme ſon honneur & ſes intérêts l'obligeoient à ne pas ſouffrir que Luxembourg tombât au pouvoir du Roi, il falloit s'attendre qu'il feroit ſes derniers efforts pour empêcher que les Etats-Généraux n'acceptaſſent les dernieres propoſitions. 11 Mai 1684.

Pour ce qui étoit de MM. d'Amſterdam & des bien-intentionnés, ils auroient mieux aimé la Paix que la Treve, parce qu'ils auroient cru le repos plus ſolidement établi; & j'aſſûrai le Roi que s'il avoit trouvé bon que j'euſſe perſiſté à vouloir un Traité de Paix, je n'aurois pas eu plus de peine 11 Mai 1684.

à y porter les Etats-Généraux, que j'en aurois à les obliger de consentir que Luxembourg demeurât par une Treve entre les mains de Sa Majesté.

11 Mai 1684. D'AILLEURS les intrigues du Résident de l'Electeur de Cologne m'embarrasserent fort, car il donna lieu à plusieurs personnes d'entrer dans le sentiment de la Treve aux conditions du 17 Février, parce qu'il s'étoit mis en tête que j'avois pouvoir de l'accorder à la derniere extrémité. Et lorsque les Etats-Généraux le prierent dans la conférence que je viens de marquer qu'ils eurent avec lui, avec les Envoyés de Cologne & d'Angleterre, d'employer ses bons offices auprès de moi & auprès de son Maître pour porter Sa Majesté à accepter la Treve aux conditions du 17 Février; il leur répondit, que l'Electeur de Cologne apprendroit avec bien du déplaisir que le Roi avoit changé ses propositions: que son Altesse Electorale avoit toujours été portée pour la Treve du 17 de Février, & lui avoit ordonné d'en presser la conclusion. Mais comme j'avois reçû la Lettre du Roi du 6 de Mai, lorsque ces Ministres vinrent me parler, je la leur communiquai, & je les priai d'appuyer la déclaration que je venois de faire aux Etats-Généraux, que Sa Majesté vouloit bien une Treve, mais aux conditions du 29 d'Avril. L'Envoyé d'Angleterre y consentit, & l'Envoyé de Cologne y auroit aussi donné les mains: mais ce Résident de Cologne l'ayant refusé, l'Envoyé d'Angleterre n'en voulut rien faire. Je ne pus m'empêcher de faire des reproches quelque jours après au Résident de Cologne de sa conduite. Il me dit que les ordres que l'Envoyé extraordinaire de Cologne & lui avoient de leur Maître étoient de parler pour la Treve sans parler de Luxembourg; & enfin il fut contraint de me dire, que l'intérêt des Princes de l'Empire n'étoit pas que le Roi fût maître de Luxembourg, & qu'ainsi ils avoient raison de faire tout leur possible pour tâcher que les affaires s'accom-

modassent sans que Sa Majesté eût cette Place. Je lui fis connoître, que sa conduite n'empêcheroit pas que Sa Majesté n'eût Luxembourg; mais qu'elle pourroit bien empêcher qu'on ne fît la paix.

On peut juger par tout ce que j'ai marqué ci-dessus de la situation où je me trouvai durant tout le cours de cette négociation. J'avois contre moi le Prince d'Orange, le Pensionnaire Fagel, & ceux des Etats qui leur étoient dévoües, & tous les Ministres des Alliés des Etats-Généraux, qui avoient un commerce libre & ouvert avec Eux, qui leur donnoit moyen d'y former des cabales. Je ne pouvois attendre de secours que des Alliés du Roi, qui étoient le Danemark & Cologne, ou de l'Angleterre qui devoit faire l'office de médiateur. Pour ce qui est de l'Angleterre, on a vû qu'il en venoit tous les jours des avis qui étoient capables de renverser tout ce que je croyois avoir établi sans que jamais le Roi de la Grande-Bretagne les ait voulu désavouër: & l'Envoyé qu'il avoit à la Haye n'a fait qu'une seule fois des offices pour l'accommodement, mais d'une maniere qui ne fut d'aucun effet, puisqu'il ne voulut rien delivrer par écrit. Le Résident de Cologne bien loin de m'aider me suscita des traverses. On verra dans la suite que l'Ambassadeur de Danemark auroit bien souhaité que son Maître eût profité d'une conjoncture qu'il croyoit lui être favorable pour entrer en guerre: mais il n'apporta d'obstacles à la conclusion de la conclusion de la Treve, que très-finement & avec beaucoup de retenue.

Cependant les Etats des Provinces de Frise & de Groningue alloient toujours leurs chemin. Ceux de Groningue avoient déja mis à exécution la Résolution qu'ils avoient prise de concert de rappeller leurs Troupes: ils écrivirent à tous les Officiers de leur répartition qui étoient dans les Pays-Bas Espagnols ou dans les Garnisons des Etats-Généraux, qu'ils eussent à se rendre incessamment avec leurs Régimens & leurs Compagnies dans la 11 Mai 1684.

Province de Groningue. Le Prince d'Orange, en ayant été informé, alla au Conſeil d'Etat, où il fit des plaintes de ce procédé, qu'il dit être contre les loix de l'Union. Il n'avoit pas tout-à-fait tort en cela, puiſque les Troupes des Etats Généraux ſont ſoumiſes au Capitaine Genéral, lorſqu'elles ſont hors de leurs Provinces: auſſi eſt-ce ſur fondement qu'il temoigna qu'il avoit droit comme Capitaine Général de remédier à ce déſordre, mais qu'il ſouhaitoit que le Conſeil d'Etat en ordonnât, afin que cela fît plus d'impreſſion: ainſi il fit réſoudre que les Officiers qui obéiroient aux ordres de la Province de Groningue ſeroient traités comme déſerteurs. On lui remontra, qu'il y avoit déja beaucoup qui étoient en arrét dans la Province, & par conſéquent hors d'état de lui obéir. Il répondit, que le nom de ceux-là ſeroit auſſi bien au gibet que celui des autres qui quitteroient leurs garniſons. Il eſt aiſé de juger que tous ces procédés aigriſſoient fort les eſprits les uns contre les autres, & mettoient le Prince d'Orange hors d'état de pouvoir ſe ſervir d'une partie des Troupes de la République.

11 Mai 1684. COMME ce Prince faiſoit ſes efforts pour perſuader à tous les Membres des Etats, que le Roi n'en uſoit pas à leur égard avec la bonne-foi qu'ils s'étoient imaginés; j'envoyai à Amſterdam pour ſonder ſi cela ne leur avoit pas fait d'impreſſion, & pour faire expliquer les Bourguemeſtres de cette Ville. Ils me firent aſſurer, qu'ils ne changeroient point de ſentiment, qu'ils ſouhaitoient ſeulement que le Roi voulût bien leur tenir auſſi conſtamment ce qu'il avoit eu la bonté de leur promettre; qu'ils ſeroient inébranlables à faire accepter aux Eſpagnols la Paix ou la Tréve aux conditions que Sa Majeſté ſouhaitoit.

Lettre du Roi du 7 Mars 1684. LE Roi m'écrivit encore le 7 de Mai, & après m'avoir réïtéré les ordres qu'il m'avoit déja donnés, & m'avoir averti de prendre garde à ne le pas engager à retirer ſes Troupes des Pays-Bas avant que

les ratifications du Traité ſigné avec le Miniſtre d'Eſpagne fuſſent échangées, il me dit qu'il vouloit bien pour empêcher que les différends qu'il avoit avec les Princes d'Allemagne ne puſſent faire d'obſtacle à la concluſion du Traité, que je promiſſe en ſon nom que du jour qu'il ſeroit ſigné, il donneroit encore un mois à la Diete de Ratisbonne pour l'acceptation de la Treve aux conditions qu'il avoit offertes.

Sa Majeſté ajoûta à cela, qne comme l'intérêt de ſes Alliés ne lui étoit pas moins cher que celui de ſa Couronne, je devois ſtipuler en leur faveur les mêmes engagemens de la part des Etats-Généraux que je demanderois pour Elle; & que s'il y avoit une Treve avec l'Eſpagne ou avec l'Empire, ou avec tous les deux, elle fût commune à ſes Alliés au cas qu'ils s'en vouluſſent ſervir, enſorte qu'ils ne pourroient être troubles ni inquietés non plus que Sa Majeſté dans la poſſeſſion où ils étoient au premier d'Août 1681.

Que je ne devois pas néanmoins m'expliquer ſi clairement du tems qu'on regleroit la poſſeſſion, à moins que je n'y fuſſe oblige par les Etats-Généraux, à la ſollicitation de ceux qui avoient intérêt que la Couronne de Danemark n'occupât point pendant une ſi longue Treve les quartiers dont elle joüiſſoit.

Je mandai au Roi, que les Etats de Hollande alloient ſe raſſembler, que je ſerois informé au ſortir de chaque ſéance de ce qui s'y ſeroit paſſé, & que j'en rendrois un compte exact à Sa Majeſté par les Couriers que j'avois à la Haye. Que les choſes étoient diſpoſées de maniere que le Prince d'Orange n'étoit plus en état d'empêcher les Etats-Généraux de me rendre réponſe, comme il avoit fait juſques-là, ou de me dire qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de contraindre les Eſpagnols à s'accommoder; qu'ainſi ils ne pouvoient plus prendre qu'une des trois réſolutions ſuivantes, ou d'accepter la Paix aux conditions du 29 d'Avril, ou la Treve 11 Mai 1684.

aux mêmes conditions, ou bien ils s'obstineroient à vouloir la Treve aux conditions offertes le 17 de Février.

Que j'avois peine à croire, que n'y ayant que la Ville d'Amsterdam, & deux ou trois autres dans la Hollande, d'avis d'accepter la paix, on pût avoir l'unanimité ni peut-être même la pluralité en faveur de la paix; qu'on devoit s'attendre au contraire qu'Amsterdam voyant que le Roi vouloit bien faire une Treve, elle se rangeroit à cet avis, non parce qu'il étoit plus avantageux à l'Espagne, mais parce qu'il seroit plus aisé de le faire accepter par toutes les autres Villes. Et je ne doutois pas que les Etats-Généraux ne résolussent de faire cette Treve aux conditions du 29 d'Avril, s'ils apprenoient la reddition de Luxembourg: mais comme c'étoit une chose qu'on ne devoit pas espérer sitôt, de la force dont étoit cette Place, j'appréhendois que le Prince d'Orange ne me suscitât encore bien des traverses; car il avoit envoyé le Pensionnaire Fagel dans la plûpart des Villes de Hollande, pour leur remontrer que le Mémoire du 29 d'Avril ne dérogeoit pas à celui du 17 Février, & par conséquent qu'on manquoit à ce qu'on leur avoit promis en refusant de conclurre la Tréve sans avoir Luxembourg. Et comme il savoit qu'il n'y avoit rien qui pût émouvoir davantage les esprits que de leur faire concevoir de la défiance de intentions de S. M., il n'omit rien pour imposer là-dessus au Public.

12 Mai 1684. Il fit si bien que les Etats-Généraux vinrent m'apporter le 12 de Mai une résolution en Réponse du Mémoire que je leur avois délivré le 9. Cette résolution portoit, qu'ayant examiné les Mémoires que j'avois présentés aux Etats-Généraux, & particulierement ceux du 29 d'Avril & 9 de Mai, ils avoient été fort surpris de voir que Sa Majesté avoit changé les conditions de la Tréve proposées le 17 de Février, confirmées le 13 d'Avril suivant, & dont on ne s'étoit pas dégagé par le Mémoire du 29 du même mois; & cela dans un tems que les

Etats-Généraux s'étoient avancés jusques à déclarer qu'ils vouloient induire Sa Majesté Catholique à accepter la Tréve, & avoient requis pour cet effet la coopération de leurs Alliés. Que Sa Majesté comprendroit facilement, qu'eux & leurs Alliés n'ayant pu jusques-là porter l'Espagne à accepter les conditions de la Tréve proposées le 17 de Février, il leur étoit absolument impossible d'obliger cette Couronne à céder Luxembourg, puisqu'Elle n'y pourroit être engagée par aucune persuasion, & qu'on ne pouvoit desirer des Etats-Généraux de l'y contraindre par des voies de fait. Qu'ainsi ils étoient obligés de déclarer encore, que s'étant expliqués aussi nettement au sujet de la Tréve qu'ils avoient fait par la derniere résolution, & dans la conference qu'ils avoient eue depuis avec moi ; ils ne pouvoient attendre autre chose, si-non qu'ils se trouveroient secondés dans le zele qu'ils avoient pour la Paix par Sa Majesté, qui accorderoit la Tréve aux conditions du 17 de Fevrier ; & que faute de cela ils seroient contraints de témoigner que c'étoit avec beaucoup de regret qu'ils voyoient que les differends n'étoient point termines sur le pié que Sa Majesté avoit jugé auparavant être équitable, & même encore le 13 d'Avril précédent ; & qu'ils auroient au moins cette satisfaction que les Rois & les Princes qui aimoient la paix seroient persuadés que les Etats-Généraux avoient contribué tout ce qu'ils avoient pû pour finir les affaires à l'amiable, & qu'il n'avoit pas tenu à eux que l'accommodement ne se fût fait sur pié que Sa Majesté l'avoit proposé Elle-même.

Les Députés des Etats-Généraux me parlerent ce jour-là avec beaucoup plus de force qu'ils n'avoient encore fait. Cela venoit de ce que j'avois déclaré que Sa Majesté consentoit de faire une Tréve, après avoir proposé un Traité de Paix ; tant il est vrai que le moindre relâchement étoit dangereux. Ils me déclarerent nettement, qu'ils ne pouvoient con-

ſentir à laiſſer Luxembourg au Roi, ſoit par un Traité de Paix, ſoit par un Traité de Tréve; que leur honneur, leur intérêt, & leur propre ſureté y répugnoit; que par-deſſus cela tous leurs Alliés étoient d'avis que les Eſpagnols ne le devoient point céder, & qu'ils ne pouvoient après cela les y contraindre.

Ils me prierent de leur dire ſi je n'avois pas encore eu Réponſe de Sa Majeſté ſur les offres qu'ils m'avoient faites le 7 de Mai, & qu'ils étoient perſuadés qu'Elle les trouveroit ſi raiſonnables qu'Elle y acqueſceroit. Je leur dis que je ne m'étois point donné l'honneur d'en écrire à Sa Majeſté comme d'une choſe à laquelle j'attendiſſe de Réponſe, & que je n'en aurois point d'autre que celle que Sa Majeſté m'avoit envoyée par avance, & que j'avois miſe dans mon Mémoire du 9 de Mai; que je les conjurois de ne point perdre le tems dans lequel ils pouvoient conclurre un accommodement avec Sa Majeſté, & que je les pouvois aſſurer qu'Elle m'avoit encore ordonné par ſa derniere dépêche de leur déclarer poſitivement, qu'il n'y avoit, ni relâchement à attendre, ni changement à eſpérer ſur ces dernieres conditions.

Ils me demanderent auſſi ſi je n'envoyerois point à Sa Majeſté la reſolution qu'ils m'apportoient; je leur témoignai que cette réſolution ne contenant que les mêmes choſes que portoit celle qu'ils m'avoient donnée le 7 il étoit inutile de l'envoyer.

Enfin, ils firent ſemblant de ne pas bien ſavoir quel tems ils avoient encore pour pouvoir conclurre un accommodement. Je leur dis que Sa Majeſté avoit marqué, qu'il falloit que le Traité fut conclu dans le 20 de Mai; que paſſé ce jour-là Elle m'avoit révoqué le pouvoir de ſigner, & que lorſqu'elle m'avoit ordonné de demander aux Etats-Generaux une Réponſe dans quinze jours; c'étoit parce qu'elle vouloit ſavoir dans ce tems-là la réſolution des Etats, afin de prendre ſes meſures; & qu'ils

jugeoient aſſez qu'on avoit beſoin au moins de deux ou trois jours pour arrêter les conditions de la Paix ou de la Tréve; qu'ainſi, pour ſigner le Traité dans le 20, ils ne devoient pas perdre de tems à me rendre une réponſe définitive: que je devois dépêcher dans deux jours un Courier à Sa Majeſté pour lui rendre compte de l'état où ſe trouveroient les affaires de Hollande; & que j'appréhendois beaucoup ſi Sa Majeſté n'apprenoit point qu'on s'y diſposât à prendre les réſolutions ſur leſquelles ſeules on pouvoit conclurre la Paix ou la Tréve.

Les Etats de Hollande étoient aſſemblés pendant que les Etats-Généraux étoient chez moi: ils ne vouloient pas ſe ſéparer ſans ſavoir ma réponſe; & j'eſperois qu'elle y feroit un bon effet, puiſqu'il y avoit eu ce matin là beaucoup de Villes de Hollande d'Avis de faire l'accommodement aux conditions du 26 d'Avril; que je ne pourrois néantmoins en informer Sa Majeſté que l'ordinaire ſuivant; mais, que j'avois à lui mander une choſe de plus de conſéquence & plus ſurprenante que tout ce que j'avois eu l'honneur de lui écrire juſqu'alors. Que le Conſeil de Ville d'Amſterdam avoit pris une réſolution ſecrete conjointement avec les Provinces de Friſe & de Groningue, qu'en cas que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel fuſſent aſſez puiſſans pour engager les Etats-Généraux dans la guerre, les Provinces de Friſe & de Groningue auſſi-bien que la Ville d'Amſterdam n'y entreroient point, & fermeroient leurs comptoirs. Que Sa Majeſté jugeroit aiſément, que les autres Provinces ne feroient pas deux mois ſans être abyſmées, & le Prince d'Orange perdu ſans reſſource: que je ne pouvois répondre abſolument ſi la Ville d'Amſterdam & ces deux Provinces demeureroient fermes dans une réſolution qui rompoit l'union de la République, y ayant tant de têtes qui entroient dans ces Conſeils: mais, que je pouvois aſſûrer poſitivement Sa

Majesté, que la résolution étoit prise après de mûres délibcrations, & qu'il y avoit grande apparence qu'elle s'exécuteroit, s'ils voyoient par la suite, ainsi qu'ils l'avoient reconnu jusqu'à ce tems-là, que Sa Majesté vouloit la paix, & que ce n'étoit que la mauvaise volonte du Prince d'Orange qui les engageoit dans la guerre.

J'ENVOYAI ce même jour au Roi un nouveau Mémoire que l'Envoyé * d'Espagne avoit présenté aux Etats-Généraux, qui contenoit qu'il avoit balancé quelque tems sans savoir s'il devoit encore assister aux conferences des Alliés, puisqu'il voyoit que les Etats-Généraux n'avoient aucun égard, ni à la dignité du Roi son Maître, ni aux intérêts de sa Couronne; que cependant les bons sentimens qu'il avoit reconnus dans les Ministres des Alliés l'avoient empèché de s'en absenter & d'éviter la mortification qu'il avoit eue d'y entendre lire par les Députés des Etats-Généraux le Mémoire de l'Ambassadeur de France, qui portoit qu'en Hollande on penchoit plus à l'acceptation d'une Tréve qu'à celle d'une Paix, & que si les Etats-Généraux jugeoient plus à propos d'accepter la Tréve que la Paix, Sa Majesté Très-Chretienne leur donnoit le choix de conclurre la Paix ou la Treve aux conditions qu'Elle leur avoit fait proposer le 29 d'Avril

LA DESSUS l'Envoyé d'Espagne disoit, qu'il sembloit à l'entendre parler la France, que ce fut aux Etats-Generaux & non à l'Espagne qu'Elle faisoit la guerre, ou que les Etats Generaux eussent un plein pouvoir de l'Espagne pour faire un accommodement de ses différends avec la France. Qu'il voudroit bien savoir si les Etats-Généraux étoient les maîtres de Luxembourg, & de toutes les autres Places, lieux & pays que la France prétendoit retenir, ou si c'étoit le Roi Catholique, & si la France s'imaginoit que le choix qu'Elle don-

* Mémoire de l'Envoyé d'Espagne du 9 Mai 1684. Envoyé à la Cour le 12.

noit aux Etats-Généraux de la Paix ou de la Tréve, pût induire ou contraindre Sa Majesté Catholique à y consentir. Que les Etats devoient considerer, que le Roi d'Espagne n'étoit pas leur pupille, mais leur ami & leur Allié; que s'ils continuoient à traiter ainsi leurs Alliés, ils s'en trouveroient abandonnés au besoin, & que le Roi son Maître avoit en main de quoi les faire repentir de leur conduite, puisqu'en accordant à la France toutes ses demandes, leur Etat seroit infailliblement perdu sans ressource. Il finissoit son Mémoire par un parallele du siége de Luxembourg avec celui de Vienne, & prioit les Etats-Généraux, au nom du même Dieu qui avoit délivré Vienne, de ne pas négliger la conservation d'une Place dont ne dépendoit pas moins que de Vienne, le sort de toute la Chrétienté.

Lettre du Roi du 11 Mai 1684.

LE Roi m'écrivit le 11 de Mai en réponse de ma lettre du 7, que quoique j'eusse dit aux Députés des Etats-Généraux toutes les raisons qui les devoient persuader que la remise Luxembourg entre ses mains étoit la condition sans laquelle Sa Majesté ne pouvoit plus consentir à aucun Traité de Paix ou de Tréve, & que le Mémoire du 29 d'Avril qu'il m'avoit envoyé ne pouvoit point permettre l'interprétation captieuse qu'on lui vouloit donner; néantmoins il auroit été encore à souhaiter que je ne me fusse point relâché sur la fin des conférences que j'avois eues avec les Etats-Généraux, ni parlé avec tant de douceur; & Sa Majesté me réitera tous les differens ordres qu'Elle m'avoit déja donnés sur ce sujet, & que j'ai marqués ci-dessus. Ce qu'Elle y ajouta de particulier fut qu'a l'égard de la proposition qu'on m'avoit faite de remettre à l'arbitrage du Roi d'Angleterre les difficultés qui se pourroient rencontrer pour régler la possession dans laquelle sa Couronne & celle d'Espagne devoient demeurer, Elle me permettoit (pourvu que l'on convint que cette possession demeureroit de part & d'autre au même état qu'elle avoit été lors de la levée du blocus

de Luxembourg) de consentir, que s'il y avoit quelque lieu dont la possession fut disputée, la décision en fut remise au Roi d'Angleterre.

Sa Majesté me commanda aussi de presser les Etats-Generaux par de vives instances de me donner une réponse précise dans le tems qu'Elle avoit marqué, & de leur déclarer, qu'Elle vouloit savoir à quoi s'en tenir à leur égard.

15 Mai 1684. Je suppliai le Roi de me permettre de lui dire que j'avois cru qu'il étoit du bien de son service (pourvû que je n'acceptasse pas les offres des Etats-Généraux) que j'adoucisse en quelque façon le refus que j'en ferois, par deux raisons: la premiere, parce que je prévoyois que le Prince d'Orange & ses Creatures ne manqueroient pas de se servir d'un refus absolu comme d'un moyen propre à cabrer les esprits, & qu'ils tâcheroient de le faire passer pour une preuve évidente du peu de sincérité qu'il y avoit dans les offres de Sa Majesté. La seconde raison étoit, que cette résolution des Etats-Généraux, étoit le premier pas effectif qu'ils eussent encore fait pour arriver à la Paix, & qu'en me venant déclarer positivement qu'ils vouloient abandonner les Espagnols, s'ils n'acceptoient pas cette Tréve, ils s'engageoient d'une maniere à ne pouvoir plus reculer; de sorte que l'adoucissement que j'avois apporté à ce refus ne donnant aux Etats-Généraux aucune espérance de relâchement de la part de Sa Majesté, j'avois espére qu'il feroit plus de bien que de mal, ayant du surplus assuré toujours les Etats-Généraux qu'Elle n'étoit plus tenue à ses premieres propositions, & que les dernieres annuloient absolument les précédentes.

Je me plaignis dans cette même lettre au Roi du préjudice que les Ministres de Cologne avoient apporté à l'acceptation des dernieres offres de Sa Majesté; que leur en ayant fait des reproches tout de nouveau, ils m'avoient assûré que depuis que l'Electeur leur Maître avoit sû les propositions du 29 d'Avril, il leur avoit envoyé

ordre d'appuyer celles du 17 de Févier selon leurs premieres instructions, & que les Alliés des Etats-Généraux à qui les Ministres de Cologne s'expliquoient de leurs ordres, se flattoient que cet Electeur ne souffriroit pas que Sa Majesté demeurât maître de Luxembourg : qu'Elle jugeoit mieux que moi quel effet devoit produire une telle conduite des Ministres d'un de ses principaux Alliés.

Quelque serment qu'ils appellent de Secretesse, que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel eussent exigé des Etats de Hollande, je découvris qu'ils avoient pris dès le 5 de Mai la résolution de ne me faire aucune autre proposition pendant les quinze jours que Sa Majesté leur avoit donnés que celle de l'acceptation de la Treve aux conditions du 17 de Février. Cependant quand ils virent que toutes les tentatives, & particulierement la derniere que les Etats-Généraux m'avoient faite le 12 de Mai n'avoient pas réussi, & que la fin du terme approchoit, ils commencerent à avoir peur, & s'assemblerent deux fois le lendemain, & leur seconde séance dura jusqu'à dix heures du soir, dans laquelle les Villes les moins dévoüées au Prince d'Orange déclarerent qu'elles ne donneroient plus de secours aux Espagnols s'ils s'opiniâtroient à ne pas accepter les propositions de Sa Majesté.

Les Députés d'Amsterdam profiterent de l'état où ils virent la Province de Hollande, & après avoir engagé les principales Villes à se ranger à leur avis, ils n'eurent pas de peine à y faire venir les autres; de sorte qu'ils sommerent le Pensionnaire Fagel de former une conclusion : mais, il n'en voulut rien faire, & quelqu'instance qu'on lui en fît, il s'opiniâtra à le refuser. Les Villes députerent au Prince d'Orange (qui ne se trouvoit plus à l'Assemblée) pour se plaindre de ce que ce Pensionnaire agissoit directement contre les lois du Gouvernement, en refusant de former une conclusion lorsqu'elles étoient toutes d'un même avis :

mais, il ne leur rendit d'autre réponse que celle qu'il avoit faite quelques jours auparavant aux Députés des Etats-Généraux : encore celle-ci étoit plus dénigrante ; car, il leur dit, qu'il aimoit mieux périr en Flandre à la tête de vingt mille hommes, que de se promener à la Haye avec Eux, & leur tourna le dos. Ainsi l'Assemblée se sépara sans rien conclurre, & les Députés des Villes se trouverent obligés d'envoyer leurs Pensionnaires à leurs Principaux pour savoir de quelle maniere ils devoient se conduire dans une si importante & si pressante conjoncture.

Seconde Lettre du 15 Mai 1684.

Le bruit s'étoit répandu dès le 12 de Mai, que le Prince d'Orange alloit en Flandre, & bien que ce bruit se fût aussi tôt évanoüi, & qu'il n'y eût pas une personne raisonnable qui ne le traitât de chimérique, je ne laissai pas de faire tenir toutes les nuits des gens au guet auprès de ses écuries pour être averti de ce qui se passeroit. Enfin, on me vint dire à minuit du 14 au 15 qu'on atteloit six chevaux à sa caleche, & qu'on selloit tous ses chevaux. J'appris une heure après, que ses chariots de bagage partoient, & à cinq heures du matin on m'avertit qu'on l'avoit vû monter dans sa caleche, & on m'assûra ce même matin-là qu'il avoit fait partir le jour précédent un de ses Valets de-Chambre avec ses Armes.

Il ne me fut pas possible de deviner le dessein du Prince d'Orange, s'il alloit se mettre à la tête des Troupes pour entreprendre quelque chose en désespére, ou s'il ne s'éloignoit de la Haye que pour ne pas être présent aux résolutions qu'il craignoit peut être qu'on pourroit prendre malgré lui. Ce qu'il y avoit de certain est qu'il s'en alloit sans ordre & sans permission de l'Etat, ce qui étoit contre son serment. Il avoit seulement prié M. Dickfeld, qui étoit Président des Etats-Généraux cette semaine-là, de leur dire de sa part qu'il étoit allé voir les Troupes, & qu'il seroit de retour dans quatre ou cinq jours.

LE Roi m'écrivit deux Lettres le 13 de Mai : par la premiere, il me réitéra ses ordres de presser les Etats-Généraux de me rendre au plutôt une réponse positive, & me manda de leur déclarer qu'il vouloit savoir dans le tems qu'il avoit marqué à quoi il s'en devoit tenir. Il me donna part du bombardement de Genes, & me commanda de faire savoir aux Etats-Generaux qu'il n'avoit pas dessein de s'emparer d'aucune Place de ce côté-là. Lettre du Roi du 13 Mai 1684.

DANS la seconde, Sa Majesté me dit qu'elle venoit de recevoir ma lettre du 11 Mai, avec le Mémoire que j'avois présente aux Etats-Généraux le 9, qui lui avoit paru un peu trop radouci, & ne pas déclarer assez nettement que la condition de Treve ou de Paix que Sa Majesté avoit proposée par le Mémoire du 29 d'Avril, & sans laquelle on ne pouvoit espérer aucun accommodement, étoit qu'Elle eût entre ses mains Luxembourg ; & que comme Elle étoit en état de s'en rendre maître par la force de ses armes, Elle prétendoit aussi être informée au plutôt de la résolution que les Etats-Généraux auroient prise sur ses offres, voulant savoir à quoi s'en tenir à leur égard. Seconde Lettre du Roi du 13 Mai 1684.

Qu'ELLE s'assuroit qu'avant que sa Lettre me fût rendue, les Etats m'auroient donné leur derniere résolution, & que si elle étoit conforme à ce que Sa Majesté m'avoit fait connoître de ses intentions, je n'avois qu'à le lui faire savoir par un Courier exprès, & cependant dresser le Traité en la maniere qu'Elle me l'avoit expliqué ; mais, que si je n'avois point encore eu de réponse ou qu'elle ne fût pas telle qu'Elle la demandoit, son intention étoit que je leur déclarasse qu'Elle m'ordonnoit de retourner auprès d'Elle, si on laissoit écouler le 20 du mois sans prendre aucun des partis qu'elle avoit proposés par mon Mémoire du 29 d'Avril, & que je me disposasse effectivement à revenir peu de jours après. Qu'elle laissoit néantmoins à ma

prudence de ne me mettre en chemin que lorſque je verrois que les Etats-Généraux ſeroient entierement d'accord avec le Prince d'Orange de refuſer ſes dernieres propoſitions, & que les Provinces-Unies auroient laiſſé à ceux qui commandoient leurs Troupes la liberté d'agir en campagne contre çelles de Sa Majeſté.

Qu'Elle vouloit bien même que ſi je jugeois que l'intérêt qu'avoient les Eſpagnols & le Prince d'Orange de ne plus voir de Miniſtre de la part de Sa Majeſté à la Haye qui fût capable de maintenir les Villes & les Provinces bien-intentionnées dans leurs bonnes réſolutions, pût trouver aſſez d'appui dans les Etats-Généraux pour les empêcher de faire aucune démarche pour me retenir, ni pour contenter Sa Majeſté; je m'abſtinſſe en ce cas-là de déclarer que j'avois ordre de partir, & que j'attendiſſe de nouveaux ordres de S. Maj. en conſéquence de ce que je lui écrirois après le 20 de Mai.

Je jugeai bien que les nouvelles & preſſantes inſtances que le Roi m'ordonnoit par ſes deux Lettres de faire, ne produiroient pas un bon effet. Les Etats-Généraux ſavoient aſſez, que le terme que Sa Majeſté leur avoit donné expiroit le 20 de Mai, & tant de ſemonces réitérées l'une après l'autre, ne pouvoient faire autre choſe que de leur faire croire que le Roi vouloit trop la paix, & appréhendoit plus qu'Eux que le 20 de Mai n'arrivât ſans qu'ils euſſent conclu aucun Traité.

16 Mai 1684. Je n'oſai néantmoins me diſpenſer d'aller porter un Memoire au Préſident des Etats-Généraux, par lequel je déclarois que Sa Majeſté m'avoit témoigné par ſes Lettres du 13 qu'Elle attendoit que les Etats-Généraux ne laiſſeroient pas écouler les quinze jours dans leſquels Elle leur avoit demandé une réponſe à ſes propoſitions; & que comme Elle étoit en état de ſe rendre maître par la force de ſes armes de Luxembourg, Elle vouloit auſſi être informée au plutôt de la réſolution qu'ils auroient priſe ſur ſes offres, voulant ſavoir à quoi s'en tenir à leur égard.

Que

Que comme Sa Majesté s'assuroit que j'aurois reçu une réponse positive dans le 15, Elle seroit fort surprise de voir par le Courier que je lui avois dépêché ce même jour-là, qu'ils n'auroient point encore répondu au Mémoire du 29 d'Avril; c'est pourquoi je me trouvois obligé de leur réïterer les mêmes declarations que je leur avois deja faites trois fois, parce que Sa Majesté me réitéroit les mêmes ordres, savoir qu'Elle ne me donnoit pouvoir de signer que jusqu'au 20 du mois inclusivement, ensorte que si dans le 20 du même mois le Traité n'étoit pas signé, je n'aurois plus aucun pouvoir, & Sa Majesté prendroit d'autres mesures.

Je mandai en même-tems au Roi, que je venois de donner le Mémoire que Sa Majesté m'avoit ordonné de délivrer aux Etats-Généraux; que si j'avois mis dans celui que j'avois présenté le 9 de Mai de certains termes qu'Elle avoit trouvés trop radoucis, je ne l'avois fait qu'en exécution d'un ordre precédent qu'Elle m'avoit donné de me régler selon l'avis de certaines personnes; & que j'avois cru aussi bien qu'Eux, que si de plus fortes expressions avoient accompagné le refus que je faisois de signer la Tréve aux conditions offertes le 17 de Fevrier, j'aurois révolté tous les esprits, & je les aurois jettés dans un désespoir capable de les réünir à M. le Prince d'Orange; que j'avois cru que Sa Majesté seroit satisfaite, pourvu que je ne donnasse aucune espérance, ni de relâchement de sa part, ni de changement aux conditions du 29 d'Avril, ni de délai au-delà du 20 de Mai.

Je pris aussi la liberté de dire à Sa Majesté, qu'Elle pourroit juger du bon effet de cette conduite, si M. Tambonneau lui avoit fait savoir, que les Envoyés de Cologne avoient écrit à leur Maître, que depuis le refus que j'avois fait le 7 de Mai de consentir à la Treve que j'avois proposée le 17 de Février, tous les amis de la France avoient changé, & que les bien-intentionnés ne parloient plus que de guerre; qu'il étoit vrai que

cela avoit paru ainsi au-dehors pendant deux jours, & qu'un changement effectif eut été à craindre si on n'eut fait revenir tout doucement les esprits jusqu'au point où je mandois à Sa Majesté qu'ils étoient.

J'AJOUTAI à cela, que je ne croyois pas, dans la disposition où je voyois les choses en Hollande, qu'il fût du bien de son service, que je déclarasse que j'avois ordre de me rendre auprès d'Elle en cas que les Etats-Généraux laissassent écouler le 20 du mois sans prendre aucun des partis que je leur avois proposé par mon Mémoire du 29 Avril; que cela mettroit au desespoir les bien-intentionnés qui avoient tenu bon jusqu'à cette heure-là; que je n'osois me flatter qu'ils fussent assez forts pour porter les Etats-Généraux à faire aucune démarche publique pour me retenir, & que le Prince d'Orange se trouveroit bien relevé aussi-bien que tout son parti, s'il n'y avoit plus personne en Hollande de la part de Sa Majesté; & que comme Elle me marquoit aussi de ne me mettre en chemin que quand je verrois que les Etats-Généraux seroient d'accord avec le Prince d'Orange de refuser les dernieres propositions de Sa Majesté, & qu'ils étoient bien éloignés de le faire, il se trouveroit encore que j'aurois fait une menace que je ne devrois pas exécuter dans la suite; qu'ainsi j'avois cru qu'il étoit plus à propos d'attendre encore de nouveaux ordres de Sa Majesté, & en tout cas de voir auparavant ce qui se devoit conclurre ce jour-là dans l'Assemblée de Hollande dont je ne pouvois être informé avant quatre heures & demie que la Poste devoit partir. Que j'étois bien assuré, que le Prince d'Orange ne seroit jamais assez puissant pour y faire prendre la résolution de refuser les propositions de Sa Majesté; que tout ce que j'appréhendois étoit que le Pensionnaire Fagel ne fît ensorte par les chicanes des formalités, qu'il n'y eût rien de signé le 20 du mois: mais, que j'espérois que Sa Majesté trouveroit bon que si les

Etats-Généraux venoient me déclarer le 20 qu'ils acceptoient les propoſitions du 29 d'Avril, & qu'ils me demandaſſent un délai de deux ou trois jours pour régler les articles du Traité, je ne les refuſaſſe pas.

LE Roi me fit réponſe quelques jours après à cette Lettre, qu'il étoit bien aiſe que j'euſſe différé l'ordre qu'il m'avoit donné de déclarer aux Etats-Généraux qu'il me commandoit de revenir inceſſamment auprès de lui, s'ils avoient laiſſé paſſer le 20 du mois ſans donner à Sa Majeſté une réponſe qui la pût ſatisfaire; & que comme je pouvois bien connoître ſur les lieux l'effet que pouvoient produire les ouvertures qu'Elle me donnoit, Elle remettoit auſſi à ma prudence de ne m'en ſervir qu'en la maniere que je jugerois être la plus convenable au bien de ſon ſervice Lettre du Roi du 19 Mai 1684.

CEPENDANT, les Troupes des Etats-Généraux étoient diminués en Flandre de plus de 6000 hommes, ſoit par les déſertions ſoit par le départ ceux qui étoient revenus dans les Provinces de Friſe & de Groningue, ou même de miſere, car ils ſe plaignoient fort du mauvais traitement qu'ils ſouffroient dans les Pays-Bas Eſpagnols. 16 Mai 1684.

J'ÉCRIVIS le 18 au Roi, qu'il n'y avoit point d'obſtacle ni de chicane dont on ſe pût aviſer, que le Penſionnaire Fagel ne mît en uſage pour empécher que les Etats de Hollande ne priſſent une réſolution conforme aux intentions de Sa Majeſté. Qu'un des moyens dont il ſe ſervoit le plus étoit de ne réſoudre aucun point ſans faire conſulter les Miniſtres de leurs Alliés, afin que ce qu'ils diroient dans les conférences fît de l'impreſſion ſur ceux du Gouvernement de l'Etat. Que ces Miniſtres avoient bien fait du bruit ſur la ceſſion de Luxembourg; qu'ils avoient déclaré, qu'il falloit plutôt tout haſarder que de céder cette Place; que celui de Suede s'étoit ſignalé dans cette occaſion; que celui d'Hanover n'en avoit pas moins fait; & 18 Mai 1684.

que j'avois appris par un des Membres de l'Assemblée de Hollande, que les Etats auroient déja pris une résolution définitive conforme aux offres de Sa Majesté, sans l'opposition qu'y faisoient les Ministres de leurs Alliés.

Que MM. d'Amsterdam de leur côté avoient fait tout leur possible pour faire prendre dans la Province de Hollande la résolution de signer un Traité avec Sa Majesté, & que malgré tous les artifices du Pensionnaire Fagel & tout ce qu'il avoit pratiqué dans le dedans au Gouvernement, il n'avoit pû empêcher que les plus considérables Villes de Hollande n'eussent persisté dans la résolution d'abandonner les Espagnols s'ils ne vouloient pas s'accommoder avec Sa Majesté; que celles de Dort, de Delft, & de Leyde s'étoient signalées & avoient parlé avec beaucoup de force; que nous avions porté les choses jusqu'à ce point-là que les Villes, ayant été informées du refus que le Pensionnaire Fagel avoit fait de former une conclusion dans l'Assemblée de Hollande, avoient resolu que l'on feroit conclurre l'acceptation des propositions du Roi par le Pensionnaire de la premiere Ville, & en l'absence de celui-là consécutivement par tous
22 Mai 1684. les autres selon leur rang, si le Pensionnaire Fagel refusoit de le faire, ce qui étoit une chose de grande conséquence, & qui n'avoit pas d'exemple. On avoit été même le 16 sur le point d'exécuter cette résolution; & le Pensionnaire Fagel ayant refusé de former une conclusion, on lui alloit ordonner de sortir des Etats de Hollande, si deux Députés de deux petites Villes n'avoient pas changé d'avis sans ordre de leurs Supérieurs.

19 Mai 1684. Ce Pensionnaire ne put néantmoins empêcher que les Etats de Hollande ne prissent ce même jour 16 une résolution assez considérable, qui fut de régler l'action de leurs Troupes conformément à ce que le Roi avoit souhaité, & de leur défendre de commettre aucun acte d'hostilité contre celle de

S. M. Le Penſionnaire Fagel donna avis de cette reſolution au Prince d'Orange par un Courier, & cependant il trouva divers pretextes pour ne la pas porter aux Etats-Généraux avant le retour du Prince d'Orange, qui devoit arriver le 20 à la Haye.

C'EST tout l'avantage que ceux qui vouloient la Paix purent remporter ce jour-là, & comme cette reſolution fut confirmée le 21 par les Etats-Généraux, les bien-intentionnés crurent avoir pouſſé les choſes bien loin d'avoir engagé les Etats malgré l'autorité du Prince d'Orange : & les cabales du Penſionnaire Fagel, à ſouffrir patiemment que le Roi s'emparât de Luxembourg, & de leur avoir fait prendre la réſolution de ne donner aucun ſecours aux Eſpagnols, & de défendre à leurs Troupes de faire aucun acte d'hoſtilité contre celles de Sa Majeſté. 19 Mai 1684. 22 Mai 1684.

LES choſes étant en cet état en Hollande, je fus encore plus confirmé dans mon ſentiment, que je ne devois pas déclarer que le Roi m'avoit ordonné de partir le 20 de Mai, s'il n'y avoit rien de conclu ce jour-là : mais, voyant d'un autre côté, que tous les bons deſſeins des bien-intentionnés ſeroient inutiles ſi on n'intimidoit pas aſſez les autres pour les obliger de ſe joindre à eux, je crus qu'il les falloit preſſer, mais d'une maniere qui ne les révoltât point, & qui fît autant & même plus d'effet, que la déclaration que Sa Majeſté me donnoit la liberté de leur faire. 19 Mai 1684.

DANS cette vûe, je fis confidence le 16 apres-dîné à une perſonne fort de mes amis de l'ordre que j'avois reçû le matin de me retirer après le 20 ſi dans ce tems-là il n'y avoit rien de conclu. Il l'alla tout auſſi-tôt dire à Meſſieurs d'Amſterdam, non comme une choſe que je lui euſſe déclarée, mais comme s'il l'avoit pénetré, & la rapporta avec tant d'apparence de vérité, qu'ils n'en douterent point. Ce bruit, qui n'engageoit point Sa Majeſté, ſe répandit auſſi-tôt dans la Haye, & donna beaucoup plus d'alarme que ſi j'en avois fait

moi-même la déclaration, qu'on auroit cru feinte.

COMME je vis le lendemain 17 cette inquiétude répandue, je demandai une conférence aux Députés des Etats-Généraux, dans laquelle je mêlai certains termes qu'ils povoient attribuer à l'ordre que j'avois de me retirer, & que je pouvois cependant interpréter tout autrement quand je le voudrois.

JE leur dis après leur avoir fait une récapitulation de toutes mes instances précédentes qu'ils devoient se souvenir, que je leur avois demandé de la part du Roi une réponse positive à mon Mémoire du 29 d'Avril dans quinze jours, & un Traité signé dans le 20 de Mai; que sur le peu d'apparence que Sa Majesté avoit vû d'une prompte réponse, Elle avoit déja fait avancer son Armée trois lieues plus avant dans le Pays Espagnol; qu'ils se trompoient absolument, s'ils croyoient pouvoir attendre jusqu'au 20 pour accepter les offres de Sa Majesté, sans se donner le tems de signer le Traité dans ce jour là: que s'ils ne me déclaroient pas assez-tôt qu'ils les acceptoient pour pouvoir signer le Traité le 20, il n'y avoit point d'acceptation qui me pût faire changer mes ordres; que passé le 20 je savois ce que j'avois à faire, & que le 21 je me trouverois fort éloigné d'être en état de pouvoir signer.

CETTE Déclaration les obligea de convoquer sur le champ une Assemblée extraordinaire des Etats de Hollande, où quatorze Villes se trouverent d'avis d'obliger les Espagnols de s'accommoder avec Sa Majesté de quelque maniere que ce fût. Le Pensionnaire Fagel, voyant que cette affaire alloit être emportée, proposa à l'Assemblée de se séparer pour quelques heures, & de remettre la conclusion de cet avis à une autre séance, qui fut marquée à huit heures du soir, & qui dura jusqu'à une heure après minuit.

IL y porta une Lettre de leur Ambassadeur en Angleterre, qui contenoit que le Roi de la Grande-

Bretagne l'avoit assûré que Sa Majesté n'avoit assiégé Luxembourg, que pour obliger les Espagnols à la Paix; qu'il pouvoit répondre qu'Elle s'en tiendroit-là, & qu'il avoit pris des mesures pour empêcher qu'Elle n'assiégeât d'autres Places. Là-dessus il leur témoigna qu'il étoit inutile qu'ils se prostituassent inutilement, & qu'ils forçassent les Espagnols à céder Luxembourg pour sauver le reste des Pays-Bas, ou pour se mettre à couvert eux-mêmes des armes de Sa Majesté, puisqu'ils n'avoient à craindre ni l'un ni l'autre; que cela étant il valoit mieux que les Espagnols perdissent Luxembourg par la force des armes de Sa Majesté, que de les obliger à le céder, ou de les abandonner honteusement. Ce raisonnement soûtenu de la lettre du Sieur Citters fit changer une Ville, & fut cause que quatre autres déclarerent qu'elles attendroient de nouveaux ordres; ainsi il ne demeura plus que neuf Villes de même sentiment, & par conséquent on ne fut pas en droit de presser le Pensionnaire Fagel de conclurre.

CELA me donna lieu d'écrire au Roi ce que je n'avois osé lui mander, que je ne croyois pas à propos de presser davantage les Etats-Généraux; qu'ils étoient suffisamment informés des intentions de Sa Majesté; & que le Pensionnaire Fagel feroit un mauvais usage des nouvelles instances que je ferois après toutes celles que j'avois faites; qu'il ne manqueroit pas de dire (comme il avoit déja assez fait entendre) qu'on ne devoit point appréhender que la guerre continuât; que Sa Majesté n'avoit pas dessein de faire aucune autre entreprise; qu'au contraire Elle craignoit plus qu'ils ne faisoient eux-mêmes que le terme ne s'écoulât sans qu'on eut conclu le Traité de Paix. 18 Mai 1684.

JE fis aussi savoir à Sa Majesté, que les Députés des Villes bien-intentionnées avoient fait de fortes instances auprès de Messieurs d'Amsterdam pour les exhorter à envoyer leurs Députés à l'Assemblée, parce que leur présence pourroit beaucoup servir

pour soutenir ceux qui étoient dans de bons sentimens; que ces remontrances les avoient obligés d'envoyer le Pensionnaire Hop, qui s'étoit trouvé ce matin là 18 de Mai à l'Assemblée de Hollande, où il avoit parlé fortement, & qu'ils devoient y envoyer le lendemain quelques-uns de leurs Bourguemestres, voulant bien pour l'avancement de la Paix passer par-dessus la résolution qu'ils avoient prise de ne plus paroître dans les Etats de Hollande jusqu'à ce qu'on leur eut fait la satisfaction qu'ils prétendoient.

Seconde Lettre du 16 Mai 1684.

J'ÉCRIVIS le même jour une seconde Lettre au Roi, par laquelle je l'informai de ce qui venoit de se passer dans l'Assemblée de Hollande, qui avoit duré jusqu'à quatre heures après midi.

QUE la Lettre de M. Citters avoit entierement ruiné les espérances qu'on avoit en Hollande de voir bien tôt conclurre un accommodement, que tout ce que Sa Majesté m'avoit ordonné de dire avoit tellement intimidé tout le monde sans avoir révolté personne, que le Prince d'Orange s'étoit trouvé presque abandonné, & n'avoit eu que quatre Villes dans les Etats de Hollande qui avoient soutenu ses sentimens. Mais, que cette crainte étoit dissipée, & qu'on ne faisoit plus d'attention à ce que je pouvois dire, puisque le Roi d'Angleterre avoit chargé le Sieurs Citters de déclarer de sa part aux Etats-Généraux, que Sa Majesté ne vouloit point attaquer d'autre Place que Luxembourg, & que si Elle en assiegeoit d'autres, ou si Elle faisoit attaquer les Pays-Bas Espagnols par ses Alliés, il joindroit ses forces à celles de la République pour s'y opposer.

Que le Pensionnaire d'Amsterdam, & les Sécrétaires avoient assuré, qu'il ne falloit ajouter aucune foi à cette lettre, & que si on continuoit à en user de la sorte, Sa Majesté témoigneroit son ressentiment & aux Espagnols & aux Etats-Généraux: mais, quoiqu'ils parlassent avec beaucoup de force, cette lettre avoit si fort rassuré plusieurs Députés, qu'ils se joigni-

rent à ceux qui étoient le plus attachés au Prince d'Orange.

QUE le Pensionnaire Fagel leur avoit remontré, que le Roi, & le Roi d'Angleterre, ne leur demandoient autre chose, sinon que les Troupes des Etats-Généraux ne fissent aucun acte d'hostilite; que Sa Majesté seroit satisfaite, puisque les Troupes des Etats ne devoient pas aller au secours de Luxembourg; & comme Elle ne devoit faire aucun siége aprés celui de Luxembourg, les Etats-Généraux n'avoient rien à craindre, ni par conséquent aucunes mesures à prendre; qu'on verroit bien-tôt que le Prince d'Orange avoit eu raison de ne s'être jamais laissé intimider par les menaces de la France, & que Messieurs d'Amsterdam avoient été prets à perdre le Pays par la peur qu'ils avoient eue & qu'ils avoient inspiree aux autres.

J'AJOUTAI, que l'apprehension qu'on avoit eue de voir une grande division dans l'Etat, commençoit aussi à se dissiper par l'espérance du repos que l'on auroit au-dehors; puisque la Ville d'Amsterdam, & les Provinces de Frise & de Groningue n'auroient plus sujet d'exécuter les déclarations qu'elles avoient faites de fermer leurs comptoirs, si la mauvaise conduite qu'on avoit en Hollande engageoit les Etats-Généraux dans la guerre.

LE Roi me fit réponse à cette lettre, qu'il n'y avoit aucune apparence, que le Roi d'Angleterre eût chargé l'Ambassadeur des Etats-Généraux de faire une pareille déclaration de sa part; & qu'il ne doutoit pas que Sa Majeste Britannique ne désabusât bien-tôt le public. Néanmoins, le Roi de la Grande Bretagne n'en fit rien: aussi n'a t'il jamais desavoüé une seule lettre de toutes celles où M. Citters lui attribuoit des sentimens si contraires à ceux que l'on prétendoit en France que ce Prince avoit. Lettre du Roi du 22 Mai 1684.

QUOIQUE le Pensionnaire Fagel eût empêché par le moyen de la lettre de l'Ambassadeur des Etats à Londres qu'on ne prît aucune conclusion dans les 19 Mai 1684.

Etats de Hollande ; Messieurs d'Amsterdam me firent dire le 19 que si Sa Majesté vouloit bien user envers l'Etat de sa générosité ordinaire, ils espéroient que cela leur donneroit le moyen de ramener toutes les autres Villes dans leurs sentimens. Que si le Roi, voyant que les Etats-Généraux ne s'intéressoient pas en la défense de Luxembourg, quelque instance qu'en eussent faite les Espagnols, & qu'ils avoient défendu à leurs Troupes de commettre aucun acte d'hostilité ; & connoissant d'ailleurs que si l'on n'avoit pas pris en Hollande des résolutions entierement conformes à ses intentions, ce n'étoit point la faute de la plus grande & de la plus saine partie de la République ; il vouloit bien en cette considération, & par un effet de la grandeur de son ame, déclarer après la prise de Luxembourg, qu'il se tenoit encore aux mêmes conditions qu'il avoit fait proposer le 29 d'Avril, quand ce ne seroit que pour le terme de dix jours, il gagneroit les cœurs des Hollandois, & feroit voir sa bonne foi & la sincérité de ses intentions pour la paix & pour le bien de l'Etat ; que moyennant cela Messieurs d'Amsterdam se promettoient de pouvoir faire revenir ceux qui s'étoient laissé aller aux persuasions du Pensionnaire Fagel : autrement il étoit indubitable que si Sa Majesté augmentoit ses propositions après le 20 de Mai, ou qu'elle attaquât une Place après la prise de Luxembourg, quoiqu'elle le pût faire avec justice, cela feroit un très-mauvais effet, même parmi les plus gens de bien.

Sur quoi je me donnai l'honneur d'écrire au Roi, que je voyois assez par la connoissance que j'avois du dedans de la République, qu'autant qu'un délai donné sans sujet, ou sans que Sa Majesté en tirât quelque avantage eût préjudicié à ses intérêts & au bien de la paix, autant lui seroit-il avantageux d'en donner un de huit ou dix jours après la prise de Luxembourg, quand même en accordant ce délai, elle imposeroit de dures conditions, en cas qu'on le laissât écouler

ſans en profiter. De plus, que j'étois perſuadé que ſi Sa Majeſté augmentoit ſes propoſitions après le 20 de Mai, & qu'elle obtînt tout ce qu'elle demanderoit, cela ne lui ſeroit jamais d'un ſi grand avantage, que l'affection des peuples de Hollande qu'elle gagneroit, ſi Elle vouloit bien s'en tenir encore durant dix jours après la priſe de Luxembourg aux mêmes conditions; que cette conduite le rendroit maître des cœurs de toute la République; & qu'aſſûrément il arriveroit en ce cas de deux choſes l'une, ou que ceux d'Amſterdam trouveroient moyen d'en profiter pour porter toutes les Villes à accepter les propoſitions de Sa Majeſté, (à quoi je voyois toute ſorte d'apparence) ou s'ils ne le pouvoient faire, le Roi pourroit après ce délai expiré, attaquer des Places, & augmenter ſes propoſitions, ſans que cela fît un auſſi mauvais effet qu'il produiroit s'il le faiſoit immédiatement après le 20 de Mai. Je ſuppliai Sa Majeſté de vouloir bien croire que les ordres qu'Elle me donneroit là-deſſus contribueroient beaucoup à la rétablir.

J'AJOUTAI à cela, que comme j'avois eu l'honneur de rendre compte la veille à Sa Majeſté de l'état des affaires de Hollande ſans l'informer de cette priere de Meſſieurs d'Amſterdam, qui ne m'avoit été faite qu'après le départ de la Poſte, je croyois qu'Elle agréeroit que je n'exécutaſſe pas les ordres que je pourrois recevoir ſur ma lettre du jour précédent, à moins qu'Elle ne me les confirmât après la lecture de cette ſeconde lettre.

MESSIEURS d'Amſterdam me firent donner avis 19 Mai
ce même jour 19 au ſoir, qu'une des petites Vil- 1684.
les de Nort-Hollande ayant changé de ſentiment, & deux autres s'étant excuſées de dire leur avis, ils s'étoient trouvés dans l'Aſſemblée qu'on avoit tenue cette après-dînée-là neuf Villes contre ſept, & les Nobles qui ſont huit; de ſorte qu'avec cette voix de plus on auroit pu prendre une réſolution ſi le Penſionnaire Fagel n'avoit trouvé d'aſſez

fortes raiſons pour remettre la concluſion au lendemain 20.

22 Mai 1684. LE Prince d'Orange arriva de Bruxelles ce jour-là 20 de Mai au ſoir. Outre les raiſons que j'ai marqué ci deſſus qu'on ſupçonnoit avoir obligé ce Prince à aller en Flandre, on en allégua encore deux autres, l'une pour faire voir aux Eſpagnols qu'il étoit prêt d'aller à la tête de l'Armée des Etats-Généraux ſecourir Luxembourg, mais que les Alliés n'ayant pas envoyé leurs troupes, & les forces des Etats Généraux ſeules n'étant pas ſuffiſantes, on ne ſe devoit pas prendre à lui de la perte de Luxembourg.

L'AUTRE raiſon avoit été la déſertion preſque génerale des Troupes de Friſe & de Groningue; elle étoit telle que de deux Régimens il n'étoit reſté que trente hommes, les autres étant retournés en Friſe ou à Groningue ſur les ordres de ces Provinces.

ON attrapa ſept de ces ſoldats Friſons, qui s'en retournoient chez eux : le Prince d'Orange les voulut faire prendre conformément au Décret du Conſeil d'Etat; mais les Députés de Friſe lui déclarerent, qu'ils feroient prendre autant de Marchands Hollandois des Villes qui étoient contraires à l'avis d'Amſterdam, qui ſe trouveroient dans la Province de Friſe. Cette déclaration arrêta le Prince d'Orange.

21 Mai 1684. J'ÉCRIVIS au Roi le 21 de Mai, le lendemain du terme fatal que Sa Majeſté avoit preſcrit pour l'acceptation de ſes offres, que l'Aſſemblée de Hollande du 20 avoit duré juſqu'à quatre heures après-midi ſans qu'on y fût convenu du parti qu'on avoit à prendre pour terminer les différends qui étoient entre Sa Majeſté & le Roi d'Eſpagne; que Meſſieurs d'Amſterdam y avoient fait tous leurs

22 Mai 1684. efforts pour faire accepter la Tréve aux conditions du 29 d'Avril, & que le Penſionnaire Fagel avec les Créatures du Prince d'Orange n'en avoient pas

moins fait pour l'empécher; qu'il avoit parlé avec un emportement extraordinaire, & avoit déclaré que s'ils prenoient une pareille résolution, les Etats-Généraux ne trouveroient plus d'Alliés à l'avenir, qu'il falloit qu'ils y renonçassent, & qu'ils se jettassent aveuglement entre les bras de Sa Majesté, pour ne plus agir dorénavant que sous son bon plaisir. Les Ministres des Alliés avoient fait les mêmes menaces à tous les Députés des Villes: mais cela ne fit pas tant d'effet que des sommes considérables que le Pensionnaire Fagel avoit fait toucher aux Députés de quelques petites Villes qui demeurerent fidelement attachés à lui; que nonobstant cela Messieurs d'Amsterdam qui avoient onze des principales Villes de leur avis, avoient pressé ce Pensionnaire de former une conclusion de l'Assemblée de Hollande; que l'ayant refusé ils avoient voulu obliger le Pensionnaire de Dort premiere Ville de Hollande, de conclurre; mais celui-ci, qui étoit au Prince d'Orange avoit trouvé moyen de l'éluder par la raison que cette affaire ne pouvoit être résolue que par un consentement unanime; que les Députés d'Amsterdam en avoient été fort irrités, & qu'ils avoient parlé d'une telle force, qu'ils avoient étonné les autres Villes, particulierement lorsqu'ils avoient lû leurs protestations, qui portoient entr'autres choses, qu'ils protestoient de n'être point coupables de tous les malheurs qui arriveroient infailliblement si les Etats-Généraux n'acceptoient pas les offres de Sa Majesté; qu'ils ne prétendoient point par conséquent être tenus des frais de la guerre qui s'alloit allumer; que pour cet effet ils fermeroient leurs Comptoirs, & que si c'étoit là se séparer de l'Union, ils étoient résolus de le faire plutôt que de se laisser engager dans la guerre. Ils demanderent dans cette même séance que l'on me donnât au moins pour Réponse la résolution secrete des Etats de Hollande dont j'ai fait mention ci-dessus, qui défendoit à leurs Troupes de commettre aucun acte d'hostilité contre celles

21 Mai 1684.

Idem.

22 Mai 1684. de Sa Majesté : mais, le Pensionnaire Fagel s'y opposa formellement, & ne voulut pas qu'on me donnât communication d'une résolution qui mettoit les Etats-Généraux dans un engagement trop solemnel. Il leur répéta ce qu'il leur avoit déja dit cent fois, que dans le fonds les Etats faisoient tout ce que Sa Majesté avoit désiré d'Eux, en empêchant leurs Troupes de commettre aucun Acte d'hostilité contre les siennes; qu'il suffisoit de l'avoir ordonné, & que Sa Majesté le reconnût par les effets sans qu'il fût besoin de se déshonorer par une déclaration publique qui les perdroit auprès de leurs Alliés : que le pis qui pouvoit arriver étoit que Luxembourg fût pris, qu'ils n'avoient rien à craindre de plus, puisque le Roi d'Angleterre les faisoit assurer que Sa Majesté n'entreprendroit rien davantage dans les Pays-Bas.

TOUTES ces considérations rendirent inutiles les efforts de Messieurs d'Amsterdam, qui me firent renouveller les instances dont j'avois rendu compte à Sa Majesté le jour précédent, espérant que cet acte d'une générosité extraordinaire après la prise de Luxembourg les mettroit en état de surmonter les obstacles qu'ils n'avoient encore pu vaincre, & que s'ils n'étoient pas assez heureux pour en venir à bout, Sa Majesté auroit après cela d'autant plus de sujet de porter ses prétentions plus loin.

21 Mai 1684. LES Envoyés de Cologne voulurent entamer une négociation, qui auroit ruiné tout ce que j'avois fait jusqu'alors, si je ne les en avois détourné : Le Cardinal de Furstemberg ayant appris les dispositions de Frise, de Groningue, & de la Ville d'Amsterdam, avoit ordonné à ces Envoyés de la part de l'Electeur leur Maître de demander à la Ville d'Amsterdam, & à ces deux Provinces si elles voudroient se détacher des autres pour faire un Traité de neutralité avec le Roi & avec M. l'Electeur de Cologne. Il n'en falloit pas davantage pour réunir les bien-intentionnés à M. le Prince d'Orange : j'en écrivis au Roi, & à M. de Strasbourg, & priai

ces Députés d'attendre que j'eusse eu Réponse avant que de rien proposer. Je mandai au Roi, que quelque chagrin que ces Provinces & cette Ville eussent contre le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, elles n'entreroient pas de sang froid dans de pareilles propositions; qu'il falloit une espece de désespoir pour les y obliger; & que si elles étoient réduites à prendre ce parti-là, comme elles avoient témoigné y avoir quelque penchant, elles y viendroient bien plutôt d'elles-mêmes lorsque par la conduite différente de Sa Majesté & du Prince d'Orange, elles verroient que Sa Majesté n'agissoit que pour maintenir leurs liberté, & le repos dans leur voisinage, & que le Prince d'Orange n'avoit d'autre but que d'opprimer leur liberté en les engageant dans la guerre.

JE mandai au Roi le 25 de Mai, que les Etats de Hollande n'avoient rien conclu depuis le 23; qu'ils s'étoient même séparés le 24 pour huit jours; qu'ainsi ils s'en tiendroient à la résolution qu'ils avoient prise de ne point secourir les Espagnols, & qu'ils attendroient apparemment ce que le Roi voudroit faire après la prise de Luxembourg. 25 Mai 1684.

JE lui représentai, que puisqu'on étoit assuré en Hollande qu'il ne feroit plus de siége après celui de Luxembourg, on pourroit m'objecter que la déclaration que M. d'Amsterdam le supplioient de m'ordonner de faire après la réduction de cette Place, ne feroit pas d'un grand effet, & qu'on ne devoit pas être extrémement touché de la promesse qu'il feroit de ne point attaquer de dix jours d'autre Place dans les Pays-Bas Espagnols, puisqu'on le croyoit engagé avec le Roi d'Angleterre à n'y en point attaquer du tout; mais que je pourrois répondre, que les personnes les plus éclairées du Gouvernement étoient persuadées que leur Ambassadeur à Londres ajoûtoit beaucoup aux moindres choses que le Roi d'Angleterre lui disoit, & que le Pensionnaire Fagel mettoit en-

core davantage du sien dans le commentaire qu'il faisoit des lettres de cet Ambassadeur; d'ailleurs que quand Luxembourg seroit pris, les Etats-Géneraux verroient les choses tout autrement qu'ils ne les concevoient à présent, que le desir sincere que Sa Majesté marqueroit de procurer la Paix en n'augmentant pas ses propositions, après un si grand avantage, paroîtroit de telle sorte que personne n'en pourroit plus douter; qu'il y avoit même toute apparence, que les Etats-Généraux, qui n'avoient pas voulu obliger le Roi d'Espagne à ceder une Place dont il étoit en possession, n'auroient pas le même scrupule lorsqu'elle seroit entre les mains de Sa Majesté sans aucune esperance de l'en pouvoir retirer; qu'ainsi cette déclaration de Sa Majesté, quelque interpretation qu'on lui pût donner, me paroissoit très-nécessaire pour l'avancement de la Paix; que j'etois persuadé que si Messieurs d'Amsterdam ne s'en pouvoient servir aussi utilement qu'ils le pretendoient, & que je l'espérois, pour faire accepter les propositions de Sa Majesté par les Etats Généraux, Elle ne laisseroit pas d'en tirer un très grand avantage, en ce qu'Elle feroit connoître à Messieurs d'Amsterdam qu'Elle n'avoit rien omis de tout ce qu'ils avoient souhaité d'Elle pour le rétablissement de la paix, & les engageroit d'autant plus par là à demeurer inébranlables dans leurs sentimens & dans les résolutions qu'ils avoient prises.

QUE Sa Majesté voyoit ce qu'avoient produit dans l'esprit des Régens d'Amsterdam, & dans les Provinces de Frise & de Groningue, les égards qu'Elle avoit bien voulu avoir pour ce qu'ils avoient témoigné être convenable & utile au succès de leurs bonnes intentions; qu'ils croyoient même que ce n'étoit pas peu que dans le tems que Sa Majesté assiégeoit Luxembourg, les Députés d'Amsterdam ne se contentoient pas d'empêcher qu'on ne prît aucune résolution de le se-

[illegible], mais qu'ils déclaroient encore, qu'il le falloit céder à Sa Majesté, & que si faute de le faire, la guerre s'en ensuivoit, leur Ville fermeroit ses Comptoirs, & se separeroit plutôt de l'Union, que d'entrer en guerre contre Sa Majesté.

COMME les Régens d'Amsterdam avoient pris une entiere confiance en la bonté de Sa Majesté, ils m'avoient fait communiquer la substance d'un Mémoire tel qu'ils croyoient à peu près qu'on le devoit presenter si Elle vouloit bien, après la prise de Luxembourg, s'en tenir à ses dernieres propositions. Je l'envoyai au Roi sans y rien changer, pour faire mieux connoître à Sa Majesté les sentimens de Messieurs d'Amsterdam dans leur naturel. Ce projet contenoit que, non-obstant que le Roi eût été obligé d'employer ses armes pour prendre Luxembourg, qu'il pût raisonnablement augmenter ses prétentions contre les Espagnols, & qu'il fût en état de faire encore mieux valoir ses armes par des conquêtes assez considérables dans les Pays-Bas Espagnols, Elle avoit bien voulu faire voir qu'Elle demeureroit toujours dans la sincere intention de procurer le bien général de la Chrétienté, en proposant tous les moyens possibles pour lui donner le repos, faisant savoir aux Etats-Généraux qu'elle se vouloit encore contenter de la Ville de Luxembourg avec les Villages & Hameaux qui en dépendent, Beaumont, Bouvines, Chimay, &c. & de rendre aux Espagnols les Villes de Courtray, Dixmude, &c. moyennant que les Etats Généraux employeroient de leur côté tous les bons offices pour obliger les Espagnols à accepter la Paix ou la Treve aux conditions proposées dans le Mémoire du 29 d'Avril: & au cas où les Espagnols se voudroient encore opiniâtrer à ne point accepter les justes offres que Sa Majesté faisoit par le présent Mémoire, Elle se vouloit bien tenir avec les Etats-Généraux aux conditions proposées par le Mémoire du 29 Avril, à condition pourtant qu'ils se

déclareroient en quinze jours, parce que s'ils laiſſoient encore écouler le tems de quinze jours ſans donner leur réponſe poſitive, Sa Majeſté auroit ſujet de ne garder plus aucune meſure avec Eux, & les conſidéreroit comme ſes formels ennemis, & comme ceux qui fomentoient l'opiniâtreté des Eſpagnols, & de ſe ſervir dorénavant, ſans aucune réſerve, des moyens que Dieu lui avoit mis en main pour faire valoir ſes droits, & la juſtice de ſes armes.

Le Roi d'Angleterre, & l'Electeur de Brandebourg, ſolliciterent tous deux dans ce tems-là le Prince d'Orange de ſe raccommoder avec le Roi, & lui offrirent leur entremiſe: il refuſa l'un & l'autre. Je n'ai pas ſû en quels termes il s'expliqua à l'Envoyé d'Angleterre, qui me fit myſtere de ſa négociation: celui de Brandebourg me communiqua la ſienne, & me dit que le Prince d'Orange ne lui avoit répondu qu'en termes généraux, & qu'il avoit même détourné le diſcours toutes les fois qu'il le remettoit ſur cette matiere, ayant ſeulement réitéré pluſieurs fois qu'il périroit avec les malheureux s'il le falloit, mais qu'on ne devoit ſe prendre de toutes les pertes qui arriveroient qu'à Meſſieurs d'Amſterdam, & aux autres Membres de la République, qui avoient empêché les Etats-Généraux de ſe mettre mieux en état de réſiſter au Roi.

Le Penſionnaire d'Amſterdam réitéra alors ſes inſtances, & donna un Mémoire aux Etats de Hollande en termes très-forts contre le Corps des Nobles, & principalement contre le Penſionnaire Fagel, par lequel il demandoit au nom de la Ville d'Amſterdam qu'on lui rendît ſes Papiers.

Lettre du Roi du 22 Mai 1684.

Sa Majeſté me manda, qu'Elle approuvoit fort la conduite que j'avois tenue dans l'exécution de ſes derniers ordres; que cependant ſi les Etats-Généraux convenoient dans la fin du mois de Mai des propoſitions que je leur avois faites, & offroient d'en ſigner le Traité de la maniere qu'Elle me l'a-

voit expliqué, Elle me permettoit de le ſigner, & de me charger de le lui faire agréer.

JE fis réponſe, que je ne penſois pas que les Etats de Hollande priſſent aucune réſolution juſqu'à ce qu'on ſût la priſe de Luxembourg; que tout le monde, excepté les plus zélés Partiſans du Prince d'Orange, ſouhaitoit fort d'apprendre la réduction de cette Place à l'obéiſſance de Sa Majeſté. 26 Mai 1684.

QUE ſi Elle approuvoit la propoſition que j'avois pris la liberté de lui faire d'accorder encore dix jours après la priſe de Luxembourg pour ſigner le Traité aux mêmes conditions; je la ſupplioîs très-humblement de me permettre de lui repréſenter, que bien que Meſſieurs d'Amſterdam m'aſſuraſſent qu'ils ſeroient aſſez forts moyennant cela pour obliger les Etats de Hollande à accepter ces propoſitions malgré le Prince d'Orange, il pourroit arriver, quoique contre toute ſorte d'apparence, que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ſeroient encore aſſez puiſſans pour empêcher que les Etats-Généraux ne priſſent aucune réſolution. C'eſt pourquoi je croyois qu'il étoit néceſſaire que le même jour que je préſenterois un Mémoire aux Etats-Généraux, j'euſſe permiſſion de témoigner aux Régens d'Amſterdam que Sa Majeſté rebutée de la conduite qu'on tenoit en Hollande, avoit reſolu d'attaquer les Pays Bas, & qu'Elle avoit bien voulu différer encore de quelques jours à leur priere & à leur conſidération; mais, qu'il n'étoit ni juſte ni de ſa dignité, en cas que les Etats-Genéraux ne profitaſſent point de cette bonté de Sa Majeſte, qu'Elle ne ſe fît pas faire raiſon par la force de ſes Armes: qu'ainſi je les priois de n'être pas ſurpris ſi après ce délai inutilement écoulé, Elle faiſoit aſſiéger une Place des Pays Bas.

QUE je ne répondois pas que Meſſieurs d'Amſterdam entraſſent là-deſſus en aucun engagement formel avec moi, que je l'eſpérois toutefois; mais, que je pouvois au moins aſſûrer Sa Majeſté, que je

ferois enforte qu'ils regarderoient auffi tranquillement la prife d'un autre Place dans les Pays-Bas, qu'ils voyoient le fiége de Luxembourg; que je fuppofois toûjours que Sa Majefté vouloit faire agir fes Troupes en Flandre après l'expiration de ce nouveau delai, comme je le croyois très-néceffaire fi les Etats-Généraux ne lui faifoient pas donner dans ce tems-là la fatisfaction qui lui étoit dûe.

26 Mai 1684. DOM Carnero apporta à la Haye quelques remifes pour le Landgrave de Heffe. Et le Comte de Waldeck dépêcha de Baviere un Courier aux Etats-Généraux, pour leur faire favoir que les Alliés les prioient de faire marcher leurs Troupes au fecours de Luxembourg; & qu'en ce cas l'Electeur de Baviere & les autres Affociés lui donneroient plus de trente mille hommes, avec lefquels il viendroit joindre auprès de Luxembourg l'Armée des Etats Généraux.

J'INFORMAI le Roi & M. de Barillon que le Duc de Moutmouth avoit fait affidûment fa Cour au Prince d'Orange dans le voyage que celui-ci venoit de faire en Brabant; & qu'il lui avoit rendu tant de refpect, que le Prince d'Orange étant à cheval, & ayant laiffé tomber fa canne, le Duc de Montmouth fe jetta à bas de fon cheval pour la ramaffer, & la préfenta au Prince d'Orange qui demeura immobile fur le fien; & qu'on parloit plus que jamais de faire M. de Montmouth Général de la Cavalerie à la place du Prince de Vaudemont. Que le Prince d'Orange n'avoit pas témoigné feulement par les bons traitemens qu'il avoit faits au Duc de Montmouth, fon manque de refpect pour le Roi d'Angleterre, & pour M. le Duc d'York; mais, qu'il l'avoit marqué bien davantage par les careffes exceffives qu'il avoit faites contre fon ordinaire à Mylord Brandon. Que ce Mylord étoit arrivé le 24 Mai au foir à la Haye; que M. Benting l'étoit allé voir auffi-tôt, lui qui ne rendoit aucune vifite, bien loin de faire la premiere; qu'il lui avoit fait mille amitiés; que le Pr. d'Oran-

ge ne lui en avoit pas moins témoigné le lendemain, & que la Princeſſe d'Orange étant à Onſlardick, où elle devoit demeurer quelques jours, on l'avoit invité d'y aller ſaluer cette Princeſſe.

Le Roi m'écrivit le 24 de Mai, que puiſque ceux qui avoient contribué à faire prendre la réſolution dans la Province de Hollande d'empêcher que les troupes des Etats-Generaux n'agiſſent directement ni indirectement contre les ſiennes, demandoient qu'il fît déclarer aux Etats-Généraux qu'il voulût bien encore dix jours après la priſe Luxembourg conclurre la Paix aux conditions propoſées le 29 d'Avril, & que j'eſpérois obliger par-là l'Eſpagne à accepter les offres de Sa Majeſté, ou porter les Etats-Généraux à conclurre le Traité que je leur avois propoſé; il conſentoit que je témoignaſſe aux Etats-Généraux par un Mémoire, que quoique le ſuccès qu'avoit le ſiége de Luxembourg le dût aſſûrer que cette Place ſeroit dans peu reduite à ſon obéiſſance, & qu'il pourroit ſonger à de nouvelles conquêtes, & prétendre de plus grands dédommagemens ſans ſe tenir aux offres qu'il avoit faites le 29 d'Avril; cependant le déſir que la plus grande partie des Villes de Hollande avoient témoigné pour le rétabliſſement de la Paix, & la réſolution qu'elles avoient priſe d'empêcher que leurs troupes n'agiſſent contre celles de Sa Majeſté l'avoient portée à donner en leur conſidération un délai de dix jours après la priſe de Luxembourg, leur proteſtant que ſi on laiſſoit paſſer encore inutilement ces dix jours, on ne devoit plus eſpérer de nouveaux délais, & qu'il ne régleroit plus ſes demandes que ſelon le ſuccès que Dieu donneroit à ſes armes.

Lettre du Roi du 24 Mai 1684.

Le Roi laiſſa à mon choix de faire cette Déclaration incontinent après que j'aurois reçû ſes ordres, ou de différer juſqu'à ce que la Ville de Luxembourg fût à la derniere extrémité; mais, qu'en tout cas je ne laiſſaſſe point paſſer le premier jour de Juin ſans donner le Mémoire aux Etats-Généraux.

Sa Majeſté me donna ordre auſſi d'aſſurer Meſſieurs d'Amſterdam de ſa part que le Traité ne ſeroit pas ſi-tôt fait que leur Ville connoîtroit par les bons traitemens qu'elle recevroit, tant pour ſon commerce, que dans tout ce qui pouvoit regarder ſes avantages particuliers, combien Elle étoit ſatisfaite de la bonne conduite qu'elle avoit tenue, & qu'elle pouvoit dorénavant faire un fondement certain ſur ſa protection & ſur ſes promeſſes.

29 Mai 1684. Je mandai au Roi, que je communiquerois à Meſſieurs d'Amſterdam la permiſſion qu'Il me donnoit d'aſſurer les Etats-Généraux par un Mémoire, qu'il vouloit bien être encore tenu dix jours après la priſe de Luxembourg aux conditions du 29 d'Avril; que je ne doutois pas qu'ils ne reçuſſent avec tout le reſpect & toute la reconnoiſſance qu'ils devoient cette nouvelle marque de ſa bonté pour les Républicains; mais, que je ne doutois pas non plus, qu'ils ne fuſſent d'avis que je différaſſe le plus que je pourrois à donner ce Mémoire, parce que les Créatures du Prince d'Orange ayant perſuadé pluſieurs Députés que Luxembourg ne ſeroit pas pris, on ne feroit pas en Hollande toute la refléxion qu'on devoit ſur la grace que Sa Maj. leur accordoit; & que lorſqu'on viendroit enſuite à apprendre la priſe de Luxembourg, l'offre antérieure de Sa Majeſté n'auroit plus la même force, parce qu'elle auroit manqué de produire d'abord ſon effet.

Que les Régens d'Amſterdam ſeroient auſſi extrémement touchés de l'aſſûrance que je leur donnerois des bons traitemens qu'ils recevroient après la Paix pour tout ce qui les regardoit, & particulierement dans leur commerce, puiſqu'ils enviſageoient principalement dans la concluſion de la Paix une parfaite intelligence entre le Roi & la Républiquain, l'un ne pouvant ſe faire ſans l'autre; qu'auſſi on pouvoit dire qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement de la paix ou de la guerre, mais de voir qui ſeroit le Maître, du Prince d'Orange ou des

Républicains, & à qui la Républiquee feroit dorénavant liée d'intérêt à la France ou à l'Angleterre.

J'INFORMAI auffi tôt celui par qui j'entretenois commerce avec Meffieurs d'Amfterdam du délai de dix jours que Sa Majefté vouloit bien accorder après la prife de Luxembourg; il m'en témoigna une extrême joie, & fut entierement de mon avis, que fi je donnois un Mémoire avant que Luxembourg fût pris, il ne feroit pas l'effet qu'on s'en étoit promis. 30 Mai 1684.

IL me rapporta le lendemain la réponfe de Meffieurs d'Amfterdam, qui me firent témoigner qu'ils ne pouvoient rien apprendre de plus agréable. Qu'ils alloient faire leurs derniers efforts, & qu'ils efpéroient pouvoir furmonter toutes les difficultés que le Penfionnaire Fagel formoit continuellement à l'acceptation des propofitions de Sa Majefté; mais, que fi je délivrois ce Mémoire avant que Luxembourg fe fût rendu il ne feroit d'aucune utilité, dans la fauffe, mais cependant forte, impreffion où l'on étoit que cette Place tiendroit encore tout le mois de Juin, & feroit peut-être fecourue par les Allemands. 1 Juin 1684.

CELA m'obligea de mander au Roi le premier de Juin, que bien que le jour fût arrivé auquel il m'avoit ordonné de délivrer un Mémoire, j'efpérois qu'il ne défapprouveroit pas que j'attendiffe jufqu'au lendemain que je devois recevoir réponfe aux Lettres par lefquelles j'avois eu l'honneur de lui mander que Meffieurs d'Amfterdam le fupplioient de faire faire cette déclaration après la prife de Luxembourg, que je voulois auffi favoir leurs fentimens fur un projet de Mémoire que je leur avois communiqué, & que j'avois dreffé le plus conforme que j'avois pû à ce que Sa Majefté m'avoit écrit le 24 de Mai.

QUE je pouvois l'affûrer, que j'avois fi bien fait comprendre à Meffieurs d'Amfterdam la né-

cessité qu'il y avoit que Sa Majesté assiégeât une Place dans les Pays-Bas Espagnols, si les Etats-Généraux laissoient passer inutilement ce nouveau delai; que je les avois fait tomber d'accord qu'ils ne pouvoient plus exiger de Sa Majesté qu'Elle ne fît point d'entreprise, & qu'ils connoissoient la nécessité qu'il y avoit, & pour le service du Roi, & pour le maintien des bons Républicains, qu'Elle attaquât une Place des Pays-Bas pour faire connoître aux Etats-Généraux l'erreur dans laquelle le Prince d'Orange les avoit jettés.

Je mandai aussi, que ce Prince étoit persuadé que ceux qui lui étoient opposés avoient projetté de faire trois choses aussi-tôt que la Paix seroit faite par où ils diminueroient beaucoup son crédit dans les délibérations de l'Etat, & abaisseroient entierement son autorité. L'une étoit de casser vingt ou vingt-cinq mille hommes, & de faire eux-mêmes cette réforme, de peur qu'il ne cassât que les Holandois comme il avoit fait après la Paix de Nimegue. L'autre étoit de faire rétablir l'ancien usage dans l'Election de ceux qui composent les Gouvernemens des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overissel, qui sont à la nomination du Prince d'Orange depuis l'année 1673. ce qui le rend le Maître de ces trois Provinces. La troisieme étoit de lui demander le compte des contributions qui avoient été tirees pendant la derniere guerre, & sur-tout de celles qui avoient été levées dans le pays de Liege, qui montoient à plus de deux milions, & qui avoient dû être employées selon les constitutions de l'Etat à l'entretien de leurs armées. Il est vrai que le dessein qu'on avoit de faire ces choses-là après la Paix étoit devenu si public aussi-bien que celui de chasser le Pensionnaire Fagel, qu'une des Créatures des plus affidées du Prince d'Orange ne put s'empêcher de s'en expliquer assez ouvertement avec un Ministre étranger.

J'EUS avis ce même jour là que la Province de Frise irritée de la résolution que le Prince d'Orange avoit fait prendre dans le Conseil d'Etat, & que les Etats-Genéraux avoient confirmée contre les Officiers d'Armée qui obéiront aux ordres de cette Province, avoit fermé ses Comptoirs, & avoit pris une résolution si vigoureuse & d'une si grande importance, que j'en envoyai sur le champ une copie à Sa Majesté, que j'avois reçue par une voie extraordinaire, avant qu'elle eût été signée des quatre quartiers de cette Province-là comme elle doit l'être envoyée aux Députés de Frise aux Etats-Généraux. Cette resolution portoit *: Qu'ayant vû celle du Conseil d'Etat du 8 Mai, que les Etats-Généraux avoient confirmée qui enjoignoit à tous Gouverneurs de ne laisser sortir aucun Officier ni Soldat de leurs garnisons, & par laquelle on étoit convenu qu'on écriroit à ceux qui s'en étoient deja enfuis, qu'ils eussent à revenir au plutôt, & qu'on traiteroit ceux qui ne reviendroient pas comme des déserteurs; les Etats de Frise déclaroient d'un consentement unanime, que ces deux Résolutions du Conseil d'Etat & des Etats-Géneraux leur avoient paru si extraordinaires, qu'ils avoient résolu de casser leurs troupes, d'en prendre de nouvelles conformément à ce qui avoit été fait en plusieurs tems, & particulierement en 1674. par les Etats de Hollande, qui casserent plusieurs Régimens de leur répartition, & prirent en leur place des troupes Angloises & Ecossoises, sans la connoissance, & sans le consentement de l'Union. 29 Mai 1684.

QU'ILS s'étoient attendus, que l'on feroit les Réflexions que méritoit la déclaration qu'ils avoient fait faire aux Etats-Généraux & au Prince d'Orange; mais, qu'ils apprénoient au contraire avec beaucoup d'étonnement, qu'au lieu d'avoir quelque déférence pour des remontrances aussi sérieuses & aussi solem-

* Résolution de la Province de Frise du 26 Mai, envoyée à la Cour le 29 Mai 1684.

nelles, on dirigeoit cette affaire, enſorte qu'on anéantiſſoit le droit indiſputable de ſouveraineté de la Province de Friſe.

QU'ILS perſiſtoient dans leur réſolution, & faiſoient défenſe expreſſe à leurs Officiers & Soldats d'obéir, ni à ces réſolutions, ni aux écrits des Gouverneurs, ou de qui que ce pût être, puiſqu'ils étoient plus obligés d'obéir aux ordres des Etats de Friſe, qu'à ceux du Conſeil d'Etat; que tant s'en falloit que le ſerment que la Milice faiſoit au Conſeil l'Etat, & la commiſſion qu'elle recevoit des Etats de Friſe, rendît ces deux Puiſſances tellement égales qu'il n'y eut point de différence entr'Elles, qu'au contraire le Conſeil d'Etat étoit tenu par le 18 & par le 27 article de ſon établiſſement d'obliger la milice par ſerment à être obéiſſante & fidele en particulier à la Province par qui elle doit être payée; de ſorte que par ce ſerment & par la commiſſion que la Milice recevoit du Conſeil d'Etat, on ne pouvoit exiger aucune choſe contre la ſupériorité que ceux qui la payent avoient ſur elle.

ET en cas que le Conſeil d'Etat continuât de faire procéder au déſavantage de la Milice de Friſe, les Etats de Friſe s'engageoient de la garantir & dédommager de toutes les incommodités, ſouffrances, honte, deshonneur, & de tous autres inconvéniens qui pourroient lui ſurvenir, étant réſolus de traiter dans toutes les occaſions ceux qui auroient donné Sentence dans quelque Conſeil de Guerre que ce fût, contre des Officiers & des Soldats de Friſe, de la maniere que leur Milice auroit été traitée par eux, & de prendre ces affronts comme faits directement aux Etats Souverains de Friſe; déclarant que par cette réſolution ou autres de cette nature qu'ils avoient déja priſes, ou qu'ils prendroient dans la ſuite, ils ne faiſoient rien au déſavantage de l'Union; mais que la conduite qu'on avoit tenue depuis quelque-tems dans les Etats-Généraux étoit directement & en plu-

ſieurs manieres contraire à l'Union; comme d'avoir autoriſé M. le Prince d'Orange à envoyer plus de ſecours qu'on ne devoit aux Pays-Bas, non-ſeulement ſans connoiſſance & communication, mais encore contre la volonté & malgré les proteſtations expreſſes de deux Provinces conſidérables; de s'être ſervi de la pluralté de voix dans une affaire où elle ne pouvoit avoir lieu, & d'avoir tâché par-là de réduire les Provinces de Friſe & de Groningue dans un état de vaſſales & de ſujettes, ne leur laiſſant plus la diſpoſition de leur propre Milice, ce qui eſt le véritable & le plus puiſſant droit de la Souverainité; & que les Etats de Friſe n'étant pas d'avis de le ſouffrir, ils avoient voulu faire ſavoir leurs ſentimens aux Etats-Généraux, au Conſeil d'Etat, aux Etats particuliers des Provinces, & à M. le Prince d'Orange; les priant de vouloir ſe déſiſter de telles procédures ſous une proteſtation réitérée comme ci-deſſus, ordonnant à leurs Députés de délivrer inceſſamment leur Réſolution aux Etats-Généraux, & d'employer les plus puiſſans devoirs afin que l'intention des Etats de Friſe fût accomplie.

LA Province de Groningue prit une pareille Réſolution.

L'HOMME, qui étoit de la part du Prince de Naſſau & des Etats de Friſe à Amſterdam, que j'envoyai chercher, m'apprit que les Provinces de Friſe & de Groningue ne s'étoient pas contentées de prendre cette Réſolution, & de fermer leurs Comptoirs; mais qu'elles avoient réſolu outre cela d'envoyer des Députés dans toutes les Provinces de la République, pour leur repréſenter que le Prince d'Orange avoit directement agi contre l'Union, en envoyant des Troupes dans les Pays-Bas Eſpagnols, malgré l'oppoſition de ces deux Provinces, & pour les exhorter à ſuivre leur exemple comme le ſeul moyen par où l'on pût remédier à ces infractions de l'Union, & auſſi pour les porter à accepter les conditions propoſées par Sa Majeſté le 29 d'Avril.

1 Juin 1684.

Toutes ces démarches me paroiſſoient de grande conſéquence, & j'étois perſuadé qu'une pareille Députation, dont on avoit peu d'exemples depuis la Paix de Munſter, ſeroit d'un grand éclat, & ne pouvoit faire qu'un très-bon effet pour l'avancement de la Paix, & que c'étoit le droit chemin qu'il leur falloit laiſſer prendre pour ſe détacher des autres Provinces, en cas qu'elles ne fuſſent pas de même ſentiment.

Cette même perſonne m'apprit, que le Prince d'Orange croyant tromper MM. d'Amſterdam leur avoit fait témoigner quelques jours auparavant, qu'il étoit très fâché de voir l'état où ſe trouvoit la République & au dehors & au dedans, qu'il les prioit de lui donner leur avis, & de lui dire ce qu'ils croyoient qu'on pût faire pour y remédier; que ces Meſſieurs lui avoient fait répondre, que pour rétablir le calme dans la République & le repos dans ſon voiſinage, il étoit néceſſaire qu'il reconnût le tort qu'il avoit d'agir contre les loix de la République, & qu'il remît les choſes au même état qu'elles étoient auparavant: qu'on chaſſât le Penſionnaire Fagel de l'Etat, ou au moins qu'on le démît de ſes Charges, & qu'on acceptât les conditions que Sa Majeſté avoit offertes.

Le Prince de Waldeck écrivit aux Etats-Généraux, qu'il y auroit à Coblentz avant le 10 de Juin un grand Corps de Troupes prêtes à y paſſer le Rhin pour le ſecours de Luxembourg; qu'il n'avoit tenu qu'à eux que ces Troupes n'euſſent été prêtes un mois auparavant. Les Miniſtres des Alliés, qui tâchoient par toute ſorte de moyens d'appuyer ces ſuppoſitions, tinrent le 2 de Juin une longue conférence, dans laquelle ils dreſſerent l'état des Troupes qui pouvoient être vers le 10 devant Luxembourg, qu'ils faiſoient monter à cinquante mille hommes, & demanderent aux Etats-Généraux ce qu'ils étoient en intention de faire de leur côté: mais, on ne leur répondit que par un compliment. Meſſieurs d'Amſterdam fatigués

de toutes ces lettres du Prince de Waldeck qui faisoit monter les Troupes qu'il commandoit au Camp de Wezlar à plus de trente mille hommes, & des fausses listes que les Ministres des Alliés leur en donnoient, prierent un de leurs amis de Francfort d'aller visiter ce Camp tant vanté de Wezlar, & de leur mander fidelement la quantité de Troupes qu'il y avoit. Ils sûrent par lui, qu'il n'y avoit que quatre mille cinq cents hommes, & firent voir cette lettre dans les Etats de Hollande le 14 de Juin. Le Pensionnaire Fagel en fut si confus, qu'il ne reparla plus des lettres du Comte de Waldeck, ni des Troupes des Alliés.

Le Roi approuva fort le projet de Mémoire que je lui avois envoyé de la part de Messieurs d'Amsterdam, & me permit de donner douze jours de délai après la prise de Luxembourg. Il m'ordonna d'assûrer les Régens d'Amsterdam, qu'ils ne devoient jamais avoir aucune inquiétude d'un accommodement particulier entre Sa Majesté & le Prince d'Orange; & que je ne pouvois trop les assûrer que non-seulement la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors ne lui devoit laisser aucune espérance de recevoir jamais le moindre appui de sa part dans tout ce qui pouvoit regarder ses intérêts & sa satisfaction particuliere, mais même que rien ne feroit capable de lui faire abandonner ceux d'Amsterdam, tant qu'ils se conduiroient aussi sagement qu'ils avoient fait jusques-là, & qu'ils auroient assez de fermeté pour résister à tout ce qui pouvoit ruiner leur commerce & leur liberté. Lettre du Roi du 30 Mai 1684.

Je mandai au Roi, que j'insererois à la fin de mon Mémoire les menaces qui seroient jugées les plus propres à porter les Etats-Généraux à la Paix; mais quoiqu'il souhaitât que je ne perdisse point de tems à le présenter, les Régens d'Amsterdam me prioient instamment de ne le pas faire que Luxembourg ne fût pris, & m'assurérent toujours que si j'offrois un délai avant que cette Place se fut rendue, ou qu'elle fût en état d'être prise in- 2 Juin 1684.

ceſſamment, on n'y auroit point d'égard, quelque avantageuſes qu'en puſſent être les conditions.

2 Juin 1684. Je mandai le lendemain 3 de Juin, au Roi, que je n'aurois oſé différer plus long-tems à délivrer le Mémoire qu'il m'avoit ordonné de préſenter, ſans lui rendre un compte encore plus particulier que je n'avois fait la veille, des raiſons qui me retenoient; que Meſſieurs d'Amſterdam m'avoient fait dire, que tous les Membres de l'Aſſemblée de Hollande étoient portés la veille à me faire une Députation pour ſavoir de moi à quelles conditions Sa Majeſté vouloit bien encore entendre à la paix, & que le Penſionnaire Fagel n'avoit empêché que cela ne fût reſolu, que parce qu'il avoit aſſuré que je préſenterois un Mémoire, & qu'il étoit inutile de me demander une choſe que je devois offrir. Meſſieurs d'Amſterdam repliquerent, qu'il ne falloit pas ſe repoſer ſur ces ſuppoſitions qui les perdroient ſans reſſource, & proteſterent qu'ils ne prendroient aucune part à la guerre qui s'enſuivroit infailliblement ſi les Etats-Généraux ne prenoient promptement de meilleures meſures. Je n'eus point de peine à pénétrer par où le Penſionnaire Fagel avoit ſu l'ordre que j'avois d'accorder un délai de dix jours après la priſe de Luxembourg, lorſque
3 Juin 1684. j'appris le lendemain, que l'Envoyé d'Angleterre en avoit été informé par le Roi ſon Maître. Je m'en plaignis au Roi, & lui repréſentai combien il étoit difficile de finir heureuſement cette négociation, lorſque le ſecret n'étoit pas gardé, & qu'il ne pouvoit l'être, tant que le Conſeil du Roi d'Angleterre en auroit connoiſſance, puiſque le Prince d'Orange ſavoit tout ce qui s'y paſſoit de plus ſecret.

Les Régens d'Amſterdam me firent donc repréſenter, que ſi j'avois donné ce matin-là un Mémoire, j'aurois autoriſé la conduite du Penſionnaire Fagel, juſtifié ce qu'il avoit avancé, & décrédité Meſſieurs d'Amſterdam; qu'ils ne deſeſpéroient pas

encore de porter les autres Villes à faire resoudre cette Députation; mais que quand bien même ils n'en viendroient pas à bout, il étoit inutile que je donnasse un Mémoire avant qu'on sût à la Haye la prise de Luxembourg. Qu'il n'en seroit pas de même lorsque cette Place seroit réduite à l'obéissance de Sa Majesté; qu'on seroit fort étonné en Hollande d'avoir laissé passer tant de tems inutilement, & que les propositions que je ferois alors seroient reçues à bras ouverts.

Je fus pendant les quatre premiers jours de Juin dans une peine extrême, car d'un côté j'avois des ordres du Roi très-précis & réitiérés de ne pas laisser à quelque prix que ce fut passer le premier jour de Juin sans donner un Mémoire: mais, d'un autre côté, quand je considérois que Sa Majesté n'accordoit ce nouveau délai qu'à la priere de Messieurs d'Amsterdam, qui m'assuroient que si je le déclarois avant la prise de Luxembourg, bien loin qu'ils en pussent faire un bon usage, on s'en serviroit contre Eux, & que j'étois en mon particulier plus persuadé qu'ils n'étoient eux-mêmes de cette vérité, je me déterminai à ne point delivrer de Mémoire, & je mandai à Sa Majesté, que quoique je visse clairement par la connoissance que j'avois du dedans du Pays, qu'un Mémoire présenté avant la prise de Luxembourg ne seroit d'aucun effet, je n'aurois eu garde de différer d'un quart d'heure l'exécution de ses ordres sur mes sentimens particuliers; mais, que j'espérois être disculpé envers Elle, après les pressantes instances que me faisoient Messieurs d'Amsterdam, si je ne faisois pas une chose que je savois bien ne devoir pas réussir, & dont ils rejetteroient toute la faute sur moi, après les avis qu'ils m'en avoient fait donner.

J'ajouterai, que j'avois parlé à quelques-autres des bien-intentionnés, qui ne faisoient nul doute que Messieurs d'Amsterdam ne vinssent à bout, moyennant mon Mémoire, de faire conclurre la

Paix ou la Treve aux conditions proposées le 29 d'Avril, mais qu'ils etoient absolument de mon avis, qu'il etoit très-nécessaire que Sa Majesté effectuât ses menaces, si le malheur vouloit que contre toute apparence, Messieurs d'Amsterdam ne réüssissent pas. Qu'autrement on n'auroit travaillé qu'à la perte de tous les Républiquiquains, & à l'élévation du Prince d'Orange, qui ne faisoit que publier que quoi qu'on fît il n'y avoit rien à craindre, & que le Roi n'entreprendroit aucune chose. Qu'il y auroit bien de la temérité à moi de répondre de l'évenement d'une affaire dans une République où je voyois que les Villes changeoient tous les jours de sentimens; mais, qu'autant qu'on en pouvoit juger, il étoit moralement certain que si le Pr d'Orange pouvoit encore empêcher que les Etats-Généraux ne me fissent point de Reponse, & que Sa Majesté attaquât une Place dans les Pays-Bas, quand ce ne seroit que Charleroy pour le démolir, on verroit une terrible confusion en Hollande, & les Etats-Généraux loin de songer à le secourir s'empresseroient bien vîte à offrir à S. M. de plus avantageuses propositions que celles qu'ils auroient négligées.

5 Juin 1684. CELA étoit toûjours fondé sur le même principe, que la peur étoit seule capable de faire agir les Etats malgre le Prince d'Orange & ses Créatures: aussi avoit-on vû, que quand la nouvelle se répandit en Hollande, que le Roi faisoit passer des Troupes à Cologne pour s'approcher de Rhinberg, les Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overissel, furent prêtes à se soulever, & le peuple sur le point de se jetter sur les Magistrats; de sorte que je ne doutois pas que les moindres démarches qui tiendroient à quelque nouvelle entreprise, après le délai de douze jours inutilement expiré, seroient capables de porter les choses où S. M. les souhaitoit.

LA nouvelle étant arrivee à la Haye le 4 de Juin à quatre heures après-midi, que la Ville de Luxembourg s'etoit rendue le premier du mois, le Prince

ce d'Orange partit dès le même soir pour s'aller mettre à la tête de l'armée des Etats-Genéraux qui furent fort offensés de ce qu'il s'en étoit allé sans leur en donner communication. Pour moi, qui reçus cette nouvelle par un Courier de M. le Maréchal de Crequy, je presentai le lendemain matin 5, un Mémoire aux Etats Généraux par lequel je leur déclarai, qu'ayant appris que la Ville de Luxembourg avoit été réduite le prémier du mois à l'obéissance du Roi, je n'avois pas voulu différer de leur faire savoir quelles étoient ses intentions, après la prise de cette Place. Que Sa Majesté avoit eu sujet de se promettre, qu'après tous les expédiens qu'Elle leur avoit fait proposer depuis le 29 d'Avril pour rétablir promptement la Paix avec l'Espagne, ou du moins pour conserver leur barriere, & pour maintenir une bonne correspondance entre le Roi & les Etats-Généraux, ils feroient une réponse qui ne laisseroit plus à Sa Majesté aucun lieu de douter de leurs bonnes intentions; mais que, comme ils avoient laissé écouler inutilement tous les delais qu'Elle leur avoit accordez, & qu'Elle avoit éte obligée d'employer la force de ses armes pour se mettre en possession de Luxembourg, Elle se trouvoit en état de faire de nouvelles & de plus considérables Conquêtes, & d'augmenter ses prétentions contre les Espagnols, sans se tenir davantage aux offres qu'Elle avoit faites le 29 d'Avril dernier.

Que néantmoins Sa Majesté, pour faire voir qu'Elle demeuroit toujours dans la sincere intention de procurer le bien général de la Chrétienté en proposant tous les moyens possibles pour lui donner le repos, m'avoit commandé de leur faire savoir, que nonobstant, les grands avantages qu'Elle se devoit promettre de la prospérité de ses armes, Elle vouloit bien demeurer encore obligée pendant douze jours, à compter du jour de la prise de Luxembourg, aux mêmes offres qu'Elle avoit fait faire par mes Mémoires du 29 d'Avril & du 9

de Mai derniers, & à tous les expédiens que j'avois proposés dans les conférences que j'avois eues au sujet de ces Mémoires pour la conservation de la Barriere, & pour le rétablissement du repos dans les Pays-Bas.

QUE Sa Majesté s'étoit portée d'autant plus volontiers à donner cette nouvelle preuve de sa modération, qu'Elle avoit été bien aise de seconder les bonnes intentions de ceux qui souhaitant le bien de leur Patrie en particulier, & en général celui de la Chrétienté, avoient fait paroître un véritable desir de procurer un prompt rétablissement de la Paix, & d'entretenir une bonne correspondance avec Sa Majesté: de sorte que, comme l'envoi de leurs Troupes dans les Pays-Bas Espagnols avoit déterminé Sa Majesté à se mettre à la tête de ses armées pour poursuivre la juste satisfaction qui lui étoit dûe; de même la connoissance que Sa Majesté avoit eue que les Etats avoient empêché leurs Troupes de commettre aucun acte d'hostilité contre les siennes, l'avoit portée à donner encore en leur considération ce delai de douze jours après la prise de Luxembourg.

QUE Sa Majesté espéroit, que les Etat-Généraux ne profiteroient, soit pour conclurre & signer conjointement avec les Ministres d'Espagne le Traité qu'Elle avoit proposé, soit pour le conclurre & le signer Eux seuls, aux conditions qu'Elle leur avoit ci-devant offertes pour la conservation de la Barriere, & pour le rétablissement du repos des Pays Bas; & qu'ils se declareroient nettement dans ledit terme de douze jours après la prise de Luxembourg, parce que Sa Majesté vouloit savoir précisément à quoi s'en tenir avec Eux; leur protestant, que s'ils laissoient écouler ce tems sans donner aucune réponse positive, Sa Majesté ne s'arrêteroit plus à aucune considération, & ne régleroit dorénavant ses demandes & ses prétentions, que selon le succès qu'il plairoit à Dieu de donner à la justice de ses armes.

Je ne me fervis pas des mêmes termes que les bien intentionnés avoient mis à la fin de leur projet, parce qu'ils paroiffoient n'y être inférés que pour faire peur, & que ces Meffieurs avoient eux-mêmes trouvé que ces expreffions ci avoient plus de dignité, & qu'elles auroient plus d'effet, puifque fans faire aucune menace en particulier aux Etats-Généraux, elles leur laiffoient tout à appréhender.

Le Roi me manda, que comme je devois avoir appris par un Courier du Maréchal de Crequy la nouvelle de la prife de Luxembourg, il s'affûroit que je n'aurois pas perdu un moment de tems à préfenter un Mémoire, & qu'il eût été même à defirer que je l'euffe fait plutôt.

Que je devois fur toutes chofes bien faire connoître aux Députés des Etats-Généraux, qu'ils n'avoient plus de tems à perdre, s'ils vouloient maintenir la bonne correfpondance entre fa Couronne & les Provinces-Unies; & qu'après tant de délais accordés de fa part pour parvenir au rétabliffement de la Paix, ils pouvoient bien juger qu'il n'étoit pas de fa prudence de laiffer plus long tems fes armes inutiles, à moins que fes offres ne fuffent promptement acceptées. Cependant Il me manda, que comme Il étoit perfuadé qu'ils en profiteroient, Il retournoit à Verfailles, & laiffoit fes ordres au Maréchal de Crequy pour exécuter fes projets.

Ce départ du Roi me fit appréhender que les Etats-Généraux n'euffent pas auffi vivement peur qu'ils devoient l'avoir pour faire la Paix, d'autant plus que j'avois été informé la veille par l'Envoyé de Holftein, qui étoit fort bien averti, étant Frere du Député du Cercle de Franconie, que ce n'é- 6 Juin 1684.
toit pas feulement par les lettres de l'Ambaffadeur des Etats-Généraux à Londres, mais par le Roi d'Angleterre même, que le Prince d'Orange étoit affûré que Sa Majefté avoit promis à Sa Majefté Britannique, qu'il n'attaqueroit aucune Place dans les Pays-Bas après la prife de Luxembourg; que

ce Prince s'en étoit fait fort auprès des Alliés, sans compter ce que le Pensionnaire Fagel en avoit déclaré le 20 de Mai aux Etats de Hollande; & que bien que j'eusse représenté à M. de Barillon par trois lettres consécutives, de quelle importance il étoit que l'Envoyé d'Angleterre détrompât les Etats-Généraux & leurs Alliés de ces impressions qui pouvoient empêcher la Paix, & qu'il m'eût écrit que cet Envoyé avoit reçû cet ordre; Chudley m'avoit assûré qu'on ne lui en avoit rien mandé, & qu'on lui avoit simplement écrit d'exhorter les Etats Généraux à profiter du délai de dix jours que le Roi leur devoit donner après la prise de Luxembourg. C'est pourquoi j'appréhendois beaucoup que le Pensionnaire Fagel ne rassûrât les esprits lorsqu'il apprendroit le prompt retour du Roi à Versailles, & qu'il ne leur donnât à entendre, que c'étoit l'effet de la convention secrete, qui étoit entre Sa Majesté & le Roi d'Angleterre; car on étoit trop accoûtumé à voir que le Roi vouloit lui-même animer les Troupes par sa présence, pour croire qu'elles dussent entreprendre quelque chose de considérable quand Il n'y seroit pas. Que je ne doutois pas que les bien intentionnés ne fussent fort en peine, lorsqu'ils apprendroient le départ du Roi, avant que la Province de Hollande eût délibéré; car ils savoient la terreur que sa présence imprimoit en Hollande, & que c'étoit-là le plus fort argument par où l'on auroit appuyé ses menaces, & le plus puissant moyen qui auroit porté les Etats Généraux à accepter ses offres.

Je n'avois pas encore achevé ma Lettre, que les Etats-Généraux m'apporterent la Résolution qu'ils avoient prise ce matin-là, qui contenoit:

Que le délai de douze jours que Sa Majesté leur accordoit étoit si court, qu'il n'étoit pas possible qu'on pût dans le tems limité faire aucune delibération dans les Provinces des Etats-Généraux, & moins encore avec les Ministres de Sa Majesté Ca-

tholique, & de leurs autres Alliés: qu'ainſi ils demandoient un tems ſuffiſant pour donner connoiſce de ces dernieres offres à leurs Provinces, & à leurs Alliés, & en avoir réponſe.

Ils diſoient de plus, qu'ils croyoient que l'intention de Sa Majeſte etoit que l'accommodement qui ſe devoit faire fût univerſel, & s'étendît à tous ceux qui étoient leurs Alliés; & qu'auſſi tous les différends qui s'étoient mus en quelque quartier du Monde que ce put être, ſoit au Nord, ſoit au Sud, vinſſent à ceſſer.

Je répondis ſur le premier point, qu'il étoit inutile de donner un plus long délai à l'Eſpagne des intérêts de qui il s'agiſſoit principalement. Que le Marquis de Grana avoit des pouvoirs ſuffiſans, & qu'en tout cas le Roi avoit prevenu cet inconvénient par les facilités qu'il avoit apportées, en offrant de demeurer obligé pendant ſix ſemaines aux conditions qui auroient été réglées à la Haye dans un Traité, pourvu que l'Eſpagne le ratifiât en bonne & due forme dans ſix ſemaines. A l'égard des Etats-Généraux, que le terme de douze jours ſuffiſoit, & qu'ils en auroient treize ſi Luxembourg ne s'étoit rendu que le 3. Et comme je ſavois qu'il étoit effectivement très-difficile d'avoir réponſe en douze jours des Provinces éloignées, je leur dis que s'ils demandoient des délais pour en abuſer, le Roi ſeroit auſſi éloigné de le faire, qu'il auroit d'indulgence lorſqu'il n'y auroit que la forme de leur gouvernement qui empêcheroit qu'ils ne me donnaſſent une Réſolution de toutes les Provinces: comme par exemple, ſi au bout de huit jours qui leur reſtoient, les Provinces de Hollande, de Gueldres, d'Utrecht, de Friſe, & d'Overiſſel me venoient déclarer qu'elles avoient accepté les propoſitions, & qu'il ne fût beſoin que d'un jour ou deux pour recevoir les Réſolutions de Zelande & Groningue, je ſupplierois le Roi d'avoir agréable que je ſignaſſe le Traité un jour plus tard; mais que ſi les Provinces qui pouvoient délibérer dans

huit jours ne l'avoient pas fait, ils devoient compter que bien loin de leur donner un quart d'heure de délai, Sa Majesté employeroit ses armes pour se faire rendre la juste satisfaction qui lui étoit dûe. Cette Déclaration ne m'engageoit à rien; car je savois que lorsque la Province de Hollande, qui n'avoit pas besoin de huit jours, auroit résolu cette affaire, on la pouvoit compter infailliblement faite. Cependant, cela leur faisoit voir qu'on ne prétendoit pas leur imposer des conditions qu'ils ne pouvoient accomplir, & qu'on y procédoit de bonne-foi.

A l'égard du second point, je leur répondis, que l'intention du Roi étoit de procurer le repos à toute la Chrétienté, & qu'il étoit certain qu'aussi-tôt que les Etats-Généraux auroient accepté les propositions de Sa Majesté, tous les autres différends seroient bien-tôt terminés. Et comme ils me parlerent de ceux qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holstein, je leur témoignai que c'étoient des choses qui ne regardoient pas ce qui se traitoit à la Haye; outre que le Roi avoit offert & offroit encore, que s'il y avoit une Treve avec l'Empire, ou avec l'Espagne, ou avec tous les deux, elle fût commune à ses Alliés, en cas qu'ils s'en voulussent servir; ensorte qu'ils ne pourroient être troublés ni inquiétés dans la possession où ils étoient.

8 Juin 1684. J'INFORMAI l'Ambassadeur de Danemark au sortir de cette conférence de la réponse que j'avois rendue aux Etats-Généraux, qui m'en témoigna être fort content. Nous convînmes lui & moi qu'il se plaindroit qu'on m'eût parlé des affaires qui regardoient le Roi son maître, & qu'on ne se fût pas adressé à lui. Mais le Sieur Dickfeld, qui avoit entamé cette matiere chez moi, lui répondit que j'en avois parlé le premier, & les Etats lui envoyerent leur Résolution pour faire voir qu'il n'en étoit pas fait mention. Nous ne fûmes point fâchés lui & moi de cette réponse, & ce désaveu nous fit croire que ces Messieurs n'en avoient parlé que

pour fonder mes sentimens, sans vouloir entrer tout de bon dans ces sortes d'affaires

MESSIEURS d'Amsterdam ne furent pas moins satisfaits des éclaircissemens que j'avois donnés aux Etats-Géneraux. Ils me firent dire qu'ils seroient d'une grande utilité pour detromper ceux à qui l'on vouloit faire accroire que le Roi leur demandoit des choses qui ne dépendoient pas d'eux, ou qui étoient impossibles; mais qu'il étoit nécessaire après avoir donné ces explications, que ceux qui croyoient les Pays Bas en sûreté, (quand même on ne prendroit aucune résolution dans les Etats-Généraux) vissent des préparatifs qui les persuadassent du contraire; & que cependant je ne leur fisse aucune menace, parce qu'ils s'imagineroient qu'on n'avoit d'autre dessein que de les intimider. Ainsi je résolus de ne point agir, & je crus qu'il étoit du bien du service du Roi, qu'après leur avoir exposé ce que Sa Majesté leur offroit, ce qu'Elle souhaitoit d'Eux, & les suites que leur refus ou leur négligence leur pouvoit attirer, je parusse fort indifférent; puisque cela les feroit plus penser à Eux que tout ce que je leur pourrois dire, pourvû qu'ils apprissent que les Troupes du Roi se disposoient à agir après le terme expiré.

L'ENVOYÉ d'Hanover me vint voir le lendemain de cette conference, & me représenta beaucoup plus vivement que les Etats-Généraux n'avoient fait, l'injuste possession dans laquelle le Roi de Danemark étoit du Holstein, les contributions qu'il tiroit sans aucun droit du Pays de Mekelbourg, & les desseins qu'il avoit sur la Ville de Hambourg. Je m'en tins avec lui aux mêmes réponses que j'avois faites aux Etats-Généraux: que toutes ces choses-là n'étoient ni de ma connoissance ni de mon ministere; qu'il suffisoit que je promisse au nom du Roi aux Etats-Généraux, que du jour que le Traité seroit signé à la Haye, Sa Majesté donneroit encore au mois à la Diete de Ratis-

bonne pour l'acceptation de la Treve aux conditions qu'Elle avoit offertes; & que s'il y avoit quelque chose de plus à régler, cela se feroit à la Diete de Ratisbonne.

CEPENDANT, je mandai au Roi, que si les Etats-Généraux me pressoient encore là-dessus, je me reglerois selon les ordres dont il m'avoit honoré le 7 de Mai; mais que je me trouverois bien plus embarassé, s'ils s'avisoient de me dire qu'il n'étoit pas juste de stipuler par un Traité qu'ils ne donneroient aucun secours contre les Alliés de Sa Majesté, en même tems qu'Elle conservoit la liberté d'agir contre les Alliés des Etats-Généraux; que s'il n'étoit question que des interêts de l'Espagne, cette clause se pourroit mettre comme Sa Majesté l'avoit marqué; mais qu'il y avoit des Princes en Allemagne, sans compter le Roi de Suede, avec qui ils avoient des alliances; que si ces Princes-là avoient des démêlés avec la Couronne de Danemarck, il n'étoit pas juste qu'ils les abandonnassent, & que le Roi assistât le Danemark. Que je ne doutois pas que le Pensionnaire Fagel ne formât cette difficulté; car pour ce qui regardoit les Etats-Généraux, je ne voyois aucune apparence, qu'après qu'ils n'avoient pas voulu entrer en guerre contre Sa Majesté pour la conservation de Luxembourg, ils voulussent s'y engager pour les intérêts de la Suede.

MRS. d'Amsterdam demanderent le 7 de Juin par un Mémoire, qu'on leur rendît leurs Papiers: mais ils ne purent l'obtenir.

L'ENVOYÉ d'Espagne présenta le même jour un Mémoire aux Etats-Généraux, qui contenoit qu'il n'avoit aucun avis que Luxembourg se fut rendu le premier de Juin; mais que quand il feroit pris, il déclaroit encore ce qu'il avoit dit tant de fois, que le Roi son maître n'accepteroit jamais les injustes & imparticables propositions de la France, & ne feroit ni Paix ni Treve sans avoir Luxem-

bourg, puiſqu'il lui étoit impoſſible ſans cette Place, de conſerver le reſte des Pays-Bas, principalement à cauſe de la ſéparation qu'il y avoit entre l'Allemagne & les Pays-Bas. Que tous leurs Alliés avoient toujours ſi bien compris l'importance de Luxembourg, tant pour la défenſe du reſte des Pays-Bas, que pour la ſureté & la liberté de l'Empire & des Provinces-Unies, qu'ils avoient été d'avis qu'il falloit tout haſarder pour ſa conſervation, qui faiſoit auſſi celle du Cercle de Bourgogne. Que la France ne ſe contentoit pas d'avoir ſemé de la diviſion dans la République de Hollande, qu'Elle vouloit encore par ſes nouveaux artifices déſunir cette République d'avec ſes Alliés, en aſſurant que les Etats-Généraux avoient empéché les Troupes qu'ils avoient envoyées en Flandre pour la défenſe des Pays-Bas Eſpagnols, de commettre aucun acte d'hoſtilite contre celles de Sa Majeſté Très Chrétienne. Qu'il avoit déclaré & déclaroit encore, qu'il n'avoit aucun pouvoir, & qu'il n'en recevroit point pour ſigner les propoſitions de la France; & qu'il n'y avoit point de puiſſance en Europe qui pût jamais faire agréer ces propoſitions au Roi d'Eſpagne; qu'ainſi il eſpéroit que les Etats-Généraux & les autres Alliés de l'Eſpagne feroient enſorte, ou par les Traités, ou par la force des armes, que Luxembourg ſeroit remis entre les mains de Sa Majeſté Catholique.

Ce Mémoire fut confirmé par les Lettres qu'on reçut ce jour-là 7 à la Haye: elles apprirent que Luxembourg n'étoit pas encore rendu le 3. Il n'en fallut pas davantage pour ſuſpendre toutes les délibérations qu'on avoit commencées ſur mon Mémoire du 5; tant il eſt vrai que ces gens-là ne ſe conduiſoient que par la peur, & qu'un Mémoire, préſenté avant la reddition de Luxembourg, étoit une choſe inutile. Mais la nouvelle de la priſe de cette Place étant arrivée le 8, & le Penſionnaire Fagel ſe voyant à bout de toutes ſes fineſſes, voulut rompre l'Aſſemblée de Hollande:

mais Meſſieurs d'Amſterdam déclarerent que ſi la Province ſe ſéparoit ſans avoir pris une Réſolution ſur mon Memoire, ils prendroient leurs meſures en leur particulier, & ne fourniroient plus rien à l'Etat. Le Penſionnaire Fagel fut frappé de cette Declaration ; & pâlit extrémement, Il ne lui fut pas poſſible, quelque effort qu'il fît de ſéparer l'Aſſemblée, qu'on n'eut pris auparavant une Réſolution ſur les offres du Roi. On mit l'affaire ſur le tapis, & tous les Députés conclurrent unanimement de preſſer l'Eſpagne de s'accommoder, & qu'il falloit avoir pour cet effet ce matin-là une conférence avec les Miniſtres des Alliés. Onze des premieres Villes furent abſolument d'avis de ſigner un Traité avec le Roi, ou du conſentement de l'Eſpagne, ou ſans ſon conſentement : mais les autres n'ayant point d'inſtruction là-deſſus, il fut reſolu qu'on parleroit à l'Envoyé d'Eſpagne, & qu'enſuite de ſa réponſe, on verroit ce qu'on auroit à faire.

9 Juin 1684. ON porta ſur le champ cette Réſolution aux Etats-Généraux qui s'y conformerent. Les Députés de Friſe & de Groningue s'expliquerent en cette occaſion-là, ſelon leur coutume, en termes très forts touchant la néceſſité d'un prompt accommodement, & donnerent par écrit les Proteſtations qu'ils avoient préparées depuis long-tems, déclarant que ſi faute d'accepter dans le tems les propoſitions que le Roi faiſoit offrir pour faire la Paix ou la Tréve, les Etats ſe trouvoient engagés dans la guerre ; ils ne prétendoient pas d'y entrer en quelque façon que ce pût être, & qu'ils ſe ſépareroient plutot des autres Provinces, qui par leur mauvaiſe conduite auroient jetté les Etats-Généraux dans ce précipice.

9 Juin 1684. LES Députés des Etats Généraux eurent le lendemain 9 la conférence avec l'Envoyé d'Eſpagne qui avoit été réſolue, & le preſſerent auſſi fortement qu'il ſe pouvoit. Il ne leur répondit que par des emportemens & des extravagances ſi

outrées, que les Envoyés de Suéde & de Lunebourg n'oserent les appuyer: mais ils tâcherent indirectement d'accrocher les affaires sous le nom spécieux d'un accommodement général. Sur le rapport que le Député de la Province de Hollande aux Etats-Généraux fit de cette conférence aux Etats de Hollande, ils se séparerent pour aller consulter leurs Supérieurs; à condition qu'ils seroient de retour le 13 du même mois pour s'assembler le 14 au matin, à peine d'une grosse amende. Messieurs d'Amsterdam me firent avertir que le Pensionnaire Fagel avoit porté dans cette Assemblée quatre principaux points, qu'il disoit avoir été proposés par les Alliés, sur lesquels les Députés eurent ordre de savoir l'avis de leurs Villes, en même-tems qu'ils le demanderoient sur mon Mémoire.

Le premier point étoit, que pendant la Tréve, le Prince d'Orange ne fut pas obligé de prêter foi & hommage au Roi des Terres de Wianden, S. Witt, & des autres qu'il a dans le Luxembourg.

Le second, que ce Prince fut rétabli dans la paisible possession d'Orange comme il étoit par le passé.

Le troisième regardoit le décret de ses biens que la Princesse d'Isenguien poursuivoit.

Le quatrième étoit que le Roi consentît de ne se pas mêler des affaires qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holstein.

Les Etats-Généraux eurent ce même jour une longue conférence avec les Envoyés d'Angleterre & de Brandebourg touchant ces mêmes affaires du Holstein, & les intérêts du Prince d'Orange. J'en fus averti par mes amis, car ces deux Envoyés ne m'en parlerent point jusqu'à ce que les lettres pour l'Angleterre & pour Berlin fussent parties. Celui de Brandebourg me vint dire le premier qu'on vouloit demander une Déclaration à Sa Majesté qu'Elle ne se mêleroit pas des démêlés que le Roi de Danemark avoit avec le Duc de Holstein.

QUE pour ce qui regardoit le Prince d'Orange, on n'insistoit pas qu'il ne fît pas foi & hommage au Roi, mais seulement qu'il ne fût pas obligé de le rendre en personne; qu'il ne s'étoit pas engagé d'en faire aucun office auprès de moi, ni auprès du Roi, mais seulement auprès de M. l'Electeur de Brandebourg, & qu'il en avoit dit la raison aux Etats-Généraux, qui étoit que M. l'Electeur l'avoit seulement chargé de parler au Prince d'Orange pour le raccommoder avec Sa Majesté, & que si ce Prince avoit voulu répondre favorablement aux avances qu'il lui avoit faites, il avoit ordre de dépêcher aussi tôt un Courier à l'Envoyé que l'Electeur son Maître avoit en France; mais que le Prince d'Orange l'ayant éconduit, il n'avoit rien à dire là-dessus. Ces sortes d'avances de l'Electeur de Brandebourg pour le Prince d'Orange n'accommodoient pas les affaires générales; & toutes les assurances que je pouvois donner ne remettoient pas ler esprits quand on leur faisoit entendre qu'il ne tenoit qu'au Prince d'Orange de rentrer dans les bonnes graces du Roi; d'autant plus que cet Envoyé avoit déja fait confidence à Messieurs d'Amsterdam que le Roi avoit assuré M. l'Electeur de Brandebourg que si le Prince d'Orange faisoit un pas, Il en feroit dix; & que c'étoit là-dessus que M. l'Electeur pressoit le Prince d'Orange de se raccommoder.

IL est certain que l'Envoyé de Brandebourg vouloit profiter de cette occasion pour se mettre bien auprès du Prince d'Orange; & pour y parvenir, il tâchoit de le tirer avant que la Paix se fît de l'embarras où il étoit, & d'où il appréhendoit que ce Prince ne sortît pas aisément, quand les affaires seroient conclues. C'est dans cette vue, qu'il vouloit se rendre mediateur entre le Prince d'Orange & Messieurs d'Amsterdam, disant que l'Electeur son Maître lui avoit ordonné de réunir la République.

10 Juin 1684. JE récapitulai dans une lettre que j'écrivis le 10 de Juin au Roi tout ce qui s'étoit passé jusques-

là, & je fis un plan de l'état où étoit ma négociation, où je marquai que le Pensionnaire Fagel, les Envoyés de Suéde & de Lunebourg voyant qu'ils ne pouvoient plus s'opposer directement à la Paix, tâchoient d'en traverser la conclusion par toute sorte d'incidens qu'ils faisoient naître des intérêts du Prince d'Orange, & des démêlés d'entre le Roi de Danemark & le Duc de Holstein. Je fis ensuite un détail des difficultés que j'avois pénétré que ces Envoyes vouloient former & des réponses que j'avois résolu d'y faire si les Etats-Généraux m'en parloient avant que je pusse être honoré des ordres de Sa Majesté.

QUE ce qui regardoit le Prince d'Orange étoit divisé en trois points. Qu'il ne fût pas tenu pendant la Tréve de faire foi & hommage au Roi des Terres qu'il possédoit dans le Luxembourg. Qu'on le rétablît dans la Principauté d'Orange comme il y étoit autrefois; & qu'on arrêtât les poursuites que la Princesse d'Isenghien faisoit faire sur ses biens.

J'ASSURAI Sa Majesté, que je ne souffrirois pas qu'il fut rien mis de ces sortes de choses dans le Traité, comme n'y appartenant pas. Que je dirois à l'égard du premier point, que ce n'étoit pas laisser Sa Majesté en possession de ce dont Elle joüissoit, que de la priver des foi & hommage qui lui étoient dûs, & que cela impliquoit contradiction.

POUR ce qui étoit de la Principauté d'Orange, que ce Prince y étoit rétabli conformément à ce qui avoit été réglé par le Traité de Nîmegue; & qu'ainsi il n'y avoit rien à stipuler là dessus. Que l'assignation, qui lui avoit été donnée, étoit la suite d'un procès qui duroit depuis que la Maison de Nassau étoit en possession de cette Principauté, & que le Roi laissoit dans son Royaume un libre cours à la justice.

QUE c'étoit à peu près la même réponse que je ferois sur le Décret que la Princesse d'Isenghien faisoit faire des biens du Prince d'Orange.

L'ENVOYÉ de Lunebourg ne s'arrêtoit pas seule-

ment a la discussion des démêlés du Roi de Danemark & du Duc de Holstein : mais il prétendoit qu'il n'etoit pas juste que le Roi de Danemark demeurât en possession du Duché de Holstein, du pays de Mekelbourg, de Jever, & des autres lieux qu'il occupoit, ni qu'il en tirât pendant une Trêve de vingt années des contributions. Il ajoûtoit à cela que le Roi de Danemark avoit résolu d'assiéger Hambourg. Que la Maison de Lunebourg se laisseroit plutôt réduire à la derniere extrémité que de le souffrir jamais ; que le Roi de Suede s'y opposeroit aussi de toutes ses forces. Que si le Roi secouroit le Roi de Danemark, & que les Etats-Généraux assistassent le Roi de Suede, & la Maison de Lunebourg, on n'auroit fait que transporter le siége de la guerre. Et il concluoit de tout cela, que si le Roi vouloit que stipuler les Etats ne feroient aucun acte d'hostilité contre ses Alliés, ils ne pouvoient sans perdre leur honneur ne pas demander que Sa Majesté n'agît pas non plus contre leurs Alliés.

Que pour ce qui regardoit les démêlés du Roi de Danemark avec le Duc de Holstein, je me défendrois autant que je pourrois d'entrer dans ces questions-là, & que je les renvoyerois à la Diète de Ratisbonne ; mais, que si je voyois qu'elles arrêtassent la signature de la Paix, j'exécuterois les ordres du Roi, qui vouloit que la Trêve qui se feroit à la Haye fût commune à ses Alliés, ensorte qu'ils ne pussent être troublés ni inquiétés non plus que Sa Majesté dans la possession où ils étoient le premier d'Août 1681.

Que pour ce qui étoit du siége de Hambourg, je témoignerois aux Etats-Généraux que je n'en avois nulle connoissance ; qu'ils ne devoient pas douter que quand le Roi feroit son Traité avec l'Empire, tous les autres démêlés ne fussent bien-tôt appaisés ; mais, qu'il n'étoit pas question d'en traiter à la Haye, où il ne s'agissoit que des affaires d'Espagne.

Que je serois plus embarassé sur la clause que

le Roi vouloit que j'inseraffe, que les Etats Généraux n'agiroient pas contre ses Alliés; car sans doute ils me diroient que le Roi ne faisant avec eux que le Traité qui régarde l'Espagne, il ne pouvoit exiger autre chose des Etats-Généraux sinon qu'ils ne fissent aucune acte d'hostilité contre les Alliés de Sa Majesté en faveur des Espagnols; mais, que les différends que Sa Majesté avoit avec quelques Princes de l'Empire n'étant pas terminés, les alliances subsistoient de part & d'autre, & la faculté réciproque d'assister ses Alliés demeuroit toujours. Qu'il n'en étoit pas de même au Traité de Nimegue, dans lequel le Roi rendant beaucoup de Places aux Alliés de l'Etat, il falloit, ou que les Etats-Généraux en fissent pareillement restituer aux Alliées de Sa Majesté, ou qu'ils souffrissent qu'Elle les reprit.

Que je ne devois pas omettre, qu'on pouvoit m'objecter, que le Roi demandoit la ratification de l'Espagne des cessions & renonciations, &c. mais que ne se faisant à la Haye qu'un Traité de Trêve, l'Espagne ne devoit, ni céder ni renoncer, & qu'il suffisoit qu'elle ratifiât dans six semaines en bonne & dûe forme le Traité de Trêve qui seroit conclu à la Haye. Sa Majesté en convint, & m'écrivit qu'Elle ne demandoit autre chose.

J'envoyai dans cette même dépêche un Mémoire de l'Envoyé d'Espagne, présenté aux Etats-Généraux le 9 de Juin, par lequel il leur remontroit qu'après les déclarations précises qu'il leur avoit faites le 7, qu'il n'avoit aucun pouvoir de signer les injustes propositions de la France, & que le Roi son Maître ne les agréeroit jamais, il étoit surpris de voir dans un de mes Mémoires qu'ils m'eussent représenté que le délai de douze jours étoit trop court pour pouvoir faire des délibérations avec les Ministres de S. M. Catholique. Qu'ils n'avoient rien à délibérer sur les propositions de la France, & sur ses délais, ni avec lui, ni avec le Gouverneur des Pays-Bas, ni avec quelque Ministre d'Espagne que ce

fût; que tout ce que les Etats-Généraux avoient à délibérer entre Eux, étoit s'ils vouloient renoncer à l'amitié & aux Traités qu'ils avoient avec le Roi d'Espagne; s'ils vouloient abandonner les Pays-Bas, & manquer à l'obligation d'assister Sa Majesté Catholique en quelque endroit du monde qu'on lui fasse la guerre, & s'ils vouloient se séparer de tous leurs autres Alliés.

QUE la France n'avoit travaillé depuis la paix de Nimegue qu'à engager les Etats Généraux à ne se pas meler de la defense des Pays-Bas; mais que quand les Etats les abandonneroient, tant que le Roi d'Espagne y auroit un Soldat, il ne s'abstiendroit point d'y faire la guerre à la France. En un mot, que le Roi son Maître ni l'Empereur ne vouloient ni Paix ni Treve, que par un Traité général & commun, résolu, conclu, & signé en même-tems avec inclusion de tous leurs Alliés,

LES Créatures du Prince d'Orange, & les Ministre Autrichiens, crurent que ces déclarations de l'Envoyé d'Espagne, la discussion des démélés qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holstein, les affaires de Meklembourg, & les in-
13 Juin 1684. térêts du Prince d'Orange, n'étoient pas capables de traverser la conclusion du Traité. Ils résolurent de faire présenter de nouveaux Mémoires le 12 de Juin par tous les Alliés, afin que cela fît plus d'impression dans les Villes où on délibéroit actuellement sur mes propositions.

LE Mémoire de l'Envoyé d'Espagne parut le premier. Il leur déclara que quoiqu'il eût fait connoître dans la derniere conference qu'il avoit eue la veille avec Eux, l'importance & la necessité que l'accommodement des différends survenus entre la Couronne de France & la République de Genes fît une partie de l'accommodement général; néantmoins comme il avoit reçû ce même jour des ordres d'Espagne, il se trouvoit obligé de leur déclarer au nom & de la part du Roi son Maître, que le sort de la République de Génes étoient insépa-

inséparable des intérêts de Sa Majesté Catholique ; non-seulement à cause de la convenance du maintien de la République de Genes pour la conservation de la liberté de toute l'Italie, & du libre Commerce du Levant, mais aussi à cause du point d'honneur où le Roi d'Espagne se trouvoit engagé ; puisque la République de Genes, se voyant réduite en cendres, n'avoit pas voulu se détacher de l'honneur de l'amitié de Sa Majesté Catholique, à quoi la France l'avoit voulu obliger. Ainsi le Roi d'Espagne en reconnoissance d'un action si noble, si ferme, & si héroïque, avoit résolu de ne faire ni Paix ni Treve avec la France, qu'avec l'inclusion & la satisfaction de la République de Genes, la considérant comme un de ses plus fideles Alliés.

Ce Mémoire de l'Envoyé d'Espagne fut suivi de ceux du Résident de l'Empereur, de l'Envoyé de Holstein, & de l'Envoyé de Lorraine. L'Envoyé de Holstein déclara aux Députés d'Amsterdam qui étoient aux Etats-Généraux qu'il ne prétendoit pas que l'intérêt de son Maître arrêtât les affaires générales ; qu'il prioit seulement les Etats-Généraux comme garans du Traité de Roschild, de s'employer auprès de Sa Majesté qui avoit bien voulu garantir le Traité de Fontainebleau pour faire rétablir son Maître dans ses Etats.

Les Députés des Villes de Hollande revinrent le 13 Juin au soir ; ceux d'Amsterdam me firent dire qu'ils devoient demander la levée du scellé qui étoit sur leurs Papiers ; mais d'une maniere à les vouloir absolument avoir : qu'ils étoient huit Députés pour soutenir leurs sentimens avec plus de force : qu'ils avoient résolu d'obliger le Pensionnaire Fagel de former une conclusion à la pluralité de voix ; & que s'il le refusoit, ils le feroient sortir de l'Assemblée de Hollande, & feroient conclurre par le Pensionnaire de Dort, ou par celui de quelqu'une des Villes suivantes. 14 Juin 1684.

Que s'il arrivoit que Fagel, soit par raisonne-

mens, séductions, menaces ou autrement empêchât que la pluralité des voix dans les Etats de Hollande n'allât à faire la Treve aux conditions du 29 d'Avril, ils avoient apporte de fortes Protestations qu'ils donneroient par écrit, avec une Déclaration precise qu'ils se séparoient des autres Membres de l'Etat.

Ils avoient même déja commencé à exécuter la déclaration qu'ils avoient faite de ne vouloir rien contribuer à l'Etat; car ils avoient défendu au Receveur Général de payer aucune chose en leur nom de l'argent qui pouvoit être dans la caisse commune, à laquelle ils ne fournissoient plus rien. Et deux jours après ils fermerent leurs
16 Juin 1684. Comptoirs, & déclarerent aux Etats de Hollande qu'ils les tiendroient fermés jusqu'à ce qu'on leur eût fait satisfaction sur la restitution de leurs Papiers.

Comme je leur avois fait connoître que l'inclusion des affaires du Nord, & ces intérêts du Prince d'Orange apporteroient des obstacles à la paix, ils me manderent par la même voie qu'ils avoient résolu dans leur Ville de ne pas arrêter le Traité à aucune de ces deux affaires; qu'ils se contenteroient à l'égard de celles du Prince d'Orange, que je me chargeasse d'en écrire à Sa Majesté, ce qu'ils faisoient pour ne point paroître animés personnellement contre ce Prince. Que pour celles du Nord, il n'y insisteroient pas après une légere tentative.

Je mandai au Roi que les affaires ne pouvoient être en meilleur etat, puisque le sentiment de cette Ville-là entraînoit ordinairement celui de plusieurs autres Membres des Etats Généraux.

Que si le Prince d'Orange avoit assez d'autorité pour empecher que l'avis de Messieurs d'Amsterdam ne fût suivi, une partie des Etats-Généraux s'alloit engager dans une guerre qu'ils ne pourroient soûtenir trois mois, & qu'il ne dépendroit que du Roi de la finir par une paix qui rétabliroit

hautement le parti Républiquain; que c'étoit l'effet de la bonté que Sa Majesté avoit eu de ne pas augmenter ses prétentions après la prise de Luxembourg qui avoit établi une si entiere confiance en sa parole, qu'il n'y avoit personne excepté les Partisans du Prince d'Orange, qui n'avoüât que Sa Majesté aimoit la République, & qu'Elle vouloit sérieusement lui procurer la paix.

Qu'au contraire les démarches du Prince d'Orange faisoient voir qu'il ne songeoit qu'à les jetter dans une funeste guerre: & le campement qu'il faisoit alors à Notre-Dame de Halle, sans l'ordre des Etats-Généraux & contre leur intention, fut une des choses qui marqua plus ses intentions, & qui lui fit plus de tort.

Les Etats-Généraux me vinrent trouver le 14 de Juin sur les sept heures du soir, & m'apporterent la Résolution qu'ils avoient prise ce jour-là, qui contenoit, qu'après avoir examiné le Mémoire que je leur avois donné le 7 du même mois, & le rapport que leurs Députés leur avoient fait de la conférence qu'ils avoient eue avec moi au sujet de ce Mémoire, ils avoient jugé à propos de me représenter, qu'ils inclinoient à persuader le Roi d'Espagne d'accepter la Treve aux conditions que je leur avois proposées le 29 d'Avril, & le 9 de Mai, à condition que l'accommodement fût universel, tant pour l'Empire, qu'au regard du Nord, & qu'ils souhaiteroient volontiers d'examiner avec moi quels seroient les moyens les plus propres pour traiter cette affaire, & de savoir quelle sûreté on pourroit se donner réciproquement, me priant pour cet effet de leur accorder un plus long délai. 15 Juin 1684.

Je leur répondis que le Roi vouloit certainement la paix; que je n'avois pas besoin d'en alléguer d'autres preuves que celles que Sa Majesté en vouloit bien donner Elle-même, lorsqu'Elle se tenoit encore après la prise de Luxembourg aux mêmes conditions qu'Elle avoit offertes auparavant, &

qu'Elle consentoit outre cela de demeurer obligée pendant un mois, à compter du jour de la signature du Traité qui se feroit à la Haye, aux mêmes conditions qu'Elle avoit proposées à l'Empire; que c'étoit-là tout ce qui dépendoit de Sa Majesté; tout ce qu'Elle leur avoit offert; & tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement lui demander. Que s'il y avoit dans la suite quelque-chose qui leur causât une légitime inquiétude, Sa Majesté leur avoit donné trop de preuves du soin qu'Elle avoit de leur repos, pour croire qu'elle le laissât troubler par d'autres endroits; & que si l'on vouloit finir à la Haye les affaites entre la France & l'Espagne, ils ne devoient pas douter que Sa Majesté ne s'employât fort volontiers à leur procurer tout ce qui seroit de leur satisfaction. Mais qu'il n'étoit ni juste ni raisonnable de me vouloir obliger à entrer là-dessus dans aucune convention, soit par des articles qui seroient insérés dans le Traité entre la France & l'Espagne, soit par des articles séparés, puisque si l'on en usoit ainsi, on tomberoit insensiblement sous prétexte des affaires du Nord & de celles du Sud dans le labyrinthe d'un Traité général; que c'étoit-là ce qu'avoient tenté depuis trois ans ceux qui avoient souhaité d'envelopper toute l'Europe dans une guerre générale sous prétexte d'un accommodement général; que c'étoit ce qu'ils tentoient encore à cette heure sous d'autres termes & d'une autre maniere. Que cette Proposition vague des démêlés du Nord, faisoit assez voir que quelque couleur apparente qu'on lui pût donner, elle n'étoit cependant suscitée que par ceux qui n'osant s'opposer directement à la paix, tâchoient d'y faire naître tant d'obstacles que les Etats-Généraux seroient obligés de laisser passer sans rien conclurre le tems dans lequel Sa Majesté consentoit de demeurer obligée à ses Propositions; & pour le redire encore une fois, qu'on ne me pouvoit rien demander de plus, sinon que je traitasse à la Haye les affaires de l'Espagne aux conditions proposées par Sa Majesté;

qu'on renvoyât à Ratisbonne celles qui regardoient l'Empire; & afin qu'on les y pût conclurre, que Sa Majesté demeurât obligée pendant un mois aux mêmes conditions qu'Elle y avoit offertes. Que ceux qui composoient cette Diete étoient sages & éclairez; qu'ils avoient les intérêts de l'Empire à cœur, & qu'ils sauroient bien travailler à établir son repos. Enfin, que si la Resolution des Etats-Généraux étoit de ne consentir ni à Paix ni à Treve entre la France & l'Espagne, & de refuser les offres que Sa Majesté leur faisoit pour la tranquillité des Pays-Bas & pour la sûreté de la Barriere, à moins que je ne m'engageasse de concerter avec eux des articles sur des choses qui n'étoient ni de mon Ministere, ni de ma connoissance; ce seroit un grand malheur pour la Chrétienté, & sur lequel le Roi n'ayant rien à se reprocher, j'espérois que Dieu continueroit toujours de bénir ses armes. Mais si au contraire ils étoient satisfaits qu'on leur offrît de terminer par un prompt accommodement les démêlés qui étoient entre la France & l'Espagne, qu'on remît le calme dans leur voisinage, qu'on pourvût à la sûreté de leur Barriere, & qu'on rétablît le repos dans l'Empire par une Treve de vingt années, je leur réïtérois qu'en ce cas j'étois prêt de signer incessamment le Traité, & de passer en même-tems auprès du Roi mon Maître les offices dont il leur plairoit de me charger.

QUE pour ce qui étoit de la prorogation du délai, & de la demande qu'ils me faisoient de quel le terme de douze jours avoit commencé, je pouvois leur répondre, que le Gouverneur de Luxembourg avoit signé le 4 du mois de Juin la capitulation en vertu de laquelle la Place étoit passée dans la possession de Sa Majesté, & qu'ainsi on devoit compter cette Ville au Roi de ce jour-là; mais, que quelques-uns de leurs Députés ayant objecté, que les troupes du Roi n'avoient été mises en possession d'une des Portes de la Ville que le 6 au

matin, je leur avois répeté ce que je leur avois déja déclaré dans ma réponse du 7 du même mois; c'est-à-dire, que je ne m'arrêterois pas à ces deux jours-là, & que je consentirois de commencer à compter les douze jours du 6 lorsqu'il ne seroit plus besoin que d'avoir du tems pour l'employer utilement; mais, que comme je leur avois déjà dit que je me réglerois selon que je verrois qu'ils travailleroient sérieusement à la Paix, & qu'ils ne seroient arrêtés que par la forme de leur Gouvernement, j'étois obligé de leur dire que je voyois avec deplaisir que ce n'étoit point cela qui les retenoit; que c'étoient des difficultés qui étoient hors de l'affaire, & des conditions qu'ils vouloient imposer aux offres de Sa Majesté, qui détruisoient l'acceptation qu'ils témoignoient en vouloir faire. C'est pourquoi je leur avois dit que s'ils vouloient la Paix générale aussi sérieusement qu'ils le protestoient, il n'y avoit ni de plus prompt ni de plus sûr expédient que de convenir nettement & sans restriction des offres de Sa Majesté, ce que je les priois de faire avant l'expiration du terme (en cas que ce fût leur intention) n'étant pas en mon pouvoir d'accorder aucun délai, & eux jugeant assez d'eux-mêmes qu'il n'étoit pas de la prudence du Roi de perdre en de nouveaux délais les avantages que lui donnoit la saison, & qu'il devoit attendre du bon état de ses armées.

Je mandai au Roi que j'avois trouvé moyen dans cette conférence de faire expliquer les Créatures du Prince d'Orange qui y étoient, de leur dessein secret qui n'étoit autre que de m'engager dans des négociations qui ne pouvant être achevées de plusieurs mois, jetteroient inévitablement toute l'Europe dans la guerre; que j'avois tiré d'eux par diverses questions, qu'ils desiroient seulement de savoir si Sa Majesté vouloit pacifier les affaires du Nord; que quand Elle m'auroit fait savoir qu'Elle le vouloit bien, on feroit une convention parti-

culiere entre Sa Majesté & les Etats-Généraux, par laquelle on regleroit les affaires du Nord : dans ces affaires on mettroit les intérêts du Duc de Holstein, ceux de Meklembourg, ceux de Jever, ceux de Grictsil, ceux de la Ville de Dockster, ceux de la Maison de Lunebourg, les plaintes que le Roi de Suede faisoit que Sa Majesté n'avoit pas voulu souffrir qu'il fît passer des Troupes en Allemagne. Enfin, on vouloit ramasser tout ce qu'on pouvoit imaginer pour ne sortir jamais d'affaire : que je soupçonnois même qu'on vouloit faire quelque chose de plus, & que dès que je me serois relâché seulement à dire que Sa Majesté vouloit bien pacifier le Nord, on n'arrêteroit pas seulement par là tout court la conclusion du Traité d'Espagne, mais on le romproit entierement, en l'attachant à une convention à laquelle on voyoit si peu de possibilité.

Qu'on m'avoit insinué que ce n'étoit pas la premiere fois que des Princes s'étoient accordés ensemble, pour empêcher que d'autres n'entrassent en action; qu'on pourroit de même prendre des mesures entre Sa Majesté & les Etats-Généraux par lesquelles on conviendroit de certaines conditions sur lesquelles on regleroit tous les démêlés que ces Princes pourroient avoir, & que l'on conviendroit en même-tems que l'on n'assisteroit pas ceux qui n'y voudroient pas déférer. Enfin, on me représenta qu'il n'étoit pas juste que la Paix ne se faisant point dans le Nord, Sa Majesté y pût assister ses Alliés, & que les Etats-Généraux fussent obligés d'abondonner les leurs. Je répondis sur cet article tout ce que j'ai marqué ci-dessus.

Les Députés des Etats-Généraux ne me parlerent pas des affaires d'Orange. A l'égard de celles de M. de Lorraine, ils ne s'étoient engagés à autre chose envers son envers son Envoye qu'à passer des offices auprès de Sa Majesté.

Les Etats-Généraux ayant fait informer les Etats

de Hollande des Réponses que je leur avois rendues, ceux-ci mirent l'affaire en délibération, & résolurent tout d'une voix le 14 au soir de presser les Espagnols d'accepter les offres de Sa Majesté.

Les Etats de Hollande se rassemblerent encore le lendemain 15 pour lire ma Réponse, que j'avois mise par écrit. Ils confirmerent leur Résolution du jour précédent, & en conséquence les Députés aux Etats-Généraux, qui avoient ordre de leur Province de se conformer à l'avis de la Hollande, résolurent d'avoir l'après-dînée une conférence avec leurs Alliés pour les convier de presser les Espagnols d'accepter les offres de Sa Majesté; & les Etats de Hollande résolurent, que si le Ministre d'Espagne les refusoit, ils se rassembleroient le lendemain 16 pour prendre une Conclusion définitive.

Que je ne pouvois dire quelle seroit cette Conclusion: que je savois seulement, que les Nobles étoient toujours formellement opposés à l'acceptation des offres du Roi; mais, que des dix-huit Villes de Hollande, il y en avoit déja seize qui étoient d'avis de les recevoir malgré l'Espagne. Que Rotterdam étoit une des deux qui y étoient encore contraires; que comme elle étoit puissante, & que le Magistrat étoit au Prince d'Orange, on ne pouvoit s'assurer de la faire changer, à moins que la populace ne l'y obligeât. Que l'autre étoit Medenblick petite Ville de Nort-Hollande, à laquelle on ne faisoit pas d'attention.

Que les Régens d'Amsterdam & tous les bien-intentionnés avoient été satisfaits de ma Réponse; qu'ils avoient fort approuvé que je les eusse assurés de la disposition où étoit Sa Majesté de détourner tout ce qui pourroit engager les Etats-Généraux dans la guerre, parce qu'il falloit ôter aux Créatures du Prince d'Orange le prétexte qu'ils prenoient d'intimider les esprits foibles, en leur faisant accroire, que le Roi leur vouloit faire la guerre indirectement par le Roi de Danemark, & par l'Elec-

teur de Cologne. D'ailleurs, qu'ils avoient été fort aises que je n'eusse rien avancé dont le Pensionnaire Fagel eût pû prendre prétexte de dire, qu'il falloit aller consulter les Villes, & consumer ainsi le tems qui restoit du délai.

JE ne manquai pas d'informer l'Ambassadeur de Danemark de ce qui m'avoit été dit dans cette conférence qui regardoit le Roi son Maître. Il me vint apporter le 15 un Mémoire qu'il vouloit présenter aux Etats-Généraux, dans lequel il avoit mis que Jever étoit un Fief en contestation entre le Roi & le Roi d'Espagne. J'appréhendai qu'on ne conclût delà, que cette affaire regardoit l'Espagne, & par consequent devoit être traitée à la Haye: c'est pourquoi je lui fis changer cet article.

Lettre du Roi du 12 Juin 1684.

LE Roi m'écrivit le 12, qu'il étoit satisfait de ce que j'avois répondu sur la brieveté du délai de douze jours, & sur ce qui regardoit les différends du Roi de Danemark avec le Duc de Holstein, à l'égard duquel je pouvois ajoûter que c'étoit une affaire de famille qui devoit être ajustée entre ces Princes, & dont Sa Majesté ne prétendoit pas se mêler. Qu'Elle étoit bien aisé de me faire encore observer, que l'intérêt de ses Alliés ne devoit entrer que dans le Traité qu'Elle feroit avec l'Empire, & que les offres qu'Elle avoit faites à Ratisbonne d'une Trêve de vingt années devoient laisser toutes choses de part & d'autre au même état qu'elles étoient au premier Août 1681. Qu'elle ne pouvoit rien stipuler de plus en faveur de sesdits Alliés, soit qu'ils desirassent être compris dans le Traité que je signerois, soit qu'ils se contentassent d'être mis dans celui de l'Empire; & qu'en l'un & en l'autre cas la possession du premier Août 1681. dévoit régler provisionnellement toute sorte de différends, à l'exception de ce qui regardoit Strasbourg & ses dépendances.

QU'ELLE m'avoit fait connoître par sa dépêche du 6 de Juin tout ce que je devois faire entendre

aux bien-intentionnés, & par eux aux principales Villes de Hollande, & aux Provinces les plus considérables, pour les désabuser de l'espérance que le Prince d'Orange leur vouloit donner que Sa Maj. n'entreprendroit plus rien le reste de la campagne; & que comme ils n'auroient pas plutôt laissé écouler inutilement le tems qu'Elle leur avoit donné, qu'ils verroient agir ses Armées avec la même vigueur que si elles étoient animées de sa présence, ils ne devoient pas s'imaginer que leurs troupes se rencontrant dans les Places qui seroient attaquées par les siennes, ils pussent garder avec Sa Majesté la même neutralité qu'ils prétendoient, ni qu'Elle s'engageât à ne point attaquer la Barriere, s'ils ne lui donnoient par un bon Traité toutes les sûretés que je leur avois demandées de sa part, ensorte qu'Elle pût employer ailleurs les troupes qu'Elle avoit pour lors en Flandre.

Qu'Elle ne doutoit pas que la clause que les Etats avoient mise à la fin de leur Réponse en ces termes (*qu'ainsi de même cesseront tous les différends qui sont mûs en quelque quartier du Monde qu'ils puissent être, tant au regard du Nord que du Sud*) n'eût son rapport à ce que son Armée Navale venoit de faire devant Génes; qu'Elle vouloit bien si cette affaire arrêtoit la conclusion du Traité que je promisse en son nom dans un article du Traité, qu'Elle ne pourroit s'emparer de Génes, ni d'aucune Place ou pays qui en dépendoient, soit par la force de ses armes, ou par telle autre voie que ce pût être; mais, que si cette Ville continuoit à lui donner des sujets de mécontentement, Elle ne vouloit point s'ôter la liberté de la châtier de la maniere qu'Elle avoit fait par le moyen de ses Vaisseaux.

Sa Majesté ajoûta dans cette Lettre qu'Elle s'assûroit que l'Envoyé d'Angleterre auroit reçu des ordres bien précis de détromper les Etats-Généraux de l'opinion qu'on leur avoit voulu donner

qu'Elle se fût engagée envers le Roi de la Grande-Bretagne à ne plus attaquer de Places dans les Pays-Bas; mais, quoiqu'il en fût, qu'ils seroient bien-tôt persuadés du contraire par l'action de ses armées. Cependant Elle consentoit que je ne fisse plus aucune Proposition de sa part, & me permit seulement au cas que celles que j'avois faites en son nom fussent acceptées, d'en signer le Traité jusqu'à ce qu'Elle eût expressément révoqué le pouvoir qu'Elle m'en avoit donné, ou qu'Elle eut fait de nouvelles demandes. Mais que je me gardasse bien de m'expliquer de cette permission même aux bien-intentionnés, avant qu'on eut effectivement accepté ses offres.

Je répondis sur cette Lettre que je m'étois conduit dans les conférences que j'avois eues avec les Etats-Généraux, selon le principe que Sa Majesté me donnoit; à savoir, que l'interêt de ses Alliés ne devoit entrer que dans le Traité qu'Elle feroit avec l'Empire; qu'ainsi j'avois toujours soutenu qu'il falloit renvoyer le tout à Ratisbonne. Que les Etats-Généraux n'avoient point encore formé de difficulté sur ce que Sa Majesté ne vouloit pas qu'ils donnassent des secours contre ses Alliés, & qu'il n'y avoit eu jusques-là que les Ministres de leurs Alliés qui avoient relevé cette affaire; mais que si les Etats-Généraux s'arrêtoient à cela, je ne hasarderois pas de rompre le Traité pour faire insérer cette clause de la maniere que l'Ambassadeur de Danemark prétendoit qu'elle se devoit entendre; car il m'avoit déja dit que le Roi de Danemark seroit fort à plaindre si après s'être attiré bien des ennemis sur les bras, Sa Majesté n'exigeoit pas indefiniment des Etats-Généraux qu'ils ne donneroient aucun secours contre ses Alliés; & que je suivrois l'intention de Sa Majesté, qui étoit nettement marquée dans le Mémoire du 17 Février, & dans sa Lettre du 20 d'Avril dernier, qui portoit que les Etats-Généraux ne pourroient donner aucun secours en 16 Juin 1684.

quelque endroit que ce fût, ni contre Sa Majesté ni contre ſes Alliés en faveur des Eſpagnols.

L'AMBASSADEUR de Danemark étoit un homme de beaucoup d'eſprit, mais fort fin, qui ne pouvoit néantmoins s'empêcher de faire paroître quelquefois qu'il voyoit à regret les meſures que je prenois avec les Etats-Généraux pour la Paix; & qu'il auroit bien voulu que le Roi ſon Maître profitât de cette occaſion de faire une guerre avantageuſe.

CEPENDANT, tout étoit à la Haye, dans une agitation qui ne ſe peut exprimer. Les Etats-Généraux avoient preſſé le 15 l'Envoyé d'Eſpagne d'accepter les offres de Sa Majeſté: ce Miniſtre n'y avoit répondu que par des reproches & des injures. Les autres, excepté celui d'Hanover, n'avoient pas beaucoup fait de bruit: mais celui de Suede s'étoit fort emporté, & avoit dit que ſi les Etats-Généraux concluoient un pareil Traité, il proteſteroit par écrit, que c'étoit manquer à leurs alliances & à la bonne foi. Les Créatures du Prince d'Orange de leur côté n'avoient jamais tant fait de brigues & de cabales pour empêcher qu'on n'acceptât les offres de Sa Majeſté. Les Etats de Hollande s'étant raſſemblés le 16 à huit heures du matin, les conteſtations & les diſputes furent violentes. Je mandai à Sa Majeſté que je ne lui en rapporterois pas les particularités; que j'aurois ſeulement l'honneur de lui dire que n'y ayant que la voix des Nobles & celle de Rotterdam contraires au ſentiment commun, on avoit ſommé le Penſionnaire Fagel de conclurre; qu'il avoit refuſé de le faire; qu'on s'étoit dit là-deſſus des paroles fort aigres de part & d'autre; qu'enfin les dix-ſept Villes avoient déclaré qu'elles ténoient l'affaire pour concluë; que Fagel ſe trouva forcé par-là de former la Réſolution; après quoi ils étoient convenus de ſe raſſembler à trois heures après midi, & avoient prié les Etats-Généraux de s'aſſembler à la même heure; que les Etats de Hollande pour faire voir combien

16 Juin 1684.

ils avoient cette affaire à cœur, au lieu d'envoyer leur Résolution aux Etats-Généraux, selon la coutume, par le Député qui y étoit de leur part, y étoient allés en Corps (excepté les Nobles, le Pensionnaire Fagel, & la Ville de Rotterdam) & avoient prié les Députés des six autres Provinces de se conformer à celle de Hollande; que ceux de Frise & de Groningue l'avoient fait sur le champ, 29 Juin 1684. mais que le Pensionnaire Fagel avoit si bien pris ses mesures auprès des Députés de Gueldres, de Zelande, d'Utrecht, & d'Overissel, qui étoient tous dépendans du Prince d'Orange, qu'ils firent consumer la journée en de très-fortes contestations. Les Députés de ces quatre Provinces soutinrent toujours, qu'ils avoient ordre de leurs Superieurs de ne point consentir à la Tréve, à moins que tous leurs Alliés ne fussent compris dans le même Traité, & que le Prince d'Orange ne fut rétabli dans tout ce qu'il demandoit. On fut étonné que Dickfeld, Député d'Utrecht, osât tenir un pareil langage, lui qui avoit ordre positif de sa Province de consentir aux Propositions de Sa Majesté: aussi on ne l'épargna pas, & un Bourguemestre d'Amsterdam lui dit, qu'il alloit contre ses ordres, & en fit voir une copie. Dickfeld répondit, que personne ne pouvoit mieux savoir ses ordres que lui-même, que c'étoit à lui à les déclarer aux Etats-Generaux & à en répondre à ses Supérieurs. Néantmoins, les Députés de ces quatre Provinces ne purent s'empêcher d'envoyer des Couriers à leurs Supérieurs pour leur rendre compte de l'état des affaires, & leur demander de nouveaux ordres. Que les Etats-Généraux étoient allés à neuf heures du soir faire une derniere Déclaration à leurs Alliés; qu'ensuite ils étoient revenus dans leur Chambre de Conseil, où les Etats de Hollande les allerent trouver, pour les presser de ne pas laisser passer ce jour-là sans conclurre: mais, quelque effort qu'ils fissent, ils ne purent rien obtenir davantage, bien qu'ils eussent demeuré avec les

Etats-Généraux jusques à une heure après minuit.

Le Pensionnaire Fagel dépécha ce jour-là trois Couriers au Prince d'Orange.

Comme l'empressement des Etats de Hollande venoit de la Déclaration que je leur avois faite que les douze jours devoient être comptés du 4 de Juin, que les Troupes du Roi étoient entrées dans Luxembourg, je n'avois garde de leur dire que le Roi les entendoit du jour qu'on avoit appris cette nouvelle à la Haye, qui n'étoit que le 8. Pour ce qui est de la permission que Sa Majesté m'avoit donnée de recevoir l'acceptation de ses offres tant qu'Elle ne me révoqueroit point ses ordres, s'ils en avoient soupçonné la moindre chose, jamais la Tréve n'eut été faite.

17 Juin 1684.

Quoique les Etats de Hollande eussent été jusqu'à une heure après minuit avec les Etats-Généraux, les Députés d'Amsterdam ne laisserent pas de m'envoyer cette nuit du 16 au 17 celui par qui j'entretenois commerce avec eux, pour me dire qu'ils voyoient de si grands obstacles formés par les Créatures du Prince d'Orange, qu'ils désespéroient presque de pouvoir faire prendre une résolution dans les Etats-Généraux; que si cela étoit, ils étoient résolus de venir, c'est-à-dire, les Provinces de Hollande, Frise, & Groningue me déclarer qu'elles acceptoient à leur égard les offres de Sa Majesté; mais, que ce qui leur donnoit le plus d'appréhension étoit que le Prince d'Orange marchoit avec l'armée de l'Etat, ne doutant pas que ce ne fut pour entreprendre quelque-chose. Ils me demandoient donc ce qu'ils pourroient faire pour remédier à ce malheur, s'il arrivoit: & comme ils souhaitoient aussi de savoir si l'Armée de Sa Majesté en Flandre entreprendroit quelque chose, je fis réponse par écrit, cet homme m'en ayant prié de leur part:

Que le Roi attendroit la fin du délai, & qu'il ne feroit entreprendre aucun siége avant ce tems-là.

QU'APRÈS le délai expiré, ſi les Etats-Généraux n'avoient rien réſolu, on attaqueroit très-aſſurément une Place des Pays-Bas.

QUE pour remédier à cet inconvénient, ſi les Provinces qui auroient réſolu d'accepter les offres du Roi m'en venoient donner part, je me chargerois de faire auprès de Sa Majeſté les offices qu'elles pouvoient raiſonnablement deſirer, & que Sa Majeſté ſe porteroit toujours à faciliter les deſſeins de ceux qui étoient pour la Paix, & qui vouloient maintenir la Liberté de la République.

QUE ſi avant le terme expiré les Troupes que commandoit le Prince d'Orange attaquoient celles du Roi, ou qu'elles s'avançaſſent, enſorte qu'on en vînt aux mains, ſi les Provinces qui auroient accepté la Paix, vouloient me donner les moyens pour remédier aux ſuites que cela pourroit avoir, je m'en ſervirois très-volontiers, & j'entrois dans tous les expédiens qui pourroient les conſerver dans leur liberté, & dans un parfait repos.

JE m'expliquai de bouche plus fortement, mais en lui donnant toutes les aſſurances d'une protection forte & effective de Sa Majeſté pour tous ceux qui vouloient la Paix. Je ne lui témoignai aucun empreſſement pour faire détacher ces trois Provinces des quatre autres, croyant bien que cela les feroit plutôt reculer qu'avancer, & que les affaires les y porteroient, ou les en retireroient, ſelon le ſuccès qu'elles alloient avoir, puiſque ſi ces trois Provinces emportoient ce jour-là ce qu'elles ſouhaitoient dans les Etats-Généraux, rien au monde ne feroit capable de les détacher de l'Union, & que ſi elles n'en venoient pas à bout, elles ſeroient obligées de ſonger à leur conſervation particuliere, & qu'il n'y avoit rien de mieux en ce cas que les aſſurances fortes que je leur donnois de bouche, joint à ce qui étoit par écrit

CE même homme me dit auſſi ce jour là (non de la part de Meſſieurs d'Amſterdam, mais comme une choſe qu'il leur avoit oüi dire) qu'ils

apréhendoient que le Prince d'Orange étant pouſſé à l'extrémité, ne vînt avec toute l'armée dans la Province de Hollande; & ſi je croyois que Sa Majeſté ne voulût pas bien en ce cas faire ſuivre le Prince d'Orange par ſon armée. Je donnai là-deſſus toutes les aſſurances qu'on pouvoit ſouhaiter: mais, les Etats de Hollande ayant obtenu ce même jour qu'on prît une Réſolution dans les Etats-Généraux, ils m'en vinrent donner part l'aprés-dînée, & le Traité fut ſigné de la maniere qu'on le va voir.

Il eſt certain, que le deſſein de Meſſieurs d'Amſterdam (à l'exception de Van-Buning) étoit de perdre entierement le Penſionnaire Fagel, & de diminuer tellement l'autorité du Prince d'Orange, qu'elle ne pût plus leur être ſuſpecte: mais, quoique nous ayons pris dès ce tems-là des meſures, je n'en parlerai qu'après que j'aurai expliqué de quelle maniere la Tréve fut enfin ſignée.

19 Juin 1684. Les Etats de Hollande ſe raſſemblerent le lendemain 17. à ſept heures du matin, ils eurent ce jour-là pluſieurs conférences avec les Etats-Généraux, & les Etats-Généraux en eurent auſſi avec les Alliés. Les amis du Prince d'Orange n'omirent rien pour traverſer cette affaire, & les Etats de Hollande employerent tous les moyens imaginables pour la faire conclurre. Meſſieurs d'Amſterdam eurent même aſſez de crédit pour engager leur Province à déclarer en ſon nom qu'elle executeroit ce que la Ville d'Amſterdam avoit réſolu en ſon particulier de faire, quand les choſes ſeroient pouſſées à l'extrémité. Les Etats de Hollande déclarerent aux Députés de Gueldres, de Zelande, d'Utrecht, & d'Overiſſel, que les Provinces de Hollande, de Friſe, & de Groningue les abandonneroient, & leur laiſſeroient ſoutenir la guerre ſans leur donner aucune aſſiſtance, & que elles trois payant ſoixante-ſeize par cent, les quatre autres verroient ce qu'elles pourroient faire avec les vingt-quatre par cent qu'elles fourniſſoient,

niffoient, & que la Province de Hollande avançoit le plus fouvent pour elles.

MAIS ces Députés ne s'étant pas intimidés de ces menaces, les trois Provinces leur déclarerent, que s'ils ne vouloient pas confentir que les Etats-Généraux m'apportaffent le lendemain 18 une Réfolution qui porteroit que trois Provinces qu'on me nommeroit ayant accepté les offres du Roi, ils me prioient de donner un délai de quelques jours pour avoir le confentement des quatre autres: les Provinces de Hollande, de Frife, & de Groningue viendroient toutes trois enfemble me donner part de leurs Réfolutions, & me déclareroient qu'elles acceptoient purement & fimplement en leur particulier les offres de Sa Majefté; & les autres Provinces prendroient enfuite leurs mefures comme elles le jugeroient à propos.

TOUTE la cabale du Prince d'Orange enfemble ne fut pas capable de réfifter à de telles Déclarations; & les Deputez de ces quatre Provinces furent obligés d'envoyer encore des Couriers pour en informer leurs Supérieurs, & pour leur demander nommément des ordres conformes aux Réfolutions des trois autres Provinces. Il convinrent auffi de m'apporter une Réfolution des Etats-Généraux par laquelle ils me repréfenteroient que les Provinces de Hollande, de Frife, & de Groningue me déclaroient qu'elles acceptoient les offres de Sa Majefté du 29 d'Avril & 9 de Mai, des 5 & 7 de Juin; & que les quatre autres attendoient l'ordre de leurs Supérieurs pour s'y conformer; qu'ainfi ils efpéroient que je leur accorderois quelques jours, afin que ces quatre Provinces puffent accepter dans ce tems-là les Propofitions du Roi, & que cette grande affaire fût terminée.

CEPENDANT les Etats-Généraux voulurent avant que de me faire cette priere, parler encore une fois à leurs Alliés, pour leur déclarer qu'ils alloient accepter les offres de Sa Majefté, & pour les convier d'en faire de même. C'étoit pour la

troisième fois de ce jour-là que les Etats-Généraux entroient en conférence avec leurs Alliés. Dans la premiere, ils leur avoient porté des Propositions par écrit, sur lesquelles ils croyoient qu'on devoit travailler à l'accommodement. Ces Propositions étoient :

QUE Leurs-Hautes-Puissances s'engageroient à Sa Majesté Très-Chrétienne de faire tous les offices les plus efficaces auprès de Sa Majesté Catholique, pour la porter à l'acceptation de la Tréve aux conditions proposées par Sa Majesté Tres-Chrétienne.

QUE pour pouvoir faire ces offices avec succès, on leur accorderoit le tems de six semaines.

QU'ON accorderoit à l'Empire, & à chaque Membre de l'Empire, le tems d'un mois pour accepter les conditions proposées par Sa Majesté.

QUE Sa Majesté Très-Chrétienne ne pourroit augmenter ni aggraver les conditions durant ce tems-là.

QUE Sa Majesté Très-Chrétienne n'entreprendroit rien durant ce tems-là, ni contre l'Empire, ni contre l'Espagne.

ET que Leurs-Hautes-Puissances ne feroient point agir non plus leurs Troupes pendant ce tems-là.

QU'EN cas que Sa Majesté Catholique & l'Empire ou l'un des deux trouvassent à propos d'accepter lesdites conditions, & de faire la Treve sur ce pié, alors les Ratifications des Traités qu'on fera de la Tréve & de cet engagement seront échangées en même tems.

QUE Leurs-Hautes-Puissances, & Leurs Hauts-Alliés garantiroient les Traités qui seroient ainsi faits contre toutes nouvelles entreprises telles qu'elles pûssent être, ou quel nom qu'on leur pût donner, soit d'appendance, dépendance, de réünion, ou sous quelque prétexte qu'on le fît.

MAIS en cas qu'on ne pût porter Sa Majesté Catholique à faire ladite Treve auxdites conditions, qu'alors Leurs-Hautes-Puissances ne se mêleroient plus des affaires d'Espagne.

QUE Sa Majesté Très-Chrétienne & Leurs-Hautes-Puissances tâcheroient par toute sorte de bons offices, & par voie d'amitié à faire accommoder les différends du Nord durant le tems de deux mois : & en cas qu'on n'y pût trouver d'accommodement, & qu'on fît tort à quelqu'un de leurs Alliés, & qu'il fût effectivement attaqué, qu'alors Leurs-Hautes-Puissances s'acquitteroient envers le dit Attaqué, de ce à quoi elles étoient obligées en vertu des alliances.

LES Ministres des Alliés, excepté celui d'Espagne, qui ne voulut pas s'y trouver, répondirent, après avoir examiné cet écrit, qu'ils trouvoient cette affaire de si grande importance, qu'ils demandoient le tems de repasser sur leurs instructions pour revenir l'après-dînée du même jour.

ILS retournerent sur les quatre heures, & c'est la seconde conférence qu'ils eurent ensemble, dans laquelle ils déclarerent aux Etats-Généraux qu'après avoir révû leurs instructions, ils ne s'étoient pas trouvés suffisamment instruits sur cet écrit qui étoit une chose nouvelle, leurs instructions tendant bien à une Paix, ou une Treve générale & sûreté commune, avec inclusion des Alliés & intéressés, mais point à de telles conditions. Et ainsi, attendu la grande importance de l'affaire, ils se trouvoient obligés d'en donner part à leurs Maîtres; qu'ils espéroient cependant que les Etats-Généraux demeureroient dans l'union des Traités, & ne feroient rien qui les pût séparer des Alliés.

DANS cette troisième conférence qui se fit à dix heures du soir, les Etats-Généraux déclarérent aux Ministres de leurs Viliés la Résolution qu'ils avoient arrêté de prendre pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Espagne. Les Ministres d'Hanover, du Cercle de Franconie, & de Lorraine, parlerent contre cette Résolution comme ils avoient toujours fait : mais ils déclarerent que leurs Maîtres ne laisseroient pas de vivre en amitié avec les Etats-Généraux. Celui de

Suede protesta qu'ils rompoient par-là le Traité d'Association fait avec son Maître, & fit tout son possible par menaces & par remontrances pour les faire changer de sentiment. Les Ministres de l'Empereur & d'Espagne s'emporterent au delà de l'imagination, & principalement ce dernier, qui dit mille extravagances à son ordinaire.

Les Etats-Généraux étant revenus de cette Conférence sur le minuit, les Etats de Hollande les allerent trouver, & ne les quitterent point que la Résolution ne fût prise telle que je le viens de marquer, & ils se séparerent à deux heures après minuit.

Comme les Etats de Hollande avoient une extrême inquiétude des mouvemens que le Prince d'Orange faisoit faire à leurs Troupes, ils lui avoient déja écrit de ne rien entreprendre; & ce Prince leur avoit répondu que ce n'étoit pas non plus son dessein, mais que l'Armée de France étant fort proche, il vouloit se mettre sur ses gardes, & que si les Troupes de Sa Majesté ne lui en donnoient pas occasion, il ne feroit rien de son côté. Les Etats de Hollande ne furent pas satisfaits de cette réponse captieuse. Ils résolurent donc en même jour de lui écrire fortement, & envoyerent trois Pensionnaires de leur Province ordonner au Pensionnaire Fagel d'écrire au nom des Etats de Hollande; mais il fit le malade, & ne voulut pas parler à ces Pensionnaires: de sorte que les Etats de Hollande prierent les Etats-Généraux dans cette derniere Conférence d'écrire au Prince d'Orange. Il y eut encore de grandes contestations là-dessus, les quatre Provinces n'y voulant pas donner les mains: mais ceux de Hollande parlérent si fortement, qu'enfin les autres y acquiescerent, & ils dépécherent la nuit du 17 au 18 un Courier au Prince d'Orange, & lui écrivirent qu'ils ne vouloient pas qu'il fît marcher leurs Troupes, ni qu'il souffrît qu'elles commissent aucun acte d'hostilité.

Le lendemain matin, qui étoit un Dimanche 18 de

Juin, les E. G. m'envoyérent demander audience : je la leur aſſignai à onze heures ; & ſur la communication qu'ils me donnerent de cette Réſolution, je leur témoignai que puiſque trois Provinces avoient réſolu d'accepter les Propoſitions de Sa Majeſté, & qu'ils ne demandoient un délai de quelques jours qu'afin de donner le loiſir aux Provinces les plus éloignées de s'y conformer, j'eſpérois que Sa Majeſte ne déſapprouveroit pas que j'attendiſſe deux ou trois jours au-de-là du terme expiré : mais que comme c'étoit une choſe que je faiſois de moi-même, & point par ordre de Sa Majeſté, je ne pouvois les aſſurer que mon pouvoir ne fût revoqué s'ils laiſſoient écouler trop de tems. Je leur fis voir auſſi les inconvéniens qui pouvoient arriver de la marche de leurs Troupes, & que ſi le Prince d'Orange commettoit quelque acte d'hoſtilité, je ne conclurrois rien avec eux ſans attendre de nouveaux ordres.

Les Députés des Etats-Généraux furent ſatisfaits de cette réponſe, & me dirent qu'ils comptoient d'avoir par-là juſques au 22 au ſoir, puiſque les douze jours ne devoient expirer que le 19. Je mandai au Roi que je ne les chicanerois pas pour un jour ou deux, & que puiſque les Députés de ces quatre Provinces avoient bien voulu ſe charger de cette affaire, il falloit attendre la réponſe, qu'on ne pouvoit recevoir à la Haye de quatre ou cinq jours ; qu'un pareil procédé produiroit un très bon effet, & que Sa Majeſté avoit déja gagné l'affection des Peuples de Hollande par la bonté qu'Elle avoit eue de vouloir bien encore accorder les mêmes conditions après la priſe de Luxembourg. Que comme les affaires étoient dans un état que rien ne les pouvoit plus faire changer, à moins qu'il n'arrivât quelque-choſe au-dehors qu'on ne pouvoit prévoir, j'eſpérois que les choſes finiroient de la maniere que Sa Majeſté le ſouhaitoit, ſi Elle vouloit bien me continuer encore pendant trois ou quatre jours le pouvoir qu'Elle m'avoit

donné de conclurre la Treve avec les Etats Généraux aux conditions qu'Elle avoit prescrites.

Lettre du Roi du 15 Juin 1684.

Le Roi me manda que comme il voyoit par mes Lettres du 8 & du 9 de Juin beaucoup de disposition dans la plûpart des Villes de Hollande à accepter ses offres, soit conjointement avec les Espagnols, soit séparément, il s'assûroit qu'ils n'en auroient pas plutôt pris la Résolution, que les Espagnols s'empresseroient de traiter, & que l'Empire ne differeroit pas non plus de consentir à la Treve: qu'ainsi je ne me trouverois point dans l'embarras que j'appréhendois, que les Etats-Généraux ne s'opiniâtrassent à me dire qu'on ne pouvoit stipuler par un Traité qu'ils ne donneroient aucun secours contre les Alliés du Roi, & que Sa Majesté se conservât la liberté d'agir contre les Allies de l'Etat; car puisqu'il ne dépendoit que de leurs Alliés de se mettre à couvert de tous actes d'hostilité par l'acceptation de ses offres, il n'étoit pas juste que les Etats-Généraux les approuvant par le Traité qu'ils feroient avec le Roi, ils donnassent du secours à ceux qui les refuseroient.

19 Juin 1684.

A l'égard des Propositions que le Pensionnaire Fagel faisoit en faveur du Prince d'Orange, Sa Majesté me mandoit que je savois assez que la conduite que ce Prince avoit toujours tenue ne l'obligeoit pas à se rendre facile à ce qui pouvoit être de sa satisfaction, & qu'ainsi je ne consentisse qu'à ce que je jugerois devoir faire un obstacle insurmontable à l'accommodement, Sa Majesté approuvant d'ailleurs la Réponse que j'avois projetté de faire sur les trois articles qui regardoient les intérêts de ce Prince. Elle me manda ensuite le 19 de Juin, que comme Elle avoit accordé à tous les Seigneurs de Terres réunies à sa Couronne en conséquence du Traité de Nimegue, la permission de lui rendre les foi & hommage par Procureur, Elle ne le refuseroit pas au Prince d'Orange.

Sa Majesté ajoûta aux Réponses que je voulois faire touchant les différends qui étoient entre le

Roi de Danemark & le Duc de Holftein, que c'étoit une affaire de famille dans laquelle le Roi de Danemark ne confentiroit pas qu'aucune Puiffance étrangere pût entrer.

JE mandai au Roi que je croyois que les Etats-Généraux prétendroient ne fe devoir pas lier les mains pour ne pouvoir agir contre les Alliés de Sa Majefté, finon lorfqu'il s'agiroit des intérêts de l'Efpagne; car ils pouvoient objecter que pour les obliger à ne point fecourir leurs Alliés, il faudroit que Sa Majefté fe fît fort pour les fiens, ou qu'ils déclaraffent eux-mêmes qu'ils fe contentoient des conditions dont Sa Majefté étoit fatisfaite à fon égard; c'eft-à dire, de demeurer pendant la Treve de vingt années dans la poffeffion où ils étoient au mois d'Août 1681: c'eft ce que les Alliés de Sa Majefté ne faifoient pas; & quoique j'euffe preffé l'Ambaffadeur de Danemark, il ne fe voulut jamais expliquer là-deffus. Qu'outre cela l'Envoyé de Lunebourg prétendoit qu'indépendamment des différends qui étoient entre Sa Majefté & quelques Princes de l'Empire, indépendamment des démêlés que pouvoit avoir le Roi de Danemark pour les quartiers de Meklembourg, Saxe-Lawembourg, & autres, la guerre pouvoit s'allumer fur tout autre fujet entre les Alliés de Sa Majefté & ceux de l'Etat, foit que le Roi de Danemark afliégeât Hambourg, foit qu'il attaquât la Maifon de Brunfwich; & qu'il n'étoit pas jufte que les Etats-Généraux fe miffent hors d'état de fecourir en ce cas leurs Alliés, ce qu'ils feroient s'ils admettoient indéfiniment la claufe de ne pouvoir agir contre les Alliés de Sa Majefté. 20 Juin 1684.

J'INFORMAI le Roi dans cette même Lettre qu'on avoit eu avis ce jour-là 20 de la Province d'Utrecht, que le Bourguemeftre d'Amfterdam avoit eu raifon de reprocher au Sieur Dickfeld qu'il agiffoit contre fes ordres, & que cette Province lui avoit ordonné de fe conformer à celle de Hollande. Il *Idem.*

dit pour s'excuser que ses ordres ne pouvoient s'entendre qu'en cas que la Province de Hollande eût pris une Résolutson selon les Loix de la République, & qu'elle ne l'avoit pas fait, puisque pour conclurre la paix ou la guerre il falloit un consentement unanime. Cela fit appréhender aux trois Provinces bien-intentionnées, qu'il ne trouvât encore quelqu'autre interprétation captieuse pour éloigner l'acceptation des offres du Roi, & les obligea d'envoyer le 20 au soir des Députés de ces trois Provinces aux Etats d'Utrecht, afin de leur faire expliquer précisément leurs sentimens. Ces Députes revinrent le 21 au soir, & rapporterent que la Province d'Utrecht leur avoit déclaré, qu'elle consentoit encore purement & simplement à l'acceptation des offres de Sa Majesté. Ce fut un sensible affront pour le Sieur Dickfeld que trois Provinces eussent envoyé pour savoir l'Avis de sa Province, n'ayant pas voulu s'en fier à ce qu'il en disoit, & qu'il se fût trouvé en effet qu'il parloit tout autrement que ses Maîtres ne le lui avoient ordonné.

21 Juin 1684.

Lettre de M. de Louvois du 13 Juin 1684.

M. de Louvois ne manda, que comme il importoit au service du Roi que M. le Maréchal de Schomberg fût ponctuellement informé de tous les mouvemens que feroit le Prince d'Orange & de ceux des Troupes Hollandoises, il étoit nécessaire que je lui mandasse par toutes les occasions que je pourrois ce que j'en apprendrois.

20 Juin 1684.

J'ÉCRIVIS aussi-tôt à M. le Maréchal de Schomberg l'état des affaires en Hollande, la maniere dont le Prince d'Orange avoit envoyé les Troupes des Etats-Genéraux, & les défenses que les Etats lui avoient faites de faire le moindre mouvement, & de ne pas souffrir que leurs Troupes commissent aucun acte d'hostilité.

22 Juin 1684.

LA Résolution de la Province d'Overissel arriva le 22 de Juin, & peu s'en fallut que ~~la maison~~ du premier des Députés de cette Province aux Etats Gén.

n'eût été pillée par la populace de Deventer, lorſqu'on ſut qu'il avoit refuſé dans les Etats-Généraux de ſe conformer aux ſentimens de la Hollande.

Les choſes étant en cet état, les Députés des Etats-Généraux me vinrent dire le même jour 22, qu'il étoit impoſſible qu'ils euſſent réponſe de Gueldre que le lendemain, & de Zelande que le ſamedi 24, ou le Dimanche 25 ſuivant: ainſi ils me prierent de vouloir bien encore attendre deux ou trois jours.

Avant que de leur répondre, je leur demandai ce que les Provinces d'Utrecht & d'Overiſſel avoient réſolu: ils me dirent qu'elles avoient envoyé leur conſentement; mais, qu'elles ſouhaitoient qne toutes les autres euſſent le loiſir d'envoyer leurs Réſolutions aux Etats-Généraux. Je leur témoignai qu'après avoir pris ſur moi d'attendre quatre jours au-delà de mes ordres, je ne pouvois me haſarder à faire encore la même choſe; qu'ils avoient eu du tems de reſte depuis le 29 d'Avril, que ces Propoſitions avoient été renouvellées; & qu'il n'étoit pas juſte d'abuſer des facilités que Sa Majeſté avoit bien voulu apporter à la Paix. Ils me remontrérent, que les Provinces pouvoient avoir donné des ordres différens à leurs Députés en différens tems; qu'on n'étoit entré en matiere bien ſérieuſement que le ſamedi 17 au ſoir, lorſque les Etats de Hollande avoient porté leur réſolution aux Etats-Généraux, que les Députés avoient envoyé alors dans leurs Provinces; qu'il falloit huit jours entiers pour envoyer en Zelande, pour y faire aſſembler les Villes, & pour y délibérer; qu'ainſi on ne pouvoit avoir de réponſe; que l'on n'opinoit jamais dans les Etats-Généraux avant que tous les Députés euſſent eu le loiſir d'avoir réponſe de leurs Provinces, autrement ce ſeroit les exclurre indirectement de l'Union. Ils avoient raiſon en cela: & il étoit vrai encore, que les Députés de Zelande n'ayant envoyé dans leur Province que la nuit du 17 au 18, ils n'en pouvoient

avoir de réponse que le 25 ou le 26. C'est pourquoi je me servis de la permission que Sa Majesté m'avoit donnée de signer jusqu'à ce qu'Elle m'en eût revoqué le pouvoir; & je leur dis que puisque cinq Provinces acceptoient les Propositions de Sa Majesté, & qu'il n'étoit plus besoin que de deux jours pour avoir réponse des deux autres, j'espérois que Sa Majesté ne me désavoüeroit pas si j'attendois jusqu'au samedi au soir 24. M. d'Odick, Créature du Prince d'Orange & premier Député de Zelande, me pressa d'avoir jusqu'au 26: mais, je ne le voulus pas, & je les priai de se souvenir que si le Dimanche matin 25 il me venoit une révocation de mon pouvoir, ou des ordres d'augmenter les demandes de Sa Majesté, je leur déclarois dès ce moment qu'ils ne s'en devoient prendre qu'à eux-mêmes, & qu'ils ne se pourroient plaindre que Sa Majesté ne leur tînt pas ce qu'Elle leur avoit promis. Ils me demanderent donc s'ils ne pouvoient pas au moins se tenir assurés que jusqu'au 24 au soir ils seroient reçus à accepter les mêmes offres? Je leur dis après m'être bien fait prier, que pourvû qu'ils m'apportassent dans le samedi 24 au soir une Résolution par laquelle les Etats-Généraux acceptoient purement & simplement les offres de Sa Majesté, je m'engageois à la recevoir, mais point pour un plus long terme.

Ce qui m'obligea à vouloir absolument une Réponse le samedi au soir, c'est que la Province de Hollande présidoit cette semaine aux Etats-Généraux; & que j'étois persuadé, que si je tenois ferme elle ne laisseroit pas écouler la semaine sans conclurre cette affaire, au lieu que c'étoit le Sieur d'Odick qui présidoit la semaine suivante au nom de la Zelande; & j'appréhendois qu'il ne trouvât moyen d'empécher que les Etats-Généraux ne prissent aucune résolution dans toute la semaine, ce qui auroit pû faire échouër cette affaire.

Je mandai au Roi que depuis ma lettre écrite, les Etats-Généraux étoient revenus une ſeconde fois chez moi, & m'avoient témoigné quelque inquiétude du voiſinage des Troupes de Sa Majeſté, & des leurs, & auſſi de ce qu'on avoit brûlé quelques Villages. Je leur dis que M. le Maréchal de Schomberg ne s'étoit avancé avec les Troupes de Sa Majeſté, que parce qu'il avoit appris que M. le Prince d'Orange avoit fait marquer ſon Camp auprès de Notre-Dame de Halle; qu'il étoit ſurprenant que les Troupes des Etats qui étoient demeurées juſqu'à ce tems-là dans leurs quartiers, ſe fuſſent mis en Corps d'armée depuis que Sa Majeſté avoit déclaré qu'Elle vouloit bien ſe tenir encore à ſes mêmes conditions pendant le dernier délai. Que puiſque je les voyois ſi bien-intentionnés pour la Paix, je devois leur dire en confidence que M. le Maréchal de Schomberg avoit ordre d'obſerver de près M. le Prince d'Orange, & de l'attaquer, s'il faiſoit le moindre mouvement pour venir ſe camper auprès de l'Armée du Roi. Je leur répondis à l'égard des brulemens, que Sa Majeſté ne s'étoit engagée à faire ceſſer les actes d'hoſtilité que quand le Traité auroit été ſigné à la Haye. Ils me répliquerent qu'ils pouvoient m'aſſurer qu'ils ne laiſſeroient point paſſer le ſamedi 24 ſans m'apporter une Réſolution des Etats-Généraux, & qu'ils me prioient d'écrire à M. le Marechal de Schomberg afin qu'il n'arrivât rien qui pût éloigner la Paix: que de leur côté ils avoient réſolu d'écrire à M. le Prince d'Orange; mais qu'après ce que je venois de leur dire, ils alloient delibérer s'ils ne lui envoyeroient pas des Députés de l'Etat pour l'empêcher de faire aucune choſe qui pût donner lieu aux Troupes de Sa Majeſté d'agir contre celles des Etats-Généraux. Je leur témoignai que je ne pouvois rien faire en cela que de donner part à M. le Marechal de Schomberg de l'état où étoit la négociation, & des ordres qu'ils alloient envoyer au Prince d'Orange par des Deputés même des Etats;

Lettre à M. de Schomberg du 22 Juin 1684.

& je me servis du Courier qu'ils me donnerent pour l'écrire à M. le Maréchal de Schomberg, & pour en informer Sa Majesté; & les Etats-Généraux de leur coté firent passer trois Députés de leur Corps cette même nuit du 22 au 23 pour défendre au Prince d'Orange de faire aucun mouvement. Ils en avoient reçû au sortir de chez moi une lettre par laquelle après les avoir assurez qu'il n'entreprendroit aucune chose, il leur demandoit ce qu'il auroit à faire si les Troupes du Roi faisoient un siége, si elles attaquoient l'armée des Etats, & si elles continuoient à se faire payer des contributions par des exécutions militaires, & par des brulemens. Les Etats-Généraux ne jugerent pas à propos de s'embarrasser de répondre à toutes ces questions: ils ordonnérent seulement à leurs trois Députés de lui dire, qu'il n'avoit autre chose à faire qu'à retirer leurs Troupes, & les mettre dans des Places fortes. Ils furent un peu plus en repos depuis qu'ils eurent envoyé ces ordres au Prince d'Orange. On comptoit assez à la Haye que ce Prince ne les recevroit qu'avec bien du chagrin; & l'on sut quelques jours après qu'il n'en pouvoit guerres marquer davantage.

23 Juin 1684.

24 Juin 1684.

Lettre du Roi du 19 Juin 1684.

LE Roi me manda le 19 de Juin qu'il apprenoit avec plaisir que j'eusse porté Messieurs d'Amsterdam & les autres bien-intentionnés à laisser la décision des affaires du Nord à la Diete de Ratisbonne, & à se contenter à l'égard du Prince d'Orange des offices que je me chargerois de lui rendre auprès de Sa Majesté; ce qui vaudroit beaucoup mieux que d'entrer dans le détail de ses prétentions; qu'il seroit bon aussi de ne point faire mention de l'article de Genes; mais que si j'y étois forcé, je me réglasse selon les ordres qu'Elle m'avoit donnés, & qu'Elle réitéra dans cette Lettre.

QU'IL croyoit que ce qu'il m'avoit écrit par sa derniere dépêche devoit faire cesser toutes les objections qu'on me faisoit touchant la clause par la-

quelle il souhaitoit que les Etats-Généraux s'engageassent à ne pouvoir agir contre ses Alliés; non plus que contre Elle-même; mais que si l'on y persistoit, il étoit bon de demander si les Etats-Généraux vouloient laisser Sa Majesté dans la liberté d'assister contre eux l'Electeur de Cologne, & tous ceux de ses Alliés qui voudroient les attaquer; & que comme Elle ne croyoit pas que ce fût l'intention desdits Etats, il étoit bien juste aussi qu'ils s'obligeassent de leur côté à ne pouvoir agir contre ses Alliés. Que si néantmoins je voyois que tous ses Alliés ensemble, c'est-à-dire les Ministres de Danemark, Cologne, & Brandebourg desirassent qu'il ne fût fait aucune mention d'eux dans le Traité, je devois en ce cas-là me conformer à ce qu'ils me témoigneroient être le plus convenable aux intérêts de leurs Maîtres.

J'ÉCRIVIS au Roi que je ne pouvois m'empêcher de lui représenter encore que si je demandois aux Etats-Généraux, selon qu'Il me l'ordonnoit, s'ils vouloient laisser Sa Majesté dans la liberté d'assister contr'eux ses Alliés qui voudroient les attaquer, ils me répondroient que non, de même qu'ils ne prétendoient pas demeurer en liberté d'assister leurs Alliés qui voudroient attaquer Sa Majesté; mais, qu'ils me demanderoient si Sa Majesté vouloit bien s'engager à ne pas secourir ses Alliés, qui seroient attaqués, comme Elle vouloit qu'ils s'obligeassent à ne pas secourir les leurs s'ils étoient attaqués? 23 Juin 1684.

QUE j'ennuyerois Sa Majesté si je lui rendois compte en détail de toutes les traverses que j'essuyois; que j'espérois néantmoins avec les lumieres qu'Elle me donnoit, pouvoir sur-monter les obstacles que les Créatures du Prince d'Orange tâchoient de former à la conclusion du Traité; qu'il n'y avoit pas de jour qu'ils n'en suscitassent de nouveaux; & comme ils occupoient les principales Charges de la République, il leur étoit plus aisé d'inventer mille ruses & mille fourberies qui déconcertoient toutes choses.

Qu'on en avoit eu encore des preuves le jour précédent au sujet des Provinces d'Utrecht & d'Overissel; qu'après toutes les peines qu'on s'étoit données, & après avoir fait une députation si solemnelle à Utrecht dont il y avoit peu d'exèmples dans la République, on croyoit être à bout des affaires, puisque la Province d'Utrecht s'étoit déclarée qu'elle avoit donné ordre à ses Députés de se conformer à la Province de Hollande; mais, que le Greffier d'Utrecht, homme dévoüé au Prince d'Orange, avoit glissé dans l'extention de cette Résolution, que c'étoit conformément à une précédente; & cette précédente portoit que les Députés d'Utrecht se conformeroient à la résolution que la Province de Hollande prendroient unanimement; ainsi le Sieur Dickfeld avoit trouvé moyen d'arrêter encore cette affaire. Qu'on avoit renvoyé des Députés des trois Provinces à Utrecht pour faire corriger cet abus. Qu'on avoit fait naître un autre incident à la résolution d'Overissel; qu'ils avoient fait enforte que cette Province n'avoit donné son consentement aux Propositions de Sa Majesté, qu'à la charge qu'on regleroit par le même Traité les intérêts du Prince d'Orange, & que les trois Provinces avoient envoyé aussi en Overissel pour faire ôter cette clause.

26 Juin 1684.

Que je pouvois assurer Sa Majesté que jamais affaire n'avoit trouvé plus de difficultés que celle-là, dans laquelle, comme j'avois déja mandé, il ne s'agissoit pas seulement de faire la Paix entre Sa Majesté & le Roi d'Espagne, mais qu'il y alloit du maintien ou de la perte de l'autorité du Prince d'Orange: aussi employoit-on toute la chicane que pouvoit fournir la forme de ce Gouvernement, & l'on alloit cependant chercher toutes les nouvelles qu'on croyoit propres à aigrir les esprits, ou à leur donner du courage. Qu'on parloit de l'affaire de Génes. Qu'on débitoit que Sa Majesté prétendoit être Seigneur de Trêves, en qualité de Duc de Luxembourg; & qu'Elle s'étoit déja emparée de la

Ville. Qu'on faisoit mettre dans les Gazettes, qu'on enlevoit dans les Provinces de Poitou & dans quelques autres tous les enfans aux Peres & aux Meres Hueguenots, pour les faire élever aux dépens de leurs Peres dans la Religion Catholique. Que d'un autre côté on parloit avantageusement de ce qui s'étoit passé en Catalogne. Qu'on assuroit que l'Electeur de Baviere marchoit, & qu'il entraîneroit une grande partie de l'Allemagne contre Sa Majesté. Mais que tous ces discours n'ébranloient pas les plus sages, & que pour les autres; comme ils n'étoient pas dans les sentimens du Prince d'Orange par raison, mais par une dépendance aveugle, cela ne les pouvoit gâter plus qu'ils l'étoient.

Le Roi me fit réponse à cette Lettre, & particulierement sur ce que je lui avois mandé que les Partisans du Prince d'Orange publioient qu'Il s'étoit emparé de la Ville de Trêves prétendant en être Seigneur en qualité de Duc de Luxembourg. Il me manda qu'Il jugeoit à propos de m'éclaircir sur ce faux bruit, qu'il ne me seroit pas difficile de détruire; que bien loin de vouloir se rendre Maître de Trêves, Il avoit fait offrir à l'Electeur qu'Il renonceroit au droit de protection que les Ducs de Luxembourg avoient exercé sur cette Ville; & qu'Il lui avoit seulement fait demander qu'il en voulût pour toujours assurer le repos par l'applanissement des dehors qui pourroient servir à la défense de ceux qui auroient intention de s'en rendre Maîtres, pour y attirer la guerre. Que ce n'étoit qu'à cette démolition d'ouvrages superflus qu'on travailloit du consentement de l'Electeur & des Habitans, sans toucher aux murailles ni aux Portes. Cette réponse ne vint qu'après que le Traité fut signé, & d'ailleurs on ne m'avoit plus parlé de l'affaire de Trêves. Lettre du Roi du 27 Juin 1684.

Les Députés de Hollande, de Frise, & de Groningue, revinrent d'Utrecht pour la seconde fois le 24 Juin au matin, avec une entiere satisfaction. 24 Juin 1684.

26 Juin 1684. Celui qu'ils avoient envoyé en Overiſſel en étoit auſſi de retour, après avoir fait ôter de leur réſolution la clauſe qui regardoit les intérêts du Prince d'Orange. La Reſolution de Gueldres arriva ce même jour : mais comme cette Province s'opiniâtra à vouloir abſolument que les intérêts du Prince d'Orange fuſſent réglés par le même Traité, ſans quoi elle refuſoit de conſentir ; les Etats-Géneraux
24 Juin 1684. conclurrent ſans cette Province, & ſans celle de Zelande, dont on ne pouvoit avoir la Réſolution que le Dimanche 25 au ſoir ou le lundi matin. M. d'Odick qui étoit le premier Deputé de Zelande aux Etats-Géneraux eut beau ſe récrier, il ne fut pas Maître d'empêcher cette affaire. Il leur reprocha que quand il parloit des intérêts du Prince d'Orange perſonne ne lui répondoit. Le Penſionnaire Fagel ne s'oublia pas non plus dans cette derniere occaſion : mais les autres remontrérent qu'il n'étoit pas tems de parler des intérêts du Prince d'Orange ; qu'il ne s'agiſſoit alors que d'accepter ou de refuſer les offres du Roi ; & qu'après cela ils feroient des recommandations pour les intérêts du Prince, qui auroient bien meilleure grace. Et comme j'avois déclaré que paſſé le 24 je ne répondois plus que Sa Majeſté ſe tint à ſes mêmes Propoſitions, ils firent conclurre le 24 après dîné, & les Etats-Géneraux me vinrent apporter dans le même moment leur Réſolution, par laquelle ils déclaroient qu'ils acceptoient autant qu'il importoit aux Etats-Généraux les conditions que je leur avois propoſées le 29 Avril, & 9 de Mai, les 5 & 7 de Juin, au nom & de la part de Sa Majeſté.

Je leur témoignai, que bien qu'ils euſſent laiſſé écouler beaucoup de tems au-delà de celui que Sa Majſté leur avoit donné, je ſavois néantmoins ſi parfaitement que ſon intention n'étoit autre que de donner le repos à la Chrétienté, que je pouvois bien prendre ſur moi de recevoir leur acceptation; mais, que je croyois que nous ne devions pas perdre de tems

tems à dresser les articles; c'est à quoi ils me dirent qu'ils alloient travailler incessamment, & me priérent cependant de donner part de leur Résolution à M. le Maréchal de Schomberg. J'y consentis, & je me servis de leur Courier pour envoyer en même-tems la Lettre que je me donnois l'honneur d'écrire à Sa Majesté.

J'APPRIS dans cette même Lettre au Roi que MM. d'Amsterdam avoient fort insisté à ce qu'on levât le scellé de leurs Papiers, que la Province de Hollande avoit été d'avis qu'on les leur rendît: mais Messieurs d'Amsterdam voulurent que le scellé fût levé par les mêmes personnes, & avec les mêmes cérémonies qu'il avoit été mis; ce qui fut exécuté le 24 Juin après-midi.

ON travailla le 25 & le 26 de Juin dans les Etats de Hollande & dans les Etats-Généraux à dresser un projet d'articles. Je fus averti que le Pensionnaire Fagel y vouloit insérer beaucoup de clauses que je n'aurois pû admettre. Je le représentai à Messieurs d'Amsterdam qui me manderent qu'ils ne souffriroient pas qu'on parlât d'aucune affaire que de celle de l'Espagne dont il s'agissoit, & firent retrancher tout ce que le Pensionnaire Fagel y avoit ajouté. De sorte que tous les efforts des Créatures du Prince d'Orange & des Ministres des Alliés furent inutiles: & les Etats-Généraux m'ayant demandé audience le 26 après dîné, ils m'apporterent un Projet de Traité qui n'étoit pas fort éloigne des intentions de Sa Majesté, & dans lequel il n'etoit fait mention, ni du Sud, ni du Nord, ni de Génes, ni de M. lu Duc de Holstein, ni du Duc de Lorraine, ni du Prince d'Orange. 26 Juin 1684. 27 Juin 1684.

ILS me priérent de prendre communication de ces articles pour en conférer le lendemain avec eux: mais j'aimai mieux pour ne point perdre de tems prendre le hasard de les examiner sur le champ & en leur présence Je changeai, dans plusieurs, des choses de peu d'importance, & de certaines expressions qui ne convenoient pas.

Ils avoient étendu jufqu'à trois mois le délai que Sa Majefté donnoit à l'Efpagne pour l'acceptation de fes offres, prétendant qu'il n'étoit pas poffible en fix femaines de tems de faire des offices auprès du Roi d'Efpagne, de faire délibérer fon Confeil & d'en avoir réponfe à la Haye: mais après quelque difpute ils fe rendirent, & me priérent feulement d'intercéder auprès de Sa Majefté, afin que fi l'on apprénoit dans fix femaines que le Confeil de Madrid étoit prêt à envoyer les Ratifications, Elle voulut bien ne pas prendre garde à quelques jours de plus.

Les Conteftations furent plus vives fur la claufe qu'ils avoient inférée, que le Roi feroit incontinent fortir fes troupes de Pays-Bas Efpagnols. Ils me repréfentérent les inconvéniens de les y laiffer plus long-tems: mais je leur fis voir qu'il n'étoit pas jufte qu'on les en retirât avant que cette Couronne entrât dans aucun engagement avec le Roi; ni qu'il les fît loger dans fes propres Etats, en attendant la Réfolution de Madrid; & que ce campement obligeroit les Efpagnols d'accepter les offres de Sa Majefté. Cette Conteftation, qui fut reprife à bien des fois, ne finit qu'avec la Conférence, qui dura quatre heures. Deux ou trois Députés plus acharnés que les autres revenoient toujours à la charge: mais je leur fermois la bouche toutes les fois que je leur difois que je m'étois expliqué dans les Conférences que j'avois eues avec eux, que Sa Majefté vouloit que fes troupes demeuraffent enfemble fur les Terres d'Efpagne, fans y commettre d'hoftilités, pour y attendre les Ratifications: qu'ils avoient accepté ces offres, & que j'avois ordre de ne m'en pas départir.

Ils n'avoient fait aucune chicane fur le rappel de leurs troupes, & avoient fuivi mon Mémoire du 7 de Juin, dans lequel je n'avois pas mis que Sa Majefté demandoit feulement que leurs troupes ne fiffent aucun acte d'hoftilité, ainfi qu'Elle me l'avoit ordonné; mais j'avois déclaré qu'Elle defiroit qu'ils

les retiraſſent, ce qu'ils promettoient de faire inceſſamment.

Je tâchai de faire ſupprimer l'article qui regardoit les contributions, ſoutenant que c'étoit une choſe à régler avec l'Eſpagne, & qui ne touchoit pas les Etats-Généraux; Mais ils s'opiniâtrerent fort, & me dirent qu'ils ne pouvoient obliger l'Eſpagne de ratifier dans ſix ſemaines, s'ils n'avoient auparavant arrété toutes les conditions qui regardoient cette Couronne: ainſi je propoſai que cet article fut réglé comme il l'avoit été à Nimegue, & qu'ils ôtaſſent les clauſes qu'ils avoient ajoutées.

Ils avoient mis dans un autre article que Sa Majeſté ne pourroit faire aucun acte d'hoſtilité contre l'Allemagne pendant tout le mois qu'Elle donnoit encore à l'Empire: mais je leur témoignai qu'il ne falloit rien mettre dans le Traité qui regardât l'Empire; & après quelques diſputes ils acquieſcerent.

Je rejettai abſolument une clauſe qu'ils avoient inſérée, que les mêmes garanties pourroient comprendre la Treve que Sa Majeſté faiſoit avec l'Eſpagne, & celle qu'Elle devoit faire avec l'Empire; & ils s'en deſiſterent.

Ils avoient fait un article qui contenoit beaucoup de choſes différentes, entr'autres, qu'ils ne donneroient point de ſecours aux Eſpagnols contre les Alliés de Sa Majeſté, & que le Roi ne pourroit recevoir d'équivalens dans les Pays Bas des conquêtes qu'il pourroit faire ailleurs ſur le Roi d'Eſpagne, s'il n'acceptoit pas ſes offres. Je leur repréſentai qu'il n'y avoit rien de plus de conſéquence dans tout le Traité que cette ſeconde clauſe qu'ils avoient miſe comme en paſſant; & après leur en avoir fait voir toute l'importance, je leur déclarai que Sa Majeſté m'avoit permis de le leur accorder. Je donnai une extrême joie aux bien-intentionnés, qui eurent moyen de confondre les Partiſans du Prince d'Orange, en faiſant voir l'excès de la bonne-foi de Sa Majeſté, qui vouloit bien prevenir tou-

tes les appréhensions qu'ils pouvoient avoir, & leur accorder par ce Traité plus de choses qu'Elle ne leur en avoit promis. Je ne voulus pas relever l'autre difficulté qui regardoit les Alliés: je crus qu'il étoit plus à propos de leur témoigner que cet article étoit chargé de trop de matieres, & qu'il seroit mieux de les séparer. Je leur proposai pour cela de suivre le projet que j'avois fait, où cet article étoit plus nettement exposé, l'ayant divisé en trois. Et comme il me paroissoit aussi que l'ordre de leur projet n'étoit pas naturel, dans l'arrangement des articles, & que l'extention pouvoit être tournée d'une autre maniere, je leur lus celui que j'avois fait, qui étoit divisé en trois parties: la premiere contenoit l'établissement de la Treve pendant vingt années, & spécifioit tous les lieux dont le Roi & le Roi d'Espagne devoient demeurer en possession pendant cette Treve. Ensuite j'avois expliqué toutes les conditions auxquelles Sa Majesté s'obligeoit, en cas que l'Espagne ratifiât dans six semaines, & puis toutes les obligations dans lesquelles les Etats-Généraux devoient entrer, en cas que l'Espagne ne ratifiât point. Ils approuverent cet ordre, & emporterent mon projet.

Comme ils se leverent pour s'en aller, ils me demanderent si je ne pouvois pas consentir que les intérêts du Prince Charles de Lorraine fussent renvoyés à la Diete de Ratisbonne; mais ils n'y insisterent pas après le premier refus que j'en fis, auquel ils s'étoient bien attendus.

Ainsi la discussion des articles de ce Traité que les Créatures du Prince d'Orange se flattoient de faire traîner sept où huit jours, fut terminée dans une séance; car quoique nous eûmes encore deux Conférences, ils ne firent que rebattre les mêmes difficultés. Je fus surpris qu'ils se fussent désistés si vîte de celles qu'ils avoient resolu de me faire; car j'avois eu copie d'une Résolution qu'ils avoient communiquée à leurs Alliés par laquelle ils leur promettoient

de ſtipuler dans le Traité que Sa Majeſté ne feroit commettre aucun acte d'hoſtilité pendant le mois de délai qu'Elle donnoit pour ſigner le Traité avec l'Empire, & que ſi on ne pouvoit terminer les affaires de Lorraine à la Haye, on les renvoyeroit par un article du Traité à Ratisbonne.

LES Etats-Généraux revinrent donc chez moi le 27. ſur les quatre heures après-midi, & y demeurerent juſques à neuf heures du ſoir. Ils avoient pris la ſuite des articles de mon Projet: mais, ils avoient remis les mêmes choſes que j'avois rejettées, j'en fus quitte pour les refuſer encore une fois. Ils s'opiniâtrerent cependant ſi fort à vouloir que les Troupes de Sa Majeſté ſortiſſent inceſſamment des Pays-Bas Eſpagnols, que j'en fus ſurpris: quelques-uns même me déclarerent qu'ils ne pouvoient paſſer cet article comme je le ſouhaitois ſans avoir de nouveaux ordres de leurs Provinces. Je leur répondis que je ne croyois pas que M. le Maréchal de Schomberg eut le loiſir d'attendre ces nouveaux ordres. Enfin ils me demanderent s'il n'y avoit pas moyen de trouver quelque expédient. Ils me propoſerent de faire ſortir les Troupes après l'échange des Ratifications des Etats-Generaux, qui devoit ſe faire dans trois ſemaines. Je leur dis qu'il m'étoit auſſi impoſſible de me départir de mes ordres pour trois ſemaines que pour ſix. Ils me repréſenterent encore les inconvéniens qu'il y avoit que les Troupes de Sa Majeſté puſſent après la ſignature du Traité entrer dans le cœur du pays; qu'elles vinſſent donner de la jalouſie aux Places fortes; qu'elles paſſaſſent le Canal de Bruges: & ſi je ne pouvois pas convenir qu'elles n'iroient pas dans tous ces endroits-là. Je leur témoignai que je ne croyois pas que ce fût l'intention de Sa Majeſté de donner de tels ordres à ſes Troupes, mais que je ne pouvois convenir de rien là-deſſus. Ils me propoſerent de faire une ligne ſur la Carte pour marquer ſeulement l'endroit où je pourrois me faire fort que les Troupes de

29 Juin 1684.

Sa Majesté n'iroient pas. Je témoignai que je ne pouvois me faire fort d'aucune chose de cette nature, & sur tout que je me garderois bien de marquer sur la Carte les lieux où les Troupes de Sa Majesté ne pourroient passer. Enfin après s'être levez deux ou trois fois, ils me déclarerent qu'ils n'avoient pas d'ordre de passer cet article ; mais, que si je voulois bien mettre seulement sur un billet les expédiens que je croyois les plus propres pour empêcher que ceux qui vouloient allumer la guerre n'en prissent occasion, sur les différens campemens que feroit l'Armée de Sa Majesté, & leur promettre en même-tems que je ferois mes offices auprés d'Elle, afin qu'Elle voulût bien régler la marche de ses Troupes conformément à mon écrit, ils en feroient rapport à leurs Principaux ; & ils espéroient que les esprits se remettroient de l'alarme où ils étoient. Messieurs d'Amsterdam m'avoient fait prier sous main de me relâcher là-dessus autant que je le pourrois ; le Prince d'Orange ayant tellement alarmé les Etats par ses Lettres, que déja l'on commençoit à la Haye à entrer en défiance : & ses Créatures se servant utilement de cette occasion, me pressoient vivement de convenir que les Troupes de Sa Majesté, & celles des Etats-Généraux se retireroient incessamment, ou du moins après l'échange des Ratifications des Etats-Généraux : mais n'ayant osé me départir de mes ordres qui m'étoient bien nettement expliqués, je pris le parti de faire sur le champ un écrit conçu en ces termes :

„ IL me semble * qu'on ne peut prendre de „ plus grandes sûretés pour empêcher qu'il n'ar„ rive des inconvéniens pendant les six semaines „ que les Troupes du Roi mon Maître attendront „ dans les Pays-Bas les Ratifications d'Espagne, „ que l'engagement dans lequel Sa Majesté veut „ bien entrer, que ses Troupes ne feront pendant „ tout ce tems-là aucun acte d'hostilité : mais pour

* Billet que je donnai le 27 Juin pour le Campement des Troupes du Roi.

„ satisfaire à ce qu'on me demande, & pour une „ plus grande précaution, je crois qu'on ne peut „ rien desirer de plus, sinon que les Armées de Sa „ Majesté ne donnent aucune jalousie aux Places „ fortes, & pour cela qu'elles ne campent point à „ une lieue près de ces Places; qu'elles ne vien- „ nent point en deçà du Canal, ou de la Riviere „ qui va de Gand à Dendermonde; qu'elles ne „ viennent pas à trois lieues de Malines, & qu'el- „ les n'approchent point de trois lieues du Canal „ qui va de Bruxelles à Anvers. Si on trouve cela „ raisonnable, j'offre de faire des offices auprès du „ Roi en même-tems que j'aurai l'honneur d'en- „ voyer le Traité signé à Sa Majesté, & je ne doute „ pas que mes offices ne soient efficaces, & que Sa „ Majesté n'ordonne à ses Troupes de se conformer „ à ce que j'ai marqué ci-dessus ".

Nous disputâmes aussi fort long-tems sur l'article des Contributions. Ils me presserent de le régler; n'étant pas juste que puisque Sa Majesté vouloit bien éloigner la guerre de leur voisinage, on laissât indécis des différends qui pourroient donner occasion à des actes d'hostilité. Comme je ne voyois pas de raison de leur refuser ce qu'ils demandoient, je m'en tins à l'article couché dans le Traité de Nimegue, qui porte que les Contributions demandées aux pays qui y sont soûmis doivent être payées jusqu'à l'échange des Ratifications. Le Sieur Dickfeld le refusa, & ne manqua pas d'alléguer ce qui étoit arrivé après la paix au sujet des Contributions de Breda, dont le Roi voulut être payé, quoique les Habitans de cette Baronnie n'eussent point fait de Traité, parce qu'il y avoit, les Contributions demandées aux pays qui y sont soumis, & non pas, aux pays qui s'y sont soumis. Les Etats-Généraux avoient soutenu, qu'on ne pouvoit prétendre qu'un pays dût des contributions, s'ils n'en étoient convenus par un Traité, ou s'il n'avoit été forcé à des payemens actuels & consécutifs par des exécutions mi-

litaires ; & que ni l'un ni l'autre ne se trouvoit à l'égard de la Baronnie de Breda. M. de Louvois pretendit que cela étoit vrai si l'on avoit mis, *les Pays qui se sont soûmis* ; mais que l'on avoit mis, *les Pays qui sont soûmis à la contribution* ; & que pour cela il suffisoit qu'on eût demandé les contributions, & que sur le refus qu'on en auroit fait, on eût fait des exécutions militaires ; qu'on soûmettoit par-là les pays aux contributions ; & que sur le refus qu'on en auroit fait payer la Baronnie de Breda après la Paix de Nimegue, sur le pié de la demande de l'Intendant de Maestrik, quoiqu'elle auroit été moderée de beaucoup, si cette Baronnie eût entré en composition ; de sorte que pour ne pas tomber une seconde fois dans cet inconvénient, M. Dickfeld demandoit que l'on mît, *les contributions établies*, ou bien, *les contributions demandées aux Pays qui s'y sont soûmis* : mais je refusai l'un & l'autre, & cet article demeura indécis.

Mais la plus grande Contestation de toutes fut l'article qui regardoit les Alliés. Ils l'avoient couché de cette sorte :

Et en cas que le Roi d'Espagne n'accepte pas dans .... semaines les Conditions susdites de la Treve, & n'en fasse la ratification en bonne & dûe forme, lesdits Seigneurs Etats-Généraux s'obligent de ne donner tant que la présente guerre durera aucun secours aux Espagnols par-tout ailleurs, ni contre le Roi, ni contre ses Alliés ; & Sa Majesté s'oblige que ni Elle, ni aucun de ses Alliés, n'attaqueront ni incommoderont par aucun acte d'hostilité de quelque maniere que ce puisse être, aucune des Villes ou Places fortes des Pays-Bas, moins de réduire sous sa puissance ou de s'emparer soit par révolte, échange, cession volontaire, ou par quelque voie que ce soit, d'aucune des Places, Villes, Lieux & Pays dudit Pays-Bas, même de n'y pouvoir faire la guerre dans le Plat-Pays, si les Espagnols s'en abstiennent, & quoi-

qu'ils continuaſſent à faire des actes d'hoſtilité dans le Pays-Bas contre la France, Sa Majeſté s'oblige auſſi en tel cas de ne rien entreprendre contre les Villes ou Places fortes, & de ne les attaquer ou incommoder par aucun acte d'hoſtilité de quelque maniere que ce puiſſe être; Sa Majeſté ſe reſervant le pouvoir de porter ſes armes dans les Pays du Roi Catholique, par-tout ailleurs qu'auxdits Pays-Bas, juſques à ce que la Paix entre les deux Couronnes ſera rétablie.

JE pris copie de cet article, & neuf heures étant ſonnées, les Députés des Etats-Généraux allerent leur rendre compte de l'état de la Négociation; & moi j'allai communiquer à l'Ambaſſadeur de Danemark & aux Miniſtres de Cologne & de Brandebourg cet article qui touchoit les Alliés. Ils y trouverent les mêmes difficultés que j'y avois obſervées; & je vis outre cela qu'ils n'étoient pas contens que les Etats-Généraux s'engageaſſent ſeulement à ne pas ſecourir leurs Alliés en cas que la Treve ne ſe fît point. Ils vouloient que les Etats-Généraux s'obligeaſſent à ne pouvoir agir contre les Alliés du Roi, même après que la Treve ſeroit faite. Je leur repréſentai que le Roi ne pouvoit ſtipuler en faveur de ſes Alliés plus qu'il ne demandoit pour lui-même; & qu'il n'étoit pas juſte d'exiger que les Etats-Généraux s'obligeaſſent à demeurer neutres indéfiniment. Je demandai à l'Ambaſſadeur de Danemark comme j'avois déja fait pluſieurs fois, s'il ſeroit content que je convinſſe que toutes choſes demeureroient dans l'Empire à l'gard du Roi Maître ſur le pié où elles étoient au premier d'Août 1681; parce que ce ſeroit un grand argument ſi je pouvois dire aux Etats-Généraux que les Alliés du Roi conſentant que la Treve dans l'Empire fût réglée même à leur égard ſur le pié que Sa Majeſté l'avoit propoſé, ce ne ſeroit plus que par la faute de leurs Alliés ſi la Treve ne ſe faiſoit pas; & qu'il ne ſeroit pas juſte que les Etats-Généraux demeuraſſent après cela

dans la liberté de les secourir : mais il ne me voulut pas répondre precisément, & me dit que le Roi son Maître avoit des démêles qui ne regardoient pas l'Empire, comme étoit celui de Slefwick, & qu'il en pouvoit avoir aussi avec la Suede hors de l'Empire. Quoique je trouvasse l'Ambassadeur de Danemark fort deraisonnable, je ne voulus pas lui déclarer les ordres que j'avois de convenir pour son Maître, de même que pour le Roi, qu'ils demeureroient en possession de ce qu'ils occupoient le premier d'Août 1681, selon les offres que le Roi avoit faites si souvent, & à la Haye, & à la Diete de Ratisbonne. Je m'avisai d'un autre expédient. Comme j'avois remarqué qu'il avoit ses prétentions, & que l'Envoyé de Brandebourg avoit aussi ses vûes particulieres, qui ne s'accordoient pas avec celles du Danemark : je dressai un article touchant les Alliés que j'envoyai à l'un & à l'autre séparément, & les priai par un billet de me donner leur Avis, Cet article portoit :

I X.

Et si ledit * Seigneur Roi Catholique n'accepte pas ladite Treve aux Conditions stipulées, & que dans six semaines à compter du jour de la signature de la présente Convention, il n'en fournisse pas un acte de ratification en bonne & dûe forme, lesdits Etats-Généraux s'obligent en ce cas de retirer immédiatement après ledit tems toutes leurs Troupes des Pays-Bas Espagnols, & de ne donner tant que la présente guerre durera aucune assistance à la Couronne d'Espagne, ni à ses Alliés directement ni indirectement, par Mer ou par Terre, en quelque endroit que ce puisse être ; & s'engagent à ne commettre aucun acte d'hostilité contre les Troupes, Pays ou Sujets, ni contre les Alliés de Sa Majesté en faveur de leurs Allies, s'ils re-

* Article dressé par l'Ambassadeur de France, seulement pour le faire voir aux Ministres des Alliés de Sa Majesté, & qui n'a pas été délivré aux Etats-Généraux.

ufent d'accepter la Treve aux Conditions offertes l'Empire par Sa Majefté Très-Chrétienne, tant ue les différends qui font à préfent en nature ne eront pas terminez par une Paix ou par une Treve.

Et Sa Majefté Très-Chrétienne s'oblige réciroquement, &c.

Ils ne manquerent pas de me faire deux Réponses entierement oppofées: l'un trouvoit que je défignois trop les affaires de l'Empire, & qu'il ne les alloit pas marquer fi précifément; l'autre que je ne les marquois pas affez, & qu'il falloit nommer l'Empire. Ils ne s'accordoient qu'en ce qu'ils fouhaitoient que je n'attachaffe pas l'obligation dans laquelle les Etats-Généraux entroient, de ne point agir contre les Alliés du Roi, au refus que feroient leurs Alliés d'accepter la Treve aux Conditions offertes à l'Empire par Sa Majefté; voulant que les Etats-Géneraux ne puffent en quelque cas que ce fût fecourir leurs Alliés. Je communiquai cette affaire à Meffieurs d'Amfterdam, qui me témoignerent être fort bien informés des démarches que l'Ambaffadeur de Danemark & l'Envoyé de Brandebourg faifoient, qu'ils en étoient fort en colere contre l'Envoyé de Brandebourg : qu'ils en feroient des plaintes à cet Electeur, & lui feroient demander fi c'étoit par fon ordre que fon Envoyé agiffoit. Que pour ce qui étoit de l'Ambaffadeur de Danemark ils n'en parleroient point, parce qu'ils étoient perfuadés que fon but n'étoit autre que de traverfer le Traité, & qu'il n'en feroit point défavoué en Danemark. Ils m'affurerent cependant qu'il n'en falloit pas davantage pour renverfer tout ce que nous avions fait jufques-là. Que jamais les Etats-Généraux n'avoient compris qu'il falloit renoncer à toutes leurs Alliances, & que quoi qu'ils n'euffent aucun deffein d'entrer en guerre, ils ne prétendoient pas fe lier les mains & fe déshonorer de la forte. Qu'ils avoient des raifons pour ne pas fecourir les Efpagnols; mais qu'ils n'en avoient pas pour abandonner leurs autres Alliés; & que ce

10 Juillet 1684.

n'en étoit pas une que d'alléguer qu'ils refusoien les offres de Sa Majesté, quand même les Allié de Sa Majesté les accépteroient, ce qu'ils ne faisoient pas. Ils me firent dire par-dessus cela, que les Etats de Hollande s'étoient séparés pour quinze jours; qu'ainsi les difficultés qui surviendroient seroient réglées par les Députés des Etats-Généraux dont le Prince d'Orange étoit le maître, ou renvoyées dans quinze jours à l'Assemblée de Hollande; qu'ils pouvoient m'assurer que cela causeroit une telle alteration, & donneroit de si grands ombrages, qu'on perdroit cette confiance que l'on avoit prise en Sa Majesté, & que le Prince d'Orange & ses Créatures venant à profiter de ce désordre pourroient empêcher qu'on ne pût jamais conclurre cette affaire; qu'ils me prioient de considérer que la Province de Hollande n'étoit pas unanime; que celles de Gueldres & de Zélande étoient contraires; & que celles d'Utrecht & d'Overissel s'étoient déclarées contre le sentiment de leurs Députés aux Etats-Généraux; & que ces Députés que je connoissois mal intentionnés, pourroient par de faux rapports faire changer leurs Provinces.

Les Députés des Etats-Généraux vinrent chez moi le 18 sur les quatre heures aprés-midi; & y demeurerent jusques à dix heures du soir. Nous reparlâmes des Contributions, & ils me pressérent fort de consentir que s'il arrivoït des différends sur ce sujet, la décisson en fût remise au Roi d'Angleterre. Comme j'y fis de la difficulté, cet article demeura indécis. Nous passâmes ensuite à celui des Alliés, & malgré les remontrances de Messieurs d'Amsterdam, & le peu de justice que je voyois dans les prétentions des Alliés de Sa Majesté, j'insistai pendant toute cette séance qui dura six heures, ne voulant pas contrevenir à mes ordres; & je me servis de toutes les raisons que Sa Majesté m'avoit suggérées: mais je vis qu'on étoit plutôt prêt de tout rompre, que d'accorder une clause indé-

nie pour l'abandon des Alliés. Enfin ils me dirent que tout ce que je pouvois souhaiter étoit, qu'ils consentissent que je couchasse cet article dans les termes les plus forts qui etoient dans mes Mémoires, & qu'ils l'admettroient. Je trouvai cette Proposition si raisonnable, que j'y consentis. J'envoyai donc à dix heures du soir chez l'Ambassadeur de Danemark, & chez les Envoyés de Brandebourg & de Cologne, pour leur demander s'ils jugeoient à propos que je dressasse cet article conformément à ce que j'avois proposé moi même par ordre de Sa Majesté, ou s'il falloit rompre sur ce que les Etats-Généraux n'en vouloient pas faire davantage. Ils n'eurent garde de dire qu'il falloit rompre sur ce que les Etats-Généraux n'en vouloient pas faire davantage. Ils n'eurent garde de dire qu'il falloit rompre. L'Envoyé de Brandebourg n'eut pas de réplique à faire. Celui de Cologne me manda qu'il n'avoit point d'ordre là-dessus; mais qu'en son particulier il étoit de mon avis, & qu'il ne doutoit pas que son Maître ne l'approuvât. Mais l'Ambassadeur de Danemark ne pouvant rien répondre à une telle Proposition, me manda qu'il auroit fort désiré que je différasse de dix jours la conclusion de cette affaire, jusques à ce qu'il pût être informé des intentions du Roi son Maître; qu'il n'en savoit autre chose sinon que M. de Meyerkrons lui avoit écrit que j'avois ordre d'obtenir un article qui mettroit le Danemark à couvert, non-seulement pour ce qui regardoit l'Empire, mais encore pour les affaires du Holstein. Il insista même pour avoir ce délai, ce qui me surprit, car c'étoit trop se découvrir; d'ailleurs il ne put disconvenir que les Etats-Généraux n'entreroient pas dans les guerres du Nord, & qu'en tout cas Sa Majesté demeurant dans la la liberté d'assister ses Alliés, le Roi son Maître y gagnoit encore. Il n'est que trop évident que cet Ambassadeur souhaitoit que la Paix ne se fît point, & qu'il avoit ordre de la traverser, mais d'une maniere que je ne m'en apperçusse pas, ou du moins de faire ensorte que

le Roi de Danemark demeurât dans un plein repos sur les affaires du Holstein.

Les Députés des Etats-Généraux revinrent le 29 au matin, pour examiner l'article que j'avois dressé touchant les Alliés, & pour vérifier les autres, afin de les faire mettre sur le champ au net, & signer le Traité.

Je leur communiquai cet article, & après bien des disputes ils consentirent, qu'il fût couché non-seulement de la maniere que Sa Majesté l'avoit demandé par mes Mémoires, mais bien plus avantageusement & tel à peu-près que l'Ambassadeur de Danemark le souhaitoit, puisque la période qui parloit des Alliés étoit bien plus séparée dans cet article, qu'elle n'étoit dans mon Memoire du 17 de Février. Le Mémoire étoit conçu en ces termes:

Pourvu que les Etats-Généraux s'engagent, non-seulement d'empêcher que les troupes qu'ils ont présentement en Flandre ne puissent être employées ailleurs qu'à la défense des Places que le Roi Catholique possedé dans les Pays-Bas, mais même de ne pouvoir donner aucun autre secours à la Couronne d'Espagne, en quelqu'autre pays que ce puisse être, ni agir directement ou indirectement contre Sa Majesté, ou contre ses Alliés. Sa Majesté veut bien aussi s'obliger, &c. Et l'article étoit couché de cette sorte.

Et si ledit Seigneur Roi Catholique n'accepte pas la susdite Treve aux Conditions stipulees, & que dans l'espace de six semaines à compter du jour de la présente Convention, Sa Majesté Catholique n'en fournisse pas un acte de Ratification en bonne & dûe forme; lesdits Seigneurs Etats-Generaux s'obligent en ce cas de retirer immédiatement après ledit tems de six semaines toutes leurs Troupes des Pays-Bas Espagnols, & de ne donner tant que la présente guerre durera aucune assistance à la Couronne d'Espagne, directement ni indirectement, & tant que les différends qui existent présentement ne feront pas terminés; & ils s'engagent aussi de ne commettre aucun acte d'hostilité contre les Troupes, Pays, & Sujets de Sa Majesté, ni contre

ſes Alliés. Et Sa Majeſté Très-Chrétienne s'oblige réciproquement, &c.

LES Etats-Généraux me demanderent avec tant d'inſtance, que les différends qui ſurviendroient pour les Contributions, fuſſent remis au Roi d'Angleterre, que je ne pus me défendre d'y conſentir, eſpérant que Sa Majeſté ne le trouveroit pas mauvais, puiſqu'Elle avoit bien voulu le faire à l'égard des Conteſtations que l'on pourroit avoir touchant la poſſeſſion. Ils ne voulurent point admettre ces termes, (*les Contributions demandées aux Pays qui y ſont ſoûmis*) & je ne voulus pas mettre (*les Contributions demandées aux Pays qui s'y ſont ſoûmis*) ainſi on mit ſeulement, *la levée des Contributions ſera continuée, &c* & on dit que chacun l'interpréteroit comme il l'entendroit. Je crus que Sa Majeſté n'y perdroit pas à le laiſſer indéfini. Du ſurplus, je crus cet article reglé avantageuſement pour le Roi; car ſi l'Eſpagne n'acceptoit pas la Tréve, la levée des contributions ne devoit pas ceſſer; & ſi l'Eſpagne conſentoit à la Tréve, les Contributions ſe devoient payer juſqu'au jour de l'échange de la Ratification, & jamais on n'avoit pouſſé le droit des Contributions au-delà. 30 Juin 1684.

MESSIEURS d'Amſterdam m'avoient fait prier que je conſentiſſe de mettre trois ſemaines pour l'échange des Ratifications; parce que bien qu'à ne pas perdre un moment de tems, on auroit pû en quinze jours envoyer le Traité dans les Provinces, y faire convoquer des Aſſemblées générales, & envoyer à la Haye la Ratification; néanmoins comme les Etats de Hollande étoient ſéparés pour près de quinze jours, & qu'ils avoient à délibérer dans leurs Villes ſur les affaires qui devoient être réglées dès le mois Décembre précédent, & auxquelles on n'avoit pas encore penſé; cette précipitation les auroit jettés dans un grand embarras: ainſi, nous donnâmes trois ſemaines pour l'échange des Ratifications. 29 Juin 1684.

Les Etats-Généraux me prierent encore de joindre mes offices à ceux qu'ils ordonnoient à leur Ambaſſadeur de faire auprès du Roi, afin que Sa Majeſté voulût bien retirer ſes Troupes des Pays-Bas Eſpagnols, lorſque les Ratifications des Etats-Généraux auroient eté échangées; mais je ne voulus pas m'en charger.

Quoique les Etats-Generaux & moi euſſions des Secretaires dans ma ſale qui copioient les articles à meſure que nous en étions convenus, nous ne pûmes achever dans la matinée, & nous remîmes la Signature du Traité à ſix heures du ſoir.

Je fus averti à trois heures après-midi par un homme que Meſſieurs d'Amſterdam m'envoyerent, que l'inſtance que j'avois faite la veille en faveur des Alliés de Sa Majeſté avoit penſé rompre la Négociation, & que ſi j'y avois inſiſté, comme il auroit fallu en communiquer dans les Provinces, on ne ſeroit jamais revenu à mettre l'affaire en l'état où elle étoit. Ils me donnerent avis en même-tems de me rendre facile ſur quelques difficultés qui n'étoient pas de conſéquence, ſur leſquelles néantmoins les Créatures du Prince d'Orange s'étoient déclarées que ſi je ne donnois les mains, elles ne ſigneroient pas le Traité.

Ils me firent dire en même-tems de me donner de garde de l'Ambaſſadeur de Danemark; qu'il avoit fait ſous main tout ce qu'il avoit pu pour empécher la concluſion de ce Traité, & qu'il avoit tenu des diſcours fort propres à faire rompre cette affaire.

Les Députés des Etats-Généraux vinrent chez moi à ſix heures du ſoir; ils me firent d'abord les difficultés dont on m'avoit donné avis: mais comme ce n'étoient pas des choſes eſſentielles, j'y apportai toutes les facilités que les honnêtes gens pouvoient ſouhaiter; & enfin nous ſignâmes le Traité de Tréve, par lequel

Les Etats-Généraux, après avoir avoüé dans le Préambule que le Roi donnoit une ſeconde fois la Paix à la Chrétienté, s'engageoient d'employer tous

tous leurs offices auprès du Roi d'Efpagne pour lui faire accepter la Treve de vingt années pendant laquelle le Roi conferveroit tous les lieux dont il s'étoit mis en poffeffion depuis la Paix de Nimegue, & dont il joüiffoit le premier d'Août 1681, & par deffus cela de la Ville & Prévôté de Luxembourg, de Beaumont, de Bouvines, & de Chimay, avec leurs dépendances.

En cas que le Roi d'Efpagne approuvât dans fix femaines la Treve, le Roi devoit retirer fes Troupes de deffus les Etats de la Domination d'Efpagne, & reftituer à Sa Majefté Catholique tout ce que fes armes avoient occupé; entr'autres, Courtray & Dixmude, après qu'elle en auroit fait abattre les murailles & rafer les fortifications.

Si le Roi d'Efpagne ne fourniffoit pas dans fix femaines un acte de Ratification, en bonne & dûe forme, du préfent Traité, les Etats-Généraux s'obligeoient de retirer immédiatement après les fix femaines, toutes leurs troupes des Pays-Bas Efpagnols, & de ne donner tant que cette guerre dureroit aucune affiftance à la Couronne d'Efpagne directement ni indirectement; & ils s'engageoient auffi de ne commettre aucun acte d'hoftilité contre les Troupes, Pays & Sujets de Sa Majefté, ni contre fes Alliés; & Sa Majefté s'obligeoit de n'attaquer aucune Place des Pays-Bas, de n'y point faire la guerre dans le Plat-Pays fi les Efpagnols s'en abftenoient, & de n'y point recevoir d'échange des conquêtes qu'Elle feroit ailleurs fur la Couronne d'Efpagne, fe réfervant la liberté de porter fes armes dans les Etats du Roi Catholique partout ailleurs que dans les Pays-Bas.

Ainsi le Roi fe rendit Maître de Luxembourg, & fit une Treve avantageufe, fans que le Prince d'Orange, qui s'étoit mis à la tête d'une groffe armée, & qui faifoit en même tems agir fes Créatures dans les Provinces-Unies, pût fauver Luxembourg, ni empécher la Tréve.

Comme mes Lettres étoient toutes prêtes, je 29 Juin 1684.

dépéchai un Courier dans le moment que le Traité fut signé, & je l'envoyai à Sa Majesté. J'écrivis par la même voie à M. le Maréchal de Schomberg, que je venois de signer le Traité avec les Etats-Généraux, & qu'ils avoient défendu expressément, il y avoit déja deux jours, au Prince d'Orange de faire aucun acte d'hostilité contre les Troupes du Roi.

LES Etats-Généraux dépécherent aussi-tôt en Espagne, & communiquerent ce Traité aux Ministres de leurs Alliés. Ceux de l'Empereur & du Roi d'Espagne ne voulurent pas s'y trouver: ils envoyerent deux jours après dans toutes les Cours des Princes leurs Alliés, un Ecrit fort ample par lequel ils justifioient leur Conduite, & exhortoient ces Princes d'accepter les Conditions offertes par le Roi.

13 Juillet 1684. LA signature de ce Traité fit séparer tous les Ministres des Alliés, des Etats-Généraux qui étoient à la Haye pour former une ligue contre la France, sous prétexte d'un accommodement général. Celui de Suede partit le premier; ceux de Hanover, de Lorraine, de Holstein, & du Cercle de Franconie le suivirent incontinent, & on ne douta point que ce Traité ne produisît le rétablissement de la Paix dans toute l'Europe. Le Résident de l'Empereur ayant confié à un Député des Etats-Généraux de ses amis, que l'Empereur accepteroit la Treve aux Conditions offertes par le Roi.

Lettre du Roi du 26 Juin 1684. LE Roi me fit Réponse le 26. sur le projet donné par les Etats-Généraux à leurs Alliés, que je lui avois envoyé, & me donna de grandes Instructions là-dessus, que je ne reçus que le lendemain de la signature du Traité. J'eus seulement la satisfaction de voir, qu'Il vouloit bien que je me relachasse sur des articles que j'avois fait coucher plus avantageusement qu'il ne les avoit demandés. Il consentoit aussi que si je ne pouvois faire mettre la clause des Alliés comme il l'avoit proposée, on ne parlât dans le Traité, ni de ses Alliés, ni de ceux

des Etats; d'autant plus que ses Alliés étant Membres de l'Empire, il ne pouvoit rien stipuler pour eux, que leur inclusion dans la Treve sur le pié de la possession où ils étoient dans l'année 1681. ce que le Danemark ne souhaitoit pas.

Je mandai au Roi que j'avois couché si avantageusement pour les Alliés l'Article qui les regardoit, que j'appréhendois que les Etats-Généraux ne s'en apperçussent avant la ratification; que l'Envoyé de Brandebourg en étoit très-content; qu'il n'y avoit rien de plus déraisonnable que ce que souhaitoit l'Ambassadeur de Danemark, qui, dans le tems qu'il ne vouloit pas qu'on engageât le Roi son Maître à finir les démêlés qu'il avoit dans l'Empire sur le pié que Sa Majesté l'avoit proposé, vouloit qu'on obligeât les Etats-Généraux à ne pas secourir leurs Alliés contre lui. Que cependant il étoit satisfait de la maniere dont cet Article étoit redigé.

Que si les Alliés de Sa Majesté m'avoient fait de la peine, j'en avois eu bien davantage du côté des Etats-Généraux. Que ceux du parti du Prince d'Orange n'étoient appliqués qu'à chercher l'occasion de rompre cette affaire: que les Provinces n'étoient pas toutes d'accord; que ceux qui souhaitoient la Paix, & qui étoient prevenus de mes raisons, n'osoient en parler publiquement: ainsi ils ne pouvoient en convaincre tous ceux qu'il eût été nécessaire d'en persuader. Les amis du Prince d'Orange au contraire se faisoient un mérite d'appuyer hautement ceux qui faisoient quelque difficulté, bonne ou mauvaise. Et que dès qu'il se formoit le moindre scrupule, tout aussi-tôt il se répendoit un bruit, que la France les vouloit tromper. Que je pouvois assûrer Sa Majesté que ceux qui connoissoient le dedans du Pays, & les intrigues du Prince d'Orange, & du Pensionnaire Fagel, ne se pouvoient presque imaginer au commencement, qu'on pût venir à bout de cette affaire. 3 Juillet 1684.

A peine avois-je écrit cette Lettre, que deux Dé-

putés qui avoient travaillé au Traité de Treve me vinrent dire de la part des Etats-Généraux, qu'ils avoient été surpris de ce qu'on n'avoit pas mis dans le Traité, que les Alliés de Sa Majesté ne pourroient point attaquer les Pays-Bas, puisqu'il avoit été résolu dans les Etats-Généraux d'insérer cette clause; qu'ils avoient rapporté aux Etats-Généraux les raisons que je leur avois alléguées pour ne la pas admettre; mais que comme j'avois offert pour les guérir de leur appréhension de mettre que Sa Majesté n'attaqueroit les Pays-Bas ni par Elle, ni par ses Alliés, ils me prioient de trouver bon que l'on raccommodât l'Article comme je l'avois proposé. Je leur répondis que le Traité étant envoyé il n'étoit pas possible d'y rien changer: mais ils me témoignerent une si forte inquiétude des bruits qu'on faisoit courir que Sa Majesté donneroit des troupes à l'Electeur de Cologne, avec lesquelles cet Electeur attaqueroit les Pays-Bas Espagnols, & ils me firent de si fortes instances afin qu'on mît dans un Article séparé, que quand Sa Majesté s'engageoit à ne point attaquer les Pays-Bas Espagnols, cela s'entendoit qu'Elle ne les feroit pas attaquer par ses Alliés, que j'y donnai les mains d'autant plus volontiers que le Roi étoit bien éloigné d'attaquer les Pays-Bas sous le nom de l'Electeur de Cologne, & que le Pensionnaire Fagel cherchant toute sorte de moyens pour empécher que les Etats-Généraux ne ratifiassent, j'étois persuadé que si je leur avois refusé cette satisfaction, les moins éclairés se feroient imaginés que ce n'étoit pas sans quelque raison importante.

J'ENVOYAI en même-tems au Roi la Résolution de la Province de Zelande touchant la Treve, qui faisoit voir la continuation des traverses que formoient les Créatures du Prince d'Orange. Cette Province se plaignoit qu'elle n'avoit pas eu le loisir de délibérer; & elle fit voir en même-tems qu'on avoit bien fait de ne la pas attendre puisqu'elle vouloit imposer de certaines conditions à l'Accommodement qui en auroient pu empécher la Conclusion.

Les Etats-Généraux avoient cependant si grande peur que le Prince d'Orange ne les engageât dans la guerre, qu'ils allerent au-delà de ce qu'ils avoient promis par le Traité, & firent sortir leurs troupes des Pays-Bas Espagnols si brusquement, qu'il n'y en avoit plus du tout le 4 de Juillet. Je suis persuadé qu'ils crurent aussi presser par-là les Espagnols de signer la Treve, en leur ôtant toute espérance de secours. 6 Juillet 1684.

Le Prince d'Orange de son côté fut si surpris, & si outré, que le Traité eût été signé si vîte: car il s'étoit flatté que l'on consumeroit bien du tems dans la discussion des articles, qu'il fut de retour ce même jour 4 de Juillet à Onslardik, Maison de campagne qu'il a à trois lieues de la Haye d'où il partit le 6 pour s'en aller à Diren, qui est une Maison qu'il a fait bâtir pour la chasse dans le Welau après de Doesbourg.

Je fus averti quelques jours après d'un bon endroit, que le Pensionnaire Fagel, & les autres Créatures du Prince d'Orange, cherchoient à trouver à redire à tout ce qu'ils pouvoient dans ce Traité; qu'ils blâmoient fort les Députés des Etats-Généraux d'avoir laissé mettre dans le préambule que Sa Majesté donnoit une seconde fois la Paix à toute la Chrétienté; disant que c'étoit une chose qui ne devoit jamais être signée par les Etats-Généraux; mais que la clause qui regardoit les Alliés faisoit bien plus de bruit; que Mrs. d'Amsterdam commençoient même à en prendre de l'ombrage, parce qu'ils avoient reçu des Lettres de Berlin, qui leur faisoient croire qu'il y avoit un Projet entre le Roi de Danemarck & quelqu'autre Prince pour attaquer la Suede. Que les amis du Prince d'Orange vouloient se servir de cet Article pour empêcher la Ratification du Traité. Qu'ils représentoient que cette clause: *Et ils s'engagent aussi à ne commettre, ni à laisser commettre, aucun acte d'hostilité contre les Troupes, Pays & Sujets de S. M. Très-Chritienne, ni contre ses Alliés*) étant tout-

à-fait féparée, on pourroit inférer, que les Etats feroient engagés purement & fimplement à ne point agir contre les Alliés de S. M. pour quelque raifon que ce pût être. Et comme ce n'avoit jamais été leur intention, ils vouloient me demander un éclairciffement; mais je fis parler de telle forte à Mrs. d'Amfterdam, & à quelques autres Membres de l'Etat, qu'ils ne s'arrêtérent pas à cette difficulté.

JE fis favoir auffi à S. M., que quoique les Etats-Généraux euffent réfolu le Samedi précédent de me parler pour les intérêts du Prince d'Orange, perfonne de leur part n'étoit encore venu le 6 de Juillet. Comme ils ne vouloient pas faire cette Députation en Corps, ils avoient commis un Noble de Hollande, & celui-ci n'ayant pas été bien aife de fe charger feul d'une pareille commiffion, cela en avoit retardé l'exécution.

JE fuppliai le Roi de me prefcrire ce que j'avois à obferver, fuppofé que le Roi d'Efpagne envoyât fa Ratification à la Haye, & fi je ne la devois pas refufer en cas que dans le corps de la Ratification ou dans le fceau, il eût pris la qualité de Duc de Bourgogne. Il me fit Réponfe que je me gardaffe bien de la recevoir, fi le Roi d'Efpagne prenoit la qualité de Duc de Bourgogne, foit dans la Ratification, foit dans les pouvoirs, ou même à l'entour du fceau qui y feroit attaché: mais, que quand les Armes de Bourgogne feroient dans le fcéau, comme cela fe pourroit regarder comme un quartier d'alliance, je ne le refufaffe point; qu'il falloit que le Traité fut inféré de mot à mot dans la ratification d'Efpagne, comme il l'étoit dans la fienne.

Lettre du Roi du 24 Juin 1684.

LE Roi manda, qu'il étoit très-fatisfait du Traité que j'avois figné, & qu'il n'y avoit rien ni dans l'expreffion ni dans la fubftance qu'il n'eut fort approuvé, & m'en envoya la Ratification.

Lettre du Roi du 6 & 8 Juillet 1684.

IL me témoigna auffi, qu'il avoit agréé ce que j'avois mis dans un billet féparé touchant le campement de fes Troupes dans les Pays-Bas Efpagnols, jufqu'à ce que l'Efpagne eut ratifié; & qu'il con-

ſentoit que tout ce que j'avois écrit ſur ce ſujet fut exécuté. Qu'il avoit de plus accordé, que ſes Troupes né logeroient pas dans la Gueldre Eſpagnole, ni au-delà de Nieuport à l'égard de la France.

Qu'il avoit donné ordre en même-tems au Maréchal de Schomberg de ſavoir du Marquis de Grana ſi conformément à ce qui étoit ſtipulé par le Traité, il vouloit s'abſtenir de tous actes d'hoſtilité, ou les continuer; & qu'il ſe conformât à la Réſolution que prendroit ſur ce ſujet le Marquis de Grana.

Je fis ſavoir aux Etats-Généraux que j'avois re- 13 Juillet
çu la Ratification du Traité: & je pris cette occa- 1684.
ſion de leur communiquer les ordres que Sa Majeſté avoit donnés à M. le Maréchal de Schomberg, de ne point faire d'actes d'hoſtilité dans les Pays-Bas Eſpagnols, ſi le Marquis de Grana vouloit bien s'en abſtenir.

Ils vinrent me remercier dès le même jour de cet Avis, & me témoignerent qu'ils voyoient évidemment par-là combien étoit ſincere l'intention de Sa Majeſté pour rétablir au plutôt le calme dans le Pays-Bas, & la paix dans toute l'Europe. Ils me communiquerent auſſi la Réſolution qu'ils avoient priſe dès le lendemain de la ſignature du Traité, & qu'ils avoient déja exécutée, de rappeller leurs troupes des Pays-Bas Eſpagnols, & me prierent d'employer mes offices auprès du Roi, afin qu'il rappellât les ſiennes auſſi-tôt que les Ratifications de Sa Majeſté & les leurs ſeroient échangées. Ils me preſſerent là-deſſus avec beaucoup de chaleur: mais je leurs fis voir qu'ils devoient être ſatisfaits, que S. M. eut bien voulu régler le campement de ſes troupes comme ils l'avoient ſouhaité, & bien plus avantageuſement que je ne leur avois promis, & qu'Elle eut ordonné à M. le Maréchal de Schomberg de ſe régler à l'égard des actes d'hoſtilité ſelon que le Marquis de Grana le voudroit.

Il me priérent de vouloir bien faire un Article ſéparé, par lequel en expliquant le neuvieme nous déclarerions que Sa Majeſté ne pourroit attaquer les

Pays-Bas ni par Elle même ni par ses Alliés. Je leur fis voir l'inutilité d'une pareille explication : mais comme ils y étoient fort acharnés, & que je vis qu'ils avoient toujours cette peur chimérique des troupes de l'Electeur de Cologne, qui étoit de beaucoup augmentée depuis qu'on avoit su qu'il vouloit se rendre maître de la Citadelle de Liege, je ne fis point de difficulté de dresser un Article comme j'en étois convenu avec les deux Députés qui m'étoient venus trouver le lendemain de la signature du Traité.

LEDIT * Sieur Ambassadeur de S. M. T. C., & lesdits Sieurs Députés des Etats-Généraux, pour donner un plus grand éclaircissement à l'Article IX. de la Convention qu'ils ont signée à la Haye le 29 Juin dernier, comme aussi pour lever & même pour prevenir les moindres sujets de scrupule & de défiance contraires à la bonne-foi avec laquelle on a traité de part & d'autre, ont trouvé à propos de déclarer que lorsqu'il est dit dans ledit Article IX, que S. M. T. C. s'oblige de n'attaquer & de ne s'emparer d'aucune autre Place dans les Pays-Bas, &c. cela s'entend que S. M. n'attaquera ni par ses Troupes ni par celles de ses Alliés, & ne s'emparera d'aucune autre Place dans les Pays-Bas, tant que la présente guerre durera : & que lorsqu'il est dit que les Etats-Généraux n'assisteront directement ni indirectement pendant la présente guerre la Couronne d'Espagne, &c. cela s'entend qu'ils ne lui donneront aucun secours ni par Mer ni par Terre, de quelque maniere & en quelque lieu que ce puisse être, tant que la présente guerre durera. En foi de quoi, Nous Ambassadeur susdit de Sa Majesté Très-Chrétienne, & Députés susdits desdits Etats-Généraux, avons signé la présente Déclaration, qui aura la même force & vigueur que si elle étoit insérée dans la susdite Convention. Fait à la Haye le . . . . Juillet 1684.

IL paroîtra peut-être, que j'avois pris de mon côté une précaution qui n'etoit pas néceſſaire,

* Article séparé touchant les Alliés en explication du neuvieme Article du Traité.

puisque l'Article qui regardoit l'Espagne s'entendoit suffisamment, & qu'il étoit couché dans les mêmes termes qui étoient compris dans tous mes Mémoires : mais, puisque les Etats-Généraux avoient voulu exiger de moi cette Interprétation, je me servis de cette occasion pour faire mettre des expressions qui marquassent encore plus autentiquement un entier abandon de de la Couronne d'Espagne.

Cependant, je voulus convenir avec les Etats-Généraux de la maniere dont nous en userions à l'égard de cet Article séparé, afin qu'il ne retardât point l'échange des Ratifications du Traité : & ils consentirent d'échanger les Ratifications que Sa Majesté m'avoit envoyées avec les leurs, aussi-tôt qu'ils les auroient reçûes des Provinces indépendamment de celles de l'Article séparé ; & je me chargeai de supplier le Roi de donner une Ratification particuliere de cet Article que nous échangerions quand je l'aurois reçûe.

Ils me dirent ensuite, que Sa Majesté voulant bien assurer le repos de leur Barriere, ils espéroient que la promesse qu'Elle leur avoit faite dans l'article X. de ne point prendre d'échange dans les Pays-Bas, s'étendroit à tout le tems que dureroit la Treve, & que cela ne seroit pas restraint, ainsi que je l'avois exprimé, à la durée de la présente guerre. Je leur répondis, que ce Traité ne contenoit que deux points : ce qu'il y auroit à faire si l'Espagne l'acceptoit, & ce qu'il y auroit à faire si l'Espagne ne l'acceptoit pas ; & que nous n'avions rien stipulé de part ni d'autre que par rapport à ces deux Cas-là. Que cependant s'ils vouloient s'engager à ne pouvoir donner aucune assistance à l'Espagne pendant les vingt ans de la Treve, j'en rendrois compte à Sa Majesté, & j'espérois qu'elle voudroit bien leur donner satisfaction à cette Condition-là. Cette réponse n'en attira point d'autre de leur côté : ils me dirent seulement qu'ils en rendroient compte à leurs Supérieurs.

Ils m'apprirent que les Ratifications des Pro-

vinces de Frise & de Groningue étoient déja arrivées.

14 Juillet 1684. Je mandai au Roi le 14 de Juillet que les Etats de Hollande avoient ratifié ce matin-là le Traité, & qu'ils avoient même ratifié l'article séparé dont j'étois convenu la veille avec les Députés des Etats-Généraux, quoique je ne l'eusse pas encore signé.

18 Juillet 1684. Que je croyois avoir détourné l'envoi des trois Députés en France, en Angleterre, & à Berlin pour les intérêts du Prince d'Orange. Que les bien-intentionnés avoient témoigné à leurs amis qu'on y avoit pourvû suffisamment par l'article qui portoit que les Traités de Nimegue entre Sa Majesté & les Etats-Généraux demeureroient dans leur force & vigueur, & qu'ils étoient en droit en vertu de cet Article de faire des instances auprès de Sa Majesté pour remettre le Prince d'Orange en la possession de la Principauté d'Orange, conformément à ce qui étoit stipulé par le Traité de Nimegue.

14 Juillet 1684. Je fis savoir aussi à Sa Majesté, que le Prince d'Orange & ses Créatures travailloient encore vivement à traverser l'échange des Ratifications, & que soupçonnois fort que le Sieur Dickfeld n'eût pris prétexte du voyage qu'il étoit obligé de faire à Utrecht au sujet des Ratifications, pour aller s'aboucher auparavant avec le Prince d'Orange à Diren, & voir avec lui s'il n'y avoit pas moyen d'empêcher l'entiere consommation de cette affaire.

Que ce n'étoit pas pour le rétablissement du Prince d'Orange dans sa Principauté, ni autres choses semblables, que Dickfeld, & les autres Creatures de ce Prince agissoient; qu'ils n'avoient d'autre but que d'empêcher à quelque prix que ce fût les Etats-Généraux ne ratifiassent.

17 Juillet 1684. J'appris le 17. qu'on ne songeoit effectivement plus à envoyer personne en Angleterre ni à Berlin pour les intérêts du Prince d'Orange; mais qu'on pourroit bien envoyer en France; qu'on en avoit déja parlé à quelques personnes d'Amsterdam, mais qu'il n'y avoit pas un des bien-intentionnés qui voulût se charger de cet emploi, à moins qu'on n'y

joignît une commission pour travailler à des Traités de Commerce, & au rétablissement des anciennes alliances entre la France & les Etats-Généraux.

Je mandai au Roi, que je ne m'étois pas trompé dans la pensée que j'avois eue du dessein du voyage du Dickfeld à Utrecht; qu'il n'y avoit rien qu'il n'eût fait pour empêcher cette Province de donner sa Ratification. Qu'il avoit gourmandé tous les Députés de la Ville l'un apres l'autre; qu'il leur avoit demandé s'ils ne savoient pas que leur fortune dépendoit du Prince d'Orange, & s'ils croyoient qu'il leur pardonnât de s'être déclarés personnellement contre lui en cette occasion, à moins qu'ils ne refusassent de ratifier le Traité; mais que ses menaces n'avoient rien produit sur l'esprit de ceux du Gouvernement de la Ville. Qu'il n'en avoit pas été de même à l'égard du Clergé qui compose une des trois voix de la Province d'Utrecht; qu'ils avoient eu si grande peur que le Prince d'Orange ne leur ôtât leurs places selon le pouvoir qu'il en avoit usurpé, qu'ils avoient résolu de ne pas ratifier. Que la Noblesse qui est toute au Prince d'Orange en avoit fait de même, & qu'ainsi il avoit deux voix contre une. Qu'on étoit extrémement surpris du procédé du Sieur Dickfeld, & qu'on ne pouvoit comprendre comment une Province ôsoit refuser de ratifier un Traité auquel elle avoit consenti, & que son Député avoit signé; qu'il n'y avoit point de doute que la Province de Hollande n'y envoyât incessamment, pour lui remontrer la conséquence d'un pareil refus, & les suites fâcheuses qu'il pourroit attirer.

Le Prince d'Orange faisoit aussi tous ses efforts dans la Province d'Overissel pour empêcher qu'elle ne ratifiât; & pour l'intimider davantage, il avoit fait séjourner une partie des Troupes des Etats-Généraux aux environs de cette Province, & il n'én étoit pas loin non plus étant toujours à la chasse à Diren.

Sa Majesté m'écrivit, que quoique le Marquis de Grana n'eut pas encore accepté la suspension d'armes

Lettre du Roi du 13 Juillet 1684.

qu'Elle lui avoit fait offrir; néantmoins comme par le huitieme Article de Traité que j'avois signé, Elle étoit obligée de faire cesser dès le même tems tous actes d'hostilité dans les Pays-Bas contre les Villes & lieux appartenans à la Couronne d'Espagne, même dans le plat-pays, si les Espagnols s'en abstenoient, Elle ordonnoit à ceux qui commandoient dans ses Places & Armées, d'empêcher qu'il s'en commît aucun, jusques à ce que les Troupes d'Espagne eussent commencé. Qu'Elle faisoit de même revenir toute son Infanterie dans ses Places, & ramener son Artillerie dans ses Arcenaux; ensorte qu'il n'y auroit plus que la Cavallerie & les Dragons qui demeureroient dans le plat-pays jusqu'à l'échange des Ratifications d'Espagne.

18 Juillet 1684. JE fis réponse au Roi, que j'avois fait informer Messieur d'Amsterdam de l'ordre qu'il avoit donné à son Infanterie de se retirer de dessus les Terres d'Espagne; qu'ils avoient appris cette nouvelle avec une extréme joie, & qu'ils en avoient donné part sur le champ aux Etats-Généraux, & que j'étois fort assuré qu'elle y produiroit un très-bon effet.

20 Juillet 1684. LES Etats-Généraux m'envoyerent dire le 20 de Juillet qu'ils avoient leurs Ratifications; ils me lés apporterent sur les quatre heures & nous en fîmes l'echange.

ILS me priérent ensuite de signer l'Article séparé touchant les Alliés dont j'avois déja envoyé copie à Sa Majesté. Ce que fis.

LE Sieur Dickfeld ne revint pas à la Haye: il ne pouvoit mieux montrer sa méchante intention, après avoir empêché la Province d'Utrecht de ratifier, que de ne pas venir rendre compte de ce refus, dans l'appréhension qu'il eut que les Etats de Hollande n'y donnassent ordre dans le tems stipulé: mais la Ratification d'Overissel étant arrivée ce jour-là, malgré les efforts du Prince d'Orange, & les cabales de ses Créatures, les Etats-Généraux ayant la pluralité des Provinces, & présupposant que les autres ratifieroient, ne voulurent pas laisser écouler le terme prescrit.

Les bien-intentionnés trouvoient que c'étoit beaucoup qu'ils euſſent empêché que le Prince d'Orange n'eût ni l'honneur ni l'avantage qu'on eût rien ſtipulé en ſa faveur dans le Traité. Il eſt certain qu'ils ſe conduiſirent avec beaucoup de bonne foi & de fermeté en cette occaſion: mais il eſt encore plus vrai, qu'après les avoir compromis de la ſorte, il les falloit ſoutenir dans la ſuite. Si on l'avoit fait, le Roi auroit diſpoſé des Etats-Généraux à ſa volonté.

J'envoyai au Roi les Ratifications des Etats-Généraux, & je lui mandai que le Prince d'Orange étoit extrèmement fâché qu'elles euſſent été échangées. Qu'il s'étoit toujours flatté de pouvoir l'empêcher. Que ſes Créatures avoient pris un tour aſſez délicat pour traverſer cette affaire. Ils avoient fait enſorte que les Provinces de Gueldres & de Zelande avoient conſenti de ratifier le Traité; mais à condition ſeulement qu'on n'en feroit point l'échange qu'après avoir obtenu une entiere ſatisfaction pour le Prince d'Orange. La Province d'Overiſſel avoit fait la même choſe: mais, elle avoit ordonné outre cela à ſes Députés que ſi les Provinces de Hollande, Friſe & Groningue perſiſtoient à vouloir abſolument faire l'échange des Ratifications ſans aucun retardement, ſous quelque prétexte que ce pût être, ils euſſent à délivrer les leurs qui étoient pures & ſimples. Ces Députés exécuterent l'ordre de leurs Supérieurs, & tinrent ferme juſqu'au 20 de Juillet, que voyant les Provinces de Hollande, Friſe & Groningue réſolues de ratifier indépendamment des autres Provinces, ils délivrerent leurs Ratifications, & auſſi-tôt la réſolution fut priſe dans les Etats-Généraux d'en faire l'échange.

21 Juillet 1684.

Le Roi me manda qu'il approuvoit tout ce qui contenoit l'Article ſéparé dont j'étois convenu avec les Etats-Généraux, & qu'il m'en envoyoit la Ratification. Sa Majeſté y en joignit une autre tant du Traité que de cet Article ſéparé pour en faire l'échange avec le Miniſtre d'Eſpagne en cas que le Roi Catholique envoyât la ſienne.

Lettre du Roi de 24 Juillet 1684.

Sa Majesté me manda, que l'Ambassadeur des Etats-Généraux l'avoit fort pressé de faire retirer sa Cavallerie des Pays-Bas Espagnols; mais, qu'il n'en avoit rien voulu faire jusques à ce que les Etats-Généraux eussent ratifie. Que c'étoit aux Espagnols à remercier les Etats-Généraux d'avoir rappellé leurs troupes lorsqu'elles n'étoient plus nécessaires à la defense des Places du Roi Catholique, & que ce n'étoit pas une raison pour obliger Sa Majesté à en user de même avant que la Ratification d'Espagne fût arrivée.

2 Août 1684. Je fis savoir aux Etats-Généraux que le Roi m'avoit envoyé la Ratification de l'Article séparé; & des Ratifications du Traité pour être échangées avec celles d'Espagne. Ils en furent fort aises, & m'ayant demandé audience, ils m'apporterent sur les six heures du soir un Mémoire que le Résident de l'Empereur leur avoit présenté ce jour-là, avec la Résolution qu'ils avoient prise en conséquence.

Ce Résident * après avoir exagéré avec beaucoup d'emphase le zèle de l'Empereur pour le repos de tous les Rois, Princes, & Etats ses Alliés, & généralement de toute l'Europe, & avoir représenté par un long discours qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour obvier aux dangers dont la Chrétienté étoit menacé par le Turc, que s'accommoder avec le Roi Très-Chrétien. déclaroit que S. M. Imperiale acceptoit la Treve offerte par la France, tant pour Elle, que pour tout l'Empire, ses Alliés, & ceux compris à la Paix de Vestphalie & de Nimegue, & en particulier le Cercle de Bourgogne, comme aussi pour S. M. Catholique, & tous ses Royaumes & Etats, avec inclusion des Alliés d'Espagne, & en particulier de la République de Genes, & cela en vertu d'un pouvoir qu'Elle en avoit du Roi d'Espagne. Qu'ainsi il ne restoit plus pour pacifier toute l'Europe, qu'à autoriser le Ministre de France

* Mémoire du Résident de l'Empereur du 2 d'Août 1684.

à Ratisbonne pour conclurre une Treve générale entre l'Empereur, & la France, & tous leurs Alliés. Que S. M. T. C. rappellât ses troupes, & fît cesser toute sorte d'actes d'hostilité, afin qu'on put travailler à la Paix.

La Résolution * des Etats-Généraux, portoit, que puisque l'Espagne avoit à cette heure effectivement accepté la Treve offerte par le Roi, ils attendoient que S. M. donneroit les ordres nécessaires à son Ministre à Ratisbonne, afin qu'il pût finir cette affaire suivant l'acceptation faite par le Roi d'Espane avec inclusion de ses Alliés, & nommément de la République de Genes; & qu'Elle rappelleroit incessamment ses troupes des Pays-Bas Espagnols, & autres Provinces de S. M, Catholique; & me priérent d'employer mes offices auprès de S. M. pour ce sujet.

Je leur répondis, que je n'aurois pas reçu une pareille acceptation, si elle m'avoit été offerte deux mois plutôt, mais qu'en l'état où étoient les affaires, c'étoit une chose tout-à fait hors de raison. Qu'il y avoit de la mauvaise-foi dans le procédé des Autrichiens de proposer une Treve universelle lorsque celle d'Espagne étoit déjà signée. Qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr, & plus court, pour le rétablissement de la Paix générale, sinon que l'Espagne ratifiât la Treve conclue à la Haye, & que l'on traitât à Ratisbonne de celle qui regardoit l'Empire. Que j'étois surpris des demandes qui étoient contenues dans leur Résolution; que le Roi rappellât ses troupes qui étoient sur les Terres d'Espagne, & que l'on comprît dans la Treve qui regardoit cette Couronne les intérêts de la République de Genes: que cela étoit entierement contraire au Traité qu'ils venoient de signer, & fort opposé aux sentimens qu'ils avoient toûjours témoignés, qu'on ne devoit pas mêler dans le Traité conclu en faveur de l'Espagne (& si je l'osois dire en faveur des Etats-Gé-

* Résolution des Etats-Généraux du 2 d'Août 1684.

néraux) pour la sûreté des Pays-Bas, les intérêts de tous les autres Alliés de l'Espagne, ni les démêlés de la République de Genes; & que je ne savois pas comment on regarderoit dans l'Europe la Conduite des Etats-Généraux de m'apporter cette Résolution après le Traité qu'ils avoient signé. Ils ne purent disconvenir, qu'elle n'etoit pas conforme à leur Traité. Qu'ils n'avoient pas bién expliqué leur intention, qui étoit de se tenir au Traité signé à la Haye, & me priérent de leur rendre leur Résolution, pour la mettre en d'autres termes.

J'appris que ce qui avoit porté les Etats-Généraux à faire cette démarche étoit une Lettre secrete de leur Ambassadeur à Madrid, qui leur avoit mandé, que l'Espagne ne feroit ni Paix ni Treve sans y comprendre la République de Genes. Le Pensionnaire Fagel s'étoit servi de cette occasion pour tâcher encore de rompre cette affaire. Il n'en avoit néantmoins osé parler aux Etats-Généraux, & s'étoit seulement adressé à quelques Députés des plus dévoüés au Prince d'Orange, qui, après avoir examiné entr'eux le Mémoire du Résident de l'Empereur, avoient résolu de faire des offices pour les affaires de Genes qui étoient très-importantes pour le Commerce du Levant. Il est vrai aussi que les autres Députés qui les accompagnoient, & eux-mêmes avoient été fort surpris lorsque je fis en leur présence la lecture de leur Résolution, parce qu'ils ne l'avoient pas lue, s'en étant rapportés au Greffier Fagel. Que c'étoit pour cette raison-là qu'ils l'avoient repris sur le champ pour la faire changer. Que le Pensionnaire Fagel avoit été dans un grand emportement contre son frere le Greffier de l'avoir souffert, & que les Députés des Etats-Généraux étoient encore en contestation entr'eux sur la maniere dont ils feroient des offices pour Genes.

Ces Avis m'obligerent à faire deux choses: l'une fut d'envoyer chez quelques Députés des Etats-Géné-

Généraux pour leur faire faire réflexion sur la mauvaise foi du Pensionnaire Fagel, qui avoit dressé une pareille résolution; que si je m'en étois chargé sans l'examiner, elle auroit été portée en France & en Angleterre, & eut entraîné les Etats-Généraux dans des engagemens contraires à leur Traité. Qu'ils ne devoient pas eux-mêmes souhaiter que le Roi consentît que l'on comprît les affaires de Genes dans le Traité d'Espagne, puisqu'après l'avoir refusé à la Haye, le Pensionnaire Fagel en prendroit prétexte d'accuser ceux qui avoient conclu à ne pas insérer les intérêts de Genes dans le Traité, de s'être relâchés, & ne manqueroit pas de dire que Sa Majesté leur auroit accordé cet article & beaucoup d'autres s'ils avoient tenu ferme; puisqu'Elle vouloit bien l'admettre à cette heure, & que par-là il les décréditeroit entierement auprès de leurs peuples.

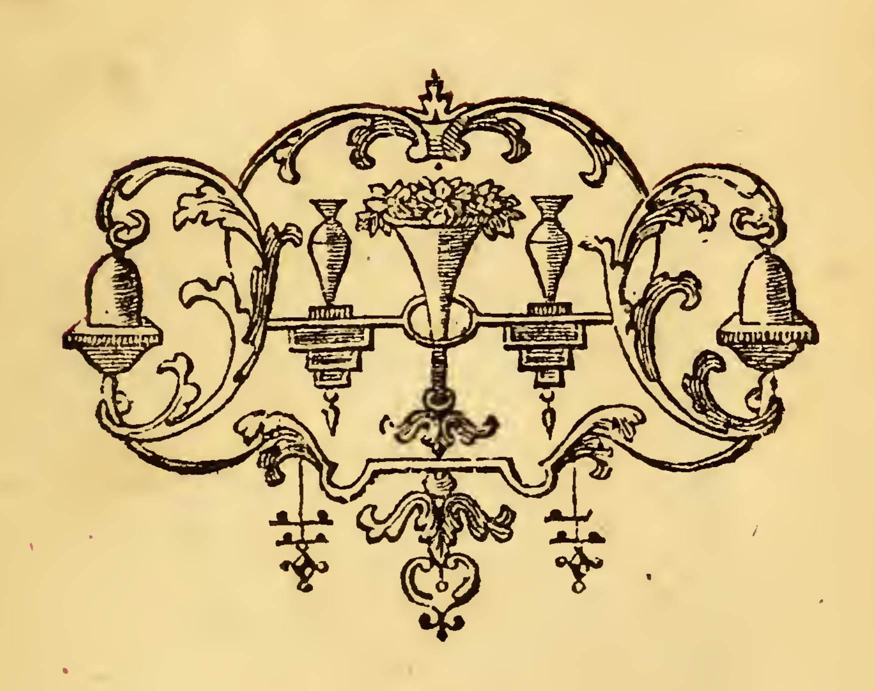
L'AUTRE démarche fut de prier les Etats-Généraux de venir chez moi. Nous eûmes une assez longue conférence, dans laquelle ils me déclarerent à la fin, que leur intention étoit d'exécuter fidelement le Traité signé à la Haye. Que bien loin d'approuver le Mémoire de l'Envoyé de l'Empereur, ils avoüoient qu'il y avoit quelque chose à redire à l'acceptation qu'il avoit faite. Qu'ils n'avoient pu néantmoins se dispenser de me le communiquer, & de me prier de faire de bons offices, afin que toutes choses s'accommodassent; mais qu'ils ne me demandoient que *officium boni viri*; & qu'ils ne prétendoient pas que cela retardât la ratification de l'Espagne dans le tems porté par le Traité signé à la Haye. C'est tout le succés qu'eut cette nouvelle & derniere tentative du Pensionnaire Fagel. Après quoi, nous 14 Août
échangeâmes les ratifications de l'article séparé. 1684.

Fin du Tome troisième.

NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,

Depuis 1685, *jusqu'en* 1688.

TOME QUATRIEME.



A PARIS,

Chez { DURAND, Rue S. Jacques, au Griffon,
PISSOT, Quai de Conti, à la Croix d'Or.

M. D. CC. LIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



NÉGOCIATIONS DE MONSIEUR LE COMTE D'AVAUX EN HOLLANDE,

Depuis 1684, *jusqu'en* 1688.

On a vû par l'extrait de mes Lettres les différens partis qui ont agité les Etats-Généraux, depuis la Paix de Nimegue, jusqu'à la conclusion de la Treve; l'application du Prince d'Orange à susciter au Roi de nouvelles affaires, & de nouveaux ennemis; son soin à profiter de toutes les occasions d'engager les Etats-Généraux dans des intérêts contraires à la France; les détours qu'il a pris pour faire croire que ses démarches n'etoient faites que dans la vûe du bien public; les moyens dont on s'est servi pour desabuser les Républicains de Hollande, & pour les porter à maintenir leur liberté & leurs droits: ensorte que leur parti a prévalu sur celui du Prince d'Orange, & que ce Prince s'est vû forcé à donner à connoître si clairement ses desseins, que la plus grande partie de la République s'est réunie contre lui, & trois Provinces ont été sur le point de se détacher des quatre autres, pour conclurre séparément un Traité que toute la République a été enfin obligée de signer.

Voila ce qui s'est passé dans les Etats-Généraux, à l'égard de la France. Pour ce qui est de l'Angleterre, on a vû le dessein que le Prince d'Orange a formé, depuis l'année 1679, d'usurper cette Couronne sur son beau-pere, & de se faire déclarer Régent du vivant du Roi Charles son oncle, &

la négligence que le feu Roi d'Angleterre a eue là-dessus.

On doit être surpris, quand on a lu dans ces extraits de Lettres jusqu'à quel point les Républicains se sont commis dans la conclusion de la Treve contre le Prince d'Orange, de savoir que la République est réunie à cette heure, & soûmise à ce Prince: qu'elle s'est détachée de la France, & attachée à l'Angleterre contre ses propres intérêts, & qu'elle travaille elle-même aux fers dont elle est enchaînée, puisqu'il est certain que les Républicains s'étoient déclarés si ouvertement contre le Prince d'Orange, qu'on auroit pu aisément maintenir un parti contre lui dans la République.

On va voir comment un changement si extraordinaire est arrivé: on trouvera que Van-Buning, qui s'étoit toujours opposé, & dans les choses essentielles, & dans celles de moindre conséquence, à tout ce qui pouvoit causer un plus grand éloignement entre le Prince d'Orange & Messieurs d'Amsterdam, empécha après la signature de la Treve, que la Ville d'Amsterdam ne fût uniforme dans ses sentimens. Cette division, qu'il fit naître dans le Conseil de cette Ville, commença à ruiner les desseins qui avoient été projettés par Messieurs d'Amsterdam, conjointement avec les Provinces de Frise & de Groningue, & fit perdre les premiers momens qui auroient été favorables pour chasser le Pensionnaire Fagel du Gouvernement. & abaisser l'autorité du Prince d'Orange. Cette division donna aussi lieu au Prince d'Orange de détacher de Messieurs d'Amsterdam le Prince de Nassau, Prince très-foible & très-peu éclairé. D'ailleurs, comme il falloit un consentement unanime de la Province de Hollande, pour exécuter ce que les Régens d'Amsterdam souhaitoient, le Prince d'Orange trouva moyen de gagner quelques Villes, & d'empécher cette uniformité de voix: Comme la plus grande partie de ceux qui s'étoient opposé à lui, lors de la conclusion de la Treve, ne l'avoient fait que par l'appréhension de la

guerre, & qu'ils n'avoient plus cette même crainte; il n'eſt pas ſurprenant, s'ils n'agiſſoient pas avec la même chaleur, & s'ils ſe rallentirent d'eux-mêmes. On verra que le Prince d'Orange profita parfaitement bien de leurs irréſolutions & de leurs foibleſſes; & que de toutes les entrepriſes qu'ils firent contre lui, il n'y en eut pas une qui fut ſoutenue avec vigueur, ni ſuivie avec application; au lieu que tout ce qu'il entreprit pour détruire leurs priviléges, & opprimer leur liberté, fut toujours pouſſé à l'extrémité avec toute l'ardeur poſſible.

AINSI le premier mal vint du dedans de la République: mais, ce mal étoit médiocre; cela n'aboutiſſoit qu'à des démêlés domeſtiques, dans leſquels à la vérité le parti Républicain ſuccomboit ſouvent; mais il ne laiſſoit pas de ſe maintenir: & s'il n'avoit été accablé par tout ce qui arriva audehors, les entrepriſes du Prince d'Orange n'auroient ſervi quà élever un parti contre lui, qui étant puiſſant & irrité, auroit favoriſé les deſſeins de la France, ſi la France étoit entrée dans les intérêts de la République.

MAIS dans le tems que Meſſieurs d'Amſterdam ſe ſoutenoient avec viguєur, qu'ils avoient de leur autorité fait caſſer les nouvelles levées de onze mille hommes, & qu'ils demandoient opiniâtrément une ſeconde réforme de quinze mille autres; ce qui arriva aux Religionaires en France fit ſurſeoir leurs pourſuites, & donna un grand avantage au Prince d'Orange: néantmoins, ils ſe releverent de cet abattement, & on auroit pû s'aſſurer que ſi les affaires de la Religion, joint à leur peu de Réſolution, les avoient mis hors d'état de forcer le Prince d'Orange à entrer dans leurs ſentimens, elles ne les avoient pas réduits à ſuivre les ſiens, & encore moins à ſe ſoumettre à lui. Mais, lorſqu'on les inquiéta dans leur commerce; qu'on défendit l'entrée des harengs frais en France, & qu'on empécha, contre la teneur des Traités, le débit de leurs Draps, qu'ils n'eurent permiſſion, ni de vendre, ni de retirer hors du Ro-

yaume, ils perdirent leur crédit, & la confiance que les peuples avoient en eux : de ſorte que ſe voyant incapables de rien faire pour la France, ni en état de ſe maintenir eux-mêmes, & que tous les Marchands les avoient abandonnés, les uns & les autres ſe ſoumirent au Prince d'Orange, pour n'être pas emportés par le torrent. Il y avoit encore moyen de les empêcher de ſe perdre entierement, & le ſeul conſentement du Roi de leur laiſſer faire leur commerce en France à leur ordinaire, qui apportoit douze millions tous les ans en eſpece à la France, auroit remis le calme dans les eſprits, & les auroit fait vivre en Paix avec la France : mais la guerre qu'on leur a déclarée en forme, & qui embrâſe toute l'Europe, ne les a pas laiſſés dans la liberté de n'être pas ennemis du Roi.

POUR ce qui regarde l'Angleterre, on verra le Roi d'Angleterre d'à préſent travailler avec application à ſa propre ruine : on le verra ſe livrer entierement au Prince d'Orange, après tout ce qu'il avoit ſû de ſes deſſeins, & faire de nouveaux Traités avec les Etats-Généraux; abandonner les intérêts du Roi, qui ſeul pouvoit le maintenir dans les vûes qu'il avoit pour la Religion Catholique; faire confidence aux Etats-Généraux de la Reſolution qu'il avoit priſe de ne point avoir de liaiſon avec le Roi, de ne point faire d'alliance avec lui. Enfin, ſi l'on a vû la négligence du Roi Charles ſon frere, ſur les entrepriſes du Prince d'Orange, on verra l'étrange aveuglement de celui-ci.

IL eſt certain, comme je l'ai marqué dans la premiere Partie de ces Extraits, que le deſſein de Meſſieurs d'Amſterdam, lorſqu'ils conclurrent la Treve, étoit de perdre entierement le Penſionnaire Fagel, & de diminuer tellement l'autorité du Prince d'Orange, qu'elle ne pût plus leur être dommageable. Pour cela, ils avoient réſolu, auſſitôt que la Treve ſeroit ſignée, de refuſer de conſentir à la continuation de la recrue de dix mille cinq cents hommes qu'on avoit fait deux ans auparavant, de

faire examiner dans l'Assemblée des Etats de Hollande, quel étoit le pouvoir de leur Gouverneur, quel étoit celui de leur Capitaine Général, & quel étoit celui du Pensionnaire de Hollande. Ils vouloient, par la discussion des droits attachés à ces Charges, ôter au Prince d'Orange le pouvoir qu'il avoit usurpé de faire marcher les troupes des Etats-Généraux dans toute l'étendue de leur domination; de casser les Officiers selon son bon plaisir; & de donner toutes les Charges de l'Armée.

Ils vouloient rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overissel, qui, n'ayant pas été remis sur l'ancien pié depuis la Paix de Nimegue, avoit rendu le Prince d'Orange absolu dans ces trois Provinces, où il nommoit généralement tous ceux qui entroient dans le Gouvernement. Pour entendre ceci, il faut savoir que quand les troupes du Roi se furent retirées des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overissel, les Etats-Généraux, considérant que dans un tems de troubles, il étoit difficile de procéder dans les formes ordinaires à la nomination de ceux qui devoient gouverner ces Provinces, ils donnerent commission au Prince d'Orange d'y aller établir des Magistrats pour cette fois-là seulement, avec ordre de venir ensuite rendre compte de ce qu'il auroit fait. Le Prince d'Orange ne suivit pas l'intention des Etats, & régla tout dans ces trois Provinces à sa fantaisie: mais, on auroit passé par-dessus cela, s'il étoit venu informer les Etats de ce qu'il avoit fait, parce que finissant de cette sorte sa commission, ces Provinces auroient procédé les années suivantes, en la maniere ordinaire, à l'élection des personnes qui devoient entrer dans leur Gouvernement. Mais, le Prince d'Orange n'en ayant point rendu compte aux Etats-Généraux, & s'étant de cette sorte perpétué pendant dix ans, le pouvoir qui ne lui avoit été donné que pour une fois seulement, les Etats de Frise voulurent remédier à ce désordre, en demandant

aux Etats-Généraux, que le Prince d'Orange eût à rendre compte de sa commission, afin qu'étant une fois finie, le Gouvernement de ces trois Provinces fût libre & indépendant de ce Prince.

Ils souhaitoient aussi de s'unir étroitement à Sa Majesté, dont la protection leur devenoit en quelque façon nécessaire pour se soutenir contre le Prince d'Orange: & après qu'ils auroient été assurés de l'amitié de Sa Majesté, par une alliance qu'ils vouloient faire, ils devoient encore casser quinze mille hommes, & n'en garder que vingt-cinq mille.

C'étoient-là de très-beaux desseins, & Messieurs d'Amsterdam, qui trouvoient leur conservation particuliere dans le rétablissement de la liberté de la République, vouloient se mettre en état par la conclusion de ce Traité de les exécuter.

Le Pensionnaire Fagel en fut si alarmé, qu'il fit courir le bruit, qu'il vouloit se démettre de ses Emplois, parce que connoissant le naturel des Hollandois, qui est bon, il se persuada que l'espérance qu'ils auroient de sa démission, rallentiroit leurs desseins, qui s'évanoüiroient dans la suite.

Les Ministres Etrangers, qui étoient à la Haye, ne furent gueres moins inquiets; il n'y en eut pas un, ni ami, ni ennemi, qui n'eut vû avec déplaisir que les Etats-Généraux se fussent alliés avec S. M. & cette appréhension fit naître aux Envoyés d'Angleterre & de Brandebourg le dessein de raccommoder Messieurs d'Amsterdam avec le Prince d'Orange.

24 Juin 1684. Le Roi, à qui je donnai avis de toutes ces choses avant la signature de la Treve, me manda que je fisse connoître aux Régens d'Amsterdam la satisfaction qu'il avoit de la sagesse & de la fermeté avec laquelle ils travailloient au rétablissement de la Paix, malgré les intrigues & les menaces de ceux qui vouloient opprimer leur liberté, & ruiner leur Commerce, par la continuation de la guerre; que je les assurasse qu'ils pouvoient

faire pour toujours un fondement certain fur fon amitié & fur fa protection; qu'il feroit bien aife même de leur en donner des preuves effectives en tout ce qu'ils pourroient raifonnablement défirer pour la facilité de leur Commerce.

J'AVOIS déja donné ces affurances à Meffieurs d'Amfterdam, avant que j'en euffe reçu les ordres: mais, je ne l'avois fait qu'avec beaucoup de retenue, de peur qu'ils ne me fiffent quelque propofition, & qu'il ne découvriffent par-là qu'on ne vouloit pas faire pour l'avantage de leur commerce tout ce qu'ils s'étoient imaginés. 4 Juillet 1684.

CEPENDANT, la divifion s'augmenta confidérablement après la fignature de la Tréve dans les Etats-Généraux. Odick & Dickfeld, créatures du Prince d'Orange, & Députés des Provinces de Zélande & d'Utrecht, dont le premier étoit Préfident de femaine, refuferent de donner au Député de Frife la commiffion d'aller à Maeftrickt, qui eft de quelque utilité, quoique ce fut fon tour, difant qu'il n'étoit pas jufte que la Province de Frife, qui avoit rappellé fes troupes fans la participation des autres Provinces, & contre les loix de l'union, reçût dorénavant aucune grace, ni aucun bienfait de l'union.

LE Sieur Dickfed, fe trouvant huit jours après Préfident des Etats-Généraux, renchérit fur ce que le Sieur Odick avoit fait; car il fit prendre, par les Députés des cinq Provinces, une Réfolution qui portoit que les Etats-Généraux ne fouffriroient pas que le Député de Frife allât à Maeftrickt, jufqu'à ce que cette Province eut caffé la Réfolution qu'elle avoit prife de rappeller fes troupes.

LES Etats de la Province de Hollande rétracterent le confentement que leurs Députés aux Etats-Généraux avoient donné à cette exclufion des Députés de Frife: mais les Députés des quatre autres Provinces, Gueldres, Zélande, Utrecht, & Overiffel, ne laifferent pas de former entr'eux 14 Juillet 1684.

quatre une Réſolution contre la Province de Friſe.

Le Prince d'Orange avoit continué durant tout le tems qu'il avoit été en Flandre, avant la ſignature de la Treve, de donner des marques de ſon amitié à M. de Montmouth, & chercha même à lui en donner des preuves éclatantes. Le Roi d'Angleterre avoit défendu à ſes ſujets, en quelque lieu qu'ils fuſſent, de donner à M. de Montmouth aucune marque de reſpect. Le Prince d'Orange au contraire ordonna, à toutes les troupes des Etats, de rendre les mêmes honneurs à M. de Montmouth, qu'elles rendoient au Comte de Waldeck, leur Général. Les Anglois qui reçurent ces ordres (auſſi bien que les autres troupes) voulurent s'en tenir aux défenſes qu'ils avoient du Roi leur Maître: mais le Prince d'Orange envoya querir les principaux d'entr'eux, & leur dit qu'il caſſeroit le premier qui manqueroit à traiter M. de Montmouth comme il l'avoit ordonné.

Il le pria d'aller après la ſignature de la Tréve chaſſer avec lui à Diren, & y invita Mylord Brandon, & beaucoup d'autres Anglois de la derniere conſpiration. On ne pouvoit gueres outrager plus de gaieté de cœur, & ſans aucune néceſſité, le Roi d'Angleterre, & principalement M. le Duc d'Yorck.

Cependant, les créatures du Prince d'Orange ſe remuoient fort pour faire enſorte que les Etats-Généraux s'employaſſent pour ſes intérêts, & même on parla d'envoyer trois Députés, un en France, l'autre en Angleterre, & le troiſième à Berlin; & que ſi on ne pouvoit rien obtenir pour le Prince d'Orange, on le dédommageroit, en lui aſſignant tous les ans une ſomme conſiderable, à prendre ſur l'état de guerre.

Je mandai au Roi, qu'il voyoit par-là deux choſes: l'une, qu'on étoit perſuadé à la Haye que le Prince d'Orange étoit vexé injuſtement; l'autre, que bien qu'on fut prevenu de cette opinion, on ne vouloit pas néanmoins parler de ſes intérêts avant que le Traité fut ſigné, pour

ne donner aucune occasion de le rompre, ni de le retarder; les Etats aimant mieux fournir de leur argent pour satisfaire le Prince d'Orange, que de se mettre au hazard de ne pas avoir la Paix. Le Pensionnaire Fagel, & le Sieur Dickfeld, inviterent le Sieur Hop de se charger de cette négociation auprès de Sa Majesté. Ils vouloient sans doute faire voir à tous les Princes de l'Europe, par l'envoi du Pensionnaire d'Amsterdam, combien cette Ville prenoit à cœur les intérêts du Prince d'Orange, malgré tout ce qui s'étoit passé. Le Sieur Hop témoigna, que si on vouloit l'envoyer en France, pour y ménager une plus étroite alliance, & lui ordonner de parler en même tems des intérêts du Prince d'Orange, il le feroit très-volontiers; que sans cela il ne croyoit pas devoir se charger uniquement des intérêts du Prince d'Orange, n'y ayant nulle apparence d'y réüssir.

Il arriva dans ce tems-là deux incidens de la part de l'Electeur de Cologne, qui nous auroient fait de la peine, si on n'y avoit donné ordre. Le premier fut le bruit, qui se répandit, que cet Electeur vouloit rétablir par la force son autorité dans Liége, & y envoyer des troupes pour y bâtir une Citadelle. C'étoit à la vérité une chose à laquelle, si on le prenoit à la rigueur, personne ne pourroit trouver à redire, mais qui auroit donné de grands ombrages si on l'avoit voulu exécuter avant la conclusion de la Treve, & dans le tems que les troupes du Roi n'étoient pas encore retirées des Pays-Bas Espagnols.

L'autre fut l'ordre que M. l'Electeur de Cologne donna à son Ministre à la Haye, d'y proposer une Alliance défensive, & qui me parut fort à contre-tems. Je mandai au Roi, que cela feroit naître des propositions d'alliances qui pourroient faire prendre des mesures pour empêcher qu'il ne s'en fît point du tout; outre cela, qu'on n'accepteroit jamais l'alliance de Cologne tant que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel pourroient l'empê-

cher; qu'ainſi il falloit voir auparavant de quelle maniere les choſes ſeroient réglées au-dedans de la République; que ſi on réduiſoit le Prince d'Orange ſur le pié où il devoit être, on viendroit aiſément à bout de faire cette alliance, & d'en faire une avec Sa Majeſté; mais que ſi Meſſieurs d'Amſterdam ſe contentoient de ce qu'ils avoient fait, & que l'autorité du Prince d'Orange ne fût pas abaiſſée, il ne falloit pas s'attendre que les Etats-Généraux priſſent de plus étroites liaiſons, ni avec Sa Majeſté, ni avec aucun Prince qui fût ſuſpect au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel.

La Lettre du Roi, du 8 Juillet 1684.

LE Roi me manda, que les deſſeins qu'avoient Meſſieurs d'Amſterdam, dont je lui avois rendu compte dans un Mémoire particulier, s'accordoient ſi bien à ſes intérêts, que je ne pouvois apporter trop de ſoin & trop d'application à les faire réuſſir; que c'étoit dans cette vûe que je leur devois confirmer les aſſûrances que je leur avois déja données de l'intention qu'il avoit de faciliter leur Commerce dans ſon Royaume, en toutes les choſes qu'ils pouvoient raiſonnablement déſirer de S. M. mais que j'écouterois ſeulement ce qu'ils me repréſenteroient ſur ce ſujet, pour lui en rendre compte, & que j'attendrois qu'il m'eût plus particulierement informé de ce qu'il jugeroit à propos de faire pour leur ſatisfaction.

QUE je devois ſur toutes choſes les fortifier dans la Réſolution de perdre entierement le Penſionnaire Fagel; que c'étoit le premier pas qu'ils devoient faire, non ſeulement pour leur réputation, mais auſſi pour donner un bon commencement au rétabliſſement de leur liberté; & que je ne leur devois laiſſer aucun lieu de douter qu'elle ne leur donnât pour cela toute la protection dont ils auroient beſoin.

QU'IL n'approuvoit pas moins la penſée qu'ils avoient de rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, ſur l'ancien pié; & qu'il écouteroit volontiers toutes les propoſitions qu'ils auroient à lui faire, tant pour

s'assûrer de sa protection, par une plus étroite alliance, que pour diminuer le trop grand pouvoir qu'ils avoient laissé jusqu'à présent au Prince d'Orange, au préjudice de leur liberté.

Que je pouvois même leur faire esperer que Sa Majesté pourroit bien, en leur considération, passer par-dessus les difficultés qui avoient arrêté jusqu'alors la réception de leur Ambassadeur.

Le Pensionnaire d'Amsterdam me vint trouver, pour me témoigner de la part de ses Maîtres l'extrème joie qu'ils avoient des assurances que je leur avois données de la bonne disposition du Roi pour favoriser leur commerce, & m'assura que cela avoit produit un très-bon effet dans le Conseil de Ville d'Amsterdam. Je me servis de cette occasion pour lui expliquer ce que j'avois ordre de lui dire par les Lettres dont S. M. m'avoit honoré le 29 Juin, & le 8 Juillet. 14 Juillet 1684.

J'aurois bien souhaité d'avoir pû rendre quelque réponse à Messieurs d'Amsterdam, sur la priere qu'ils avoient faite à S. M. qu'on leur restituât la Cire prise sur un de leurs Vaisseaux: je leur fis dire, au défaut de cela, que S. M. se feroit informer de cette affaire, & que j'en aurois réponse au premier jour. 18 Juillet 1684.

J'eus l'honneur de mander au Roi, que les Villes de Hollande avoient ordre de délibérer s'il étoit à propos de continuer la levée de l'augmentation du dixieme de tous les impôts, qui avoit été établi deux ans auparavant, pour le payement de la recrue de dix mille cinq cens hommes. Je sus depuis, que la Ville d'Amsterdam, celle de Dort, & quelqu'autres des principales, avoient résolu de faire cesser cette imposition; qu'il y avoit grande apparence, qu'aussitôt qu'on en parleroit dans la Province de Hollande, elle en formeroit une résolution, & qu'elle casseroit en même tems la nouvelle levée. 20 Juillet 1684.

Le Sieur Silvius alla à Diren. M. de Barillon me manda qu'il n'étoit chargé que d'un simple compliment du Roi d'Angleterre, en termes généraux.

Pour moi, j'étois persuadé, que quelque général que pût être un compliment, le Prince d'Orange s'en prevaudroit, soit en faisant courir le bruit par ses créatures qu'on le recherchoit, soit en se flattant lui-même que quoiqu'il fît, le Roi d'Angleterre reviendroit toujours à lui, ce qui ne pouvoit servir qu'à le rendre plus opiniâtre : d'ailleurs je trouvois qu'il étoit dangereux de charger d'un compliment un homme qui cherchoit à faire la cour au Prince d'Orange, & qui y mettoit toujours du sien.

JE découvris aussi, que le Roi d'Angleterre avoit écrit quelques mois auparavant une Lettre assez tendre au Prince d'Orange; qu'il lui mandoit, qu'il l'aimoit parce qu'il lui étoit si proche, & qu'il l'estimoit par son propre mérite, & par ses bonnes qualités; qu'il étoit fâché de le voir dans un si mauvais pas, & qu'il lui offroit de l'en tirer. Que le Prince d'Orange avoit répondu fort sechement au Roi d'Angleterre, qu'il ne savoit pas être en aucun danger, qu'ainsi il ne comprenoit pas pourquoi S. M. Britannique lui offroit de l'assistance.

20 Juillet 1684. LE Sieur Hop me vint remercier de la part des Régens de sa Ville, de ce que je lui avois fait connoître que Sa Majesté étoit disposée à favoriser Messieurs d'Amsterdam dans leur Commerce, en tout ce qui ne seroit pas préjudiciable à ses sujets. Il me témoigna qu'ils avoient été sensiblement touchés de cette assûrance, & qu'ils lui avoient donné ordre de savoir de moi quelles mesures on pourroit prendre pour leur faire ressentir les effets de la bonne volonté de S. M. Je lui dis, que c'étoit à moi à lui demander ce que Messieurs d'Amsterdam jugeoient à propos de faire pour cela, & que je me chargerois volontiers de rendre compte à Sa Majesté de ce qu'ils souhaiteroient. Je pris de là occasion de lui témoigner plus amplement sa bonne volonté pour la République, & pour Mrs. d'Amsterdam en particulier, & tout ce que S. M.

n'avoit ordonné de leur faire savoir, & que j'ai
narqué ci-dessus.

Mais je lui demandai s'il ne croyoit pas (quand
nême Sa Majesté seroit résolue à accorder à Mrs.
l'Amsterdam tout ce qu'ils souhaiteroient pour leur
Commerce) qu'il fût mieux d'attendre que les cho-
es fussent disposées en Hollande à faire une plus
troite alliance avec S. M. premierement, parce
que toutes les graces, que S. M: accorderoit avant
ela à la République, ne seroient d'aucune utilité,
& qu'on ne s'en souviendroit plus lorsqu'il seroit
uestion de faire l'alliance; en second lieu, parce
ue tant de démonstrations extérieures de la bien-
eillance de S. M. ne feroient qu'ouvrir les yeux
ux Etrangers qui étoient en Hollande, & aux
Partisans du Prince d'Orange, qui chercheroient
ussi tôt les moyens d'empêcher la conclusion de
alliance, ce qu'ils feroient aisément, lorsque les
nesures n'auroient pas encore été bien prises. Il
ut entierement de mon Avis, non seulement par-
e qu'il avoit envie d'être envoyé auprès de Sa
Majesté, mais aussi parce qu'en effet les choses n'é-
oient pas encore disposées en Hollande à donner
ne pleine satisfaction à Sa Majesté. Il me parla
à-dessus avec beaucoup plus de franchise qu'il
'avoit encore fait: il me dit qu'il étoit obligé de
m'avouër, que les sentimens étoient partagés dans
Amsterdam, & que Van-Buning, qui avoit la
principale direction des affaires, étoit absolument
contraire à l'alliance de la France. Il me confia,
que cet homme n'avoit jamais voulu ajoûter foi à
out ce que j'avois fait insinuer avant la Treve à
quelques-uns des bien intentionnés, touchant les
entimens de Sa Majesté pour la paix, & qu'il avoit
émoigné encore plus de défiance, lorsque j'avois
parlé ouvertement à ceux du Gouvernement d'Am-
terdam; que quand lui Hop en avoit fait le rap-
port, Van-Buning avoit dit que je leur manquerois
de parole; que Sa Majesté les tromperoit; qu'on

ne vouloit que les divifer pour les perdre, & pour fe rendre maître des Pays-Bas; que fes raifonnemens étoient fondés fur des principes généraux de politique. Il difoit que Sa Majefté étoit un Conquérant, & qu'il n'étoit pas de la nature d'un Conquérant de s'arrêter au milieu de fes Conquêtes, fur-tout quand rien ne pouvoit s'oppofer à fes deffeins & à fes entreprifes. Mais, je lui dis, que Van-Buning ne connoiffoit pas Sa Majefté, & qu'Elle étoit autant au-deffus des autres Conquérans, que ces Conquérans étoient au-deffus du commun des hommes.

JE mandai cependant, que s'il n'y avoit que cet obftacle, & qu'il n'y eût rien à appréhender de la part du Prince d'Orange & du Penfionnaire Fagel, je ne m'en mettrois pas en peine: de même que je n'aurois pas beaucoup appréhendé dans la fituation où étoient les affaires, d'être traverfé par le Prince d'Orange & par le Penfionnaire Fagel, fi je n'avois pas à craindre Van-Buning, & ceux du Confeil d'Amfterdam, qui étoient de fon parti; mais que, quand ces deux obftacles fe rencontroient enfemble, on avoit befoin d'un peu de tems & d'adreffe pour les furmonter.

J'EN propofai les moyens au Sieur Hop, qui ne confiftoient proprement que dans l'exécution des bien-intentionnés, dont j'avois eû l'honneur de rendre compte à Sa Majefté, & qu'Elle avoit fort approuvé. Je lui dis, que ceux qui fouhaitoient l'alliance avec la France, n'en viendroient jamais à bout, & qu'ils ne pourroient non plus rien faire à l'avantage de la République tant qu'ils ne feroient pas les maîtres de leur Gouvernement, & qu'ils ne rétabliroient pas la liberté qui devoit être dans les fuffrages. Qu'il étoit néceffaire avant tout de remettre les chofes fur le pié de l'ancien Gouvernement dans les Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiffel; qu'il falloit pareillement corriger les abus dans la Province de Hollande, &

ſurtout qu'il n'y alloit pas moins de la réputiou de Meſſieurs d'Amſterdam, que de la liberté de la République, d'ôter le Penſionnaire Fagel du Gouvernement; qu'ils pouvoient s'aſſûrer qu'ils auroient pour cet effet toute la protection de Sa Majeſté, dont ils auroient beſoin.

QUE quand ils auroient ainſi rétabli leur Gouvernement, ce qu'ils pouvoient aiſément faire, ils auroient les Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, à leur dévotion; que celles de Friſe & de Groningue étoient déja dans leurs ſentimens; qu'après cela, tout leur ſeroit aiſé, qu'ils joüiroient d'une parfaite liberté & d'un plein repos, & que ſans être traverſés par le Prince d'Orange, ils pourroient s'appliquer entierement à faire fleurir leur Commerce.

JE lui parlai enſuite des prétentions du Prince d'Orange: je lui témoignai que je ſerois extrêmement fâché que quelqu'un des bien intentionnés allât ſolliciter ſes intérêts auprès de Sa Majeſté. Il me dit qu'il me donnoit ſa parole que pas un de ceux qui avoient de bons ſentimens ne ſe chargeroit d'aller à la Cour de Sa Majeſté, uniquement pour le Prince d'Orange; mais que ſi les Etats-Généraux vouloient donner commiſſion de renouveller les anciennes alliances, & de travailler à l'avantage du Commerce de la République, & qu'on y joignît en même tems la recommandation des intérêts du Prince d'Orange comme un acceſſoire, on prendroit volontiers un pareil emploi.

IL faut que je convienne, que les Etats-Généraux ne pouvoient s'empêcher de faire quelque démonſtration en faveur du Prince d'Orange: je crois même que le Sieur Hop jugeoit bien que le Prince d'Orange, & le Penſionnaire Fagel, ne conſentiroient jamais qu'on envoyât quelqu'un en France, ſeulement pour y renoüer une plus étroite correſpondance, & pour y avantager le Commerce. Ainſi, pour obtenir leur conſentement, il falloit ſe char-

ger de parler des intérêts du Prince d'Orange, & c'étoit beaucoup que les bien intentionnés eussent empêché qu'il n'eût eû l'honneur ni l'avantage qu'on eût rien stipulé en sa faveur dans le Traite, & qu'ils ne voulussent pas non plus aller parler pour lui à la Cour de Sa Majesté, à moins que le principal sujet de leurs Instructions ne regardât les intérêts de la Republique.

CEPENDANT je lui témoignai, que la Commission dont il me parloit étoit fort délicate; que celui qui en seroit chargé devoit aller en France avec cet esprit; que c'etoit la République qui faisoit Alliance avec Sa Majesté, & non le Prince d'Orange; qu'eux mêmes se perdroient les premiers, s'ils ne songeoient à s'unir tellement avec Sa Majesté, qu'ils demeurassent toujours les Maîtres de l'exécution de leurs Traités. Que tant qu'ils laisseroient le Prince d'Orange dans le pouvoir où il étoit, il auroit beau avoir consenti à l'Alliance, il la romproit toutes les fois que ses intérêts, qui etoient bien différens de ceux de la République, exigeroient qu'il la rompît; qu'ainsi Sa Majesté, ni les Républicains, ne seroient jamais assurés de rien, & que dans deux ans on retomberoit de part & d'autre dans les mêmes défiances, & par conséquent dans le même état où l'on avoit été trois mois auparavant. Le Sieur Hop me parut entierement persuadé de tout cela: & je ne doutai point que son envoi en France ne fût très-utile & très-avantageux.

JUSQUES-LA je ne lui avois rien dit de ce que S. M. m'avoit permis de faire aux bien intentionnés, touchant la réception de l'Ambassadeur que les Etats envoyeroient en France. Je pris occasion de lui en parler, mais d'une façon qui lui laissât croire que c'étoit sa considération particuliere qui attiroit cet honneur à la République, ne doutant pas que cela ne le gagnât entierement: ainsi je lui dis, qu'autant que je pouvois juger par les Lettres de Sa Majesté, elle

elle étoit si satisfaire de la conduite de certaines personnes de l'Etat, que s'ils étoient envoyés en France il pourroit bien arriver qu'elle passeroit en leur considération par-dessus les difficultés qui avoient arrêté jusqu'à cette heure la réception de M. de Staremberg. Il comprit ce que je lui voulois dire: mais, quoiqu'il me fît voir une extrême joie sur son visage, il ne me répondit que par une grande révérence.

COMME c'est dans l'Assemblée de Hollande, du mois de Juillet, que l'on nomme des Commissaires pour affermer les droits d'imposition que paye cette Province, & que les baux doivent être faits incessamment, parce que les nouveaux Fermiers entrent en possession le 24 d'Août; il falloit par conséquent régler dans cette Assemblée si l'on continueroit la levée d'un dixieme d'augmentation, qu'on établit il y a deux ans sur toutes les impositions qui se levent dans la Province de Hollande, pour l'entretien de la levée de dix mille cinq cents hommes qui se fit alors. Il fut résolu, le 20 de Juillet, que l'on ne continueroit plus cette augmentation d'imposition. On ne fait pas de doute que lorsque cette Province se rassemblera au mois de Septembre, on ne soit obligé de casser la recrûe, puisqu'on aura retranché les moyens de la faire subsister. Je sai que les principaux membres de cette Province comptent cela comme une affaire qui ne peut manquer: ce sera dix mille cinq cents hommes retranchés de l'état de guerre. 21 Juillet 1684.

JE mandai, que M. de Montmouth étoit depuis dix jours à Diren, que le Prince d'Orange ne s'étoit pas contenté de l'y régaler parfaitement bien, mais qu'il l'avoit fait recevoir à son passage à Nimegue avec des honneurs extraordinaires, & qu'il ne pouvoit lui avoir fait rendre que par une grande affectation; car on ne fait aucun honneur dans les Villes de la République, ni aux Ambassadeurs qui y passent, ni aux autres personnes qui ont quelque caractere distingué, 25 Juillet 1684.

Les créatures du Prince d'Orange recommencerent en ce temps-là à parler des intérêts de ce Prince, & remirent sur le tapis la proposition d'envoyer pour ce sujet auprès de Sa Majesté, en Angleterre, & à Berlin : on faisoit croire au peuple que ce Prince ne joüissoit pas d'un sou de tout le bien qu'il avoit en France, & que c'étoit Sa Majesté qui le faisoit confisquer.

27 Juillet 1684. On n'attendra pas jusqu'à l'Assemblée du mois de Septembre pour parler de la réduction de la nouvelle recrûe de dix mille hommes ; on en doit faire la proposition cette semaine : mais je ne pense pas que cette affaire puisse être si-tôt décidée.

Je mandai au Roi, le 27 Juillet, que les Etats de Hollande se sépareroient deux jours après ; que je ne savois pas encore si avant ce tems-là ils prendroient une conclusion définitive pour la cassation de la recrûe de dix mille hommes, mais que je pouvois répondre à Sa Majesté, que c'étoit une chose qui seroit faite & exécutée, ou dans ce tems-là, ou dans six semaines, ceux d'Amsterdam s'étant déja expliqués qu'ils tenoient à leur égard ces troupes pour cassées. Les principales Villes résolurent aussi dans leur Conseil de les casser, & quelques personnes ayant représenté dans l'Assemblée de Hollande, qu'il falloit savoir l'Avis du Prince d'Orange, ceux d'Amsterdam répondirent, que ce seroit lui faire injure de lui demander son Avis, lorsqu'on étoit déterminé à faire le contraire de ce qu'il désiroit : d'autres dirent, qu'il falloit attendre jusqu'au mois de Septembre ; mais ceux d'Amsterdam représenterent, qu'ils ne voyoient pas pourquoi la Province de Hollande continueroit encore deux mois cette dépense : & comme ils avoient déclaré formellement, qu'ils cassoient en leur particulier cette recrûe, & qu'ils n'en payeroient plus leur part, je mandois au Roi, que les autres Villes seroient obligées d'en faire de même, ou que si elles vouloient en continuer le payement encore deux mois, c'étoit tout ce qu'elles pouvoient faire.

On n'avoit pas encore parlé dans la Province de Hollande des intérêts du Prince d'Orange: mais M. Odick, & quelqu'autres créatures du Prince, en firent bien du bruit dans les Etats Généraux. J'en parlai à quelques personnes des mieux intentionnés, & je vois qu'on est fort mal instruit de ce qui regarde les terres que le Prince d'Orange possede sous la domination de V. M. L'on est principalement abusé sur ses biens de Luxembourg, car je me suis apperçû que la principale difficulté consiste en ce raisonnement, dont le Pensionnaire Fagel a prevenu la plûpart des esprits, que Luxembourg n'étant pas cédé incommutablement à V. M. le Prince d'Orange ne doit pas lui rendre foi & hommage des terres qu'il y possede.

La Résolution est prise dans Amsterdam, & dans les principales Villes de Hollande, de donner congé au Comre de Waldeck, & de le démettre de ses Charges: c'est une chose qui ne se peut exécuter que dans l'Assemblée de Hollande du mois de Novembre, lorsqu'on dressera l'état de guerre pour l'année prochaine.

Je vois que les principaux des bien-intentionnés demeurent jusqu'à cette heure fermes dans le dessein d'ôter les Charges au Pensionnaire Fagel, mais je ne sai quand ils le mettront à exécution.

Le Roi me manda de détourner les Etats Généraux de faire de pressantes instances auprès de lui pour les intérêts du Prince d'Orange, & que comme il ne devoit espérer de Sa Majesté aucune grace, elle feroit bien aise qu'aucun des bien-intentionnés ne se chargeât de faire des demandes pour ce Prince. Lettre du Roi, du 24 Juillet 1684.

Sa Majesté me manda, qu'elle informeroit l'Evêque de Strasbourg du bruit que je lui écrivis s'être répandu, que l'Electeur de Cologne vouloit rétablir par la voïe des armes son autorité dans Liége, & y envoyer des Troupes pour y bâtir une Citadelle: mais que quoiqu'elle ne fût pas persuadée que ce Prince eût effectivement ce dessein,

néantmoins Elle écrivoit à l'Evêque de Strasbourg de ne rien obmettre pour l'en détourner, & qu'Elle lui en faisoit si bien connoître les inconvéniens, qu'Elle avoit sujet de se promettre qu'il changeroit de sentimens.

14 Août 1684.

Je mandai au Roi, qu'on m'avoit dit que l'Electeur de Cologne alloit demander aux Etats-Généraux la restitution des contributions qu'ils avoient levées dans le pays de Liége; que l'éclaircissement de cette affaire ne pouvoit être que fort désavantageux au Prince d'Orange, qui n'avoit rendu à l'Etat, de toutes les contributions qu'il avoit tirées pendant la derniere guerre, que cent cinquante mille florins; & l'on prétendoit qu'il avoit touché près de trois millions; qu'il seroit bon que les Ministres de Liége eussent ordre de pousser cette affaire avec vigueur, & qu'ils délivrassent aux Etats-Généraux le Mémoire des contributions levées dans le Pays de Liége; que cela serviroit de fondement pour en demander compte au Prince d'Orange; mais qu'il faudroit que le Mémoire fût exact & fidele.

Quelques personnes bien informées m'avoient assuré que l'Electeur de Brandebourg entroit fort dans le sentiment des Princes de la Maison de Lunebourg, & que le Duc d'Hanovre avoit trouvé moyen, soit par M. de Groot, soit par d'autres voies, de gagner absolument cet Electeur.

Lettre du Roi, du 3 d'Août 1684.

Le Roi me manda, qu'il falloit attendre que la Ville d'Amsterdam lui fît proposer ce qu'elle désiroit pour l'avantage de son Commerce, soit par moi, soit par le Sieur Hop, en qualité d'Ambassadeur des Etats.

Qu'il avoit vu avec plaisir, par ma Lettre du 27, que les bien-intentionnés demeuroient fermes dans les Résolutions de diminuer l'autorité du Prince d'Orange, tant par la cassation de la recrue de dix mille hommes, que par la rétablissement de l'ancienne forme du Gouvernement dans les Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overissel,

& la suppression des Charges du Prince de Waldeck. Qu'il étoit bon aussi de les fortifier dans la pensée de faire une plus étroite alliance avec Sa Majesté, & dans celle de perdre le Pensionnaire Fagel, comme le plus grand obstacle au dessein des bien intentionnés.

J'ALLAI à Amsterdam. Je ne fis pas ce Voyage 10 Août
sans consulter auparavant les Régens de cette Ville- 1684.
là, qui avoient jugé, aussi-bien que moi, que cela étoit très-nécessaire pour rétablir entre nous un commerce public, & sans mystere, & pour donner lieu à tous les autres membres de l'Etat de me voir sans scrupule, ce qu'ils n'avoient osé faire, principalement depuis deux ou trois ans. Van-Buning me vint voir (aussitôt que je fus arrivé) comme premier Bourguemestre-Régent. M. Borel & le Sieur Hop y vinrent aussi. J'allai chez eux, & le lendemain ils me vinrent prendre par ordre des Magistrats, & me menerent dans des Yachts, voir les plus beaux endroits de la Ville & le Port, où ils avoient ordonné à tous les Vaisseaux & Bâtimens de mettre leurs Pavillons: ensuite ils me donnerent un grand repas, avec d'autres Bourguemestres & des principaux de la Ville. Tous ces Messieurs me témoignerent une extrême reconnoissance des bontés de Sa Majesté, & une ferme Résolution de se conserver l'honneur de sa bienveillance.

JE mandai au Roi, qu'un des Bourguemestres des
plus affectionnés à la France m'avoit assuré avant mon 17 Août
départ de la Haye, que je trouverois Van-Buning 1684.
assez bien disposé pour l'Alliance de la France, mais qu'il ne m'avoit rien paru de semblable; qu'au contraire j'avois vû qu'il appréhendoit que j'en parlasse, & qu'il prenoit tous les devans pour me faire voir que ce n'étoit pas une chose qu'on dût proposer alors: qu'il m'avoit représenté, que Sa Majesté devoit être en sureté des Etats-Généraux; qu'ils n'avoient plus d'engagement avec l'Espagne après le Traité signé à la Haye; qu'ils ne se mettoient

pas non plus en peine des affaires de l'Empereur si Sa Majesté entroit en guerre sur ce qu'il ne voudroit pas accepter les propositions offertes à Ratisboune (cette assurance me fut généralement donnée par tous les autres) & enfin que le Roi d'Angleterre n'apprendroit pas plûtôt qu'on proposeroit à la Haye une Alliance, qu'il s'employeroit fortement pour l'empécher, & qu'il savoit ce que S. M. B. lui avoit dit là-dessus. Comme je le vis dans ces dispositions, je pris le parti (après l'avoir loüé sur le bon succès des affaires, car il aime fort à être flatté,) de lui dire que j'étois persuadé que la principale chose, à laquelle Messieurs d'Amsterdam se devoient appliquer, étoit de remettre la République sur le pied où elle devoit être, de rétablir le Gouvernement dans les Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overissel, & sur-tout d'éxécuter le dessein qu'ils avoient pris de pousser à bout le Pensionnaire Fagel. Comme toutes ces choses-là étoient de son gout, il m'en parla assez ouvertement, & ne s'éloigna pas de ce que je lui avois dit. Il me parut extraordinairement animé contre le Pensionnaire Fagel. Il s'ouvrit ensuite à moi, sur une chose qui lui faisoit de la peine. Il me dit, qu'il avoit reçû avis qu'on travailloit à l'accommodement du Prince d'Orange; & que Sa Majesté lui offroit de le rendre plus puissant que jamais, s'il vouloit entrer dans ses interêts. Je lui contai là-dessus ce que Marlot m'étoit venu dire, ce que j'en avois mandé à Sa Majesté, & la réponse dont Elle m'avoit honoré: il en fut extrémement satisfait, & les Régens d'Amsterdam, à qui il rendit compte.

COMME j'allois plûtôt pour rétablir une correspondance publique entre Messieurs d'Amsterdam & moi, que pour leur parler d'aucune affaire; je me contentai, lorsque je vis d'autres personnes du Gouvernement, de leur témoigner en général le gré que S. M. leur savoit de leur fermeté & de leur sage conduite, les bonnes dispositions où Elle étoit pour les fa-

vorifer dans leur Commerce en tout ce qui ne porteroit point de préjudice à ses sujets, & autres choses semblables. Il n'y en eut que deux ou trois, avec qui j'étois plus familier, qui me parlerent d'eux-mêmes de l'Alliance qu'ils jugeoient nécessaire pour eux : leur intention étoit d'y travailler sérieusement. Pour moi je ne doutois pas, que s'ils chassoient le Pensionnaire Fagel, & rétablissoient leur Gouvernement, cette affaire ne se fît d'elle-même ; aussi je ne leur témoignai avoir d'autre désir que de voir la République joüir de son ancienne liberté, sachant bien que le reste suivroit bien vîte, & que sans cela il n'y avoit rien à faire.

JE parlai à Van-Buning des affaires du Prince d'Orange : je lui dis que j'étois extrémement surpris qu'on abusât le peuple de Hollande, en lui faisant accroire que Sa Majesté avoit confisqué le bien de ce Prince, & qu'on voulût sous ce prétexte lui donner des dédommagemens. Je lui expliquai les raisons qui étoient contre les prétentions du Prince d'Orange : il en fut fort satisfait, & me dit qu'il failloit représenter tout cela aux Etats-Généraux, s'ils me venoient parler de cette affaire, & qu'il ne croyoit pas qu'on envoyât en France, si on étoit bien éclairci de la vérité, & qu'en ce cas il n'y auroit pas lieu non plus de donner des dédommagemens.

JE mandai, que ces Messieurs ne se mettoient gueres en peine des affaires du Prince d'Orange ; mais, que les uns par bienséance, les autres pour ne paroître pas trop animés contre lui, pourroient se laisser aller à faire des instances en sa faveur, & peut-être à lui accorder trente mille francs par an de dédommagement, à moins qu'on ne leur fît voir l'injustice de ses plaintes ; & que comme il ne seroit point du tout à propos que ces Messieurs-là donnassent un dédommagement au Prince d'Orange; premierement, parce que cela les feroit insensiblement entrer dans ses intérêts ; & en second lieu, parce que le peuple

jugeroit par-là que ce Prince souffriroit beaucoup, & que cela pourroit porter les esprits à leur rendre leur affection qui étoit bien diminuée, je ferois tout ce qui me seroit possible pour l'empécher.

Le dessein de Messieurs d'Amsterdam est de faire une réforme de troupes dans le mois de Novembre, lorsqu'on fera l'état de guerre de l'année prochaine. Ils ne veulent conserver que vingt-huit mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, comme ils firent après la Paix de Munster.

Ils croyent, que le Pensionnaire Fagel se démettra de sa Charge: il est vrai, qu'il en fait toutes les mines; mais je suis persuadé qu'il n'en fera rien, si on ne l'y contraint par force. Il dit, il y a huit ou dix jours, à un Bourguemestre d'Amsterdam, qu'il vouloit quitter sa Charge: celui-ci lui répondit, qu'il feroit très-bien, & que s'il étoit en sa place il en feroit autant. Le Pensionnaire Fagel demeura tout court à cette réponse, car il ne s'y attendoit pas, & il croyoit que l'autre l'inviteroit à demeurer dans le Gouvernement.

J'ai témoigné à ces Messieurs, qu'il y alloit, & de leur réputation, & de leur sûreté, de lui faire faire son procès, après qu'il les avoit voulu faire passer dans toute l'Europe pour traitres à leur Patrie. Je leur ai même fait connoître que Votre Majesté ne pourroit prendre confiance en eux tant que le Pensionnaire Fagel demeureroit dans le poste qu'il occupoit; qu'eux ne pourroient répondre de l'exécution des Traités qu'ils feroient. Qu'ils voyoient que dans le tems qu'il avoit tout à apprehender, il venoit de dresser une Résolution des Etats sur l'inclusion de Gènes, contre la teneur de leur Traité; que s'ils laissoient passer cette conjoncture, qui leur étoit si favorable, il ne perdroit pas celles qui se rencontreront dans la suite de rejetter la République dans de nouveaux embarras, & qu'avant qu'il fût deux ans ils se trouveroient à l'égard de V. M. au même état où ils ont été depuis

quelque tems, & dont ils ont eu tant de peine à ſe tirer.

Je me ſuis ſervi, pour les perſuader encore davantage, d'un Avis très-ſecret, mais très-ſûr, que je venois de recevoir, qui eſt que l'Envoyé d'Hanover qui eſt ici, ayant reçû ordre de ſon Maître de ſe retirer, lui a écrit pour lui remontrer que le Traité qu'il a fait avec les Etats expirera dans un an, & qu'il ſeroit à propos d'en ſolliciter le renouvellement. Je leur ai fait voir que cette penſée de renouveller le Traité n'eſt pas venue du Duc d'Hanover, mais de ſon Miniſtre à la Haye. Que ce Miniſtre n'agit que par les ordres du Prince d'Orange, à qui il écrivoit réguliérement tous les jours à Loo, où il étoit; que l'on doit juger par-là des intentions de ce Prince, puiſqu'il eſt notoire que le Duc d'Hanover n'a aucune liaiſon avec la République, mais avec le ſeul Prince d'Orange. Que ce Traité n'eſt pas un Traité de Commerce qui demande naturellement à être renouvellé, mais un Traité qui a été fait pendant la guerre, & qui devoit plûtôt ceſſer après la paix faite, qu'être renouvellé.

Je découvris à mon retour d'Amſterdam, que ce qui avoit donné lieu à Van-Buning de croire que le Prince d'Orange alloit ſe raccommoder avec le Roi, étoit qu'un nommé Silvius, qui étoit auprès de la Princeſſe d'Orange, avoit dit au Prince, qu'il avoit ordre du Roi d'Angleterre de lui témoigner que S. M. B. étoit perſuadée que tout ce qu'il avoit fait étoit à très-bonne intention; & que comme le Roi d'Angleterre l'avoit auſſi eue très-bonne de ſon côté, il falloit oublier le paſſé de part & d'autre, & qu'elle lui offroit en ce cas de le bien remettre auprès du Roi, & de lui faire avoir raiſon ſur tout ce qu'il pouvoit prétendre en France: mais, quoique Silvius eût preſſé par trois ou quatre différentes fois le Prince d'Orange de ſonger à ſes véritables intérêts, & d'écouter ſes propoſitions, le Prince d'Orange ne voulut jamais l'écouter.

J'APPRIS, que l'Electeur de Cologne vouloit envoyer des Troupes à Liége, pour se rendre maître de cette Ville. Je mandai au Roi que cette marche ne feroit pas le mauvais effet qu'elle auroit fait avant l'échange des Ratifications, & avant la retraite des Troupes du Roi des Pays-Bas Espagnols; que cette prompte exécution de la part du Roi, du Traité signé à la Haye, avoit tellement rassûré les esprits, qu'ils n'avoient fait aucune attention à une grande Lettre du Prince d'Orange, par laquelle il leur avoit remontré la conséquence qu'il y avoit de ne pas souffrir que M. l'Electeur de Cologne réduisit la Ville de Liége par la force des armes; il les avoit exhortés à s'entremettre pour terminer cette affaire à l'amiable.

QUE l'on s'attendoit que le Roi feroit attaquer les Espagnols en Catalogne & en Italie, & qu'il augmenteroit ses Propositions, puisqu'ils ne les avoient pas acceptées dans le tems; & j'assûrai Sa Majesté que les Etats-Généraux le verroient faire sans y prendre aucun part.

ON délivre tous les mois dans la Province de Hollande des Ordonnances pour la dépense du mois. C'est le Conseil de la Province qui est assemblé toute l'année qui dresse ces Ordonnances: le Pensionnaire Fagel l'avoit induit à mettre dans les Ordonnances du mois d'Août le payement de la recrûe de dix mille cinq cent hommes, parce que la Province de Hollande n'avoit pas pris de Résolution avant que de se séparer pour la cassation de cette recrûe: mais comme Mrs. d'Amsterdam avoient déclaré qu'ils la tenoient cassée à leur égard, & que plusieurs autres Villes étoient de ce sentiment: on fit déchirer ces Ordonnances des Conseillers Députés de Hollande, & on leur en fit refaire de nouvelles, dans lesquelles le payement de cette nouvelle recrue n'étoit pas compris.

Lettre du du Roi, 10 d'Août 1684.

LE Roi me manda, qu'il approuvoit la proposition que je faisois, de faire connoître aux Etats-Généraux à combien montoient les Contributions

que le Prince d'Orange avoit tirées du pays de Liége, & qu'il écrivoit pour cet effet à l'Evêque de Strasbourg & à M. Tambonneau. Cependant cette affaire ne fut pas poursuivie comme elle devoit l'être, & on manquoit à ces sortes de choses qui étoient essentielles, & par où on pouvoit le décréditer dans les Etats-Généraux, & le brouiller avec eux, dans le tems qu'on lui suscitoit des affaires qui ne lui faisoient nul tort dans la République, & qui au contraire portoient les Etats-Généraux à entrer dans ses intérêts.

SA Majesté me manda qu'Elle se feroit rendre compte au plûtôt des raisons que les Marchands Hollandois pouvoient avoir pour prétendre le prix des marchandises qui avoient été vendues à Dunkerque.

ET qu'Elle vouloit bien que la République de Genes fut comprise dans la paix, si les Etats-Généraux le demandoient instamment.

MAIS je mandai au Roi, que je lui répondois que les Etats-Généraux ne souhaitoient autre chose de Sa Majesté, qu'une exacte exécution du Traité de Treve, & qu'ils ne prendroient aucune part au refus qu'Elle feroit d'admettre la République de Genes dans le Traité d'Espagne. 17 Août 1684.

QUE le Résident de Munster m'avoit appris, qu'on lui avoit envoyé l'état des Contributions que le Prince d'Orange avoit tirees pendant la derniere guerre sur le pays de Liége; qu'il montoit à deux millions trois cens mille livres; qu'un Bourguemestre d'Amsterdam avoit pressé extraordinairement ce Résident de faire imprimer ce Mémoire, ou de lui en donner copie; mais qu'il n'avoit voulu faire ni l'un ni l'autre. Que ces sortes de Ministres avoient toujours peur de déplaire au Prince d'Orange; qu'ainsi, il étoit à propos qu'il eut ordre de demander une Conférence aux Etats-Généraux pour entrer en matiere, afin de terminer à l'amiable les différends qui étoient entre M. l'Electeur de Cologne & les Etats-Généraux, conformément au

Mémoire qu'il avoit préfenté ; & comme la répétition des Contributions payées en faifoit un des principaux articles, il auroit fujet de délivrer dans cette Conférence un Mémoire de ces Contributions, & on feroit obligé d'en donner auffi-tôt des copies à tous les Membres de l'Etat. Si Votre Majefté jugeoit à propos, pour plus grande fureté, qu'on ordonnât à ce Réfident de me communiquer cet etat lorfqu'il le délivrera aux Etats-Géneraux, j'en ferois inceffamment paffer une copie dans le Confeil d'Amfterdam, fans même qu'on fût qu'elle vint de moi. Ces Meffieurs ne le demandent pas avec tant d'empreffement, fans avoir deffein d'en faire un bon ufage. Il eft conftant que le Prince d'Orange en doit rendre compte aux Etats, & que depuis l'établiffement de la République les Contributions font toujours entrées dans les coffres de l'Etat. Cependant le Prince d'Orange n'a rendu aux Etats-Géneraux que cent cinquante mille francs de toutes les Contributions qu'il a levées, tant dans le pays de Liége, que par-tout ailleurs.

SILVIUS fit des plaintes au Prince d'Orange de ce qu'il traitoit fi bien M. de Montmouth. Le Prince d'Orange lui a répondu, que fi le Roi d'Angleterre avoit bien voulu le faire avertir plutôt que cela lui déplairoit, il auroit vu ce qu'il auroit eu à faire ; mais que le Roi d'Angleterre ne lui en a rien fait dire qu'après qu'il étoit engagé à recevoir M. de Montmouth à Diren. Que Chudley, qui avoit ordre de lui parler fur ce fujet, & qui avoit une Lettre du Roi d'Angleterre, l'avoit gardée dans fa poche, & s'eft excufé fur ce qu'il n'avoit ôfé quitter la Haye pour le venir trouver à Vilworde : mais qu'à cette heure qu'il avoit reçu M. de Montmouth, il ne le pouvoit plus chaffer, & qu'il continueroit à vivre avec lui comme il avoit fait jufqu'à préfent. Silvius a encore dit, qu'il avoit donné à fon retour d'Angleterre une Lettre de M. le Duc d'York à Madame la Princeffe d'Orange, par laquelle le Duc d'Yorck lui reproche qu'elle a

reçu le Duc de Montmouth; que Madame la Princesse d'Orange se mit à pleurer après l'avoir lûe; & lui dit, qu'elle n'étoit pas la maîtresse; & que puisque M. le Prince d'Orange le vouloit ainsi, il falloit bien qu'elle obéit. Elle a bien changé depuis ce tems-là.

SILVIUS avoit donc témoigné qu'il vouloit s'en retourner: mais, il a mandé depuis peu, qu'il a différé son départ, voyant que les affaires prenoient un meilleur train, & que M. le Duc d'Yorck & le Prince d'Orange s'étoient écrits depuis un mois deux fois la semaine.

JE fus informé avant-hier au soir, par un homme fort de mes amis, qui le sait de Van-Buning même, qu'il y a un Traité fort secret entre la Suede & la Maison de Lunebourg sur différens intérêts, & entr'autres sur ceux du Duc d'Holstein. Van-Buning a dit à cet homme, que c'étoit une chose si secrete; qu'il n'y avoit pas trois personnes dans la République qui le sussent; que c'étoit ce Traité-là qui empêchoit la Maison de Lunebourg d'entrer dans les Propositions du Roi de Danemark. Je donnai part de cet Avis à l'Ambassadeur de Danemarck à la Haye, & je le mandai à M. de Rebenac à Berlin, pour en faire tel usage qu'il jugeroit à propos.

LES Etats-Généraux me donnérent en même tems en Flamand les piéces justificatives de cent mille écus que deux Vaisseaux François ont pris sur leurs Vaisseaux des Indes d'Occident, de la maniere que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Majesté: cette affaire leur tient fort au cœur, & je le sai des Bourguemestres d'Amsterdam, & des plus honnêtes gens qui ont intérêt à cette prise. Je leur témoignai, que Votre Majesté n'étoit pas informée de cette Affaire; que j'aurois l'honneur de lui en rendre compte; & qu'ils pouvoient s'assurer qu'Elle leur feroit rendre toute la justice qu'ils pouvoient raisonnablement désirer.

J'AI parlé au Résident de Munster, qui, à ce que 27 Août 1684.

je vois, n'a pas envie de livrer aux Etats-Généraux l'état des Contributions levées. Il m'a dit à la vérité qu'il n'avoit point d'ordre là-dessus; qu'il appréhendoit même qu'on ne lui eût envoyé cet état sans l'avoir bien examiné; qu'il n'avoit pas reçû non plus les pieces justificatives de ces levées: ainsi, il seroit bon qu'il eût un ordre précis de délivrer ce Mémoire aux Etats-Généraux. Il m'a dit aussi que M. l'Electeur lui ordonnoit de faire entendre aux Etats, que si on vouloit lui quitter soixante & dix mille écus en principal, qui ont été touchés pour les ôtages de Zwol & de Deventer, il se rendroit fort facile sur le reste, c'est-à-dire, qu'il n'en demanderoit rien. Cela me surprend, car les soixante & dix mille écus avec les intérêts ne peuvent monter qu'à cent mille écus, ce qui ne devroit pas entrer en comparaison avec deux millions trois cens mille livres.

18 Août 1684. IL y a eu un grand soulevement dans la Ville de Gorcum: les créatures du Prince d'Orange de cette Ville-là en ont fait naître l'occasion, ayant vendu à des Marchands le Canon de la Ville, sans en rien communiqner au Conseil; & qu'on étoit sur le point de le livrer. Le peuple, & la meilleure partie des Magistrats, l'ont empeché. Cela a excité le tumulte: le Prince d'Orange y a envoyé des Troupes, qui, sous prétexte que leur ordre étoit d'obéir aux Magistrats, ont exécuté ce que le Bourguemestre, ami du Prince d'Orange, a souhaité. Cet incident a fait découvrir que pendant la négociation de la Treve, les Députés de Gorcum ont agi de leur chef dans l'Assemblée de Hollande, sans la participation du Conseil de leur Ville. La conduite, que le Prince d'Orange a tenue dans cette affaire, fait croire à bien des gens qu'elle pourroit avoir des suites: mais, je n'y vois pas d'apparence.

LE Prince d'Orange & M. de Montmouth étoient toujours à la chasse à Diren. Ce Prince ne se contenta pas de lui donner en toutes occasions beau-

coup de marques de considération & d'amitié : il fit une chose si offensante contre le Roi d'Angleterre & contre le Duc d'Yorck, que tout le monde en fut surpris.

Lorsqu'il vaque une place d'Echevin dans la Ville de Leyde, le Conseil de la Ville en présente trois au Prince d'Orange, & il en choisit un. Un de leurs Echevins étant mort, ils envoyerent au Prince d'Orange à Diren le Bailly de leur Ville, avec un de leurs Conseillers, pour lui porter la nomination de trois personnes. Ces deux Députés étant entrés dans une chambre, le Prince d'Orange les vint trouver, & sans attendre qu'ils lui parlassent, il s'adressa au Bailly de Leyde, & lui dit qu'il étoit bien impudent d'oser se présenter devant lui, après l'infame action qu'il avoit faite de livrer Armstrong au Roi d'Angleterre, & lui demanda s'il savoit bien qu'il n'étoit pas en sureté à Diren, & que le Duc de Montmouth y étoit ; qu'il pouvoit se venger sur lui de la méchante action qu'il avoit faite : il le chassa ensuite honteusement de sa maison, & lui défendit de se présenter jamais devant lui.

Ceux de Leyde n'ont pas été insensibles à l'affront qu'a reçû cet homme dans l'éxécution d'une Commission qu'ils lui avoient donnée: cependant, ils tiennent leur rancune secrete, & peu de gens en ont connoissance ; car, ils ne voyent pas le moyen de se vanger : mais, ils prétendent avoir satisfaction sur le retardement que le Prince d'Orange apporte à choisir un des trois sujets qu'ils ont présenté pour être Echevin ; & comme il y a un tems limité dans lequel il doit faire cette élection, ils veulent à son refus la faire eux-mêmes. Ils avoient résolu pour cet effet de s'adresser à la Province de Hollande ; & afin que les Députés des Villes vinssent avec des Instructions sur cette affaire, ils avoient demandé qu'elle fût mise pour un des points de convocation de l'Assemblée, qui doit se tenir le cinquieme de Septembre prochain. Le Prince d'Orange l'a sû, & en a été si fort alarmé, qu'il est venu en secret à deux lieues de la

Haye pour l'empécher. On ne sait s'il a réüssi, parce que les points de convocation ne sont pas encore dressés. Le Pensionnaire Fagel demeure depuis huit jours dans la maison qu'il a auprès de Leyde; & on croit qu'il y demeurera encore pour le moins autant de tems, afin de gagner ceux qu'il pourra dans le Conseil de cette Ville.

CEPENDANT, je supplie Votre Majesté de me permettre de lui faire observer le caractère de l'Esprit du Prince d'Orange, & combien il est peu capable de plier, & de prendre des expédiens propres à sortir des affaires qu'il se fait ici, pour vouloir tout entreprendre avec une Autorité absolue. Il appréhende extrémement, que Messieurs de Leyde ne portent cette affaire dans l'Assemblée de Hollande. Cette Plainte pourroit en attirer beaucoup d'autres, & ce premier pas fait enhardiroit Messieurs d'Amsterdam à faire des Propositions qui diminueroient notablement son Autorité. Il ne tient qu'à lui de prevenir ce coup, en faisant l'élection: cependant il ne la veut pas faire, parce qu'il ne peut se vaincre, ni céder en rien.

LA raison pour laquelle il ne veut pas choisir aucun des trois qui lui sont présentés, c'est qu'il n'y en a pas un qui se soit voulu engager à donner sa voix pour mettre dans le Conseil des Ville de Leyde une de ses créatures, qui en a été chassé depuis dixhuit mois.

JE ne puis encore dire à Votre Majesté quel train les affaires prendront ici. Tout dépend de la vigueur de Messieurs d'Amsterdam, & il leur suffit d'oser entreprendre pour venir à bout de tout ce qu'ils voudront.. Je les vois dans une ferme résolution de chasser le Pensionnaire Fagel, & de rétablir la forme de leur Gouvernement: mais, je ne conviens pas avec eux des mesures qu'ils veulent prendre pour cela: ils ont un peu trop d'égards; & il est constant, que s'ils temporisent, & s'ils ne profitent pas de cette premiere conjoncture

re qui se présente, ils auront de la peine à y revenir. Je n'ai rien omis pour leur faire comprendre cette vérité. Les plus honnêtes gens d'ici en sont persuadés. Messieurs d'Amsterdam le croyent aussi: mais, ils ne sont pas encore bien convaincus des moyens que nous leur proposons. Je supplie très-humblement Votre Majesté d'être persuadée, que je ne perds aucune occasion de leur bien représenter ce que je dois là-dessus: en effet, je crois qu'il n'y a rien à cette heure de plus important à faire ici pour le service de Votre Majesté; car, pour ce qui est de l'Alliance, il ne faut pas que j'en dise un mot davantage. Les bien-intentionnés savent les bonnes dispositions de Votre Majesté, & ils ont été fort satisfaits de la maniere dont je m'en suis expliqué à Van-Buning. Tous les Ministres Etrangers sont fort alertes là-dessus: j'ai appris depuis peu, qu'aussi-tôt que le Traité fut signé à la Haye, le Sieur Witsendorf, qui n'agit que par l'instigation du Prince d'Orange, manda au Sieur de Groot, que Messieurs d'Amsterdam alloient travailler à faire une Alliance avec la France; qu'il devoit faire considérer deux choses à M. l'Electeur de Brandebourg, auprés de qui il étoit envoyé; l'une, que Messieurs d'Amsterdam alloient se jetter dans les bras de Sa Majesté, ensorte que le Prince d'Orange, & tout son Parti, seroit entiérement ruiné; l'autre, que les Etats étant attachés de cette maniere à S. M., toute l'Europe seroit dorénavant soûmise à ses volontés.

JE découvris, que l'on travailloit pour raccommoder Messieurs d'Amsterdam avec M. le Prince d'Orange, & sur-tout le Prince de Nassau avec ce Prince; cela m'obligea à veiller de près à sa conduite.

JE mandai au Roi, que j'avois été surpris d'apprendre par le Résident de Munster, que l'intention de son maître n'étoit pas de faire une simple Alliance avec les Etats, mais une Alliance pour la manutention des Traités de la Haie & de l'Empire. Que je ne savois si l'on avoit communiqué ces circonstan-

ces à S. M.; mais qu'il me sembloit, qu'il y avoit une grande différence entre une simple Alliance défensive, qui ne blesse personne, ou un simple acte de garantie que l'on donne à la partie intéressée, & une Alliance de garantie. C'est ce que l'Anglererre voulut faire après la paix de Nimegue, & que S. M. n'agréa pas. Que j'en avois dit mon sentiment au Resident de Munster, qui me repondit, qu'il avoit ses ordres. Il est certain, que M. l'Electeur de Cologne jettoit par-là les fondemens d'une Ligue génerale contre S. M.

Lettre du Roi du 24. Aout 1684.

LE Roi me manda, que je tâchasse de pénétrer tout ce qui se négocioit entre le Duc d'Yorck & le Prince d'Orange, & que j'en donnasse Avis à M. de Barillon, afin qu'il s'employât à empécher une plus grande liaison de l'Angleterre avec le Prince d'Orange.

Qu'il feroit examiner le Mémoire touchant les deux Vaisseaux des Indes d'Occident.

Lettre de M. de Croissy. du 24. Aout 1684.

M. de Croissy me mande, que les deux Vaisseaux François, qui avoient fait les deux prises dans l'Amérique, etoient des Forbans, qui n'avoient aucune Commission de S. M., & qui pilloient sur les sujets comme sur les étrangers.

Lettre du Roi, du 24. Aout 1684.

LE Roi me manda, qu'il étoit bien surpris de voir que j'eusse fait espérer aux Etats-Généraux, qu'il retireroit ses Troupes des Pays-Bas, après que les six semaines qui avoient été stipulees pour l'échange des Ratifications seroient expirées; puisque, comme je n'avois obligé S. M., par l'Article 3. du Traité de la Haye, à rappeller ses Troupes qu'aprés l'échange, Elle ne voyoit aucune raison qui pût donner lieu aux Espagnols de prétendre qu'Elle retirât les Troupes, & que les Contributions cessassent, avant que le Roi Catholique eût envoyé sa Ratification sur le nouveau Traité que les Ministres Impériaux avoient signé en son nom le onzieme du même mois. Qu'il ne servoit de rien de dire, que par l'Article 8 le Roi étoit engagé à faire cesser tous actes d'hostilité dans les

Pays-Bas, contre les Villes & Lieux appartenans à la Couronne d'Espagne, même dans le plat pays, si les Espagnols s'en abstenoient, &c. Car, comme les Etats-Généraux avoient assez reconnu que cette cessation de tous actes d'hostilité ne devoit pas empêcher l'exaction des Contributions, & le séjour des Troupes Françoises en Flandre, puisque l'un & l'autre étoit permis par l'Article 3. jusqu'à l'echange des Ratifications, on ne pouvoit tirer de cet Article 8 aucun prétexte de dire que le Roi fût obligé de retirer ses Troupes, & de faire cesser les Contributions après l'expiration des six semaines, à moins que le Roi d'Espagne n'eût envoyé sa Ratification, & qu'elle n'eût été échangée, ou à la Haye, ou à Ratisbonne : qu'ainsi, toutes les plaintes des Ministres Autrichiens étoient mal fondées, & que les Etats-Généraux avoient au contraire sujet de se loüer de sa patience, en ce que la Ratification d'Espagne n'ayant pas été portée à la Haye dans le tems stipulé, par une délicatesse peu convenable au bien de toute l'Europe, S. M. avoit bien voulu donner les mains à un nouveau Traité, & à un second délai de six semaines, que les Ministres Autrichiens avoient cru necessaire pour faire venir une Ratification valable.

Le Roi ayant reçu les Traités signés à Ratisbonne avant que sa depéche fût partie, S. M. y ajouta, que celui qui regardoit l'Espagne lui faisoit d'autant mieux voir combien étoient déraisonnables les plaintes & difficultés que faisoit le Marquis de Grana; qu'il devoit ou accepter ladite Treve ou la refuser; qu'au premier cas, ses Troupes devoient demeurer en Flandre, & les Contributions devoient être payées jusqu'à l'échange des Ratifications; qu'au second cas, elle devoit retirer ser Troupes, mais qu'Elle n'étoit plus obligée à rendre Courtray ni Dixmudes.

Que le Traité de la Haye contenoit deux stipulatrons fort distinctes; l'une, en cas que l'Espagne l'acceptât & en envoyât sa Ratification; l'autre,

en cas qu'elle le refusât. Qu'il n'étoit plus question du second cas, puisque les Ministres Autrichiens avoient accepté pour l'Espagne ; & qu'à l'égard du premier, Sa Majesté ne devoit rendre Courtray & Dixmude aux Espagnols, qu'au cas qu'ils acceptassent le Traité, ainsi qu'il étoit porté par l'Article 3. Que suivant l'Article 5, Elle ne devoit retirer ses Troupes qu'après cet echange ; & que par l'Article 7. les Contributions devoient être continuées jusqu'au jour de l'échange des Ratifications d'Espagne ; qu'ainsi on n'avoit qu'à lire le Traité pour tomber d'accord, que, non-seulement les plaintes du Marquis de Grana étoient mal fondées, mais encore qu'il devoit au contraire convenir incessamment des termes des payemens, & faire donner des cautions valables par les Communautés qui voudroient s'exempter des exécutions militaires.

Que je devois parler en ce sens aux Etats Généraux, & leur déclarer, que si les Espagnols ne se mettoient pas plutôt en devoir de satisfaire à cette obligation, Sa Majesté feroit exiger les Contributions par toute sorte de moyens ; & qu'on ne devoit pas esperer que ses Troupes sortissent des Pays-Bas Espagnols, avant que l'échange des Ratifications fût fait, & le payement des Contributions assuré, conformément au Traité.

31 Aout 1684. Je ne perdis point de tems à exécuter les ordres du Roi, & dans une Conférence que j'eus avec les Députés des Etats-Généraux, pour leur donner part de la Négociation de M. de Chanlais à Bruxelles, & des nouveaux ordres qu'il avoit reçus de Sa Majesté en conséquence de la réponse du Marquis de Grana, je pris prétexte de leur parler du Traité signé à Ratisbonne, entre le Roi & le Roi Catholique, & je me servis de toutes les raisons contenues dans la dépêche de Sa Majesté au sujet des Contributions, & du séjour de ses Troupes en Flandre. Les Etats-Généraux ne purent s'empécher de me dire, après bien des Contestations, que les Espa-

gnols gâtoient eux-mêmes leurs affaires; & ils ne pûrent disconvenir que le Roi avoit raison à l'égard des Contributions : mais, à l'égard du séjour des Troupes, ils en témoignerent beaucoup d'inquiétude, & me dirent qu'ils n'auroient jamais signé le Traité s'ils n'eussent tenu pour assûré, que le Roi n'auroit plus de corps d'Armée dans les Pays-Bas, après les six semaines expirées. Qu'ils s'étoient souvent expliqués dans nos Conférences, & qu'il n'étoit jamais tombé dans l'esprit de pas un de la Republique, que le Roi prétendît que ses Troupes demeurassent dans les Pays-Bas, après leur avoir offert de les faire joüir d'une grande tranquillité, jusqu'à être engagé à ne plus faire d'acte d'hostilité dans le plat pays, si les Espagnols s'en abstenoient. Qu'il y avoit une grande difference entre le campement d'une Armée, & des Courses que des Partis font, ou des levées de Contributions : qu'ils convenoient, que Sa Majesté pouvoit exiger des Contributions, & faire des hostilités, si les Espagnols en commettoient; mais que pour faire subsister des Troupes dans le pays Espagnol, on avoit pû juger de leurs sentimens par les instances qu'ils avoient faites pour les en faire retirer, même avant les six semaines. Je leur répondis, qu'on n'avoit rien stipulé par le Traité de la Haye, si-non que les Troupes demeureroient jusqu'à l'échange des Ratifications; que la même chose étoit réglée par le Traité de Ratisbonne; qu'il n'étoit plus question que de ratifier & exécuter l'un ou l'autre de ces Traités; & que les Etats-Générux ne pouvoient demander des conditions plus avantageuses pour les Espagnols, que celles que les Espagnols avoient stipulées eux-mêmes.

Il est certain, que les Espagnols ayant signé un nouveau Traité à Ratisbonne, les Etats ne pouvoient avec raison demander que le Roi retirât ses Troupes des Pays-Bas avant l'échange des Ratifications de ce Traité : aussi, lorsque je leur avois fait espérer que le Roi feroit sortir ses Troupes des

Pays-Bas Eſpagnols, c'étoit en un cas tout contraire. Ils demandoient ſi les Eſpagnols, ne voulant pas ratifier le Traité de la Haye, & le Roi continuant la guerre contre eux, il laiſſeroit toujours des Armées dans le plat pays, comme les Eſpagnols le leur faiſoient appréhender, & ſi Sa Majeſté n'exécuteroit pas le Traité fait avec eux en portant ſes armes ailleurs. Ce fut là-deſſus que je m'expliquai, & je crus ſuivre en cela les intentions du Roi. Je ne voulus point dire pour cela, & les Etats ne l'entendirent pas non plus, que le Roi ne fût pas en droit de faire lever des Contributions, même par exécution militaire contre ceux qui ne payeroient pas, tant que la guerre dureroit : mais, il faut remarquer que les Etats-Généraux avoient mis dans leur projet que le Roi retireroit inceſſamment ſes Troupes. Comme ils trouverent plus à propos de ſe ſervir des articles que je leur avois donnés, ils ne s'aviſerent pas de marquer dans quel tems le Roi retireroit ſes Troupes : mais, ils me demanderent plus de dix fois ſi ce n'étoit pas l'intention de Sa Majeſté de ne plus avoir des Armées dans les Pays-Bas Eſpagnols au bout de ſix ſemaines, en cas que les Eſpagnols ne ratifiaſſent pas, & de ſe réſerver ſeulement la liberté de faire la guerre dans le plat pays, ſi les Eſpagnols continuoient leurs actes d'hoſtilité. Ils compterent là-deſſus : ce fut la baſe de leur Traité ; & ils n'y auroient jamais conſenti, s'ils avoient crû que les Armées du Roi puſſent demeurer dans les Pays-Bas Eſpagnols.

Le Roi me fit réponſe, qu'il l'avoit entendu de même, puiſqu'il me marquoit dans ſa Lettre du 24 d'Août, que ſi le Marquis de Grana refuſoit le Traité ſigné à Ratisbonne, il devoit retirer ſes Troupes des Pays-Bas Eſpagnols, & c'eſt une choſe ſur laquelle ceux du Gouvernement, & le même peuple, avoient ſi fort compté, que ſi je leur euſſe déclaré que l'Eſpagne ne ratifiant pas, & la guerre continuant entre le Roi & l'Eſpagne, Sa Majeſté prétendoit avoir ſes Armées campées dans

les Pays-Bas Eſpagnols; il n'en auroit pas fallu davantage pour leur faire prendre d'autres ſentimens, & une autre conduite.

Les Etats ne s'oppoſant pas à ce qui ſe faiſoit à Liége, & le Magiſtrat de cette Ville les ayant prié de s'entremettre pour terminer à l'amiable les démêlés qu'ils ont avec leur Electeur, ils ne l'ont pas voulu promettre, & ont commencé par demander à M. l'Electeur de Cologne s'il l'auroit agréable.

Mrs. de Leyde députérent une ſeconde fois au Prince d'Orange, pour lui préſenter les trois perſonnes qu'ils avoient nommées pour être Echevins, afin qu'il en choiſit un: mais il les renvoya, ſans les vouloir écouter. Cela les obligea de chercher dans leurs Regiſtres, pour voir ce qu'il y auroit à faire en pareille occaſion. Ils trouverent, que la Charge de Stathouder ne donnoit pas le droit au Prince d'Orange de faire la nomination des Echevins de Leyde. Que c'eſt un reſpect qu'on lui a rendu, & au feu Prince ſon pere; mais, que cela appartient à la Province de Hollande, où le Prince d'Orange n'a que ſa voix; de ſorte qu'ils veulent s'adreſſer à la Province dans cette prochaine Aſſemblée. Le Prince d'Orange qui l'a ſû a réſolu de faire ſa nomination cette ſemaine: mais les autres diſent, qu'ils ne la veulent plus recevoir. Ce ſeroit une grande affaire s'ils ſoutenoient cette réſolution juſqu'au bout, ce que je ne crois pas.

J'ai découvert, que les amis du Prince d'Orange tâchent de faire concerter dans les actes de garantie, ce que chaque Province doit fournir de Troupes en cas de contravention aux Traités.

Les Députés des Etats-Généraux revinrent chez moi, & me dirent qu'ils avoient fait rapport au Sieur de Cramprickt de ce que je leur avois fait ſavoir, & que quelques raiſons qu'ils lui euſſent alléguées, il s'étoit toujours plaint du logement des Troupes du Roi dans les Pays Bas Eſpagnols, *Premier Septembre 1684.*

Ils me repréfenterent enfuite l'intérêt qu'ils avoient que le pays qui forme la Barriere ne fût plus inquiété, ni par le campement des Troupes de Sa Majefté, ni par l'éxaction des Contributions; & me prierent d'appuyer de mes Offices les inftances que leur Ambaffadeur, à qui ils devoient écrire ce même jour-là, auroit ordre de faire fur ce fujet.

Je ne répéterai point les raifons dont je me fuis fervi: je leur ai fait connoître, qu'il n'étoit pas queftion de la feconde partie du Traité de la Haye, & qu'il ne s'agiffoit plus que de la premiere, & du Traité de Ratisbonne, qui y étoit conforme; & je leur ai tellement repréfenté, que non-feulement ils n'avoient aucun fondement pour faire une pareille demande, mais encore que les inftances qu'ils pourroient faire là-deffus auroient fort mauvaife grace, après que Votre Majefté a exécuté fi exactement toute ce dont Elle eft convenue; qu'ils m'ont déclaré, que puifque cela étoit, ils n'ordonneroient point à leur Ambaffadeur de faire aucune inftance auprès de Votre Majefté pour faire retirer fes Troupes des Pays-Bas Efpagnols; mais qu'ils lui ordonneroient feulement de fupplier Votre Majefté de vouloir bien ne pas faire exécuter les Pays pour les Contributions; & que s'il arrivoit quelques démêlés là-deffus, ils fuffent remis à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, conformément à l'Article 7. du Traité figné à la Haye.

J'ai reconnu, Sire, par quelques entretiens que j'ai eus avec des perfonnes affidées au Prince d'Orange, qu'une des principales chofes dont ce Prince pretend avoir fujet de fe plaindre, c'eft que M. le Procureur-général de Votre Majefté au Grand Confeil, a réclamé la Souveraineté d'Orange; ce que l'on prétend être une infraction au Traité de Nimegue, & à tous les précédens Traités, par lefquels Votre Majefté a toûjours remis (à ce qu'il prétend) le Prince

Prince d'Orange dans la Souveraineté d'Orange.

IL est bon même de leur faire connoître, que s'ils donnent le tems au Prince d'Orange, & à ses partisans, de regagner la faveur du petit peuple; malgré tous les justes sujets de mécontentement qu'ont donné aux Provinces-Unies; les efforts & les violences que ce Prince a faits pour les engager malgré elles dans la guerre; les fausses accusations dont il s'est servi pour faire traiter de criminelle dans les Etats de Hollande la fermeté avec laquelle la Ville d'Amsterdam a résisté à ses entreprises, & tout ce que son ambition lui a fait faire contre les droits & priviléges des principales Villes; il reprendra bientôt de nouvelles forces, & fera repentir ceux qui auront négligé les moyens de l'affoiblir. Lettre du Roi du 31 Août 1684.

LE Roi me manda, qu'il étoit surpris d'apprendre que l'Electeur de Cologne eût envoyé ordre à son Ministre à la Haye, sans lui en avoir rien communiqué, de faire une Alliance avec les Etats-Généraux pour la manutention des Traités de Trêve, & qu'il envoyoit un Courier à l'Evêque de Strasbourg pour l'obliger à faire au plûtôt révoquer cet ordre, & qu'il se promettoit que, comme il vouloit bien de bonne-foi exécuter lesdits Traités, cet Electeur n'entreroit point dans des ligues qui, par des interprétations captieuses, pourroient tourner dans la suite contre ses intérêts. Lettre du Roi du 31 Aout 1684.

QUE je devois faire instance aux Etats-Généraux à ce qu'il me donnassent une acte de garantie pour Sa Majesté, des Traités qui avoient été signés. 7 Septembre 1684.

LE Prince d'Orange fut obligé de plier touchant l'affaire de Leyde. Il fit la nomination des Echevins, avant que l'Assemblée des Etats de Hollande commençât; & comme ceux de Leyde avoient témoigné qu'ils n'accepteroient plus cette nomination, il leur fit dire, qu'il n'avoit pas bien compris d'abord l'affaire, & qu'il y avoit du mal-entendu. Que cependant il avoit fait la nomination dans le tems porté par leur billet de présentation; & comme il

avoit encore ce billet, ils ont reçû la nomination selon qu'ils l'avoient souhaité, & sans que ceux qui ont eté nommés Echevins se soient engagés de paroles à donner leur voix pour remettre dans la Magistrature un homme attaché au Prince d'Orange.

7 Septembre 1684.

Je n'ai pas laissé de représenter une chose au Résident de Munster, dont il n'a pû disconvenir, qui est que ce Traité, tout innocent qu'il lui paroît, étant proposé par un Prince attaché aux intérêts de Votre Majesté, sera cependant le fondement d'une Ligue générale contre Votre Majesté; parce que, comme je lui ai déja dit, cela facilitera au Prince d'Orange le moyen de faire faire de semblables Traités avec d'autres Princes, qui, n'ayant pas les mêmes sentimens que M. l'Electeur de Cologne, se prévaudront contre Votre Majesté de l'union qu'ils feront ensemble; & la Lettre, que les Etats ont reçûe ces jours-ci de M. d'Haren, est venue fort à propos pour confirmer ce que je lui disois, & ce que je lui avois dit, il y a quinze jours, qui arriveroit; car M. d'Haren a mandé aux Etats-Généraux, que M. de Oxenstiern l'étoit venu trouver, pour le prier de presser les Etats-Généraux de songer à l'Alliance entre la Suede & les Etats-Généraux, sur quoi lui Haren se rapporte à la Lettre secrete qu'il a écrite au Greffier Fagel. Tout ce que j'ai pû pénétrer de cette Lettre secrete, c'est qu'on a représenté à M. d'Haren, que le Traité d'Association étant détruit par le Traité de Trêve, le Roi de Suede seroit très-aisé de renoüer une Alliance avec les Etats-Généraux pour la manutention de ces Traités. J'ai donc représenté au Résident de Munster, que le Pensionnaire Fagel se servira de ses instances pour faire voir que la France approuve ces sortes de Traités; que sous ce prétexte il lui sera aisé de faire conclurre celui de Suede; que le Duc d'Hanover en attendra la conclusion pour se présenter, & qu'il se formera une Ligue ici avec le Prince d'Orange. Que le Traité, que M. l'Electeur de Cologne proposoit

à l'Etat, ne feroit pas préjudiciable à Votre Majesté, si la République étoit sur le pié où elle doit être, puisqu'en ce cas elle pourroit demeurer en même tems unie à Votre Majesté, & alliée à l'Electeur de Cologne; mais, que les choses ne sont pas encore en cet état-là, & que s'il y avoit de la disposition à les y mettre, les Traités que l'on feroit à cette heure y seroient un grand obstacle, puisqu'ils donneroient de nouvelles forces au Prince d'Orange & au Pensionnaire Fagel, & de toutes autres vues aux Etats-Généraux qu'ils n'ont à cette heure.

LES Etats-Généraux me firent encore de fortes instances en faveur des Marchands intéressés au Vaisseau, dont les marchandises ont été vendues à Dunkerque.

JE mandai au Roi, que la Lettre dont il m'avoit honoré le 31 d'Août, contenoit deux points principaux; le premier, & le principal, concernoit ce qu'on devoit attendre de Messieurs d'Amsterdam pour le bon rétablissement du Gouvernement de cette République; le second regardoit la conduite du Prince d'Orange envers le Roi d'Angleterre, & avec le Duc de Montmouth. 11 Septembre 1684.

JE commencerai par rendre compte à Votre Majesté de ce que j'ai appris touchant ce qui se passe entre le Roi d'Angleterre, M. le Duc d'Yorck, le Prince d'Orange, & M. le Duc de Montmouth.

M. le Duc d'York écrit deux fois la semaine à M. le Prince d'Orange, je le sai par un homme qui a vu les Lettres; elles sont adressées à un nommé Dalone, Sécrétaire de la Princesse d'Orange, qui les envoye à Silvius à Diren: on ne les cache pas à cet homme, qui connoît fort bien l'écriture de M. le Duc d'Yorck. Le Prince d'Orange s'enferme pendant deux heures avec le Duc de Montmouth lorsqu'il a reçu ces Lettres.

JE découvris aussi, que Godolphin écrivoit des

Lettres au Prince d'Orange de la part du Roi d'Angleterre, pour lui reprocher sa conduite, & pour tâcher de le ramener: mais, le Prince d'Orange n'y répondoit point.

M. de Montmouth envoya dans ce tems-là un de ses confidens en Angleterre, qui, s'étant enivré la veille de son départ, dit à un homme de ses amis, que l'on verroit dans peu un grand changement en Angleterre, & lui fit entendre, qu'il vouloit parler du rétablissement de M. de Montmouth.

POUR ce qui regarde ce qu'on doit attendre de Messieurs d'Amsterdam, pour le rétablissement du bon Gouvernement de la République, je continuerai d'apporter tous mes soins pour être exactement informé de tout ce qui se projettera & passera de plus secret, & je crois avoir pris d'assez bonnes mesures pour en être bien averti. Ce que j'en ai pu pénétrer jusqu'à cette heure ne peut encore faire juger à quoi les choses aboutiront. Messieurs d'Amsterdam connoissent parfaitement leurs intérêts, & l'on ne peut gueres leur représenter les raisons qu'il y a de chasser le Pensionnaire Fagel, de rétablir l'ancien Gouvernement, de se mettre hors du danger d'être sacrifiés au ressentiment du Prince d'Orange, qu'ils savent être incapable de pardonner. On ne peut, dis-je, leur rien alléguer là-dessus, qu'ils n'en disent encore davantage, & ne fournissent eux-mêmes des raisons encore plus solides que celles qu'on leur expose. On ne peut non plus rien ajouter à la peur qu'ils ont que le Prince d'Orange ne se porte à des entreprises violentes contre eux: ils font garder leur Ville avec toute la diligence possible; ils ont du canon prêt en plusieurs endroits, pour être placé sur les remparts en peu de tems, & ils ont des védetes sur les chemins pour prévenir les surprises: mais je ne vois pas qu'ils prennent les mesures nécessaires pour exécuter leurs bons desseins. Une des choses qui les empêche le plus, c'est qu'ils ne sont pas tous d'un même Avis: Van Buning est autant

que jamais contre l'Alliance de la France, & il voit bien que si on pousse le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, la République sera obligée de s'attacher entierement aux intérêts de Votre Majesté: ainsi, il voudroit pouvoir chasser le Pensionnaire Fagel, & se raccommoder avec le Prince d'Orange, d'une maniere que les Etats demeurassent dans les intérêts de l'Angleterre: & comme ceux d'Amsterdam se persuadent qu'en tenant une certaine conduite, & temporisant, ils viendront insensiblement à bout de ce qu'ils souhaitent, ils laissent écouler le tems, & ne profitent pas comme ils le devroient de l'occasion qui se présente. Le Prince d'Orange de son côté voit la nécessité qu'il y a de se racommoder avec Messieurs d'Amsterdam: il employe trois personnes pour cela, dont Beverning en est une; & j'ai découvert depuis hier au soir, que Messieurs d'Amsterdam ont répondu aux Propositions qu'il leur a fait faire. Ils lui ont fait témoigner, qu'ils vouloient fort bien vivre en bonne intelligence avec le Prince d'Orange, pourvû qu'il consentît que son pouvoir fut limité selon ce qui s'est pratiqué sous les autres Gouvernemens, & qu'on réformât leurs Troupes jusqu'à vingt-huit mille hommes. Cette réponse est fort bonne; car il est constant que si les Troupes étoient réduites à vingt-mille hommes, & si le Prince d'Orange n'avoit pas plus d'Autorité dans le Gouvernement qu'en ont eu ses prédécesseurs, les affaires changeroient bientôt de face: mais, quelque bonne que soit cette réponse, il est toujours dangereux que Messieurs d'Amsterdam entrent dans une telle Négociation.

Messieurs d'Amsterdam sont persuadés, qu'ils perdroient plus qu'ils ne gagneroient, s'ils vouloient précipiter les choses. Que dans la forme de leur Gouvernement le tems fait tout: & je sai de bonne part, que leur sentiment est qu'ils doivent, avant que d'entamer les grandes affaires, ôter au Prince d'Orange, par la réforme des Troupes, les moyens

d'exécuter les Résolutions qui pourroient renverser le Gouvernement, & ruiner la liberte de la Republique; car ils sont convaincus, & le Prince d'Orange s'en est assez déclaré, qu'il mettra tout en usage pour maintenir le Pensionnaire Fagel.

POUR ce qui est de faire de nouvelles Alliances, ils m'ont fait assurer depuis deux jours, qu'ils ne consentiront à aucunes, ni avec la Suede, ni avec aucun autre Prince; connoissant fort bien, par ce qui s'est fait ci-devant, qu'ils tomberoient inévitablement par ce moyen dans le même état d'où ils ont eu tant de peine à sortir. Je sai, que dans cette Assemblée de Hollande ils veulent proposer le retranchement des appointemens du Comte de Waldeck; ne voulant pas souffrir, que, pendant qu'il est Géneral des Troupes de l'Empereur, il touche de l'Etat de si grandes sommes tous les ans: & ils ont pris la résolution de faire accorder ses appointement, & la Charge de Maréchal Général, au Prince de Nassau; mais, ils tiennent cette Résolution très-secrete, afin qu'aucun membre de l'Assemblée ne la pénetre, parce qu'ils veulent être les premiers à faire cette Proposition, afin que le Prince de Nassau leur en ait toute l'obligation, & demeure toujours uni avec eux.

COMME la fermeté, que Messieurs d'Amsterdam ont eue de dire qu'ils tenoient à leur égard la recrûe de dix mille hommes pour cassée, est cause qu'elle n'a pas été mise sur la dépense du dernier mois, & que ces Troupes sont réformées par-là, sans que les Etats-Généraux en ayent pris une Résolution formelle; le Prince d'Orange a remontré par une Lettre aux Etats de Hollande, qu'il n'étoit pas juste de ne pas continuer à payer les Officiers jusqu'à ce que les Etats-Generaux leur fassent déclarer cette réforme; & il a demandé qu'on les en avertît, & qu'on les payât jusqu'au 22 du mois prochain. Comme il y a quelque justice là-dedans, puisqu'on ne pouvoit raisonnablement faire porter

aux Officiers les frais de l'entretien de cette recrûe avant que la caſſation en eût été faite ; par une Réſolution de la Province de Hollande, on y conſentit, & en même tems on prit une Réſolution qui confirma cette caſſation que Meſſieurs d'Amſterdam avoient prononcée de leur autorité privée.

Les Députés des Etats-Généraux me vinrent faire des plaintes, de ce qu'au préjudice des Traités qui avoient rétabli le Prince d'Orange dans ſa Souveraineté, on avoit enlevé des perſonnes dans la Principauté d'Orange, & qu'on les avoit menées dans les priſons d'Aix. Je leur témoignai, que je n'étois pas inſtruit de l'affaire dont ils me parloient; mais que j'étois bien aſſuré, que les Officiers de Sa Majeſté n'avoient fait en cela que ce qu'ils étoient en droit de faire: & ſur ce qu'ils m'alléguerent que Sa Majeſté avoit rétabli le Prince d'Orange dans ſa Souveraineté, je leur répliquai, qu'Elle l'avoit rétabli dans la poſſeſſion & dans tous ſes droits; mais qu'Elle ne lui en avoit pas plus donné que ce qui lui devoit appartenir légitimement. Ils ne parurent pas s'intéreſſer beaucoup dans cette affaire. 14 Septembre 1684.

Ils me firent dans cette même Conférence des inſtances très fortes pour ces Marchands de Vin de la Haye, dont les Vins & les Eaux-de-Vie avoient été vendus à Dunkerque.

Je communiquai à Meſſieurs d'Amſterdam l'ordre que le Roi m'avoit donné de demander aux Etats-Généraux des Actes de garantie des Traités qui avoient été ſignés: ils me témoignerent, qu'ils approuvoient extrémement cette propoſition, parce que ſi elle étoit acceptée, elle diſpoſeroit les eſprits à un plus grand engagement; & ſi le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel y apportoient de l'obſtacle, on pourroit par la même raiſon refuſer de donner un Acte de garantie à l'Empire: mais, ils jugerent à propos que je n'en fiſſe l'ouverture qu'après que l'on auroit appris à la Haye que les Ratifications ſeroient

échangées; & depuis ils trouverent à propos que je n'en parlasse point que lorsque la Province de Hollande seroit assemblée.

Les Députés des Etats-Généraux m'apporterent une Résolution qui portoit, que le Prince d'Orange avoit fait lire dans leur Assemblée un Mémoire des gens de son Conseil, contenant que comme l'année précédente l'Intendant du Roi en Provence, nonobstant les Protestations faites par ceux du Parlement d'Orange, avoit fait enlever de cette Ville quatre ou cinq de ses anciens Citoyens; les avoit fait mettre dans une rude prison à Aix, & les y avoit tenus enfermés jusqu'à ce que quelques-uns d'eux ayant été forcés d'abjurer leur Religion, ceux qui n'y avoient pas voulu condescendre avoient été exposés à faire amende honorable publique, avec ce qu'il y a d'ignominies qui accompagnent de semblables exécutions.

14 Septembre 1684. Le Roi me manda, qu'il avoit fait examiner dans son Conseil les procédures qui avoient été faites au sujet des Vaisseaux menés à Dunkerque, & des marchandises de chargement; mais que, quelque disposition qu'il eût à rendre aux Marchands Hollandois la plus favorable justice qu'ils pussent raisonnablement espérer, le droit des Armateurs particuliers avoit paru si incontestable, qu'il n'auroit pû, sans leur faire injustice, leur ôter ce qui leur appartenoit.

21 Septembre 1684. J'envoyai un Gentilhomme au Prince de Nassau, sous prétexte de lui faire un compliment sur son mariage; mais, en effet, pour découvrir en quelle situation les affaires étoient en Frise. Par le rapport qu'on m'en fit, je connus que le Prince d'Orange faisoit toutes les démarches possibles pour se bien remettre avec Messieurs d'Amsterdam, & avec le Prince de Nassau. Que ce Prince étoit néantmoins encore dans les mêmes sentimens où il avoit été; qu'il avoit même témoigné beaucoup d'inquiétude d'un Avis qu'il avoit reçû, que Messieurs d'Amster-

dam

dam se raccommodoient avec le Prince d'Orange. Je fis assurer le Prince de Nassau, que c'étoient de faux bruits que le Prince d'Orange faisoit courir, pour le désunir d'avec Messieurs d'Amsterdam. J'en parlai à quelques-uns d'eux dans un voyage que j'y allai faire, sous prétexte d'y accompagner M. de Mesmes, qui m'étoit venu voir à la Haye Je leur fis connoître l'intérêt qu'ils avoient, non-seulement d'éclaircir M. le Prince de Nassau sur ce qu'il apprehendoit de leur accommodement, mais encore d'empécher que le Prince d'Orange à l'avenir ne pût avec quelque fondement faire courir ces mêmes bruits ; ce qu'ils ne pouvoient faire, qu'en communiquant toutes choses à M. le Prince de Nassau ; que s'ils n'en usoient de la sorte, le Prince d'Orange feroit naître tous les jours entr'eux des défiances dont il profiteroit. Qu'ils en pouvoient aisément juger par ce qui se passoit, puisque dans le tems qu'il faisoit accroire au Prince de Nassau qu'il se raccommoderoit avec Messieurs d'Amsterdam, il tâchoit de persuader à Messieurs d'Amsterdam, que le Prince de Nassau & lui étoient sur le point de se remettre bien ensemble ; & qu'ils ne pouvoient empêcher ni détruire ces sortes d'artifices, que par une bonne & sincere correspondance entr'eux.

J'APPRIS dans ce même voyage, que huit ou dix jours après que la Treve fut signée à la Haye, les Ministres de Suede & d'Hanover déclarerent au Prince d'Orange, que leurs Maîtres se feroient fort d'empêcher que la Treve ne fut conclue dans l'Empire, s'il pouvoit empêcher la Ratification du Traité de Treve.

JE fus informé aussi, en grand secret, que l'Envoyé de Brandebourg avoit proposé au Pensionnaire Fagel de faire une Alliance entre M. l'Electeur de Brandebourg & les Etats-Généraux : mais, il prit si mal son tems, dans la conjoncture de la signature de la Treve, que le Pensionnaire Fagel lui répondit que les Etats étoient rébutés de tou-

tes ces Alliances, qui ne servoient qu'à leur tirer de l'argent, après quoi on les abandonnoit dans le besoin; & puis il ajoûta, soit par emportement, soit par artifice, que si le Prince d'Orange l'en croyoit, il rechercheroit les bonnes graces du Roi, & laisseroit l'Electeur de Brandebourg.

28 Septembre 1684. Je m'éclaircis aussi de ce qui s'étoit passé entre le Prince d'Orange & les Régens de cette Ville là. Je trouvai que les choses n'étoient pas au point qu'on les avoit dites au Prince de Nassau; mais, néantmoins que les paroles que le Prince d'Orange, & Messieurs d'Amsterdam, s'étoient données de part & d'autre, alloient un peu trop loin; & que j'avois eu raison de me défier aussitôt que j'avois appris qu'on étoit entré en négociation. Je sus donc que le Prince d'Orange avoit promis à Messieurs d'Amsterdam tout ce qu'ils lui avoient demandé, c'est-à-dire qu'il se gouverneroit dorénavant selon les Loix de la République; & Messieurs d'Amsterdam avoient promis d'oublier tout le passé. Je parlai confidemment à quelques-uns d'eux des suites qu'auroit sans doute un pareil engagement; que le Prince d'Orange avoit en cela tout ce qu'il pouvoit souhaiter, qui étoit d'empécher que Messieurs d'Amsterdam ne profitassent de l'occasion présente pour ôter l'administration des affaires au Pensionnaire Fagel; qu'il n'avoit garde de ne pas témoigner qu'il étoit prêt d'entrer dans leurs sentimens, parce qu'il vouloit éviter qu'on ne fît les Propositions qui se devoient faire dans l'Assemblée du mois de Novembre; mais que, quand l'état de guerre seroit une fois réglé, & que le Pensionnaire Fagel seroit à couvert de tout ce qu'on pouvoit faire à cette heure contre lui, on verroit que le Prince d'Orange reprendroit bientôt ses premieres brisées, & que si ce n'étoit dans trois mois, ce seroit dans six, qu'il engageroit les Etats dans des sentimens contraires aux intérêts du Roi; & qu'alors il sauroit bien se vanger de Messieurs d'Amsterdam, & qu'il exécuteroit le dessein, qu'il

avoit manqué cette fois-ci, d'opprimer leur liberté, & de disposer souverainement de leurs Troupes. J'ajoûtai à cela beaucoup d'autres raisons, qui seroient trop longues à répéter; de sorte que l'homme, que le Prince de Nassau avoit depuis sept ou huit mois à Amsterdam, s'étant plaint hautement de sa part de cette espece d'accommodement, les Bourguemestres-Régens tinrent un Conseil secret, dans lequel ils résolurent de me donner un entier éclaircissement de ce qui s'étoit passé entre le Prince d'Orange & eux: mais comme des trois Bourguemestres qui étoient ce jour-là dans Amsterdam, il y en avoit deux qui s'expliquoient assez mal en François, Van-Buning fut chargé de cette commission. J'en fus averti avant qu'il vînt chez moi, & je crus lui devoir parler tout autrement que je n'aurois fait à un autre. Je savois qu'il auroit pris avantage, si j'avois voulu entrer avec lui dans le détail du Gouvernement: mais aussi je savois qu'il appréhendoit extrémement la guerre; qu'il comprenoit que l'Etat seroit ruiné, s'il encouroit les mauvaises graces de Votre Majesté, & qu'il connoissoit assez que les choses n'étoient pas encore disposées à pouvoir s'unir avec l'Angleterre; c'est pourquoi je me tins fort réservé avec lui. Je lui témoignai, que je ne prétendois pas entrer dans le détail de leur Gouvernement; mais, qu'il devoit bien juger lui-même que le Roi se regleroit sur la conduite qu'ils tiendroient ici. Je parlai ensuite à un autre plus ouvertement: je lui représentai tout ce que Sa Majesté avoit fait pour maintenir la liberté de la République, & particulierement en faveur de la Ville d'Amsterdam, & le peu de reconnoissance que Sa Majesté en devoit attendre, lorsque le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel en demeureroient les Maîtres. Que j'étois persuadé de la bonne intention de Messieurs d'Amsterdam; mais qu'ils étoient fort trompés de croire se maintenir

dans leur Autorité, & même dans leur liberté, s'ils ne profitoient de cette occasion pour rétablir l'ancien Gouvernement. Le Sieur Hop, Pensionnaire d'Amsterdam, me parla aussi sur ce sujet : il me dit qu'il étoit vrai que Messieurs d'Amsterdam, connoissant qu'on ne pouvoit, sans faire beaucoup de violence, entreprendre d'ôter les Charges au Pensionnaire Fagel, & voyant d'ailleurs que le Prince d'Orange donnoit les mains au rétablissement de l'ancien Gouvernement, ils avoient crû qu'il étoit plus convenable au bien de la République de ne pas pousser de certaines choses à l'extrémité, & d'en faire cependant d'autres du consentement du Prince d'Orange & du Pensionnaire Fagel, qu'ils auroient eu peine à obtenir sans cela ; & il m'a protesté, que c'étoit plutôt un éclaircissement que Messieurs d'Amsterdam avoient eu avec le Prince d'Orange qu'un accommodement. Qu'il ne me demandoit que jusqu'à la prochaine Assemblée de Hollande, pour juger de la fermeté de Messieurs d'Amsterdam, & pour les voir agir dans cette Assemblée d'une maniere qui feroit bien connoître qu'ils ne songent pas à ménager le Prince d'Orange, & qu'ils n'avoient d'autre but que de maintenir la liberté de la République ; qu'il me prioit de croire que Messieurs d'Amsterdam avoient les mêmes sentimens qu'ils avoient toujours eus de s'unir avec le Roi. Je lui témoignai, que j'en étois persuadé ; mais, qu'ils s'ôtoient eux-mêmes les moyens de les exécuter. Il me répliqua, qu'il m'assuroit du contraire, & qu'il vouloit bien me dire en grande confidence, qu'ils travailloient, sur les insinuations que je leur avois faites des bonnes dispositions où étoit Sa Majesté pour favoriser leur Commerce, à dresser un Mémoire qu'ils donneroient aux Etats-Généraux & que je verrois dans quel tems ils feroient des Propositions là-dessus.

Ce que je puis dire de tout ceci est qu'il me paroi

que Mrs. d'Amſterdam ont la meilleure intention du monde ; mais que, comme ils ne ſont pas bien unis entr'eux, Van Buning s'étant toujours oppoſé à tout ce qu'ils ont voulu faire depuis la concluſion de la Trêve, ils ont abandonné le deſſein de pouſſer à cette heure le Penſionnaire Fagel, & croyent que ſans ſe porter à ces extrémités ils pourront venir à bout de tous leurs deſſeins. Pour moi, je ne le crois point, & je n'y vois pas d'apparence, d'autant plus qu'ils ne ſe diſpoſent pas à rétablir le Gouvernement de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel ; Van-Buning ayant empêché formellement, que la Province de Friſe n'en fît la propoſition dans les Etats-Généraux, qui étoit le point fondamental de toutes choſes. Je crois même, qu'ils ne rechercheront pas le Prince d'Orange ſur les Contributions du pays de Liége. Le Conſeil de M. l'Electeur de Cologne eſt cauſe que ce coup a manqué, n'ayant pas voulu que ſon Réſident donnât communication du Mémoire de ces Contributions dans le tems que Meſſieurs d'Amſterdam le demandoient avec empreſſement.

Je ſai très-poſitivement, que Van-Buning écrit ſouvent à des Miniſtres du Roi l'Angleterre ; & l'on m'a aſſuré auſſi, que l'on a écrit par ordre du Roi d'Angleterre à Van-Buning, pour ne pas pouſſer le Prince d'Orange à l'extrémité, & pour avoir plus de ſoin de ce Prince qu'il n'en avoit lui-même, & auſſi pour maintenir les Etats dans la ſituation, où ils ſont, ſans permettre qu'ils s'uniſſent plus étroitement aux intérêts de Votre Majeſté.

Pour ce qui eſt des marchandiſes qui ont été confiſquées & vendues à Dunkerque, autant que j'en ai pû être informé, elles peuvent être réputées de bonne priſe, à prendre les choſes à la rigueur, puiſqu'elles ont été dans un bâtiment de la Domination du Roi d'Eſpagne : mais, il eſt conſtant que les Marchands ont été dans la bonne foi, & que ce Vaiſſeau-là a paſſé depuis quatre ans pour François ; que les Officiers de Votre Majeſté l'ont re-

connu tel ; & que ces gens-ci l'ayant trouvé à Nantes y ont embarqué leurs marchandises comme sur un Vaisseau François.

5 Octobre 1684.

J'AI appris, que Van-Buning, & les autres Bourguemestres-Régens d'Amsterdam, ont donné part au Conseil de la Ville d'Amsterdam, de ce qui s'est passé entr'eux & le Prince d'Orange ; que leur conduite n'a pas été approuvée, & que la plus grande partie de ce Conseil a jugé qu'on n'avoit pas dû entrer dans ces éclaircissemens, bien que Van-Buning ait voulu les faire passer pour très-innocens.

EN effet, Sire, je ne vois pas que Messieurs d'Amsterdam se soient encore engagés fort avant : je sai même, de très-bonne part, qu'ils ont résolu unanimement de ne pas souffrir dorénavant que le Prince d'Orange fasse la moindre chose contre les Loix du Gouvernement ; mais, ils en ont fait assez pour rassurer le Pensionnaire Fagel de la peur qu'il a eue d'être démis, & pour donner lieu aux créatures du Prince d'Orange de faire accroire qu'ils se sont raccommodés avec lui. Je pense qu'on ne peut faire de jugement solide, sur ce qu'on doit attendre de ce Gouvernement, que dans le tems de l'Assemblée du mois de Novembre. On verra alors, par les démarches de Messieurs d'Amsterdam, ce qu'on peut espérer d'eux à l'avenir. Je fais agir quelques personnes de mes amis sous main, sans paroître moi-même y prendre aucune part, pour porter Messieurs d'Amsterdam à demander dans l'Assemblée du mois de Novembre une nouvelle réforme des Troupes.

CEPENDANT, il semble que les Etats-Généraux ne songent point à prendre aucun engagement. Ils ont rappellé M. de Haren, Ambassadeur en Suede, & M. Damerongue, aussi-bien que le Sieur Moering, leurs Envoyés en Brandebourg & en Danemarck, & ont résolu de faire revenir au printems le Sieur Hemskerke, Ambassadeur à Madrid.

ILS n'ont pas répondu non plus trop favorable-

ment à la propofition, que M. d'Oxenftiern a faite à M. de Haren, de renouveller l'Alliance qui a été faite entre la Suede & cet Etat en 1645, & qui doit expirer en 1685 Je fai de bonne part, que cette affaire ayant été mife en délibération dans la Province de Hollande, on a réfolu de répondre à M. d'Oxenftiern, qu'ils ne voyoient pas à quoi pourroit fervir ce renouvellement d'Alliance, puifqu'on n'y peut ftipuler que deux chofes; l'une la défenfe mutuelle en conféquence des Traités de Weftphalie; l'autre le reglement de Commerce & de Marine entre la Suede & cet Etat. Que pour la défenfe mutuelle, ils ont fait un Traité d'Affociation; & à l'égard du commerce ils ont fait un Traité incontinent après la Paix de Nimegue. Que cependant, fi M. d'Oxenftiern vouloit donner un projet, il pourroit en charger l'Ambaffadeur des Etats avant fon départ.

UN Colonel des Etats-Généraux, affectionné à l'Efpagne, alla en pofte à Vienne, pour offrir au Marquis Borgomaniero les dix mille hommes que les Etats-Generaux avoient licentiés. On ne douta point que ce ne fût du confentement du Prince d'Orange. Cet Officier fit fon Traité; mais, il ne put être exécuté, parce que l'Empereur avoit ftipulé que les Etats-Généraux entretiendroient ces dix mille hommes jufqu'au mois de Janvier: & quelques efforts que fiffent les Envoyés de l'Empereur & d'Efpagne, affiftés du Prince d'Orange, on ne le put obtenir des Etats-Généraux. Ainfi, il fallut faire la caffation comme elle avoit été réglée, & licentier les Soldats.

12 Octobre 1684.

QUOIQUE Meffieurs d'Amfterdam ne paroiffent pas vouloir à préfent exécuter les projets qu'ils ont faits contre le Penfionnaire Fagel, j'ai été encore informé depuis peu, qu'ils ont de très bonnes intentions, & que bien loin de vouloir s'allier avec l'Angleterre, il n'y en a pas un, excepté Van-Buning, qui ne fouhaite paffionnément que les E-

tats s'allient avec Votre Majesté: mais ils ne croyent pas être en état d'exécuter ce dessein, tant que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel y seront si opposés, & que Van Buning le traversera dans leur Ville. Je sai aussi, que la raison secrete, qui les a empêchés de pousser le Pensionnaire Fagel, a été qu'ils n'ont pas vû qu'ils puissent être les Maîtres d'en mettre un autre à sa place, tel qu'ils le souhaiteroient; & ils ont crû qu'il valoit encore mieux laisser le Pensionnaire Fagel, qui est chargé de la haine publique, qui ne manqueroit pas d'augmenter encore s'il arrivoit quelque nouveau sujet de plainte, que s'ils en choisissoient un autre, qui ne seroit pas tel qu'il le faut, & qui pourroit leur faire du mal, sans qu'ils eussent sur lui la même prise qu'ils ont sur le Pensionnaire Fagel. Quoiqu'il y ait bien des choses à répondre à ces raisons-là, cependant elles sont assez plausibles pour avoir persuadé Messieurs d'Amsterdam. J'en ai été informé depuis peu par une voie sure & très-secrete: quelques uns d'eux ayant été trouver un très-honnête homme de cet Etat, lui ont raporté tout ce que j'ai l'honneur de mander à Votre Majesté, & lui ont dit que Messieurs d'Amsterdam seroient bien fâchés qu'il pût croire qu'ils se relâchassent en rien; mais qu'ils étoient persuadés qu'ils viendroient plus aisément à bout de leurs desseins par cette conduite. Je crois cela d'autant plus sincere, que l'homme dont je parle à Votre Majesté est si fort estimé dans ce pays, qu'on croit que Messieurs d'Amsterdam ont dessein de le mettre s'ils peuvent à la place du Pensionnaire Fagel.

Je ne vois pas Messieurs d'Amsterdam fort éloignés de demander dans la prochaine Assemblée de Hollande la cassation de douze mille hommes; & si les gens à qui j'en ai parlé peuvent surmonter quelquels difficultés qui restent, la proposition s'en fera bientôt dans le Conseil de Ville d'Amsterdam

Le Comte de Waldeck vient ici en toute diligence, pour empécher qu'on ne lui ôte ses Charges : mais, à moins qu'il n'arrive quelque changement, il aura peine à y réussir ; car je sai que la résolution en est prise dans la Ville d'Amsterdam.

Van-Buning fait toûjours tous ses efforts pour se raccommoder avec le Prince d'Orange, & pour raccommoder en même tems la Ville d'Amsterdam. J'ai découvert encore, que la Négociation étoit dans sa plus grande force lorsque j'étois à Amsterdam, & que c'est par cette raison que quelques-uns des bien-intentionnés me firent avertir de parler froidement & sechement à Van-Buning : mais le Conseil de cette Ville n'ayant pas approuvé le procédé de ce Bourguemestre, l'accommodement ést plus éloigné que jamais ; & le Prince d'Orange vient tout présentement de leur donner une marque bien publique de son ressentiment, en partant d'ici samedi dernier : il est allé à une maison de campagne qu'il à proche de Harlem, d'où, à moins que d'alonger son chemin de trois ou quatre lieues, il falloit qu'il passât par Amsterdam pour aller à Soestdyckt, qui est une maison qu'il a proche d'Utrecht, où il va demeurer pendant six semaines. Le neveu de Van-Buning, qui étoit avec le Prince d'Orange, manda à son oncle que le Prince alloit passer à Amsterdam : celui-ci en donna part aux autres Bourguemestres, & ils resolurent de tenir le dîner prêt pour le passage du Prince d'Orange : mais le neveu de Van-Buning lui ayant mandé que le Prince ne passeroit que sur les quatre heures, le dîner fut changé en une collation. Cependant Van-Buning ayant fait entendre au Conseil de Ville d'Amsterdam, que le Prince d'Orange y alloit pour prendre des mesures avec eux, afin de remettre l'union dans la République tout les Conseillers de Ville se tinrent prêts dans l'Hôtel de Ville. Le Prince d'Orange arriva au grand trot sur la place de l'Hôtel de Ville, rasant la maison du Poids, qui est vis

à-vis, comme pour s'éloigner davantage des Bourguemeſtres, leſquels, voyant que le Prince paſſoit outre, accoururent de l'Hôtel de Ville, & paſſerent la grande place à pié, juſqu'au carroſſe, qui eut peine à arrêter.

Le Bourguemeſtre Guelvink, comme Préſident, portoit la parole, accompagné des Bourguemeſtres Van-Buning & Marſeveen, le Sieur Hude ne s'y étant pas trouvé. Ils prierent le Prince d'Orange de vouloir en paſſant leur faire l'honneur de prendre quelque rafraîchiſſement: mais, le Prince d'Orange, avançant ſeulement la tête à la portiere, les en remercia fierement, ſans aucune démonſtration de civilité; & fit avancer ſon carroſſe, qui alla à toutes jambes juſques hors la Ville. J'ai ſû que les Bourguemeſtres ont été ſcandaliſés de ce procédé, & qu'ils s'en font une leçon pour l'avenir; ce qui vient d'arriver à Meſſieurs de Dort leur faiſant voir ce qu'ils ont à craindre s'ils manquent de vigueur.

Le Conſeil de la Ville de Dort ayant envoyé à Diren un de leurs Secretaires, membre de leur Corps, avec la nomination de leurs nouveaux Magiſtrats, le Prince d'Orange l'a tenu-là ſept ou huit jours, lui faiſant donner à manger dans l'Office, & ne lui a donné audience qu'en paſſant pour aller à la chaſſe, lui répondant qu'il feroit l'élection lorſqu'il le jugeroit à propos. Tous les honnêtes-gens ſont indignés d'un pareil traitement; & j'en ai vû qui en font un ſujet de plainte contre Meſſieurs d'Amſterdam, voulant dire que la foibleſſe qu'ils témoignent attire ce traitement, & en attirera de ſemblables, & de pires, à ceux qui ſont entrez dans leurs ſentimens, s'ils ne tiennent une autre conduite.

19 Octobre 1684. Il fit en même tems une choſe dans la Ville d'Utrecht, qui dut bien faire voir à Meſſieurs d'Amſterdam, qu'il étoit fort éloigné de vouloir rétablir le Gouvernement de cette Ville ſur le pié où il devoit être: car, il ne ſe contenta pas de

nommer à son ordinaire ceux qui doivent être Bourguemestres l'année suivante, ou qui doivent remplir quelques places vacantes; mais il a chassé du Conseil de la Ville tous ceux qui se sont opposés dans ces derniers tems à ses desseins, quoiqu'il y en ait parmi eux qui eussent été depuis 25 ans dans le Conseil : c'est une chose inouïe, & qui n'a jamais été pratiquée depuis l'établissement de la Republique. Cet attentat fait faire bien des réflexions ici, & donne assez à connoître aux honnêtes gens que le Prince d'Orange opprimera insensiblement leur liberté, s'ils n'y mettent ordre.

LE Roi d'Angleterre marqua beaucoup de mécontentement du Prince d'Orange, qui faisoit tous les jours de nouvelles choses contre le respect qu'il lui devoit, & qui ne remplissoit les Troupes Angloises qui étoient en Hollande, que d'Officiers dépendans du Duc de Montmouth; ensorte qu'en peu de tems ces Troupes ne seroient plus en la disposition du Roi d'Angleterre.

M. de Montmouth est de retour de Soestdyckt, maison du Prince d'Orange; on dit qu'il passera l'hyver à la Haye. La Princesse d'Orange a fait des honneurs extraordinaires à une fille de qualité d'Angleterre, qui passe publiquement pour être la maîtresse de M. de Montmouth. *19 Octobre 1684.*

M. de Louvois me demanda si la grande réforme que le Roi faisoit n'aideroit pas les bien-intentionnés de Hollande à faire résoudre un grand licentiement dans les Troupes des Etats. Je lui répondis; que quelque réforme que S. M. pût faire, ce ne feroit pas cela qui feroit prendre en Hollande la résolution d'en faire une plus considérable; que tout dépendoit de l'union & de la fermeté de Messieurs d'Amsterdam pour l'éxécution de ce dessein; que comme ils avoient plus en vûe l'abbaissement du Prince d'Orange, que la grande puissance de S. M., s'ils se trouvoient bien unis dans ce dessein, & que Van-Buning, avec sa cabale, ne pût s'y opposer, quand S. M. ne feroit aucune réforme *Lettre de M. de Louvois, du 5 Octobre 1684.* *19 Octobre 1684.*

dans ses Troupes, ces Messieurs viendroient à bout d'en faire faire dans celles des Etats; & aussi que quand il plairoit à Sa Majesté de casser cinquante mille hommes, si Van-Buning venoit à bout de s'opposer au dessein que Messieurs d'Amsterdam avoient de faire une nouvelle reforme, il n'y avoit rien qui pût la faire résoudre dans l'Assemblée de Hollande; que c'étoit-là ce que je croyois pouvoir avancer avec fondement.

26 Octobre 1684. J'AI appris de bonne part, que l'affront que le Prince d'Orange a fait à Messieurs d'Amsterdam, fait grand tort à Van-Buning, & le décrédite beaucoup, parce qu'il avoit assûré les Bourguemestres d'Amsterdam, que le Prince passoit par leur Ville pour leur parler d'affaires, & pour chercher des moyens de vivre dorénavant dans une bonne correspondance.

JE sai par le même endroit, que Messieurs d'Amsterdam sont dans de bons sentimens, & que tout se dispose dans le Conseil de cette Ville-là à résoudre une nouvelle cassation de douze mille hommes, & que ceux de Dort n'agiront pas avec moins de vigueur pour cet effet que Mrs. d'Amsterdam. C'est un concert pris entre quelques-uns des bien intentionnés: mais, je ne dois donner aucune assurance positive là-dessus à Votre Majesté, que quand la Résolution en aura été effectivement prise dans le Conseil de ces deux Villes.

LE Prince de Nassau étoit à Amsterdam, où il étoit régalé & traité avec des honneurs extraordinaires. Sevenar & quelques autres travailloient fortement pour faire prendre d'étroites liaisons entre ce Prince, les Provinces de Frise, & de Groningue, & la Ville d'Amsterdam.

2 Novembre 1684. JE ne manque pas de me servir de tous les moyens qui me sont possibles, pour faire ensorte qu'on prenne à cette heure, dans le Conseil des Villes de Hollande, de bonnes Résolutions pour diminuer la trop grande autorité du Prince d'Orange. Je me suis servi assez utilement des mêmes person-

nes qui ont ci-devant lié la correſpondance entre Meſſieurs d'Amſterdam & moi. Ils ſont donc allés à Amſterdam, & y ont repréſenté vivement le mauvais traitement que le Prince d'Orange a fait à ceux de Dort & d'Amſterdam, & ſon entrepriſe contre les Lois de la Province d'Utrecht. Ils m'ont fait ſavoir, qu'on avoit fait de grandes réflexions là-deſſus, & que cela pourroit bien porter Mrs. d'Amſterdam à prendre des Réſolutions plus vigoureuſes que celles qu'ils ont priſes juſqu'à cette heure, & que le crédit de Van-Buning eſt fort diminué. Je ſai d'ailleurs, que la Ville de Dort ne parlera pas avec moins de vigueur dans la prochaine Aſſemblée de Hollande, que fera celle d'Amſterdam.

COMME on n'a encore pris aucune Réſolution dans le Conſeil des Villes, je ne puis encore avoir l'honneur de mander rien poſitif à Votre Majeſté: les intrigues du Penſionnaire Fagel, la timidité des Magiſtrats, ou quelques autres égards particuliers, peuvent encore détourner cet orage. Je ſai ſeulement que dans des Conférences que des perſonnes de la Régence d'Amſterdam ont tenues dans des maiſons particulieres, ils ont agité entr'eux de caſſer douze mille hommes: & ce qui eſt infiniment de plus de conſéquence contre l'autorité du Prince d'Orange, ils ont projetté de lui donner l'état de ceux qui doivent être caſſés; & dans cet état, Benting & d'autres ſont nommés. Si cela s'exécutoit, le Prince d'Orange perdroit une partie du pouvoir qu'il a ſur les Troupes, puiſqu'il perdroit le droit qu'il a uſurpé de caſſer & de créer les Officiers. On a parlé dans ces mêmes Conférences de ſonger tout de bon à rétablir le Gouvernement d'Utrecht, de Gueldres, & d'Overiſſel. Ceux de Friſe offrent de le propoſer dans les Etats-Généraux; ceux d'Amſterdam le ſouhaitent aſſez: mais Van-Buning s'y étant oppoſé juſqu'à cette heure, il a empêché, comme il eſt premier Bourguemeſtre, qu'on n'en ait délibéré dans le Conſeil de Ville d'Amſterdam.

COMME il arrive ſouvent qu'après avoir bien diſcuté ces ſortes de choſes dans le particulier, on ne réſout rien dans le Conſeil des Villes, & que d'ailleurs ces Propoſitions ſont d'une telle conſéquence, qu'il ſera très-difficile d'avoir là-deſſus le conſentement de toute une Ville; j'attendrai à en mander des nouvelles certaines à Votre Majeſté lorſque j'aurai appris ce qui aura été arrêté dans le Conſeil d'Amſterdam, ce qui ne ſe fera que la veille du jour que les Etats de Hollande s'aſſembleront; cela ſe pratiquant toujours de la ſorte dans toutes les Villes, pour ôter autant qu'elles peuvent la connoiſſance de ce qu'elles doivent propoſer dans l'Aſſemblée de la Province de Hollande.

LE Prince d'Orange ayant vû que le Sieur Muys, premier Bourguemeſtre & Penſionnaire de la Ville de Dort, qui avoit eu ci-devant beaucoup de déférence pour lui, s'étoit ſignalé dans ces derniers tems pour les intérêts de la République, lui a ſuſcité une cabale dans la Ville de Dort, & ſur la plainte de ceux de cette cabale, a renvoyé l'affaire à la Cour de Juſtice; & comme il en eſt en quelque façon maître, il a fait nommer des Commiſſaires, dont il y en a qui ſont ennemis du Sieur Muys. On ne ſait encore quelle ſuite aura cette affaire, & ſi les Villes de Hollande approuveront que les Conſeillers de la Cour de Juſtice viennent ſe mêler de leur Gouvernement, elles qui ont conſervé juſqu'à cette heure une abſolue Souveraineté.

7 Novembre 1684. CE que j'eus l'honneur de mander à Votre Majeſté par ma Lettre du 26 d'Octobre, du concert que Meſſieurs de Dort, & quelques-uns des bien-intentionnés, avoient pris enſemble d'agir vigoureuſement pour les intérêts de la République, a déja commencé à s'exécuter par la demande que ceux de Dort ont faite, au ſujet des Commiſſaires de la Cour de Juſtice qui ont été chez eux. Le parti de Muys, premier Bourguemeſtre, a prévalu dans cette Ville, & ceux que le Prince d'O-

range avoit fuſcités contre lui, bien loin de ſoutenir leur entrepriſe, ſont à cette heure attaqués fortement par les autres. Le Conſeil de la Ville de Dort s'eſt donc aſſemblé, & la premiere Réſolution qui y a été de ne point recevoir ces Commiſſaires, qui n'ont nul droit de ſe mêler des affaires de leur Gouvernement. Enſuite, ils ont défendu à tous les Sergens, & autres Officiers de la Ville, de reconnoître en quelque façon ces Commiſſaires, ni d'avoir aucun commerce avec eux. Enfin, ils ont demandé que l'Aſſemblée de Hollande, qui ne devoit commencer que le 15 de ce Mois, eût à ſe tenir dès demain huitieme, & ont écrit pour cela aux *Gecommitters de Rades*, & leur ont expliqué que le ſujet qu'ils avoient de preſſer cette Aſſemblée, étoit pour demander par quel ordre, & de quelle autorité, trois Conſeillers du Conſeil de Juſtice étoient venus dans leur Ville pour s'informer de leur Gouvernement. Les *Gecommitters de Rades*, qui repréſentent toute l'année la Province de Hollande, & à qui l'on s'adreſſe lorſqu'on veut faire aſſembler extraordinairement cette Province, n'ont pû refuſer à la Ville de Dort de faire aſſembler dès demain la Province de Hollande, & ont marqué pour le point de la convocation les plaintes que Meſſieurs de Dort ont faites de la procédure de ces trois Conſeillers. Comme tout ce trouble a été ſuſcité par le Prince d'Orange, & que c'eſt lui qui a donné lieu à l'envoi de ces trois hommes, cette premiere plainte de Meſſieurs de Dort donne beaucoup d'atteinte à ſon autorité & à ſon crédit. Il eſt même ſi alarmé, que lui, qui ne devoit arriver que le 21 de ce mois-ci, c'eſt-à-dire que huit jours après l'ouverture qui ſe devoit faire des Etats de Hollande, ſera ici ce ſoir ou demain matin.

J'AURAI, l'honneur d'informer Votre Majeſté des ſuites qu'aura cette affaire; je puis cependant l'aſſures très-poſitivement, que Meſſieurs de Dort ne

l'ont pas entreprise sans avoir consulté auparavant ceux de Leyde, & de quelques autres Villes, & sur-tout ceux d'Amsterdam, à qui ils ont dépêché secretement pour ce sujet.

9 Novembre 1684. LA Province de Hollande s'assembla hier, & Messieurs de Dort y firent leurs plaintes avec toute la vigueur & tout le ressentiment qu'on doit attendre de la premiere Ville de Hollande, à qui on a voulu ôter un des plus beaux attributs de sa Souveraineté. Les principales Villes, comme celles d'Amsterdam, de Leyde, de Délft, & autres, sont entrées dans les sentimens de celle de Dort, comme ayant le même intérêt. Harlem, Rotterdam, & Tergou, ont défendu les intérêts du Prince d'Orange : cependant, on ne croit pas ce parti assez fort pour se soutenir sans la présence de ce Prince, à qui Benting dépêcha hier deux Couriers & lui envoya en même tems des relais, afin de hâter son retour.

LE Duc d'Hanovér n'est pas trop content des États, de ce qu'il n'a pû obtenir des subsides, & que le Sieur Wistendorf en s'en allant d'ici ne put rien obtenir des arrérages de la derniere guerre, qui sont dûs au Duc de Zell, & qu'il a transportés au Duc d'Hanover. Le Prince d'Orange de son côté n'est pas fort satisfait que le Duc d'Hanover ait toujours refusé d'entrer dans le Traité d'Association, à moins qu'on ne lui donnât les subsides : & il semble que les liaisons, que beaucoup de Princes ont pris avec les Etats, depuis peu, n'ont servi qu'à faire voir aux Etats, qu'ils ne devoient compter sur les forces d'aucun de ces Princes, s'ils ne les achetoient bien cher ; & à ces Princes, que les Etats-Généraux ne sont gueres en pouvoir, & point du tout en volonté, de leur donner aucuns subsides.

LE Prince de Nassau étant à Amsterdam, les amis communs se sont entremis pour faire entrer le Prince d'Orange avec le Prince de Nassau & la

Princesse

Princesse d'Anhalt en quelque pour-parler. Le rendez-vous s'est donné à Narden, ainsi que j'ai déja eu l'honneur de le mander à Votre Majesté ; & par tout ce que j'en apprends, je trouve que c'est Van-Buning, qui en a fait les premieres démarches. Le Prince d'Orange se rendit donc à Narden, avec la Princesse d'Orange, M. de Montmouth, Montpoüillan, & Benting. La Princesse d'Anhalt s'y rendit de son côté, avec l'Abbesse d'Erfort, & la Princesse de Nassau sa fille. Le Prince de Nassau ne s'y voulut pas trouver, dont le Prince d'Orange témoigna du chagrin : mais, après quelques discours généraux, la Princesse d'Anhalt pria le Prince d'Orange de passer dans une autre chambre, lui dit qu'ayant l'honneur d'être sa Tante, & l'étant du Prince de Nassau, & de plus sa belle-mere, elle ne pouvoit voir qu'avec déplaisir, qu'il y eût de la division entr'eux ; & qu'elle croyoit, que pour leur intérêt commun, & pour celui de la République, il falloit songer à remettre toutes choses dans une bonne & parfaite union. Qu'elle ne disoit pas cela de son chef ; qu'elle étoit priée par Mrs. d'Amsterdam de le lui témoigner, & de l'assurer qu'ils seroient très-aises de vivre avec lui dans une bonne intelligence. Le Prince d'Orange répondit à la Princesse d'Anhalt, qu'il étoit disposé à bien vivre avec son cousin ; qu'il ne prétendoit aucune chose sur lui, & qu'il vouloit seulement conserver les mêmes priviléges & les mêmes prérogatives à l'égard du Prince de Nassau, que ses ancêtres avoient eus à l'égard de ceux de ce Prince ; mais qu'il avoit sujet de se plaindre du Prince de Nassau, qui lui avoit manqué de parole, après lui avoir promis formellement, que les Provinces de Frise & de Groningue conclurroient à la levée de seize mille hommes ; mais, qu'on ne devoit jamais attendre autre chose de lui, tant qu'il suivroit les conseils de Sevenar & du Ministre Vandervaye, dont le premier conservoit une étroite correspondance avec les ennemis, & l'autre vouloit se venger de l'affront qu'il

avoit reçû d'avoir été chaſſé de Zélande. La Princeſſe d'Anhalt repliqua, qu'elle ne ſavoit pas que ſon gendre eût donné aucune parole au Prince d'Orange, & qu'il ne pouvoit même en donner de poſitive, puiſqu'il n'etoit pas autant maître des Provinces de Friſe & de Groningue que lui Prince d'Orange l'etoit des autres Provinces. Qu'elle ne connoiſſoit point non plus aucun ennemi de l'Etat, & qu'ainſi Sevenar ne pouvoit être accuſé d'avoir correſpondance avec eux. Elle parla enſuite de ſon gendre; mais, le Prince d'Orange l'interrompit, & lui dit: Madame, je ſai ce que peut mon Couſin; je ſai ce qu'il veut, & j'ai vû ce qu'il a fait; & pour ce qui eſt de Mrs. d'Amſterdam, ils m'ont proſtitué aux yeux de toute l'Europe, & m'ont ſacrifie à la France: ils ſont venus à bout de leurs deſſeins; mais ils verront comme ils s'en trouveront. Pour moi, je ſai ce que j'ai à faire: s'ils ont quelque-choſe à me dire, ils pourront me parler dans l'Aſſemblée de Hollande. Cette réponſe a achevé de déſeſperer Mrs. d'Amſterdam, & de les convaincre de l'obſtination inſurmontable avec laquelle le Prince d'Orange perſiſte dans ſes deſſeins.

Van-Buning, qui eſt cauſe de toutes de ces démarches, ſe trouve de plus en plus embarraſſé. Comme ſon but eſt de tenir cet Etat étroitement uni à l'Angleterre, il n'a d'autre vûe à cette heure, que de ſe racommoder avec le Prince d'Orange: mais, comme les premieres tentatives qu'il a faites pour cela n'ont pas réuſſi, parce que le Prince d'Orange voulant reprendre l'autorité qu'il a ci-devant uſurpée; & que Mrs. d'Amſterdam ſouhaitant que toutes choſes ſe reglent ſelon les Loix de la République, il n'y a pas d'apparence qu'ils puiſſent ſitôt ſe réünir, parce que les démélez, qui vont naître dans cette Aſſemblée de Hollande, leur donneront de nouveaux ſujets d'éloignement.

Je découvris que M. Fucks, Miniſtre de Brandebourg, travailloit ſous main pour faire enſorte que les Etats-Généraux laiſſaſſent encore quelque

tems M. Damerongue auprès de M. l'Electeur de Brandebourg.

L'AMBASSADEUR des Etats-Generaux en Angleterre vint à la Haye. Je découvris, que c'etoit pour raccommoder le Prince d'Orange avec le Roi d'Angleterre. Il témoigna à quelques personnes de ses amis, qu'il y avoit beaucoup de disposition dans l'esprit du Roi de la G. B. à se raccommoder avec le Pr. d'Orange, pourvu que le Pr. d'Orange voulût faire ce qu'il devoit à l'égard du Roi d'Angleterre; & je fus informé, que ces Remontrances seroient cause, que M. de Montmouth ne passeroit pas l'hyver à la Haye. Je crus que Mylord Halifax avoit quelque part à cette affaire, puisqu'il s'etoit expliqué au Sieur Chudley, que si le Prince d'Orange l'en vouloit croire, il se soumettroit au Roi d'Angleterre, & que cela étant il se raccommoderoit aisement avec lui. Van-Buning entra vivement dans cette affaire, & comme il étoit fort bien auprès du Roi d'Angleterre, il comprit que ce lui seroit un moyen pour se remettre bien auprès du Prince d'Orange de le raccommoder avec le Roi d'Angleterre, & qu'il se rendroit recommandable à l'un & à l'autre en travaillant à une plus etroite union entre le Royaume d'Angleterre & la République de Hollande. Pour ce qui est du Duc d'Yorck, il donnoit tête baissée dans toutes ces choses-là, & sans considérer que le Prince d'Orange s'étoit déclaré publiquement qu'il falloit l'exclurre de la Couronne d'Angleterre, & qu'il conservoit toujours le même dessein; il sembloit qu'il n'y eût de salut pour lui que de remettre bien le Prince d'Orange avec le Roi son frère, & de le rendre plus puissant & plus considérable qu'il n'étoit encore.

LES Députés de la Province de Hollande, étant revenus, ont mis en délibération les affaires de Dort, sur lesquelles ils étoient allés consulter leurs Supérieurs. Les Contestations furent vives & animées sur ce sujet dans les Etats de Hollande. Mrs. 13 Novembre 1684.

d'Amſterdam prirent l'affirmative pour ceux de Dort avec une extrême vigueur; ceux de Leyde & de Delft s'y joignirent; mais, les Villes de Harlem, de Rotterdam, de Schoonhoven, & de Hoorn, ſe déclarerent hautement contre la Ville de Dort: ainſi, les Etats ſe ſéparerent ſans rien faire.

CEPENDANT, l'affaire de Dort étoit de plus de conſéquence qu'aucune qui ſe fût traitée dans les Etats de Hollande depuis pluſieurs années; car, les Conſeillers de la Cour de Juſtice avoient déclaré, qu'ils n'avoient pas été à Dort en qualité de Commiſſaires de la Cour, mais comme Députés du Gouverneur. Si donc on le maintenoit, par un Conſentement de la Province de Hollande, dans ce prétendu Droit de pouvoir envoyer dans les Villes des Commiſſaires pour s'informer des brigues qui s'y font dans l'élection des Magiſtrats, & pour y remédier en qualité de Stathouder; il eſt certain, que comme il n'y a point de Ville dans laquelle il n'y ait deux Partis, dès que celui qui eſt oppoſé au Prince d'Orange ne voudroit pas entrer dans ſes deſſeins, il envoyéroit auſſi-tôt des Commiſſaires, ſous prétexte qu'il y auroit eu de la cabale, & changeroit ainſi les Magiſtrats à ſa faintaiſie. C'eſt ce que Meſſieurs d'Amſterdam prévoyent bien; mais, il paroît juſqu'à cette heure, que le Prince d'Orange a la pluralité des Villes.

UNE ſeule choſe pouvoit favoriſer le parti des grandes Villes en cette occaſion, c'eſt que le Penſionnaire Fagel eſt dans ſon cœur abſolument contre cette entrepriſe, parce qu'elle a été inſpirée au Prince d'Orange, & exécutée par le Sieur Allewyn, qui a toujours été ennemi ſecret du Penſionnaire Fagel, mais qui depuis trois ou quatre mois a levé le maſque contre lui, tâchant par toute ſorte de moyens de s'accréditer auprès du Prince d'Orange, & de profiter des mauvaiſes démarches que le Penſionnaire Fagel lui a fait faire en ces der-

niers temps, afin de pouvoir être Pensionnaire en sa place.

Pour ce qui est des autres affaires, je ne puis encore avoir l'honneur d'en rien dire de bien précis à Votre Majesté. Messieurs d'Amsterdam ont toujours de bons sentimens, jusques-là que le Conseil de Ville a fait des reproches & des réprimandes à Van-Buning des avances qu'il avoit fait faire au Prince d'Orange, & de ce qu'il l'avoit fait en leur nom: mais, d'un autre côté, l'Opposition, que Van-Buning forme à toutes leurs Propositions, les a empêchés jusqu'à cette heure de rien conclurre. Il les étourdit par ses Raisonnemens; & quoiqu'il ne les puisse porter à prendre aucun engagement avec le Prince d'Orange, qui soit au préjudice de la République, c'est assez qu'il les empêche de profiter de l'occasion qui se présente d'abbaisser l'autorité de ce Prince, & de se remettre dans leur ancienne liberté.

Van-Buning, qui fait le Philosophe, & qui affecte toujours une espece d'indifférence pour demeurer dans le Gouvernement, est néantmoins possédé d'une Ambition démesurée, & envisage comme le pire de tous les états celui d'homme privé, où il va se trouver au mois de Février: il sera confiné dans Amsterdam en sortant de la Charge de Bourguemestre, s'il ne fait ensorte par ses menées de se raccommoder avec le Prince d'Orange, de maniere qu'il puisse venir en liberté à la Haye Député aux Etats-Généraux; & continuer ses intrigues. Il est à souhaitter, qu'il ne réüssisse pas dans ce dessein, ou qu'il se trouve trompé en se persuadant que le Prince d'Orange puisse en effet oublier de bonne-foi le passé.

Le voyage, que le Sieur Citters est venu faire en ce pays-ci, a beaucoup servi à Van-Buning; & j'appréhende, qu'il ne lui serve encore davantage dans la suite; cet Ambassadeur assurant les principaux de l'Etat, que le Roi d'Angleterre est fort disposé à reprendre le Prince d'Orange dans ses bonnes gra-

ces, lorsqu'il voudra se comporter autrement qu'il n'a fait par le passé : & comme il a déja obtenu que le Prince d'Orange n'ait pas gardé cet hyver M. de Montmouth à la Haye, il entretient par là Van-Buning dans ses visions, & dans l'espérance de voir le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange dans une bonne union. Cela fortifiera les raisons de Van-Buning auprès de ses collegues, pour garder un peu de modération à l'égard du Prince d'Orange.

16 Novembre 1684. MESSIEURS d'Amsterdam demeuroient toujours dans la résolution qu'ils avoient prise de faire casser douze mille hommes, & de donner au Prince d'Orange un état de ceux qui devoient être cassés; mais, ils n'étoient pas encore convenus avec quelques autres Villes qui seroit celle qui feroit cette Proposition; & je mandai que j'appréhendois extrêmement que Van-Buning n'empêchât Messieurs d'Amsterdam de mettre à exécution la plûpart des choses qu'ils avoient projettées. Il se flatoit toujours de pouvoir rentrer dans les bonnes graces du Prince d'Orange; & dans cette vûe il travailloit fortement à raccommoder le Prince d'Orange avec le Roi d'Angleterre : d'ailleurs, les menées des Sieurs Citters & Van-Buning ne donnoient pas peu d'inquiétude à Messieurs d'Amsterdam. Citters les assuroit, que le Prince d'Orange & le Duc de Montmouth étoient sur le point de se bien remettre avec le Roi d'Angleterre; que Sa Majesté Britannique y étoit fort disposée, pourvu que le Prince d'Orange acquiesçât à ses sentimens; qu'il avoit commencé à s'y conformer, en ne gardant plus M. de Montmouth auprès de lui; & qu'il ne l'y avoit retenu que pour le remettre dans son devoir.

JE ne me contentai pas de faire savoir au Roi & à M. de Barillon l'avantage que le Prince d'Orange tiroit des discours des Sieurs Citters & Van-Buning : je fis ensorte que l'Envoyé d'Angleterre, homme dévoüé au Duc d'Yorck, le lui écrivît. Il lui manda, que nous avions découvert,

par des personnes affidées à M. de Montmouth, que cette Intrigue étoit conduite par Mylord Halifax, qui vouloit remettre le Prince d'Orange & le Duc de Montmouth dans les bonnes graces du Roi d'Angleterre, & qu'il avoit fait insinuer à l'un & à l'autre de quelle maniere ils devoient se conduire. Que le but de Mylord Halifax etoit d'éloigner M. le Duc d'Yorck des affaires; d'en faire chasser Mylord Rochester; d'y faire entrer le Prince d'Orange; &, agissant toujours de concert avec lui, de devenir le premier Ministre: & je fis mander au Roi d'Angleterre, que, sans un desaveu solennel d'une Négociation qui se faisoit publiquement à la Haye en son nom, il étoit constant que tout le monde demeureroit dans l'erreur où il étoit, ce qui seroit très-préjudiciable.

On manda de Suede, qu'on pourroit bien faire un renouvellement d'Alliance entre la France & & la Suede. Le Pensionnaire Fagel profita de cette nouvelle, pour inspirer aux Etats le dessein de laisser M. de Haren tout l'hyver à Stockholm. Il gagnoit par-là deux choses: premierement, il éloignoit du Prince de Nassau le seul homme de Frise qui fût capable de lui donner de bons conseils: l'autre, c'est qu'il rendoit un service agréable à la Suede, qui étoit fort outrée de se voir pour ainsi dire abandonnée par les Etats. Le Roi de Suede, de son côté, faisoit force caresses à M. de Haren. Il étoit allé chez cet Ambassadeur avec la Reine-mere, où il avoit demeuré depuis six heures du soir jusqu'à trois heures après minuit

Je viens d'apprendre, Sire, que le Prince d'Orange, voyant le tort qu'il pouvoit recevoir de l'Entreprise que le Sieur Allewin lui a fait faire contre ceux de Dort, a écrit une Lettre circulaire à toutes les Villes de Hollande, par laquelle il proteste de sa bonne intention dans cette affaire, & qu'il n'a jamais voulu empiéter sur les privileges des Villes, ainsi que Mrs. de Dort l'ont fait débiter:

& comme ceux de Dort ont eu ce matin audience du Prince d'Orange, & qu'on n'a point parlé de cette affaire dans l'Assemblée de Hollande, on croit que ce différend prendra la voie d'accommodement.

17 Novembre. 1684. JE fus informé, que le Sieur Citters n'étoit pas tout à-fait content de sa Négociation. Le Prince d'Orange s'étoit rendu à la vérité à ses Remontrances, & à celles de Mylord Halifax, & avoit bien voulu laisser aller M. de Monmouth à Bruxelles; mais, il ne paroissoit pas vouloir faire aucune démarche auprès du Roi d'Angleterre: il recevoit même avec beaucoup de fierté toutes les Propositions que le Sieur de Citters lui faisoit. Ce Ministre s'attendoit toute-fois, que le Prince d'Orange lui donneroit des Instructions de ce qu'il auroit à faire, avant qu'il retournât en Angleterre, & il alla à Amsterdam pour conférer là-dessus avec Van-Buning.

CHUDLEY est informé de tout ceci, & ne manquera pas de représenter aujourd'hui au Roi son Maître ce qu'il doit attendre du Prince d'Orange, puisque dans le tems qu'on abuse du nom de Sa Majesté Britannique, jusqu'à faire des avances de sa part au Prince d'Orange, il les reçoit avec tant de fierté & d'indifférence.

CHUDLEY est aussi informé, que le Prince d'Orange a dit plus d'une fois, qu'il ne comprenoit pas pourquoi le Roi d'Angleterre faisoit défendre à son Ministre à la Haye de le voir, ni pourquoi on lui parloit si souvent de la part du Roi d'Angleterre. Que si le Roi & toute sa Cour savoient le peu de cas qu'il faisoit de leurs menaces & de leurs caresses, ils ne se donneroient pas tant de peine.

CEPENDANT, Mrs. d'Amsterdam travailloient à des Mémoires pour le bien du Commerce des Etats-Généraux. Nous étions tous persuadés, qu'il n'y avoit rien de plus propre pour porter les peuples dans les intérêts du Roi, que de leur faire gouter les avantages qu'ils tiroient de la paix, & que cela empêcheroit le Prince d'Orange de pouvoir jetter les Etats dans d'autres intérêts. Ce que j'en

ai pu pénétrer, eſt qu'ils demanderont que l'on corrige de certains Abus qui ſe commettent dans la perception du droit de cinquante ſous par tonneau, & qu'on regle le jaugeage qui ſe fait bien différemment d'un port à un autre. Je ne ſai s'ils demanderont quelque-choſe de plus: mais, ſi les Etats-Généraux conviennent de me venir parler de ces ſortes d'affaires, je m'en tiendrai à mes ordres, & je me chargerai ſelement d'avoir l'honneur d'en rendre compte à Votre Majeſté, après leur avoir fait connoître les difficultés qu'il y aura dans leur demande.

VAN-BUNING les avoit voulu porter à demander la ſuppreſſion de ce Droit; diſant, qu'il ſavoit de bonne part, que Sa Majeſté l'accorderoit: j'en fus averti, & je fis ſavoir à quelques-uns de mes amis, que Van-Buning ne les engageoit à demander une choſe, qu'il ſavoit devoir être refuſée, que pour les chagriner contre la France. 21 Novembre 1684.

JE préſentai ce même jour un Mémoire aux Etats-Généraux, dans lequel je leur témoignai que comme le Roi n'avoit rien eu plus à cœur que de rétablir la Paix dans l'Europe, auſſi Sa Majeſté ne déſiroit-elle rien plus ardemment à cette heure, que de voir cette Paix ſolidement affermie. Que c'étoit par cette raiſon, que, pour n'omettre aucun des moyens qui y pouvoient le plus contribuer, Elle m'avoit ordonné de leur demander un acte de garantie des Traités de Treve entre la France & l'Eſpagne, & entre la France & l'Empire.

J'ÉCRIVIS à M. de Louvois, que Meſſieurs d'Amſterdam m'avoient fait demander ſi je ne pourrois point leur dire quels étoient les appointemens d'un Colonel d'Infanterie, d'un Lieutenant-Colonel, & des autres Officiers d'Infanterie, comme auſſi de Cavalerie; ce qu'on leur paſſoit d'hommes dans leurs Compagnies; quel différent traitement on faiſoit au Capitaine du Régiment des Gardes du Roi, d'avec les autres Compagnies d'In-

fanterie; quelle étoit la paye des Cavaliers & des Fantassins; combien il y avoit de Fantassins dans les Compagnies d'Infanterie, & combien d'hommes dans celles de Cavalerie. Qu'enfin, ils m'avoient demandé le detail de toute la Milice: que je voyois bien que c'étoit dans la vûe de régler leur état de guerre sur un autre pié qu'il n'etoit; car ils donnoient assez considérablement aux Officiers, & sur-tout à ceux des Gardes, qui avoient le double de ce qu'on donne aux autres. M. de Louvois m'envoya un Imprimé, que je donnai à Messieurs d'Amsterdam.

LE Résident de Cologne présenta un Mémoire, par lequel il demanda, avant que d'entrer dans les points de discussion de l'Alliance, qu'on réglât les différends qu'avoit M. l'Electeur de Cologne avec Messieurs les Etats-Généraux. Cela ne peut être que fort bon, d'autant que le Résident de Cologne doit donner le Mémoire des Contributions, dont l'Electeur son Maître demande la Restitution. Mais j'apprehende que cette affaire n'ait pas de suite, & que M. de Strasbourg ne soit pas bien aise qu'on l'approfondisse, parce qu'on prétend que feu M. l'Evêque de Strasbourg & lui ont touché l'argent qui a été donné pour les ôtages de Deventer, dont les Etats Genéraux prétendent & demandent la restitution.

23 Novembre 1684. ON n'avoit point parlé dans l'Assemblée de Hollande de l'Affaire de Dort, parce qu'on avoit crû que ce Différend se termineroit par un Accommodement; d'autant plus que le Prince d'Orange ayant vû la fermeté de Dort, & la vigueur avec laquelle Mrs. d'Amsterdam prenoient cette Affaire il paroissoit ne la vouloir pas pousser plus loin; ceux de Dort ayant eû même la hardiesse de faire imprimer une vieille Chronique, dans laquelle on voit, qu'un Comte de Hollande, ayant voulu autrefois attenter aux privileges de Dort en une rencontre pareille, il fut mis en tutelle, & son confident, son Baillif, & tous ses enfans, massacrés

COMME ceux de Dort & d'Amſterdam, de leur ôté, ne ſe voyoient pas aſſez ſécondés par toutes s Villes de Hollande pour obtenir de la Provin- e une Réſolution qui pût réprimer l'Autorité du 'rince d'Orange, ils avoient jugé à propos de ter- niner ce Démèlé par un Déſiſtement volontaire du 'rince de cette Entrepriſe, en laiſſant cependant outes choſes en l'état où elles étoient. Ils avoient eulement demandé, que le Prince d'Orange dé- larât ceux qui s'étoient adreſſés à lui, pour fai- e leurs plaintes des preténdues brigues, qui s'étoient ites dans la Nomination des Magiſtrats de Dort. 'ette Négociation a été en cet état jusqu'à Same- i, dix-huit de ce mois, que le Penſionnaire agel alla trouver le Sieur Muys, & lui déclara, de part du Prince d'Orange, qu'il n'y avoit plus l'Accommodement à eſperer; que le Prince rom- oit toute Négociation; qu'il ne vouloit point nom- ner ceux qui s'étoient venus plaindre à lui du Gou- ernement de Dort; qu'il ne ſe déſiſteroit point non lus des Prérogatives que ſa Charge de Stathouder ui donne; & qu'il prétendoit, en cette qualité, voir droit d'envoyer des Commiſſaires dans les Vil- es, lorſqu'il y auroit quelque Différend entre les Magiſtrats. Le Sieur Muys partit une heure après a- voir reçu cette Déclaration, & s'en alla à Dort, pour éſoudre dans le Conſeil de Ville ce qu'il y auroit à aire. Il devoit en revenir hier au ſoir, pour porter ette Affaire ce matin dans l'Aſſemblée de Hollande: nais, le Prince d'Orange prit hier une nouvelle Ré- olution d'envoyer une ſeconde fois les mêmes Com- niſſaires à Dort. On en fut averti dans la Ville, & ier au ſoir ils conclurrent entr'eux de s'oppoſer vi- oureuſement à cette Entrepriſe du Prince d'Orange. Pour cela, ils doivent défendre à tous les Officiers de a Ville d'exécuter aucun ordre des Commiſſaires de a Cour de Juſtice, comme auſſi à tout les chefs des métiers, & autres Bourgeois de la Ville, de com- paroître par-devant eux.

Il semble que le Prince d'Orange veuille réduire au désespoir ceux du Gouvernement présent, & les mettre dans la nécessité d'employer toutes sortes de moyens pour recouvrer leur liberté : cependant, ils n'agissent pas avec toute la vigueur qu'on devroit attendre d'eux. Je tiendrai en cette occasion la conduite que Votre Majesté me prescrit, & je ne paroîtrai point vouloir fomenter cette Division, quoique les Remontrances, que je fais faire par des personnes interposées, n'ayent pas peu servi à ouvrir les yeux aux bien-intentionnés, & à leur donner du courage. Je fis même une Réponse à Van-Buning, lorsque j'etois à Amsterdam, qui a extrémement plû aux plus zelès des bien-intentionnés. Il me parloit de la Division qui étoit dans l'Etat, comme d'une chose qui ruineroit le République, & à laquelle il falloit donner promptement remede. Je lui dis, que c'étoit mon Avis, & que S. M., qui vouloit être assûrée de la bonne volonté des Etats, ne pouvoit compter sur leur Amitié, s'ils n'étoient parfaitement unis ; mais, que je croyois qu'en faisant cette Réünion les intérêts des particuliers devoient céder à ceux de la Republique.

23 Novembre 1684.

Le Prince de Nassau auroit fait proposer dans les Etats-Généraux, par les Députés de Frise & de Groningue, de remettre sur l'ancien pié le Gouvernement de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overissel, si Van-Buning ne s'yétoit fortement opposé.

Lettre du Roi, du 23 Novembre 1684.

Les Créatures du Prince d'Orange tâcherent de faire donner ordre à M. de Haren de demeurer en Suede; mais, la Province de Hollande n'y voulut pas consentir, & on résolut de nouveau que M. de Haren reviendroit.

Le Roi me manda, que j'avois bien fait d'émpécher que la Ville d'Amsterdam ne lui demandât la suppression entiere du Droit de cinquante sous par tonneau : &, quant au retranchement des Abus qui se pouvoient commettre dans la preception de ce Droit, aussi-bien que dans le jaugeage des

Vaiſſeaux, Sa Majeſté me feroit ſavoir les Réſolutions qu'Elle auroit priſes en leur faveur après que je lui aurois envoyé leur Mémoire.

L'AFFAIRE de Dort a occupé juſqu'à cette heure l'Aſſemblée de Hollande ; & comme la Déciſion de cette Affaire eſt de la derniere Conſéquence, puiſque ſi elle réuſſit au gré du Prince d'Orange, il ſera le maître abſolu de la Province, & par conſéquent des Etats-Généraux, j'ai mis tout mon ſoin à traverſer cette Entrepriſe : j'ai eu même des moyens aſſez naturels, & aſſez faciles, d'agir en cela conformément aux intentions de Votre Majeſté, & au bien de la République. J'informai le Roi, par cette Lettre que j'envoyois par la poſte, de l'état où on étoit en Hollande ; & je lui mandai, que le Prince d'Orange ayant fait déclarer par le Penſionnaire Fagel au Sieur Muys, qu'il n'y avoit plus d'Accommodement à eſpérer, & les Conſeillers de la Cour de Juſtice étant retournés à Dort, avec une Lettre du Prince, qui ordonnoit aux Bourguemeſtres de cette Ville là de reconnoître ces Commiſſaires, il eſt arrivé que de cent vingt-ſept perſonnes qu'ils avoient ſur un Mémoire pour faire aſſigner, il n'y en a eu que quatre qui ont voulu comparoître : ainſi, ils ſont revenus ſans rien faire. Les Bourguemeſtres de Dort ſe ſont rendus à la Haye dans le tems de ces procédures, ont parlé au Prince d'Orange avec beaucoup de reſpect, mais avec beaucoup de fermeté ; & lui ont témoigné, qu'ils ne pouvoient jamais conſentir qu'on fît rien contre les Droits & contre la Liberté de leur Ville. Le Prince d'Orange leur a répondu fort fiérement, qu'il ne céderoit jamais un avantage que ſa Charge de Stathouder lui donnoit ; qu'il prétendoit s'y maintenir ; & qu'il employeroit pour cela toutes les forces que Dieu & la Nature lui avoient miſes en main. 30 Novembre 1684.

MESSIEURS d'Amſterdam de leur côté avoient conçû quelque eſpérance que les Affaires prendroient un meilleur train, & que le Prince d'Orange ſe

regleroit dorénavant ſelon les Loix de la Républi-que. Cette eſpérance étoit fondée ſur ce que le Prince d'Orange les avoit aſſez favorablement écoutés, lorſqu'ils lui firent quelques avances pour une bonne réunion, & ſur ce que le Penſionnaire Fagel leur avoit témoigné, que le Prince avoit été très-ſatisfait de ce qu'ils lui étoient venus dire, & que ce Prince avoit écrit une Lettre à la Régence de Dort, dont on auroit tout ſujet de ſe loüer. Mais, Meſſieurs d'Amſterdam ayant appris que cette Lettre enjoignoit aux Bourguemeſtres de Dort de recevoir la Commiſſion de la Cour, & ayant été informés enſuite de la Réponſe du Prince d'Orange aux Députés de Dort, ils ont bien vû que le Prince ſe moquoit d'eux. Ils ſont retournés à Amſterdam, & le Conſeil y ayant été aſſemblé, on y a réſolu de ſoutenir Meſſieurs de Dort; de déclarer dans l'Aſſemblée de la Province, que cette Affaire ne pouvoit être décidée à la pluralité, puiſqu'il s'agiſſoit de changer la forme du Gouvernement; de ſorte que ne ſouffrant pas que cette Affaire ſoit décidé, dans l'Aſſemblée de la Province de la maniere que le Prince d'Orange le prétend, ils le réduiſent à s'en deſiſter, ou à ſe ſervir des voies de fait, pour obliger la Ville de Dort à obéir. Et ils ont réſolu, que ſi le Prince d'Orange veut forcer, par l'envoi de quelques Troupes, la Ville de Dort à ſe ſoûmettre, ils ſe retireront de l'Aſſemblée, fermeront leur bourſe, & déclareront qu'ils ne peuvent plus ſe trouver dans les Etats de Hollande, la liberté en ayant été opprimée.

VAN-BUNING eſt le ſeul qui n'a pas été de cet Avis. Il a propoſé que l'on tentât encore une fois de s'accommoder avec le Prince d'Orange: mais il n'y a pas eu un homme dans le Conſeil d'Amſterdam qui ait été de ſon Sentiment.

LA Ville d'Amſterdam a nommé dix-huit perſonnes, qui ont la Direction des Affaires préſentes. Ils ſe ſont toujours trouvés dans toutes ces der-

nieres occasions dix-sept d'un Avis, & Van-Buning seul du sien.

MAIS, quelques jours après, j'envoyai une Lettre par mer à Dunkerque, par laquelle je rendis compte à Sa Majesté de la situation où l'on étoit en Hollande; des mesures qu'on y avoit prises, & beaucoup de choses que je n'avois osé confier à la poste. Je lui mandai, qu'on avoit traité de deux Affaires dans l'Assemblée de Hollande; l'une étoit celle de Dort; l'autre regardoit l'état de guerre. Le Prince d'Orange parla avec beaucoup d'emportement sur l'Affaire de Dort: il déclara, qu'il ne prétendoit pas se desister d'un Droit qui lui étoit acquis, ni se soumettre à la Décision des Etats de Hollande, & qu'il sauroit bien trouver les moyens de s'y maintenir; & il donna par écrit une Déduction de toutes ses Raisons. Ceux de Dort répondirent à leur ordinaire avec beaucoup de respect, mais avec beaucoup de fermeté, & ceux d'Amsterdam les seconderent. 12 Décembre 1684.

LES premieres personnes du Conseil secret d'Amsterdam ayant conféré ensemble à la Haye, avec M. Pacts, sur les affaires de Dort, ils furent tous d'un même Avis, que Dort ne devoit point se relâcher, & que si le Prince d'Orange y envoyoit des Troupes, comme l'on s'imagine qu'il le fera, les Députés d'Amsterdam devoient se retirer de l'Assemblée de Hollande, & déclarer qu'ils ne pouvoient plus faire partie d'un Etat dont on opprimoit la liberté. Qu'ils devoient en même tems fermer leur bourse, & se retrancher dans leur Ville. Quelques-uns d'eux témoignerent, qu'ils auroient besoin en ce cas de secours etrangers. M. Pacts demanda adroitement si le Roi d'Angleterre n'en pourroit pas donner? Van-Buning répondit, que le Roi d'Angleterre ne manqueroit pas de bonne volonté, mais de pouvoir. M. Pacts proposa ensuite l'Electeur de Brandebourg: il parla enfin de Votre Majesté, mais foiblement, & pour voir ce que l'on en diroit. Le seul Van-Buning dit, qu'il ne seroit pas sûr de recevoir des Trou-

pes de Votre Majesté dans leur pays; mais, tous les autres temoignérent une entiere confiance. La chose en est demeurée là. J'ai jugé à propros que l'on évitât d'en parler davantage; car, j'ai crû, Sire, qu'il valoit bien mieux, en les fortifiant dans la Résolution de tenir une Conduite ferme, les mettre dans la nécessité d'avoir récours à Votre Majesté, que de leur donner lieu d'en examiner toutes les suites; & si les choses en venoient-là, ils seroient bien obligés alors de se confier entiérement à Votre Majesté.

J'AJOUTERAI même à cela une particularité, dont je ne parlerois pas si elle ne venoit à propos, & si je n'étois pas persuadé, qu'en cas que les choses vinssent à quelque extrémité, il seroit bon que Votre Majesté en eût eu Connoissance. C'est, Sire, la grande Disposition dans laquelle sont Messieurs d'Amsterdam, de prendre une entiere confiance en Votre Majeste, sur la seule parole que je leur donnerois de sa Protection. Cela a paru dans une Conférence qu'ont eu quelques-uns des principaux Bourguemestres d'Amsterdam, avec M. Pacts, où ils témoignerent la créance qu'ils prendroient en moi lorsque je leur engagerois la Parole de Votre Majesté, puisque jamais je ne les avois assuré de rien dont ils n'eussent vû ensuite les effets. M. Pacts, & deux ou trois autres des principaux de la République, ont beaucoup contribué à faire concevoir ces sentimens aux principaux d'Amsterdam, & à tous les bien intentionnés; car, ils les ont toujours assurés, qu'ils étoient parfaitement informés de la bonne volonté de Votre Majesté pour la République, & en même tems de ma sincérité; ensorte qu'ils pouvoient entiérement faire fonds sur ce que je leur dirois.

TOUT cela, Sire, comme j'eus l'honneur de le mander à Votre Majesté il y a quelques semaines, sont des vûes d'une grande étendue, & fort éloignées; & comme je ne crus pas alors que ce fussent

des

des choses si pressées, qu'elles méritassent, que je dépêchasse un Courier à Votre Majesté : aussi je pense à cette heure, que, puisque j'en envoye un, il est à propos que je me serve de cette occasion pour informer Votre Majesté des discours qui se sont tenus par les Régens d'Amsterdam ; parce qu'Elle connoîtra mieux par là la disposition du dedans du pays, quoique ce ne soit pas une chose sur laquelle on doive compter; y ayant une grande différence entre des discours que des Bourguemestres tiennent entr'eux, & des Résolutions qui se prennent dans le Conseil de Ville.

POUR ce qui est de l'état de guerre dressé par le Conseil d'Etat, on ne l'examina pas dans cette Assemblée, & les Députés des Villes en prirent seulement des copies pour porter à leurs Supérieurs. Mais, Messieurs d'Amsterdam firent de fortes Remonmontrances sur les grandes dettes de la République, sur la nécessité qu'il y a de tâcher de s'en acquitter, & qu'il faloit par conséquent songer au ménage. Ils ont delivré un Ecrit sur ce sujet, que les Députés des Villes ont emporté chez eux. Il ne se pouvoit rien donner de plus à propos, pour faire voir dans les Villes de Hollande la nécessité où l'on est de retrancher l'Etat de Guerre.

JE ne puis répondre, Sire, à Votre Majesté, d'une Affaire qui dépend de tant de têtes, & pour laquelle le Pr. d'Orange fait de si fortes cabales: mais, je puis l'assurer, que jusqu'à cette heure Messieurs d'Amsterdam sont dans le dessein de casser des Troupes, & que les Députés de cette Ville, qui partiront d'ici samedi neuvieme de Décembre, étoient encore ce jour-là dans ces sentimens. Il n'y a eu jusqu'à cette heure que le seul Van-Buning, qui s'y soit opposé: il est plus entêté que jamais d'unir cet Etat à l'Angleterre; mais, il est le seul dans Amsterdam de ce sentiment.

LORSQUE je fis donner Avis à Messieurs d'Amsterdam des plaintes que le Prince de Nassau fai-

soit d'eux, je crus que cela serviroit à découvrir si M. le Prince de Nassau n'avoit pas tenu ce discours pour prévenir par ces plaintes celles qu'on lui pourroit faire d'un Accommodement avec le Prince d'Orange, ou si cela n'étoit point que Messieurs d'Amsterdam, & lui, se réüniroient plus fort que jamais dans l'éclaircissement qu'ils auroient ensemble. Cela réussit: car, le Prince de Nassau a donné à connoître à Messieurs d'Amsterdam la Négociation secrete, qui se faisoit entre le Prince d'Orange & lui; & il s'est lié d'intérêt & de confiance avec eux beaucoup plus étroitement qu'il n'étoit auparavant. Voici de quelle maniere cela s'est passé.

SUR l'Avis que j'ai donné à Messieurs d'Amsterdam, ils ont ordonné à un homme de leur corps de témoigner au Prince de Nassau, qu'ils étoient toujours dans les mêmes bons sentimens, où il les a vûs, & dans la même Résolution de travailler fortement à tout ce qui est de l'avantage de la République; & que s'il trouvoit qu'ils eussent négligé quelque chose pour cela, ou qu'il y eût quelque chose à redresser à leur Conduite, ils en profiteroient de très-bon cœur, & concourroient toujours de tout leur pouvoir au bien de la Cause commune.

LE Prince de Nassau a paru un peu embarassé, parce qu'en effet il n'avoit rien de nouveau à reprocher à Messieurs d'Amsterdam, & que c'étoit lui au contraire qui étoit actuellement en termes d'Accommodement avec le Prince d'Orange. Il a même été obligé de leur dire ce qui s'étoit passé entre le Prince d'Orange & lui, & a ordonné en même tems aux Sieurs de Sevenar & Vandervaye, qui étoient à Amsterdam, d'en parler aux Bourgemestres, & de leur donner toute sorte de satisfaction & d'éclaircissement de sa part. Ceux-ci ont communiqué ce qui s'étoit passé aux Bourguemestres d'Amsterdam, qui ont fait quelques especes de reproches de ce que M. le Prince de Nassau entroit en Négociation avec le Prince d'Orange sur son Accommodement,

ſans leur en avoir rien fait connoître, & de ce qu'il avoit obtenu une Compagnie de Gardes du Corps par l'entremiſe du Prince d'Orange, ſans en avoir préalablement averti Meſſieurs d'Amſterdam. Sevenar & Vandervaye ont répondu, que Meſſieurs d'Amſterdam avoient le premier tort; qu'ils avoient fait eux-mêmes des Propoſitions d'Accommodement au Prince d'Orange il y a deux mois, ſans la participation du Prince de Naſſau. Ils ont donc reconnu de part & d'autre de quel préjudice il leur étoit de n'avoir pas agi avec plus de confiance; & ils ſont convenus, par un Accord en bonne forme, de n'écouter plus dorénavant aucune Propoſition du Prince d'Orange, ſans ſe la communiquer. Les Sieurs Sevenar & Vandervaye ſont venus à la Haye rendre compte de ceci au Prince de Naſſau, & le premier eſt retourné à Amſterdam, avec un pouvoir ſigné & ſcellé du Prince de Naſſau, pour confirmer ce qu'il avoit conclu, & pour renouveller une étroite Union entre lui & la Ville d'Amſterdam.

Il y a une choſe remarquable en cela, c'eſt que quoique les quatre Bourguemeſtres d'Amſterdam gouvernent abſolument cette Ville, & qu'il ne ſe paſſe rien dont ils n'ayent connoiſſance, cependant ceci s'eſt fait à l'inſçû de Van-Buning, qui eſt le premier des quatre Bourguemeſtres. Il eſt ſi fort décrédité par ſes viſions, par ſes changemens continuels, & par ſon entêtement contre la France, qu'on ne l'écoute preſque plus. Le Sieur Heude a ſeulement prié Vandervaye de paſſer chez Van-Buning, & de l'entretenir de ces choſes en général, afin qu'il ne prît aucun ombrage de ce qu'il avoit vû les autres Bourguemeſtres.

Pour ce qui eſt, Sire, de ce qui s'eſt paſſé entre le Prince d'Orange & le Prince de Naſſau; voici ce que c'eſt. Le Prince d'Orange ayant fait demander au Prince de Naſſau ce qu'il pouvoit ſouhaiter pour ſe remettre bien enſemble, le Prince de Naſſau lui a fait donner par écrit cinq Points,

ſur leſquels il prétendoit une entiere ſatisfaction, auſſi-bien pour lui que pour les Provinces de Friſe & de Groningue. Le premier eſt de laiſſer la Province de Drenthe, & les Charges qui en dépendent, à la Diſpoſition de M. le Prince de Naſſau, qui en eſt le Gouverneur. Le ſecond, de lui laiſſer la Diſpoſition des Gouvernemens de Coevorden, Bourtan, & de quelques autres Forts aux environs. Le troiſieme, de laiſſer aux Provinces de Friſe & de Groningue le Droit de faire marcher leurs Troupes au-dedans de l'Etat: c'eſt ce qu'ils appellent le Droit de Patentes. Le quatrieme, de leur laiſſer le Droit, dont elles ont toujours joüi, de nommer les Officiers de leurs Troupes, & de les caſſer. Le cinquieme, de traiter le Prince de Naſſau d'Alteſſe.

Le Prince d'Orange a laiſſé paſſer deux ou trois jours ſans rendre réponſe au Prince de Naſſau ſur ces Articles. Il lui a ſeulement parlé en général ſur leur Accommodement, & entr'autres choſes il lui a témoigné, qu'il ſouhaitoit qu'il abandonnât Meſſieurs d'Amſterdam, lui demandant, avec des termes qui marquoient le dernier mépris, ce qu'il avoit affaire de ces gens-là. Il a plus fait; car, tout réſervé qu'il eſt, il n'a pû s'empêcher de lui dire en l'embraſſant, qu'étant tous deux unis, il n'en falloit pas davantage pour venir à bout de la grande Affaire, c'eſt-à-dire pour réduire ceux d'Amſterdam & de Dort, & par conſéquent toute la République. Mais, ayant appris Dimanche, que Sevenar & Vandervaye étoient arrivés à la Haye, & qu'ils étoient venus l'un & l'autre chez moi, il a envoyé cinq fois ce jour-là M. Benting parler à M. le Prince de Naſſau, afin de tâcher de l'engager avant qu'il eût pris conſeil de ces deux Meſſieurs: mais, le Prince de Naſſau paſſa une partie de cette après-dînée avec eux, & ne parla qu'enſuite à Benting ſur les neuf heures du ſoir; & lorſque Benting lui témoigna, que le Prince d'Orange ne pouvoit faire tout ce qu'il lui demandoit, & qu'il le prioit d'entrer en

composition, le Prince de Nassau lui fit connoître, qu'il n'avoit pas proposé des choses, où il put rien changer: &, après beaucoup de Contestations assez fortes de part & d'autre, ils se sont séparés, comme si tout Accommodement étoit rompu.

Le Prince de Nassau devoit partir aujourd'hui pour Amsterdam, pour y prendre avec ceux de la Régence de plus étroites liaisons; m'ayant assuré qu'il n'écoutera plus de Propositions sans les leur communiquer. Toutes-fois, le Prince de Nassau est resté ici encore aujourd'hui, parce que le Prince d'Orange l'a fait amuser sur les mêmes Propositions, sur lesquelles on n'est convénu de quoi que ce soit: & comme il m'a rendu visite cette après dînée, je lui ai témoigné, ainsi que j'avois déja fait, que je ne prenois d'autre intérêt à sa conduite que celui de son propre avantage. Il ne m'a pas même éte difficile de lui faire comprendre ce qu'il avoit déja gagné dans ces derniers tems, & de quelle importance étoit ce qu'il avoit à espérer à l'avenir; puisque, lorsqu'il seroit uni avec ses deux Provinces & la Ville d'Amsterdam, pour le maintien de la République, tout le monde jetteroit les yeux sur lui, & il pourroit être assuré d'être élû Stathouder de toutes les Provinces après la mort du Prince d'Orange, ce qui valoit infiniment plus que toute la succession de ce Prince; & qu'au contraire, s'il se soumettoit à lui, il ne seroit considéré de personne, & ne seroit point choisi par ceux d'Amsterdam, ni par les autres, lorsqu'ils auroient à élire un Gouverneur.

Messieurs de la Régence d'Amsterdam prennent des précautions, comme s'ils devoient être assiégés dans huit jours; mais, je crois tout cela inutile: aussi je leur ai fait dire, qu'ils devoient bien-plûtôt songer à prendre de bonnes Résolutions, en cas que le Prince d'Orange veuille user de violence à l'égard de la Ville de Dort; & sans Van-Buning, on en auroit déja pris de conformes au bien de la République.

Le Prince de Nauſſau arriva en ce tems-là à la Haye. Je l'allai voir, & le trouvai dans de très-bons ſentimens, mais très-peu perſuadé de la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam, & ſur-tout fort mécontent de Van Buning, qui avoit empéché tout ce que les autres avoient voulu faire contre le Prince d'Orange pour le rétabliſſement de leur liberté.

Je dois remarquer en paſſant, que l'Ambaſſadeur de Danemark ayant pris toutes les meſures pour être bien traité par le Prince d'Orange, juſqu'à aller rendre une premiere viſite à Benting, (ce qui étoit contre l'uſage & contre la bienſéance, & ne convenoit en aucune maniere à ſon Caractere.) Cependant, le Prince d'Orange lui fit un traitement bien différent de celui qu'il faiſoit aux Ambaſſadeurs de France; car, il n'alla au-devant de lui que juſqu'à la ſalle des Suiſſes; & en le reconduiſant, il le laiſſa au pailler du milieu du degré, au lieu qu'il m'étoit venu recevoir à trois pas de mon carroſſe, & m'avoit reconduit juſqu'au même lieu.

Le Prince de Naſſau m'eſt venu voir depuis cette Lettre écrite: il m'a témoigné, qu'il étoit très mécontent de Meſſieurs d'Amſterdam. Qu'ils le vinrent voir hier au ſoir; mais, qu'ils ne lui parlerent d'aucune Affaire, & qu'ils lui parurent fort froids. Qu'il a été averti, que le Sieur Wittſen étoit allé ce matin à Amſterdam; & que, comme les Etats de Hollande ne s'étoient pas aſſemblés aujourd'hui, il pourroit bien y avoir encore quelque nouvelle Propoſition d'Accommodement. Il m'a dit, que ſi cela étoit, ceux d'Amſterdam devoient compter de demeurer ſeuls dorénavant s'ils avoient quelque Démêlé avec le Prince d'Orange, & que les Provinces de Friſe & de Groningue ne ſe commettroient plus en faveur de Meſſieurs d'Amſterdam, pour être abandonnées par après.

Je donnerai part de ceci, dès ce ſoir s'il m'eſt poſſible, à Meſſieurs d'Amſterdam, & je ſaurai

par-là s'il y a quelque fondement au mécontentement du Prince de Nassau : car, comme il est fort froid lui-même, & que, selon ce qu'il m'a avoüé, il ne leur a rien demandé, il peut fort bien être, que ceux d'Amsterdam ne se seront pas avancés à lui communiquer leurs plus secretes Résolutions. Quoiqu'il en soit, je ne puis mal faire de m'entremettre pour leur faire avoir plus de confiance les uns pour les autres.

Je sai de bonne part, que le Prince d'Orange parla encore hier à dix heures du soir à ceux de Dort, & qu'il les trouva inébranlables : ainsi, ceux de Dort tenant bon, il faut que Messieurs d'Amsterdam les soûtiennent.

Les Etats de Hollande s'assemblerent le premier de Décembre : on y parla de l'Affaire de Dort, & les Bourguemestres de cette Ville-là proposerent, que les Etats nommassent des Commissaires, afin de terminer toutes choses à l'amiable, & que M. le Prince d'Orange pût avoir satisfaction, & la Ville de Dort conserver ses Priviléges : voici comme cela s'est passé. La Ville de Dort n'a pas voulu continuer ses plaintes du procédé du Prince d'Orange : mais, faisant semblant de prendre un Avis conciliatoire, elle représenta, qu'il seroit à propos pour le bien du pays, que le Démêlé, qui étoit né entre le Gouverneur & la premiere Ville de Hollande, pût être terminé, & qu'on pût donner satisfaction à M. le Prince d'Orange sans préjudicier aux Droits & aux Libertés des Villes ; que pour cet effet ils demandoient qu'on nommât des Commissaires pour examiner les Raisons de part & d'autre. Les Députés d'Amsterdam ont aussitôt pris la parole, ont approuvé la Proposition de Messieurs de Dort, & ont dit que pour eux ils estimoient à propos qu'on ne terminât pas seulement le Différérend qui étoit entre le Prince d'Orange & la Ville de Dort, mais aussi tous les autres Démêlés qui sont survenus depuis un certain tems, &

Premier Décembre 1684.

qui peuvent encore arriver dans la ſuite : c'eſt pourquoi il demandoient, qu'on prît des Commiſſaires des principales Villes de Hollande, qui examineroient quel eſt le Pouvoir & l'Autorité du Stathouder, & quel eſt le Droit & le Privilege des Villes. Le Penſionnaire Fagel a bien connu la Conſéquence de cette Propoſition, qui va à régler le Pouvoir du Prince d'Orange, conformément à celui que ſes prédéceſſeurs ont eu: auſſi a-t-il declaré incontinent, au nom du Corps des Nobles, qu'il s'y oppoſoit formellement, & a proteſté qu'on ne pouvoit délibérer là-deſſus, ſans en communiquer au Prince d'Orange, qui ne va plus dans l'Aſſemblée de Hollande.

On attend donc la Réponſe du Prince d'Orange, qui ſe trouve fort embarraſſé : car, s'il accepte cette Propoſition, il donne aux Villes de Hollande à examiner ce qui eſt de ſon Pouvoir ; & il ne voit pas les eſprits diſpoſés à lui en laiſſer plus qu'il ne lui en appartient légitimement. S'il refuſe cette offre, il fait voir ouvertement ſes deſſeins: cependant, on dit déjà, qu'il prendra ce dernier parti, & j'y vois une très-grande apparence; car, juſqu'à cette heure, il n'a voulu démordre de rien.

M. de Montmouth n'eſt pas allé droit à Bruxelles. Il a été ſecretement de Ville en Ville, même juſques dans le pays de Cleves, s'aboucher avec les Anglois réfugiés ; & il ſemble, qu'il ſe trame quelque choſe. On eſt ſurpris, que le Roi d'Angleterre ne rappelle par les Troupes qu'il a dans ce pays-ci, puiſque le Prince d'Orange y ayant mis preſque tous les Officiers dépendans de M. de Montmouth, c'eſt un Corps conſidérable qui ſe trouvera toujours prêt contre Sa Majeſté Britannique, à toutes les occaſions qui ſe préſenteront.

Les créatures du Prince d'Orange tiroient avantage de la Vice-Royauté, d'Irlande, qui avoit été donnée à Mylord Rocheſter : ils prétendoient, que c'étoit un prétexte pour le tirer

des Affaires, & que Mylord Halifax en deviendroit plus confidérable.

LE Prince d'Orange ne fe trouve pas peu embarraffé de la Propofition de Dort, & de l'Avis d'Amfterdam, & n'a pas encore rendu Réponfe: mais, pour avoir un prétexte de différer à fe réfoudre fur cette Affaire, le Penfionnaire Fagel a fait femblant d'avoir quelque atteinte de goutte; de forte que la Province de Hollande ne s'affembla pas trois jours de fuite. Je fuis cependant perfuadé, que le Prince d'Orange ne cherche pas à traîner feulement cette Affaire en longueur, par la feinte Maladie du Penfionnaire Fagel: il ne peut gagner par là, tout au plus, que deux ou trois jours, après lefquels il faudra qu'il fe détermine; mais qu'il employe ce tems à prendre des mefures pour pouvoir réüffir dans le parti qu'il a choifi: & comme il n'y a pas d'apparence qu'il en puiffe prendre de telles, qu'il ofe commettre la difcuffion de fes Droits & de fon Autorité à la Province de Hollande, il y a grande apparence qu'il concerte toutes chofes pour pouvoir fe foutenir dans le deffein qu'il a de pouffer à bout cette Affaire. 7 Décembre 1684.

LE Confeil d'Etat a dreffé la Pétition qu'il fait tous les ans pour l'Etat de Guerre; elle fera portée demain ou après aux Etats-Généraux. On n'a rien changé à l'Etat de Guerre ordinaire de l'année paffée; l'extraordinaire, qui confiftoit dans la nouvelle recrue, ayant eté caffé il y a deux mois. Auffi ce n'eft pas du Confeil d'Etat, où le Prince d'Orange eft le maître, qu'on attend la Propofition d'une Réforme: c'eft des Provinces, qui vont entrer en delibération fur la Petition du Confeil d'Etat, en ce qu'il demanda qu'on caffât un ou deux Cavaliers par Compagnie, & un Trompette, & qu'on laiffât à cheval un Régiment de Dragons qu'on avoit mis à pié; l'épargne de la réforme de ces Cavaliers pouvant fuppléer, & au-delà, à entretenir ce Regiment de Dragons à cheval; & en même tems le Prince d'Orange confentit, que le Confeil d'Etat

proposât que des Cavaliers que l'on casseroit sur la répartition de Frise & de Groningue, on en fît une Compagnie de Gardes du Corps de soixante Maîtres pour le Prince de Nassau.

CELA n'a pas été proposé dans le Conseil d'Etat, sans avoir été concerté entre le Prince d'Orange & le Prince de Nassau. Les gens de bien en ont pris quelque ombrage contre ce dernier : cela leur fait craindre un Accommodement qui préjudicieroit fort au Bien de la République.

MESSIEURS d'Amsterdam profiterent de l'Avis que je leur avois donné, que le Prince de Nassau s'étoit plaint de leur froideur. Ils me promirent, qu'ils iroient dès le même jour lui parler confidemment, pour ne lui donner aucun prétexte, & pour découvrir s'il en cherchoit lui-même, de se plaindre de leur peu de résolution.

IL n'y avoit sorte de Bassesses, que le Prince de Waldeck ne fît, pour empêcher qu'on ne lui retranchât ses appointemens.

LES Etats-Generaux continuoient toûjours leurs instances pour les Marchands de Vin, dont les effets avoient été vendus à Dunkerque, & dont le Roi avoit eu la bonté de faire mettre en dépôt l'argent qu'on en avoit tiré. Le fait est, que l'on avoit chargé à Nantes des Vins pour des Marchands Hollandois, sur un Homme des Bruges, & qui y ayant été rencontré par des Armateurs François, étoit de bonne prise. Aussi-bien que tous les effets qui étoient dessus : aussi ces Marchands n'imploroient la Clémence du Roi, que sur leur bonne-foi; car, il étoit constant, qu'ils n'avoient pas cru, ni leurs correspondans à Nantes, que ce Vaisseau fût un sujet du Roi d'Espagne ; & ceux de Nantes, qui avoient chargé pour eux, avoient crû le Vaisseau François. Il avoit toujours passé pour tel ; & depuis quarante ans qu'il navigeoit, il n'avoit jamais payé le droit de cinquante sous par tonneau.

8 Décembre 1684. JE me doutois bien, que le *Pensionnaire* Fa-

gel ne recouvreroit ſa ſanté qu'après que le Prince d'Orange auroit pris ſes meſures. Ce Prince fit faire injonction par la Cour de Juſtice à tous ceux de la Ville de Dort, que les Commiſſaires avoient fait aſſigner il y avoit environ un mois, de ſe rendre à la Haye, pour y être entendus en Juſtice, faute de quoi on procéderoit contr'eux. La nouvelle de cette Entrepriſe arriva le 7 Décembre au ſoir à Amſterdam, & y cauſa une terrible rumeur dans la populace, auſſi bien que parmi le Magiſtrat. Cependant le Prince d'Orange, qui n'avoit pas été dans les Etats de Hollande depuis le Démêlé qu'il avoit eu ſix ou ſept mois auparavant avec Meſſieurs d'Amſterdam, y alla ce jour-là.

LES Députés des Villes doivent revenir le 19 de ce mois, avec l'Avis de leurs Supérieurs ſur l'état de guerre. Il me ſemble, que, de la Réſolution que Mrs. d'Amſterdam auront priſe ſur ce ſujet, on pourra juger ce qu'on doit attendre d'eux à l'avenir; car, s'ils perſiſtent dans le deſſein, qu'ils ont eu juſqu'à cette heure, de faire une réforme de Troupes, & que leurs Députés ayent ordre de la propoſer & d'y inſiſter fortement, il y a grande apparence, qu'ils n'agiront pas avec moins de vigueur pour l'Affaire de Dort, qui leur eſt de bien plus grande conſéquence: mais, ſi au contraire Mrs. d'Amſterdam ne propoſoient aucune réforme, ou en propoſoient une fort médiocre, je n'oſerois me promettre après cela qu'ils ne ſe relâchaſſent point ſur les intérêts de Dort, quoique ce ſoit une Affaire de ſi grande importance, que ſi le Prince d'Orange en vient à bout, il ſera plus abſolu qu'il n'a jamais été dans la Province de Hollande. 14 Décembre 1684.

COMME le Prince d'Orange connoît de quelle conſéquence eſt pour lui la Réſolution qui va être priſe dans la Ville d'Amſterdam, il n'omet rien pour faire enſorte qu'elle ne ſoit pas contre ſes intérêts. Il a fait Bourguemeſtre de la Haye un homme à qui il avoit toujours été fort contraire: il

l'a envoyé avant hier à Amſterdam, pour tâcher de gagner M. Hude, dont cet homme a épouſe la niece. Le Prince d'Orange a fort recherché encore tous ces jours-ci le Prince de Naſſau. Benting y alla deux fois avant-hier au ſoir: & ce Prince, qui devoit partir hier pour Amſterdam, à dix heures du matin, ne put monter en carroſſe qu'à une heure ſonnée, M. Benting l'ayant retenu depuis neuf heures & demie juſqu'à ce tems-là. Je n'ai pas appris que Benting ait rien gagné pour cela: cependant, je ne ſuis pas trop ſatisfait que le Prince de Naſſau ait mené avec lui aux Etats-Généraux un des Députés de Friſe, qu'il croit être abſolument à lui, & que je ſai conſerver toujours quelqu'intelligence avec le Prince d'Orange; j'en ai averti le Prince de Naſſau.

J'ai été extrémement ſurpris, Sire, d'apprendre que les principaux des bien-intentionnés, & la plûpart des honnêtes-gens de l'Etat, ſont perſuadés que le Prince d'Orange eſt ſur le point de ſe remettre bien avec le Roi d'Angleterre, & qu'il y a déja quelque peu de correſpondance entre Sa Majeſté Britannique & le Prince d'Orange. Tous ces Meſſieurs en ſont fort alarmés, & m'en ont fait parler par deux ou trois perſonnes. Je les ai aſſûrés du contraire, & j'y ai ajoûté que s'ils croyoient que cela dût arriver, ils devoient encore plûtôt ſonger à diminuer l'Autorité du Prince d'Orange, & s'attacher à Votre Majeſté. Ils le voyent bien; mais, ils n'en agiſſent pas pour cela plus vigoureuſement: car, comme ils ne ſont pas tous auſſi fermes qu'ils devroient l'être, ni auſſi réſolus à ſe ſervir dans cette rencontre des moyens qui ſont néceſſaires pour rétablir la forme de leur Gouvernement; ceux d'entr'eux, qui ont quelque penchant à ſe remettre bien avec le Prince d'Orange, ſe trouvent fortifiés par ces bruits qui ſe répandent ici de tous côtés, & intimident les autres.

Beaucoup de choſes, Sire, contribuent à établir cette opinion, que le Prince d'Orange va ſe

raccommoder avec le Roi d'Angleterre: l'envoi de Silvius en Danemarck en eſt une. On ſait qu'il eſt dans la dépendance entiere du Prince d'Orange, quoiqu'il ait toujours gardé des meſures avec le Duc d'Yorck; mais, j'ai fait voir à M. de Barillon, que dans tout le tems qu'il a été ici, bien qu'il ait écrit ſouvent ce qu'il ſavoit être agréable au Duc d'Yorck, il n'a jamais agi que ſelon les intentions & les intérêts du Prince d'Orange. Le Sieur Chudley a reconnu & a mandé la même choſe, & depuis la nomination de Silvius pour ſon emploi, il n'a pas tardé à faire voir ſon inclination, & ce qu'on doit attendre de lui dans la ſuite, puiſque ſa premiere démarche a été d'aller trouver Van-Buning pour prendre des meſures avec lui. Il en revint hier au ſoir, & doit partir Samedi pour l'Angleterre avec le Sieur Citters, qui eſt auſſi revenu d'Amſterdam depuis deux jours, & qui doit recevoir aujourd'hui ſes Inſtructions du Prince d'Orange.

Ce Prince a mandé à un des Miniſtres du Roi d'Angleterre, (je crois que c'eſt à Mylord Halifax,) qu'il ſe réſerve à écrire fort amplement au Roi d'Angleterre, par le retour du Sieur Citters, des choſes qu'il a ſur le cœur il y a long-tems. Il écrira auſſi à M. le Duc d'Yorck la réſiſtance qu'il trouve dans les Villes de Hollande; ce qui l'oblige à faire des démarches qu'il n'auroit pas faites autrefois.

Toutes ces particularités, Sire, fortifient Van-Buning dans ſes viſions; & bien qu'il ait perdu ſon crédit à Amſterdam, cependant il eſt à craindre que quand il ſe ſervira de toutes les avances du Sieur Citters & de Silvius, il ne trouve moyen d'empêcher les bons deſſeins des autres Bourguemeſtres; car, il ne manquera pas de faire voir que le Roi d'Angleterre, aimant comme il fait la République, & étant ſur le point de recevoir le Prince d'Orange dans ſes bonnes graces, il fera entendre raiſon à ce Prince, & le portera à réta-

blir la bonne union dans la République. D'ailleurs, on s'imagine que le Roi d'Angleterre a fait réflexion aux Remontrances du Prince d'Orange & de Van-Buning, & même de Silvius, qui lui ont repréſenté, que s'il n'y mettoit ordre, les Etats Généraux alloient dépouiller le Prince de ſon Autorité, & ſe jetter entre les bras & ſous la protection de Votre Majeſté.

L'AUTRE choſe, Sire, qui a contribué à faire croire ici, qu'il y a déja quelque correſpondance entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange, eſt l'envoi de Mylord Langſton en Eſpagne, ſans que cette Couronne ait fait aucune ſatisfaction à l'Angleterre. On attribue cette Démarche aux conſeils de Mylord Halifax, & des autres amis du Prince d'Orange.

MAIS Sire, ce qui a le plus contribué à perſuader, que le Roi d'Angleterre eſt dans de bonnes diſpoſitions pour recevoir le Duc de Montmouth & le Prince d'Orange dans ſes bonnes graces, c'eſt le bruit qui court, que le Duc de Montmouth eſt en Angleterre. Comme on ſait les Liaiſons qui ſont entre le Prince & le Duc de Montmouth, on en tire ici des conſéquences qui donnent des impreſſions fort préjudiciables aux intérêts de V. M.

IL peut être, Sire, que ces Raiſonnemens n'ont aucun fondement, & que le Roi d'Angleterre a de tout autres ſentimens: mais, il eſt de mon devoir de rendre compte à Votre Majeſté des bruits qui courent ici, & du mauvais effet qu'ils produiſent.

15 Décembre 1684.

LE Conſeil de Dort s'étant aſſemblé pour délibérer ce que les Bourgeois auroient à faire ſur l'aſſignation qui leur avoit été donnée, de la part de la Cour de Juſtice, de comparoître à la Haye, il réſolut de prendre leur fait & cauſe, & de déclarer que leurs Bourgeois n'étoient pas juſticiables de la Cour de Juſtice en premiere inſtance, & que ce n'étoit que devant les Echevins de leur Ville qu'ils devoient être appellés, & qu'ils étoient obligés de compa-

roître; & cependant ils défendirent aux chefs des Métiers de sortir de la Ville pour comparoître devant qui que ce soit autre que les Echevins de Dort, & leur enjoignirent de faire savoir cet Ordre à tous les membres des métiers.

Je fus informé ce même jour-là, & de très-bonne part, que le Sieur Citters avoit reçû deux Instructions du Prince d'Orange; l'une très-secrette, qu'il avoit fait défense de confier à qui que ce fût, dont un des Articles étoit de remettre M. de Montmouth dans les bonnes graces du Roi d'Angleterre; & une autre qu'il avoit ordre de communiquer à Van-Buning. La vanité de ce Bourguemestre se trouve extrémement flatée par-là: mais il n'a pas assez de jugement pour voir que le Prince d'Orange le perd & le décrédite auprès de ses collegues par cette confidence, & que dans le tems qu'on tire de lui toutes les lumieres que l'on peut, on n'a d'autre dessein que d'empécher qu'il n'entre dans les vues de Messieurs d'Amsterdam, par l'espérance qu'on lui donne que le Prince se raccommodant avec le Roi d'Angleterre, il pourra aussi faire sa paix: c'est en quoi il se trompe beaucoup; car, le Prince le perdra, dès qu'il en trouvera les moyens.

L'Envoyé d'Angleterre n'avoit eu aucune connoissance de tout cela, & se reposoit tranquillement sur l'assurance que Citters lui avoit donnée qu'il n'avoit pas encore ses Instructions: mais, comme je découvris, qu'elles consistoient presque toutes dans une justification de la conduite du Prince d'Orange, qui prétendoit faire voir qu'il n'avoit aucun tort à l'égard du Roi d'Angleterre, & qui se plaignoit fortement du Sieur Chudley, je lui en donnai Avis, afin qu'il pût instruire M. le Duc d'Yorck de toute cette intrigue avant que le Sieur Citters fût arrivé en Angleterre. J'ajoutai même, que si l'on vouloit bien faire réfléxion en Angleterre à la Conduite du Prince d'Orange, on connoîtroit aisément, que ce Prince n'avoit d'autre

but que de faire enforte que le Roi de la Grande-Bretagne fût satisfait de lui pour le passé, sans s'engager à prendre d'autres sentimens pour l'avenir.

19 Décembre 1684. Le Prince d'Orange, ayant vû depuis la Treve, que quelques personnes de l'Etat ne faisoient pas tant de difficulté de me venir voir qu'auparavant, voulut rompre ce Commerce, & déclara plus hautement qu'il n'avoit encore fait, que ceux qui rendroient la moindre Civilité à un Ministre de France, ne seroient pas de ses amis : &, en effet, tous ses courtisans, & ceux de l'Etat qui ont quelque egard pour lui, s'abstiennent bien plus qu'auparavant de venir chez moi ; mais ceux d'Amsterdam continuent à me venir voir publiquement, & à recevoir mes visites sans scrupule, toutes les fois qu'il se présente quelque Affaire. Mais, comme cela ne me facilite pas les moyens d'être instruit régulierement de ce qui se passe, ce qui ne se peut faire aisément, & sans être remarqué, que par un Commerce continuel & familier des personnes de l'Etat ; j'ai la même peine que j'ai eue auparavant, & il faut que j'observe les mêmes mesures pour être informé de ce qui se traite ici de plus secret.

Je mandai pour la quatrieme fois, que le Duc d'Yorck se trompoit ; que Silvius, qu'on avoit envoyé en Danemarck, & en qui il se confioit entiérement, n'étoit pas à lui, mais au Prince d'Orange : l'évenement ne l'a que trop justifié.

Lettre du Roi, du 14 Decembre 1684. Le Roi me manda, qu'il avoit fait examiner une seconde fois les raisons qui avoient été alléguées en dernier lieu par les Marchands de Vin Hollandois, dont les effets avoient été vendus à Dunkerque ; mais, qu'elles ne s'étoient pas trouvées valables pour en empêcher la confiscation en faveur des Armateurs.

21 Décembre 1684. Les Bourgeois de Dort, qui avoient été assignés séparément à comparoître depuis lundi dernier jusqu'à aujourd'hui devant la Cour de Justice à la Haye, n'y sont pas venus, les Bourguemestres de leur

leur Ville leur ayant défendu de s'y rendre. Ces Bourguemestres délivrerent avant-hier une Réponse à l'Ecrit que le Prince d'Orange avoit donné il y a dix jours. Elle fut lûe dans l'Assemblée de Hollande, & fut trouvée si forte & si péremptoire que quelques-uns de ceux qui étoient entrés dans les sentimens du Prince d'Orange, commencerent à changer d'Avis; de sorte que des Députés qui sont à lui, témoignerent que cette Affaire leur consommoit beaucoup de tems, qu'ils employeroient plus utilement aux Affaires de l'Etat, & qu'il étoit mieux de ne plus parler de celle-là: mais ceux d'Amsterdam, de Delft, & de Schidam, repartirent qu'il n'y avoit point d'Affaire dans laquelle les Etats fussent plus intéressés que dans celle de Dort, & qu'il falloit la poursuivre & la terminer dans les Etats de Hollande.

On est ici dans une grande attente de ce que déviendra cette Affaire. Plus on va avant, plus ceux de Dort trouvent d'appui dans les autres Villes, qui sont encouragées par la fermeté de Dort & d'Amsterdam, & qui reconnoissent tous les jours de plus en plus la conséquence de cette Entreprise du Prince d'Orange: aussi les Bourguemestres de Dort dirent avant-hier, à des personnes de l'Etat, que l'Affaire, sur laquelle le Prince les attaquoit, étoit la même qui fit révolter les Provinces-Unies contre le Roi d'Espagne.

La maniere dont le Prince d'Orange en usa, lorsqu'il alla il y a dix jours dans l'Assemblée de Hollande, a beaucoup contribué à ouvrir les yeux à la plûpart des gens de ce pays; car, après qu'il eut exposé tout ce qu'il avoit à dire contre Messieurs de Dort, & que les Députes des Villes eurent répondu qu'ils en communiqueroient à leurs Supérieurs, il sortit des Etats de Hollande, qui continuerent à parler de cette Affaire par forme de discours; & comme cette Discussion n'étoit pas avantageuse au Prince, le Pensionnaire Fagel lui envoya incontinent Benting. Ce Prince rentra dans

l'Assemblée, & leur dit, sans s'asseoir, qu'il les trouvoit bien hardis d'oser parler d'une Affaire après qu'il s'étoit retiré, & sur laquelle ils avoient déclaré qu'ils en communiqueroient à leurs Principaux; après quoi, il leur tourna le dos, & se retira. Un des fondemens que le Prince d'Orange a posés, dans l'Ecrit qu'il donna le même jour à l'Assemblée pour soutenir ses Droits contre Messieurs de Dort, a fait aussi un très-mauvais effet contre lui; car, il soutient, que toutes les Prérogatives de Souverain, qui ne sont pas marquées dans la spécification des Droits qui appartiennent aux Villes, lui sont déferées. Cet Argument prouveroit, que le Droit de Souveraineté des Rois d'Espagne seroit dévolu à la personne du Prince d'Orange, & qu'il n'en seroit resté aux Villes, qu'autant qu'elles en ont obtenu par des Concessions, ou par des Privileges particuliers: au lieu qu'il est certain, que les Etats de Hollande ont tout le Droit de Souveraineté; & que le Prince d'Orange n'a d'autres Prérogatives, que celles que les Etats lui ont accordées, en qualité de leur Gouverneur. Messieurs d'Amsterdam firent une Réponse très-forte à cet Ecrit du Prince d'Orange.

La Ville de Leyde, ayant témoigné dans la derniere Séance des Etats de Hollande, qu'elle ne souffriroit pas que l'on comptât les voix des Villes de Gorcum, & de Schonhoven, puisque leurs Députés demeuroient toujours à la Haie, & sans aller rendre & rapporter à l'Assemblée le résultat de leurs Villes; le Pensionnaire Fagel n'a pû empêcher le Député de Gorcum d'aller communiquer à ses Supérieurs l'Affaire de Dort: il en a rapporté un Résultat conforme aux intérêts de la République.

Le Pensionnaire Fagel, qui est maître des Députés de ces deux petites Villes, les avoit empêchés, depuis six mois, de rien communiquer à leurs Supérieurs, & les avoit fait opiner dans toutes les Affaires selon son bon plaisir. Je ne sai encore

ce qui eſt arrivé à l'égard de Schonhoven : mais je ſai que le Prince d'Orange y a mis depuis peu quelques Compagnies de Cavalerie, par le moyen deſquelles il pourroit dans le beſoin faire approuver la conduite que le Député de cette Ville tient ici dans l'Aſſemblée.

Mrs. d'Amſterdam occuperent preſque toute la premiere ſéance de l'Aſſemblée, qui commença le vingtieme de Décembre. Ils poſerent pour fondement la néceſſité abſolue, dans laquelle ils trouvoient la Province d'uſer d'un grand ménage dans l'adminiſtration de ſes Finances, ſans quoi il ſeroit abſolument impoſſible de les rétablir, d'acquitter les ſommes immenſes dont elle ſe trouve en arriere, & de faire gouter au peuple les fruits & les avantages de la paix dont l'Etat joüiſſoit. Sur ce fondement, ils donnerent à l'Aſſemblée quatre Points à conſidérer.

1o. Si l'on ne doit pas retrancher quelques Officiers-généraux, & diminuer les appointemens des autres, puiſque n'étant pas obligés de faire aucun équipage, ni d'aller en campagne, ils pouvoient ſe paſſer des grands appointemens qu'ils touchoient?

2o. Si l'on ne trouvoit pas à propos de faire une Réduction des Troupes, & à quoi l'Aſſemblée jugeoit que dût aller cette Réduction?

3o. Si l'on n'étoit pas d'Avis de retrancher ſur la quantité de Miniſtres que les Etats-Généraux tiennent dans preſque toutes les Cours de l'Europe?

4o. Si l'on n'étoit pas d'Avis de retrancher ſurtout la grande dépenſe que la Province faiſoit pour entretenir des Correſpondances ſecretes?

Ce Point regarde directement le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, qui diſpoſent pour ce ſujet d'une groſſe ſomme, ſans en rendre compte à perſonne.

On nomma des Commiſſaires pour examiner cet Ecrit, & en faire le rapport.

Je ſavois de très-bonne part, que la Réſolution

de Meſſieurs d'Amſterdam étoit de diminuer les Appointemens des Officiers Généraux, & de retrancher abſolument ceux du Comte de Waldeck.

BIEN* que les autres choſes, que Meſſieurs d'Amſterdam font en leur particulier, pour la ſûreté de leur Ville, & pour ſe garantir d'une ſurpriſe, ne ſoient d'aucun effet pour le ſuccès des Affaires publiques, cela ne laiſſe pas néantmoins de marquer ouvertement quelque animoſité, & faire voir ſurtout l'extrême défiance qu'ils ont du Prince d'Orange. Ils font paliſſader les endroits de l'enceinte de leur Ville où il y a le plus à craindre; ils mettent de diſtance en diſtance, & ſur les avenues des canaux, des pontons avec du canon: & ſur le Tay, où eſt le Port, ils ont deux Bâtimens avec de l'Artillerie. Ils ont fait pluſieurs Magaſins ſur les Remparts, où le canon & les munitions ſont prêtes, pour pouvoir en trois heures les mettre en Batterie, & le faire ſervir.

Lettre du Roi du 21 Décembre 1684.

LE Roi me manda, que juſqu'à ce que les Villes fuſſent bien déterminées ſur toutes les meſures qu'elles avoient à prendre, & qu'il m'eût fait ſavoir ſes intentions ſur le compte que je lui avois rendu, je ne les devois aſſurer qu'en termes généraux de ſa bonne-volonté, ſans entrer dans des engagemens plus formels. Il eut été bon néantmoins dans ces conjonctures de les encourager, & de les attacher à la France par quelque-choſe de réel & de poſitif.

28 Décembre 1684.

J'OBTINS que l'on fît une Réprimande au Réſident des Etats-Généraux à Conſtantinople, qui avoit mis les Hollandois, demeurans à Alep, ſous la Protection du Conſeil d'Angleterre, & qu'on lui envoyât un ordre bien précis de remettre les Hollandois ſous la Protection du Conſeil de France.

28 Décembre 1684.

LE Sieur Muys, dit à quelques perſonnes ſamedi dernier, avant que de retourner à Dort, qu'il ſavoit bien que le Deſſein du Prince d'Orange étoit de le faire arrêter; mais que cela ne l'em-

pêcheroit pas de se trouver à Dort, pour y soutenir les Droits de sa Ville, & qu'il hazarderoit volontiers un voyage à Lowenstein pour le bien de sa Patrie. Le Prince d'Orange a été informé de ce discours, & en est extrémement offensé.

CEPENDANT, il fit assigner par la Cour de Justice le Bailli & les Echevins de Dort, pour venir déclarer si l'on n'avoit point fait de brigues dans la Nomination des Prudhommes qui ont élû les Magistrats. Le Bailli se présenta, il ne pouvoit s'en exempter étant dépendant immédiatement de la Cour de Justice: mais, les Echevins ne comparurent point le premier jour.

MAIS, Mrs. de Dort ayant changé d'Avis sur l'Assignation qui avoit eté donnée par la Cour de Justice à leurs Echevins, & croyant qu'il étoit plus à propos d'envoyer quatre de leurs Echevins à la Haye, avec deux Sécretaires, pour déclarer nettement leurs Sentimens au Prince d'Orange, que de demeurer dans le silence, ils les députerent. Ces six personnes allerent trouver le Prince d'Orange, qui avoit fait venir dans sa chambre la Cour de Justice, dont il est le Chef. Il leur déclara, que la Cour de Justice les avoit envoyé querir, pour savoir d'eux si les chefs des Métiers avoient fait sermens entre leurs mains, & s'ils n'y avoit point eu de cabale ni de suggestion dans la derniere Nomination des Prudhommes, qui avoient choisi ceux qui composent le Conseil de Ville. Les Echevins répondirent au Prince d'Orange, qu'ils ne pouvoient répondre à la Cour de Justice, ni à lui non plus, quand il seroit accompagné des Officiers de Justice: &, quelques menaces qu'il leur fît, il n'en put jamais tirer autre chose. On interrogea le Bailli de Dort sur 172 Articles: il ne répondit sur aucun au gré du Prince d'Orange. 29 Décembre 1684.

MRS. d'Amsterdam donnerent dans ce même tems-là des Remontrances qu'ils firent sur l'état présent de la Republique, & sur le ménage qu'il y auroit à faire. Cet Ecrit est trop long, & je ne

rapporterai point tout ce qu'il contient en détail, parce que cela ne regarde que le dedans du Gouvernement, quoiqu'il y ait auſſi des choſes fort importantes, & qu'ils attaquaſſent directement, & avec beaucoup de hardieſſe, le Prince d'Orange; prétendant qu'il avoit uſurpé une autorité qui n'étoit pas légitime, & que n'avoient jamais eue les Comtes de Hollande leurs véritables & naturels Souverains. On voit auſſi dans cet Ecrit les ſentimens de Mrs. d'Amſterdam ſur tout ce qu'ils vouloient faire pour abbaiſſer par d'autres endroits l'Autorité du Prince d'Orange; comme quand ils diſent qu'ils prioient les Etats de Hollande d'examiner ſérieuſement, ſi, tant que les Pays-Bas Eſpagnols ne ſont pas en de plus fortes mains qu'ils ſont à cette heure, l'Etat ne peut pas être conſidéré comme en ſureté de ce côté-là, ſans entretenir toutes les Places fortifiées qui ſont de l'un & de l'autre côté de la Meuſe & de l'Eſcaut, avec la Ville de Maeſtricht, & ſi (ce que Dieu veuille empêcher) leſdits Pays-Bas Eſpagnols venoient à tomber entre les mains de la France, ſavoir ſi alors cet Etat pourroit pourvoir & fournir aux frais de la poſſeſſion de Maeſtricht, Grave, Heusden, Gertruydemberg, Bolduc, Breda, Willemſtat, Clunder, Hulſt, Slus, Berg-op-Zoom, le Sas de Gand, & donner ordre en même tems à la défenſe du Rhin & de l'Iſſel, & de tous les autres lieux par où cette Province & les autres peuvent être aſſaillies & envahies; & ſi par conſéquent il ne faut pas examiner ſérieuſement, ſi en creuſant les Rivieres, & par d'autres moyens propres à mettre la Province ſous l'eau en cas de néceſſité, ainſi que par le maintien de Fortifications des Places ſur leſdites Rivieres, qui ſont le mieux ſituées pour être ſecourues, & pour paſſer ſur les Terres de Brabant & de Flandre, il ne ſeroit pas mieux pourvû à la ſureté de l'Etat qu'il ne l'eſt préſentement. Les deux Colleges de l'Amirauté firent auſſi des

Remontrances aux Etats-Généraux, ſur le mauvais état où étoient les Affaires de la Marine.

Le Prince d'Orange, indigné contre le Bailli de Dort, pour ne l'avoir pas ſatisfait par les réponſes qu'il fit aux interrogations des Commiſſaires, le fit interdire par la Cour de Juſtice, ſans aucune autre raiſon que parce qu'il n'avoit pas aſſez fortement aſſiſté les Commiſſaires qui avoient été à Dort, n'ayant pas obligé de comparoître ceux qui étoient aſſignés, & auſſi parce que, contre l'intention de la Cour, il avoit aſſiſté au ſerment que les chefs des Métiers avoient fait d'avoir procédé en la Nomination des Prudhommes, avec ſincérité & ſelon les Lois. Cette procédure étoit regardée comme la derniere violence qu'on pouvoit faire contre un homme de bien, & ne ſervoit qu'à animer davantage ceux de Dort contre le Prince d'Orange.

Le Bailli préſenta Requête au Grand-Conſeil, dès le même jour, à huit heures du ſoir, & demanda d'être reçû Appellant des Procédures que la Cour de Juſtice avoit faites contre lui, & d'être maintenu par proviſion dans l'exercice de ſa Charge. Cela parut fort hardi; premierement, parce que ce n'étoit qu'un particulier, & non la Ville de Dort, qui avoit ôſé préſenter cette Requête; en ſecond lieu, parce que la Charge de ce particulier dépendoit immédiatement & uniquement de la Cour de Juſtice; cela marquoit fort la décadence de l'Autorité du Prince d'Orange, ſi cette Affaire eût été ſoutenue au-dedans & au-dehors; mais elle ne le fut d'aucun côté. 4 Janvier 1663.

Le Grand-Conſeil envoya par trois différentes fois demander à la Cour de Juſtice les raiſons qu'elle avoit eues d'interdire le Bailli de Dort: mais, la Cour de Juſtice ne pouvant rien alléguer de bien ſolide pour cela, le Grand-Conſeil le reçut Appellant, avec défenſe à la Cour de Juſtice de le troubler dans la joüiſſance de ſa Charge, qu'on lui

permit d'exercer, jusqu'à ce qu'autrement, par le Grand-Conseil, en eût été ordonné.

Le Prince d'Orange fit commettre un autre Bailli de Dort par la Cour de Justice, & envoya quérir une seconde fois les Echevins de cette Ville: mais, ceux-là ayant vû trois Conseillers de la Cour de Justice dans la chambre du Pr. d'Orange, refusérent de lui parler.

Mrs. d'Amsterdam, de leur côté, renouvellérent leurs Gardes depuis une nouvelle gelée qu'il fit, & se preparerent si ouvertement à se défendre, que tout le monde en fut surpris, parce qu'on ne pouvoit s'imaginer, que le Prince osât rien entreprendre contre cette Ville. Je fus même étonné de ce qu'ils me firent dire, que le Prince de Nassau leur avoit donné Avis à son retour de la Haye, que le Prince d'Orange avoit dessein de les attaquer, & qu'il prendroit son tems pour cela.

Il ne manquoit au Prince d'Orange que d'être maltraité par ses bons amis les Espagnols. C'est ce qu'ils firent alors: car, après lui avoir promis de le payer des prétentions qu'il avoit en vertu du Traité de Munster, & lui avoir dit que le Marquis de Grana en avoit ordre; & après l'avoir engagé à tenir pendant quatre ans un homme à Bruxelles, pour la liquidation de toutes ses Prétentions, le Marquis de Grana s'expliqua, qu'il n'avoit aucun ordre d'Espagne pour les terminer. Et comme il fit la même Déclaration touchant la somme que le Roi d'Espagne devoit aux Amirautés (qui montoit à trois millions huit cent mille florins en principal, & avec les intérêts, & autres frais extraordinaires, à six millions de florins,) les Etats-Généraux prirent Résolution de presser vivement les Espagnols pour le payement des sommes qu'ils devoient au Prince d'Orange & à leurs Amirautés: l'Affaire du Prince d'Orange avec les Espagnols a été depuis ce tems là accommodée.

On a toujours accoutumé, depuis l'établissement de la République, de faire régler l'Etat de Guerre

dans la Province de Hollande, avant que d'en délibérer dans les autres, parce que celle-là payant plus que pas une, & étant d'une plus grande considération, les autres suivent ses Avis. Mais, comme le Prince d'Orange appréhendoit que Messieurs d'Amsterdam ne fissent résoudre une Cassation dans la Province de Hollande, il envoya Dickfeld à Utrecht, pour y faire promptement arrêter l'Etat de Guerre de 1685. On n'a pas doute, que le Sieur Dickfeld n'obtint tout ce qu'il voudroit, vû son grand Crédit dans toute la Province, & l'Autorité du Prince d'Orange, sur-tout après avoir ôté neuf Personnes du Conseil d'Utrecht, depuis la conclusion de la Trêve. Cependant, le Sieur Dickfeld est revenu sans avoir pû rien obtenir, cette Province ayant positivement refusé de délibérer sur l'Etat de Guerre, jusqu'à ce que celle de Hollande eût formé sa Résolution.

JE découvris, que M. le Prince d'Orange prenoit encore de plus fortes liaisons avec le Duc de Montmouth; qu'il avoit obligé la Princesse d'Orange d'aller au Prêche de Jurieu, ce qui parut fort surprenant, non-seulement parce que ceux de la Religion Anglicane ne vont point aux Prêches des Presbytériens; mais encore parce que Jurieu avoit écrit des Livres fort insolens contre le Roi d'Angleterre, & qu'il avoit traduit en François, & présenté publiquement au Prince d'Orange le Livre où le Duc d'Yorck étoit accusé d'avoir coupé la gorge au Comte d'Essex dans la prison. 4 Janvier 1685.

COMME le Prince d'Orange avoit fort maltraité Chudley, jusqu'à lui mettre devant le nez le bout de sa canne, & que cela avoit obligé le Roi d'Angleterre de lui défendre de voir ce Prince; on ne fut pas longtems sans le révoquer; cette satisfaction, qu'on donna au Prince d'Orange, fit un très-mauvais effet, & marqua bien de la foiblesse

MESSIEURS d'Amsterdam eurent beaucoup d'inquiétude, sur ce que le Prince d'Orange avoit fait 5 Janvier 1685.

sortir de Maestricht quelques Régimens de Cavalerie pour venir du côté de Hollande. Ils renforcerent leurs Gardes, & firent trois nouveaux Colonels pour commander leurs Troupes. Je mandai au Roi, que je ne les détromperois pas là-dessus; mais que je ne croyois point que cela les regardât.

9 Janvier 1685. LE Prince d'Orange ne se donna pas le loisir d'attendre le succès de la Négociation du Sieur Citters, pour faire venir à la Haye le Duc de Montmouth: aussi paroissoit-il n'avoir donné ces Instructions à ce Ministre que par maniere d'acquit, pour satisfaire aux Remontrances de Mylord Halifax. Il a donc prié M. de Montmouth de venir faire un tour à la Haye. M. de Montmouth y arriva Samedi a huit heures du soir, comme il étoit attendu. Benting ne manqua pas de l'aller trouver à l'Hôtellerie, & l'emmena chez le Prince d'Orange, qui le reçut avec de grandes démonstrations de joie. Le Duc de Montmouth monta quelque tems après dans l'appartement de la Princesse d'Orange. Cette Princesse ne vouloit point recevoir de visite, par-ce qu'il n'y avoit pas une Dame de la Haye qui fût venue chez elle, à cause que c'étoit la veille de la Cêne, & qu'elle étoit déja à demi déshabillée: mais, le Prince d'Orange l'obillgea de s'habiller; & d'aller dans sa chambre d'Audience, pour y recevoir M. de Montmouth: il monta lui-même incontinent après, & le pria de vouloir bien loger dans l'Hôtel du Prince Maurice, & lui offrit tous ses Domestiques pour l'y servir. On ne peut assez s'étonner ici de cette nouvelle Démarche du Prince d'Orange, & on ne comprend point comment, dans le même tems qu'il fait assurer le Roi d'Angleterre qu'il a abandonné M. de Montmouth, il le fait venir à la Haye, & lui fait tant de caresses.

LE Prince d'Orange fit procéder contre l'ancien Bailly de Dort, & ordonna à des Huissiers de la Cour d'aller à Dort, avec des Sergens de la Cour, pour l'arrêter.

Pour ce qui est de ceux de Dort, il se contenta de les faire simplement avertir qu'ils ne pouvoient procéder légitimement à la Nomination, qu'ils font tous les ans la veille des Rois, des Députés qui remplissent les différens Colleges de la Province de Hollande; mais, ils ne laisserent pas de le faire, & écrivirent au Prince qu'ils n'avoient pû s'empêcher de suivre l'usage ordinaire, & de faire l'Election de leurs Députes dans le tems marqué par les Reglemens.

Le Prince d'Orange n'a aucun Droit sur la Nomination du Magistrat d'Amsterdam, excepté sur les Echevins, ainsi que sur ceux de toutes les autres Villes, à cause qu'ils sont préposés pour rendre la Justice, & que le Prince, comme Gouverneur, est Chef de la Cour de Justice de Hollande, & de toutes les Justices particulieres des Villes. Messieurs d'Amsterdam ont donc accoûtumé tous les ans, vers le vingtieme de Janvier, de présenter quatorze personnes au Prince d'Orange, dont il choisit sept pour être Echevins. Il doit faire cette Election dans huit jours de tems. Messieurs d'Amsterdam, qui croyent que le Prince d'Orange pourroit bien les faire traîner comme il a fait à l'égard des autres Villes, prirent il y a quatre jours Résolution, que si le Prince ne faisoit l'Election des sept Echevins dans les huit jours qui lui sont donnés pour cela, ils les choisiroient eux-mêmes dès que ce terme seroit expiré.

Le long séjour que le Sieur Span, Général de Brandebourg, & fort attaché à M. le Prince d'Orange, fit à la Haye, fut suspect à beaucoup de personnes; & ce qui redoubla la défiance que j'en eus, fut que je fus averti que M. Damerongue, qui avoit souhaité jusqu'alors de demeurer encore quelque tems à Berlin, écrit à ses Maîtres qu'il alloit hâter son retour, ayant à leur communiquer des choses de Conséquence, qu'il ne pouvoit confier à la plume.

Les Etats de la Province de Groningue ont fait une chose qui est sans exemple: ils ont fait une

Réduction des Troupes qui sont sur leur Répartition, sans l'avoir communiqué aux Etats-Généraux, & encore moins au Prince d'Orange. Ils ont cassé six à sept hommes par compagnie, & ont réduit à quarante hommes une Compagnie qu'ils entretiennent dans Embden, & qui étoit de cent deux hommes, & ont fait entendre, que si les Etats-Géneraux trouvent à propos de faire une plus grande Réforme, ils s'y conformeroient très-volontiers.

Le Prince d'Orange, ne pouvant obténir que le haut Conseil, qui étoit composé de bons Républiquains, révoquât son Jugement à l'égard du Bailly de Dort, obligea la Cour de Justice, dont il disposoit plus aisément, par le moyen du Sieur Alwin qui en étoit Conseiller, & qui, par son esprit intriguant & sa capacité, y avoit beaucoup de crédit, à déclarer qu'elle poursuivoit criminellement l'Affaire du Bailly de Dort: il empêcha par ce moyen le haut Conseil d'en recevoir l'Appel, la Cour de Justice jugeant en dernier ressort les Affaires criminelles.

Le Prince d'Orange trouva moyen, par quelques Villes qui dépendoient de lui, d'empêcher qu'on ne parlât de cette Affaire pendant deux ou trois jours dans la Province de Hollande; & fit déclarer pendant ce tems-là, par la Cour de Justice, que la Nomination, que la Ville de Dort avoit faite de ses Régens n'étoit pas valable, & envoya l'Officier de la
12 Janvier 1785. Cour de Justice pour aller se saisir du Bailly de Dort, & fit partir en même tems deux Commissaires de cette Cour, avec ordre de déclarer, que la Cour de Justice avoit cassé la Nomination qui avoit été faite des Magistrats de Dort, comme contraire aux Réglemens; de sommer le Bourguemestre-Régent de faire procéder à une autre Nomination, & en cas de refus, de citer les chefs des Métiers, & de procéder eux-mêmes à une autre Nomination; de faire prendre le Bailly par l'Officier qui étoit parti le jour précédent pour cela.

LE Prince d'Orange continuoit toujours d'accabler le Duc de Montmouth de Caresses: & lui qui est flegmatique, & qui n'aime aucun divertissement, encore moins celui de la Danse, passoit néantmoins quelquefois une partie de la nuit à danser avec les filles de la Princesse d'Orange, & avec le Duc de Montmouth. 11 Janvier 1685.

M. Benting, & d'autres Amis du Prince d'Orange, disoient hautement, que le Prince ne faisoit aucune Démarche à l'égard de M. de Montmouth, que du consentement du Roi de la Grande-Bretagne; & assuroient que dans le voyage que M. de Montmouth avoit fait en Angleterre, il avoit vû en particulier Sa Majesté Brittannique.

ON avoit fait imprimer en Hollande un livre fort insolent contre le Roi d'Angleterre, & contre M. le Duc d'Yorck, que l'on accusoit nommément d'avoir fait couper la gorge au Comte d'Essex. Chudley eut ordre d'en faire des plaintes, & devoit se plaindre pareillement d'un autre Livre beaucoup plus insolent, à ce qu'il dit, que je n'ai pas vû, parce qu'il n'a point encore été traduit en François, & qu'il ne se vend pas si publiquement. J'avois déja eu l'honneur de mander à Sa Majesté, que Jurieu avoit présenté au Prince d'Orange la Traduction du Livre du Comte d'Essex comme son Ouvrage; que le Prince l'avoit reçû, & qu'il avoit obligé après cela la Princesse d'Orange d'aller malgré elle au Prêche du Sieur Jurieu.

LE haut Conseil prétendit que la Cour de Justice n'étoit pas en droit de déclarer que l'Affaire du Bailly étoit criminelle. Leur Contestation fut portée devant des Commissaires de la Province de Hollande, où le Prince d'Orange se trouva. Les Députés d'Amsterdam, qui étoient de ces Commissaires, expliquerent leurs Avis en termes assez forts, dont le Prince d'Orange se plaignoit extrémement, disant que si le moindre Bourgeois avoit une Affaire devant eux, ils l'écouteroient; & que 12 Janvier 1685.

qu'il s'agiſſoit de décider de ſes droits, & de ceux de la Cour de Juſtice, on expliquoit ſes ſentimens avant que d'avoir entendu ſes raiſons; que cela faiſoit voir la partialité de Meſſieurs d'Amſterdam pour ceux de Dort; & l'animoſité qu'ils avoient contre lui.

15 Janvier 1685. LE Prince d'Orange, qui s'étoit rendu Maître de la Cour de Juſtice, par le moyen du Sieur Alwin, qui en étoit un des Conſeillers, s'en voulut ſervir pour opprimer, ſous un prétexte ſpécieux, la liberté des Villes de Hollande, en venant à bout de ce qu'il avoit entrepris contre celle de Dort: ainſi il faiſoit tous ſes efforts pour en ôter la connoiſſance à la Province de Hollande. C'eſt pour cette raiſon que ſes créatures y avoient déclaré huit jours auparavant, qu'ils n'étoient pas inſtruits ſur cette Affaire, quoiqu'ils euſſent eu quatorze ou quinze jours pour en délibérer dans leurs Villes. On remit donc au 16 de Janvier 1685 à entrer dans les Etats de Hollande: mais, les Conteſtations continuant toujours entre le Haut-Conſeil & la Cour de Juſtice, ſur l'Appel interjetté par le Bailly, s'étant pourvû pardevers les Etats de Hollande, ils nommerent des Commiſſaires des Nobles & des dix premieres Villes, pour entendre les Députés du Haut-Conſeil & de la Cour de Juſtice; cette conférence ſe tint le jeudi, onzieme du même mois, à quatre heures après midi. Le Sieur Hop, Pere du Penſionnaire d'Amſterdam, & Doyen des Conſeillers du Haut-Conſeil, parla avec une hardieſſe & une éloquence extraordinaire; de ſorte que le Penſionnaire Fagel, qui en appréhendoit l'iſſue, & qui avoit ſes deſſeins, propoſa au nom des Nobles de remettre la Conférence au lendemain matin, ſous prétexte d'entendre ces Députés ſéparément, en leur ordonnant en même tems de mettre leurs raiſons par écrit, & de comparoître le lendemain à onze heures du matin à l'Aſſemblée de Hollande: mais, les Etats s'étant aſſemblés le vendredi pour cet effet, Muys fut bien ſurpris lorſ-

qu'on le vint avertir que les Commiſſaires de la Cour de Juſtice venoient de partir pour Dort, avec la commiſſion dont j'avois eu l'honneur de rendre compte à Sa Majeſté ce jour-là. Il prit ſur le champ l'Avis des autres Députés de Dort, & déclara enſuite au nom de leur Ville à l'Aſſemblée, que jamais on n'avoit vû un pareil Attentat, ni de telles Entrepriſes; qu'ils prenoient congé de la compagnie, & que c'étoit peut-être pour la derniere fois qu'ils y paroiſſoient; qu'ils s'en alloient à Dort, où leur préſence étoit néceſſaire, & où ils ſauroient bien faire tout ce que les anciens Romains faiſoient, *pro aris & focis.* Ceux d'Amſterdam déclarerent, qu'ils avoient à faire chez eux juſqu'au mardi ſuivant.

JE mandai au Roi, que j'avois pris la liberté de reprendre une partie de ce que j'avois eu l'honneur de mander les deux derniers ordinaires à Sa Majeſté, pour lui faire mieux connoître, que ce dernier envoi des Commiſſaires à Dort n'étoit pas comme les premiers une ſimple Entrepriſe du Prince d'Orange, mais un Violement formel des Lois de la République, un Mépris de la Souveraineté des Etats de Hollande, & une Supercherie du Penſionnaire Fagel, qui ayant fait remettre à quelques jours l'Affaire générale de Dort, & enſuite celle du Bailly, pour délibérer ſur l'une & ſur l'autre dans les Etats de Hollande, envoyoit cependant exécuter les Sentences de la Cour de Juſtice contre ceux de Dort; ce qui faiſoit dire à tous qu'il falloit que ces Commiſſaires reconnuſſent un autre Souverain que les Etats du pays. Je crus auſſi que Sa Majeſté jugeroit par le récit de ces circonſtances, de quelle maniere cette Affaire devoit être priſe dans les Etats.

LES Commiſſaires de la Cour de Juſtice arriverent un vendredi matin à Dort, & ordonnerent au Bourgemeſtre-Régent d'aſſembler ce même jour le Conſeil de Ville. Il s'en excuſa ſur ſon indiſpoſi-

tion, & témoigna qu'il ne pourroit convoquer aucune Assemblée le lendemain, qui étoit la veille de la Cene, ni le Dimanche qui en étoit le jour; mais, qu'il la convoqueroit pour le Lundi. Ces Commissaires envoyerent en même tems leur Officier à la maison du Bailly de Dort, pour l'arrêter: mais, ils ne l'y trouverent point, de sorte qu'ils manderent au Prince d'Orange, qu'ils n'espéroient aucun bon succès de leur Commission, à moins que le Prince ne les appuyât de son Autorité.

18 Janvier 1684. LE Conseil de Dort s'etant assemblé, de quarante huit personnes dont il est composé, il n'y en eut que cinq pour les factieux, malgré les Cabales & les Intrigues du Sieur Alwin, qui avoit son frere à Dort, & qui étoit en partie cause de cette Affaire.

LES Commissaires de la Cour de Justice convoquerent les Echevins: mais, ils n'eurent pas plus de satisfaction. Cependant, les Etats de Hollande s'étoient Assemblés sur les Affaires de Dort: il y eut de fort grandes Contestations, le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, ayant trouvé moyen de gagner plusieurs petites Villes, & de corrompre leurs Députés par de l'argent. Toutes ces supercheries embarrassoient beaucoup les honnêtes gens; car, on ne pouvoit former de Résolution dans la Province de Hollande, pour arrêter les mauvaises procédures de la Cour de Justice, & s'opposer par ce moyen aux Entreprises du Prince d'Orange.

LES Députés d'Amsterdam ne laisserent pas, malgré tout cela, d'exposer l'Avis de leur Ville dans toute son étendue. Ils parlerent pendant plus de deux heures avec beaucoup de véhémence, & s'expliquerent fortement contre les Commissaires de la Cour de Justice; déclarant, qu'ils meritoient une punition exemplaire. Cependant, apres cette belle Déclaration, ils prirent une Conclusion assez modéré, proposant de terminer à l'amiable ce Différend

entre

entre le Prince d'Orange & la Ville de Dort, & qu'en attendant on ordonneroit une surséance à la Cour de Justice; mais ils ne purent avoir la pluralité des voix: ainsi on résolut seulement de terminer l'Affaire à l'amiable, sans ordonner de surséance aux Commissaires de la Cour, quoique le Sécretaire de Dort représentât fortement, que dans le tems qu'on feroit venir les Députés de Dort pour chercher des voies d'accommodement, les Commissaires de la Cour de Justice, qui demeuroient à Dort, pourroient faire convoquer les chefs des Métiers, & procéder à une nouvelle Nomination.

En effet, les Commissaires de la Cour de Justice, qui étoient à Dort, se mirent en devoir de faire assembler les chefs des Métiers, pour procéder à une nouvelle Nomination: mais, les Régens de Dort s'y opposerent avec vigueur, & défendirent aux chefs des Métiers de comparoître à aucune assignation.

Le Prince d'Orange ne savoit quelles caresses faire au Duc de Montmouth; il y avoit bien souvent de nouveaux bals & de nouvelles parties entr'eux: quatre ou cinq jours auparavant, ils avoient été en traîneau sur la glace, avec la Princesse d'Orange, à une maison du Prince, qui est à trois lieues de la Haye; &, lorsque l'on dansoit, c'étoit le Duc de Montmouth qui menoit la Princesse d'Orange. Il alloit réglement tous les jours au dîner de cette Princesse, bien qu'elle mangeât seule & en particulier; & ensuite il alloit dîner avec le Prince d'Orange. On remarqua même, que cette Princesse, qui ne se promenoit jamais à pié dans les lieux publics, alloit presque tous les jours dans le mail, qui est dans un bois très-agréable, aux portes de la Haye, & que M. de Montmouth s'y trouvoit fort régulierement; & on ne comprenoit pas comment le Prince d'Orange, qui est né le plus jaloux de tous les hommes, souffroit tous les airs de galanterie, dont tout le monde s'appercevoit, entre la Princesse d'Orange & M. de Montmouth.

18 Janvier 1685.

On n'étoit pas moins attentif à découvrir ce que le Roi d'Angleterre penſoit de la conduite du Prince d'Orange; & le public ſuſpendoit ſon jugement, juſqu'à ce qu'il ſut les ſentimens de Sa Majeſté Britannique.

LES Députés de Dort étant arrivés à la Haye, entrerent en conférence avec ſix Penſionnaires de ſix Villes de Hollande, que l'on nomma Commiſſaires pour cette Affaire: mais, ils ne purent rien conclurre, parce que trois de ces Penſionnaires étoient dévoüés au Prince d'Orange, & les trois autres dans les intérêts de la République. Ils demeurerent toujours partagés, quelque Propoſition raiſonnable que fiſſent les Députés de Dort.

CEPENDANT, le Prince d'Orange manda à ceux de la Cour de Juſtice, qui étoient à Dort, de faire une nouvelle Nomination, de quelque maniere que ce fût, & de la lui envoyer; qu'il feroit ſon Election enſuite; & qu'il verroit ſi Meſſieurs de Dort oſeroient refuſer d'admettre ceux qu'il auroit choiſis. Les Commiſſaires firent donc intimer tous les chefs des Métiers, qui ſont au nombre de cent dix-ſept: ils en gagnerent une vingtaine par argent, ou par menaces. Le Bailli de Dort, commis en la place de celui qui avoit été interdit, les conduiſant l'épée dans les reins, 23 Janvier 1685. juſqu'au lieu où ſe tenoit l'Aſſemblée: & quoique ce nombre fut bien éloigné de celui qui étoit néceſſaire pour procéder à une Nomination légitime, ils ne laiſſerent pas de paſſer outre; & cette Nomination, faite avec ces ſubornations & ces violences, fut apportée au Prince d'Orange le 19 Janvier au ſoir, & le lendemain matin il fit ſon Election. Les Commiſſaires de la Cour de Juſtice retournerent le lendemain à Dort, pour y établir dans le Gouvernement ceux que le Prince d'Orange avoit élus, & pour en chaſſer les autres.

LE malheur voulut, que l'Homme de Dort le plus ferme & le plus accrédité, qui ſe trouvoit

Bourguemeſtre, tombât malade, & mourût dans ce tems-là. Cet homme ſoutenoit Muys; & comme il n'avoit, ni enfans, ni aucune ſuite de parenté; & qu'il avoit du bien, il ne ſongeoit pas à ménager le Prince d'Orange.

La mort de ce Bourguemeſtre de Dort acheva de ruiner les Affaires de cette Ville-là. Il maintenoit, par ſon autorité & par ſon crédit, la plûpart des Magiſtrats de Dort dans leurs bons ſentimens; & comme c'étoit lui ſeul, en qualité de Régent en quartier, qui avoit droit de convoquer le Conſeil, il ne l'auroit jamais fait, & les Commiſſaires de la Cour de Juſtice n'auroient pû inſtaller les huit que le Prince d'Orange avoit élûs: mais, le Bourguemeſtre, qui entra en Régence par ſa mort, convoqua auſſi-tôt le Conſeil, & fit inſtaller ceux que la Cour de Juſtice avoit préſentés. Muys avoit encore la pluralité des voix: mais je mandai qu'on n'en devoit pas beaucoup attendre, & qu'il y en avoit déja qui cherchoient à ſe bien remettre avec le Prince d'Orange. 25 Janvier 1685.

TOUS les honnêtes gens déplorerent ce malheur; & il me ſemble que Mrs. d'Amſterdam auroient pû le prevenir, ſi, par une conduite plus vigoureuſe, ils avoient empêché que le Prince d'Orange & la Cour de Juſtice ne continuaſſent à pouſſer cette Affaire auſſi avant qu'ils le firent, en gagnant toujours du tems par toutes ſortes de moyens. Ils avoient pris à la vérité les meilleures Réſolutions du monde. Ils avoient parlé avec beaucoup de fermeté dans l'Aſſemblée: mais ils avoient trop laiſſé traîner cette Affaire, & avoient donné lieu par-là au Prince d'Orange, & au Penſionnaire Fagel, d'engager dans leurs intérêts les Députés des petites Villes, par argent ou par menaces; & lorſque les Commiſſaires de la Cour de Juſtice retournerent à Dort, au mépris des Etats de Hollande, qui les avoient aſſignés à comparoître le lendemain matin, Mrs. d'Amſterdam n'exécuterent pas les Réſolutions qu'ils avoient priſes, de ſe ſéparer de

l'Assemblée, aussi-tôt que le Prince d'Orange useroit de quelque violence. Apparemment qu'ils ne jugerent pas que le départ des Commissaires de la Cour de Justice pût être pris pour une violence ouverte du Prince d'Orange contre la Ville de Dort. Je crois même qu'ils ont eu trop de peur en ce tems-là, parce que le malheur voulut que tout étoit glacé autour d'Amsterdam, & qu'ils étoient fortement persuadés, qu'il auroit été très-aisé au Prince d'Orange, dans le tems des glaces, de se rendre maître de leur Ville.

Mrs. d'Amsterdam s'en retournerent chez eux pour faire la Nomination de leurs Echevins. Je ne fus pas informé avant leur départ s'ils avoient délivré à l'Assemblée la Résolution qu'ils avoient prise de réformer douze mille hommes, ou s'ils s'en étoient seulement expliqués en particulier: ce que j'en savois étoit, qu'ils avoient dessein de mettre les Compagnies à quatre-vingts hommes, & les Régimens à six Compagnies, au lieu de trois, afin de diminuer le nombre des Officiers. Muys étoit convenu avec Messieurs d'Amsterdam de cette Réforme, & cela auroit été d'un grand poids que la premiere Ville de Hollande eut opiné pour cette Réforme. On ne peut dire à cette heure ce qui en sera: & il est à appréhender, que Messieurs d'Amsterdam ne trouvent pas dans les Villes tout l'appui pour soutenir la Réforme qu'ils auroient trouvé, si le Prince d'Orange ne fut pas venu à bout de l'Affaire de Dort.

Messieurs d'Amsterdam comprenoient fort bien de quelle conséqnence il étoit pour la liberté de la République, que le Prince d'Orange fût venu à bout de l'Entreprise qu'il avoit faite contre la Ville de Dort. C'est ce qu'un de mes Amis leur représenta fortement le 24 Janvier, les ayant fait tomber d'accord, que la seule vigueur de la Ville d'Amsterdam pouvoit tirer la République du plus dangereux état où elle eut encore été réduite; que le seul remede à ce malheur

étoit de ne pas revenir à l'Assemblée suivante; d'y envoyer un Sécretaire avec une Lettre, dans laquelle ils exposeroient tous les attentats qui avoient été commis contre la liberté & la Souveraineté de la Province, & déclareroient qu'ils ne reviendroient point dans l'Assemblée; qu'ils fermeroient leur bourse, & ne consentiroient à quoi que ce fût, que toutes choses n'eussent été redressées. Il leur conseilla aussi de rendre cette Lettre circulaire par toutes les Villes, en forme de Manifeste; & leur fit voir, que s'ils ne se résolvoient à prendre ce parti, sans considérer s'ils seroient appuyés ou non des autres Villes, il ne falloit plus compter sur la liberté de la République; que le Prince d'Orange diviseroit dans la suite ceux d'Amsterdam; & qu'enfin les Provinces de Frise & de Groningue les abandonneroient.

CET homme ajouta à toutes ces raisons une très-forte Considération; qui est, qu'il auroit bien mieux valu pour la République, qu'Amsterdam eut consenti à la levée de seize mille hommes, & eut précipité l'Etat par ce moyen dans une Guerre malheureuse, dont toute la Haine retombant sur le Prince d'Orange, les Affaires de l'Etat auroient pû être rétablies par l'abaissement de cette Autorité qui les ruinoit, que de demeurer les bras croisés dans cette conjoncture, qui étoit peut-être la seule qu'ils auroient de long-tems pour relever la liberté de la République, qui alloit périr sans ressource, avec celle de la Ville de Dort.

LES Députés de la Ville d'Amsterdam approuvérent fort les sentimens de cet ami; ils l'en remercierent: mais, je vis bien, qu'ils ne les suivroient pas, quelque pressantes que fussent les raisons qu'il avoit alléguées; que peut-être la Réflexion que faisoient plusieurs personnes, qu'il ne manquoit plus au Prince d'Orange que de se raccommoder avec le Roi d'Angleterre, pour avoir une Autorité souveraine & absolue en Hollande,

contribueroit à faire prendre à Messieurs d'Amsterdam quelque bonne Résolution.

JE mandai au Roi, que j'écrivois à M. de Barillon tout ce qui regardoit M. de Montmouth; qu'il m'avoit mandé qu'il en faisoit un fort bon usage: mais que je ne comprenois pas pourquoi on ne vouloit pas croire en Angleterre que la plupart des Hollandois étoient persuadés que le Roi d'Angleterre conservoit toujours un fonds d'inclination pour M. de Montmouth, qui le portoit à donner un consentement sécret à tout ce que le Prince d'Orange faisoit en sa faveur: cependant, il n'étoit que trop-vrai qu'on le croyoit en Hollande, & que le peu de ressentiment que le Roi d'Angleterre avoit témoigné lorsqu'il avoit appris le retour de M. de Montmouth à la Haye, avoit confirmé cette opinion.

DANS le tems qu'on croyoit que le Roi d'Angleterre conservoit toujours de l'affection pour M. le Duc de Montmouth; dans le même tems, on s'imaginoit qu'il avoit quelque dessein contre la République, & qu'il commençoit de loin à chercher des prétextes & des sujets de Démêlé. Ce qui avoit donné lieu à cela étoit une Lettre secrete du Sieur Citters au Pensionnaire Fagel. Il lui mandoit, que le Roi d'Angleterre s'étoit plaint à lui, que beaucoup de complices de la derniere Conjuration d'Angleterre s'étoient retirés à Lewarde, où ils tenoient des Assemblées, & faisoient des Conspirations contre sa personne & contre son Etat; qu'il y avoit des personnes de la République qui y participoient, & entr'autres un Ministre nommé Brakel, qui étoit venu depuis peu s'habituer à Roterdam, & de qui on avoit intercepté des Lettres. Le Sieur Citters ajoutoit, que le Roi d'Angleterre devoit donner ordre, par le premier ordinaire, au Sieur Chudley, d'en faire des plaintes d'Etat. Il n'y avoit rien de plus juste, que de conclurre de-là, que les Etats Généraux auroient dû s'allier avec le Roi, pour se mettre en

repos & en fureté contre tous les autres Princes de l'Europe: les honnêtes gens le voyoient assez; mais, ils n'étoient plus en état de faire ce qui convenoit le mieux à leur République.

Je mandai au Roi dans la même Lettre, que les Députés des Etats-Généraux ayant écrit aux Etats de Frise, il y avoit plus de quatre mois, pour porter cette Province à consentir que le Prince d'Orange fît la cassation de vingt deux hommes par Compagnie de Cavalerie, & seize hommes par Compagnie d'Infanterie, prétendant que c'étoit un droit réservé au Prince, comme Capitaine géneral de l'Union; la Province de Frise écrivit aux Etats-Généraux une Lettre que je me donnai l'honneur d'envoyer à Sa Majesté. Non-seulement elle étoit conçûe en termes trés-forts pour appuyer le Droit de chaque Province en particulier; & faisoit voir en passant, que l'on introduisoit de certains termes dans la Résolution de l'Etat, contraires aux fondemens du Gouvernement, & qui n'avoient pas été usités jusqu'à ce tems-là, comme étoit celui de Capitaine général de l'Union. Cette Lettre finissoit par une maniere de parler assez précise, en déclarant aux Etats, qu'ils n'avoient fait cette réponse qu'afin que les Etats-Généraux sussent sur quoi se régler à l'avenir, & que la Province de Frise fût dorénavant délivrée de pareilles Réquisitions. 25 Janvier 1685.

Le Comte de Waldeck fit une Déduction de toutes les Affaires dont il s'étoit mêlé depuis la Paix de Nimegue jusqu'à cette heure-là. C'étoit proprement un Manifeste pour se justifier: il ne l'avoit communiqué qu'à ses plus particuliers amis, & avoit fort prié qu'on ne m'en donnât point de copie. On voyoit par-là le premier Dessein, que le Prince d'Orange avoit eu aprés la Paix de Nimégue, de faire une Ligue avec l'Angleterre, & avec tous les Princes de l'Europe, contre Sa Majesté, sous prétexte de garantie; & ce premier dessein ayant manqué, par le refus que les Etats firent de

ce traité de garantie, le Comte de Waldeck expliquoit les mesures que le Prince d'Orange avoit prises contre les intérêts de Sa Majesté, en formant le Traité d'Association, en conséquence duquel il rapportoit toutes ces allées & vennes, qui faisoient voir un enchaînement de Négociations contre Sa Majesté. Je me donnai l'honneur de lui envoyer cet Ecrit.

J'APPRIS que l'Alliance, que le Sieur Diert avoit proposée aux Etats-Généraux, incontinent aprés la signature de la Treve, n'avoit pas été une simple Alliance défensive, mais une Alliance pour la défense & pour le maintien de la Religion Protestante; que dans cette Alliance devoient entrer les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, la maison de Lunebourg, & le Landgrave de Hesse, avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies; & qu'une des principales raisons, qui fit que le Prince d'Orange n'écouta pas cette Proposition, est que l'Electeur de Brandebourg vouloit être comme le Maître & le Directeur de cette Alliance: & des gens, qui croyoient avoit pénétré quelque-chose depuis peu, se persuadoient, que M. Span avoit travaillé sur ce plan-là, car je savois, par une personne à qui le Résident de l'Empereur l'avoit confié, que l'Electeur de Brandebourg avoit encore ce Dessein.

IL y avoit tant d'affectation dans les bons traitemens que le Prince d'Orange faisoit au Duc de Montmouth, qu'il sembloit chercher avec plaisir à insulter au Roi d'Angleterre. Il lui donnoit la même liberté qu'à Benting, d'entrer à tous momens dans sa chambre. Il ne faisoit guerres de graces qu'à sa récommandation; & personne ne croyoit avoir bien fait sa cour au Prince d'Orange, s'il ne la faisoit aussi à M. le Duc de Montmouth; & toutes les personnes les plus qualifiées de Hollande s'empressoient, à l'envie l'un de l'autre, à le régaler. Il sembloit même que le Prince d'Orange eut changé d'humeur, ou qu'il eut des desseins que l'on ne comprenoit pas; car lui, qui

eſt le plus jaloux du monde (juſques-là qu'il ne permet pas que la Princeſſe d'Orange reçoive aucune viſite particuliere, non-ſeulement d'aucun homme, mais auſſi d'aucune femme) preſſe lui-même M. de Montmouth d'aller les après-dînées chez la Princeſſe d'Orange, pour lui apprendre des Contredanſes. Ils lui firent même faire des Perſonnages qui ne conviennent gueres à une Princeſſe, & que je dirois qui ſeroient ridicules pour une femme ordinaire; car, dans les grandes gelées qu'il fit cette année-là, le Prince d'Orange l'obligea, par la complaiſance qu'elle a pour lui, d'apprendre à aller en patins ſur la glace, parce que M. de Montmouth vouloit auſſi apprendre à y aller. C'étoit une choſe fort extraordinaire de voir la Princeſſe d'Orange avec des jupes fort courtes & à demi retrouſſées, & des patins de fer à ſes piés, apprendre à gliſſer, tantôt ſur un pié, tantôt ſur un autre.

JUSQU'A ce tems-là, la vie de la Princeſſe d'Orange avoit été réglée de telle ſorte, que, depuis qu'elle étoit levée juſqu'à huit heures du ſoir, elle ne ſortoit point de ſa chambre, hors peut être en huit jours: qui que ce ſoit n'avoit la Liberté d'entrer dans ſa chambre, pas même ſa Dame d'Honneur, ni ſes Filles, qui étoient un peu moins que des Filles d'Honneur, mais plus que des Femmes de chambre, dont il y en avoit chaque jour deux qui étoient de garde auprès d'Elle, & qui avoient ordre de ne la point quitter.

LES créatures du Prince d'Orange tiroient un grand avantage du peu de reſſentiment qu'on avoit eu en Angleterre, du retour de M. de Montmouth à la Haye: ils diſoient, que le Prince d'Orange n'avoit pas encore perdu l'eſprit; & qu'il faudroit qu'il l'eût tout à fait perdu, pour tenir une pareille conduite à l'égard du Roi d'Angleterre, s'il n'avoit été aſſuré, que Sa Majeſté Britannique en étoit ſatisfaite: &, en effet, on n'avoit rien à répondre à cela, lorſqu'on voyoit, qu'après la défenſe que le Roi d'Angleterre avoit faite au Sieur Chudley de

voir le Prince d'Orange, & après la Déclaration que le Sieur Chudley avoit faite sur ce sujet à tous les Ministres Etrangers, le Prince d'Orange en avoit fait encore quatre fois plus qu'auparavant, sans que le Roi d'Angleterre en eût témoigné aucun ressentiment. Car, d'alléguer qu'il falloit donc que ç'eût été de concert avec le Duc de Montmouth, que le Roi d'Angleterre avoit fait couper le Cou au Sieur Hemstran son favori, & à Mylord Russel son intime ami; ce n'est rien de concluant, puisqu'il pouvoit bien être que le Roi d'Angleterre fît punir des gens coupables d'une si grande trahison, & qu'il conservât encore un fonds de tendresse pour M. de Montmouth.

Le Sieur Chudley présenta un Mémoire aux Etats-Généraux, par lequel il se plaignoit de la Liberté avec laquelle on vendoit publiquement à la Haye le Livre qui avoit été fait sur la mort du Comte d'Essex. Il alla en même tems en parler au Pensionnaire Fagel, parce que cette Affaire regardoit principalement la Province de Hollande. Le Pensionnaire Fagel le pria de n'en point parler aux Etats Généraux; disant, que cette Affaire feroit trop d'éclat, & que cela l'empêcheroit de découvrir l'Imprimeur de ce Livre; mais, que s'il vouloit bien retirer son Mémoire qu'il avoit envoyé aux Etats, & le laisser faire, il lui promettoit de lui faire avoir une entiere satisfaction là-dessus. Il lui donna même à connoître, que, comme tous les Libraires se rendent compte à la fin de l'année de ce qu'ils se sont envoyé en secret pendant le cours de l'année l'un à l'autre, celui qui avoit imprimé ce Livre, & qui en avoit distribué des exemplaires à tous les autres Libraires, auroit demandé son payement au commencement de cette année-là; & qu'ainsi on seroit infailliblement informé de l'Auteur de ce Libelle. Le Sieur Chudley accepta les offres que lui faisoit le Pensionnaire Fagel, & retira aussi-tôt son Mémoire

d'entre les mains du Préſident des Etats-Généraux : mais, il fut obligé de préſenter une ſeconde fois ce même Mémoire, ayant reconnu que le Penſionnaire Fagel le trompoit fort mal-honnêtement & fort groſſierement ; car il avoit laiſſé paſſer dix ou douze jours ſans rien faire ; &, après avoir pris ſes meſures, il fit aſſigner par les Echevins de la Haye tous les Libraires de cette Ville, pour prêter ſerment s'ils avoient imprimé ce Livre, ſur quoi ils pouvoient jurer hardiment, puiſqu'on ſavoit bien qu'il n'avoit pas été imprimé à la Haye. Cependant, on n'en vint pas même juſques-là, car les Echevins de la Haye les renvoyerent abſous, ſans leur demander de faire ſerment, parce qu'il n'y avoit pas aſſez de preuves, à ce qu'ils diſoient, pour les y obliger.

Premier Février 1685.

JE mandai au Roi, que les factieux d'Angleterre s'étoient adreſſés à quelques Princes d'Allemagne, pour leur demander de l'argent & des armes ; mais, que ces Princes n'ayant pas trouvé de ſûreté pour leur rembourſement, ni d'apparence pour le ſuccès de leur entrepriſe, avoient refuſé de s'y engager. Je ne ſai point ſi ces Princes ont fait un refus formel & poſitif, ou bien s'ils n'ont fait que remettre cette Affaire juſqu'à ce que les meſures ſoient mieux priſes. Je ne ſai pas non plus ſi le Prince d'Orange ne travaille point à former une Ligue de Religion avant que de laiſſer rien entreprendre, afin que, quand M. de Montmouth & les Religionnaires d'Angleterre voudront agir, ils trouvent un parti tout formé pour les ſoutenir.

6 Février 1685.

MESSIEURS d'Amſterdam firent un Ecrit pour juſtifier la réſolution qu'ils avoient priſe ſur les Affaires de Dort, qu'ils firent imprimer avec leurs Réſolutions des huitieme & quinzieme de Janvier, dont ils envoyerent des copies dans toutes les Villes de Hollande, & les prierent en même tems de ne pas ſouffrir que la Nomination, que les Commiſſaires de la Cour de Juſtice avoient fait faire à

Dort, ſubſiſtât, comme étant faite au mépris des Etats de Hollande, & étant d'une pernicieuſe Conſéquence pour l'avenir. On ne rapporte rien ici de cet Ecrit, qui eſt très-long, & qui contient une Diſcuſſion ſi exacte du Pouvoir du Prince d'Orange, qu'il eût été réduit ſur un très-petit pié, ſi Meſſieurs d'Amſterdam euſſent été ſecondés par les autres Villes de Hollande.

8 Février 1685. LE Conſeil de la Ville de Dort réſolut de faire une forte Proteſtation, tant contre la Nomination que contre l'Election que le Prince d'Orange avoit faite, & demanda que toutes les Procédures fuſſent déclarées nulles, & comme ayant été entrepriſes contre toute ſorte de Droit, & par des Voies injuſtes & violentes. Ils envoyerent ces Proteſtations & ces Demandes avec les preuves des violences que les Commiſſaires de la Cour de Juſtice avoient faites, par un Sécretaire & un Thréſorier de leur Ville.

MESSIEURS d'Amſterdam ont ſuivi en partie le Conſeil qui leur a été donné. Ils veulent abſolument une Réforme de douze mille hommes, & ils ont pris Réſolution, que, ſi l'on empêche que la Province de Hollande n'y donne ſon conſentement, ou même qu'on traverſe la concluſion de cette Affaire, & qu'on la faſſe traîner en longueur, leurs Députés déclareront qu'ils ne payeront plus que leur contingent de vingt-neuf mille trois cents quinze hommes, à quoi ils prétendent réduire leurs Troupes après la mi-Mars, qui eſt le terme à peu près auquel les deux premiers mois de l'Etat de Guerre, qui ſont ici de ſix ſemaines, doivent expirer. C'eſt le Sieur Borſvanvaure, le plus hardi de tous les Bourguemeſtres, qui eſt Député à la Haye, & chargé de faire cette Déclaration.

9 Février 1685. MESSIEURS de Dort firent le 8 Février leur Proteſtation dans les Etats de Hollande, telle que j'ai marqué ci-deſſus: ils y ajouterent, qu'ils ne reconnoiſſoient point, & qu'ils ne reconnoîtroient point, les huit Prud-

hommes, que le Prince d'Orange avoit élûs en conséquence de la seconde Nomination. Les Députés d'Amsterdam les appuyerent avec toute la vigueur qu'on peut souhaiter: mais, lorsqu'on voulut opiner, le Pensionnaire Fagel répondit pour le corps des Nobles, que ces Protestations étoient inutiles dans une Assemblée qui n'avoit rien décerné contr'eux; que s'ils étoient grevés, ils devoient faire leurs Plaintes à l'Assemblée, & non des Protestations. Les Villes de Delft, de Leyde, & de la Brille, furent du sentiment de Messieurs d'Amsterdam. Quelqu'autres Députés dirent qu'ils n'étoient pas encore en état d'opiner, & la pluralité fut pour l'Avis des Nobles. Le Prince d'Orange s'abbaissoit jusqu'à aller solliciter les particuliers de la Ville de Dort, pour les prier de changer de parti.

CEPENDANT, Messieurs d'Amsterdam, qui ne veulent pas perdre de tems, ni laisser courir l'Etat de Guerre, exécuteront leur Résolution par rapport à ce Chef: & j'ai sû encore aujourd'hui, qu'ils feront leur Proposition pour la Réforme de douze mille hommes; & que si elle n'est acceptée ils sont résolus de la laisser par écrit dans l'Assemblée, & de fermer absolument leurs Comptoirs pour toutes sortes de Contributions. S'ils en viennent jusques-là, c'est tout ce qu'on peut attendre d'eux; mais, comme dans ce pays le moindre incident change les Affaires du tout à rien, je ne puis assurer Votre Majesté de ce qui en sera.

MESSIEURS d'Amsterdam délivrerent enfin aux Etats de Hollande un Ecrit pour faire une Réforme de leurs Troupes, ensorte que les Etats n'eussent plus à leur solde que vingt-six mille trois cents quinze hommes d'Infanterie, & trois mille Chevaux, y compris les Dragons; & il n'y eut que la petite Ville d'Enkhuisen, qui fut d'Avis de se conformer à Messieurs d'Amsterdam. Quelques-unes se déclarerent pour l'Etat de Guerre dressé par le Conseil d'Etat, & les autres demanderent d'aller consulter là-dessus leurs Supérieurs. 13 Février 1685.

Mrs. d'Amsterdam déclarérent en délivrant cet Ecrit, qu'il y avoit quatre Points principaux; sur lesquels ils avoient ordre d'insister, de même que sur l'Etat de Guerre. Le premier étoit le rétablissement de la Marine. Le second, que les Troupes ne fussent plus payées par le Receveur de la Province de Hollande; mais que chaque Compagnie fût payée directement par la Ville sur laquelle elle étoit répartie: ce point-là étoit de très-grande conséquence. Le troisieme, que l'on redressât les Finances, & que l'on délibérât sur tous les points du ménage: dans ce troisieme Point devoient être comprises les Propositions que Mrs. d'Amsterdam avoient touchées dans leurs Considérations, c'est-à-dire, le rasement des Places qu'ils prétendoient être inutiles; la suppression des fonds destinés pour les Correspondances secretes qui étoient à la disposition du Prince d'Orange, & du Pensionnaire Fagel, & autres choses semblables. Le quatrieme Point consistoit dans la demande qu'ils faisoient que toutes les Dépenses, que les Etats-Généraux résoudroient de faire, fussent payées également, & en même tems par toutes les Provinces. Ce Point étoit encore de conséquence, parce que la Province de Hollande avance très-souvent l'argent pour trois ou quatre autres, & la Ville d'Amsterdam l'avance pour la meilleure partie de la Province de Hollande: ainsi, quand il auroit fallu mettre la main à la bourse, les autres Provinces, & la plûpart des Villes de Hollande, n'auroient pas été si promptes à acquiescer aux desirs du Prince d'Orange. Enfin, ils conclurrent, qu'ils ne prétendoient plus continuer le payement de l'Etat de Guerre de l'Année précédente, que jusqu'à la mi-Mars, ce qui faisoit deux mois militaires, qui font de six semaines; & que ce terme-là expiré, ils ne payeroient qu'à raison de vingt-neuf mille trois cents quinze hommes, & qu'ils ne payeroient que ceux qui se troüveroient sur la répartition de leur Ville, ne voulant plus desormais en-

voyer leur argent au Comptoir-général à la Haye.

Il paroissoit dans cette Proposition, que Messieurs d'Amsterdam ne s'étoient pas vûs assez appuyés de toutes les autres Villes, pour demander absolument la Cassation du Comte de Waldeck; & comme ils étoient déterminés à soutenir leur Résolution, jusqu'à fermer leurs Comptoirs, si la Cabale du Prince d'Orange empèchoit qu'on ne l'acceptât; ils crurent sans doute qu'ils pourroient se servir plus efficacement de ces moyens, lorsqu'ils se renfermeroient à ne demander que ce qui regardoit en général le bien du pays, que s'ils attachoient à la Cassation du Comte de Waldeck, & autres choses semblables, qu'on auroit attribuées à quelque animosité particuliere. Cependant, c'étoit lui donner honnêtement son congé, pour peu qu'il eût de cœur, que de le réduire à cinq cents livres d'appointemens par mois. Il avoit déja témoigné assez de bassesses dans cette rencontre, puisqu'après avoir été solliciter de porte en porte ceux qu'il croyoit disposés à le casser; il s'étoit réduit à faire le malade, & à garder le lit pendant deux mois; espérant que la considération de son grand âge, & de ses infirmités, seroient plus pressantes pour le faire conserver, que n'auroit été celle de son mérite.

Le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, étoient extrémement embarrassés de cette Proposition de Mrs. d'Amsterdam: cela les obligea d'assembler le Corps des Nobles le 11 de Février. Le Prince d'Orange en étoit le Chef, Fagel en étoit le Pensionnaire. Benting, & deux ou trois autres, qui ne sont pas moins au Prince d'Orange, étoient de ce Corps, qui n'étoit composé que de neuf ou dix: ainsi, on n'en devoit attendre que des Résolutions conformes aux Sentimens du Prince d'Orange. Il fut donc résolu ce jour-là par les Nobles de consentir à l'Etat de Guerre proposé par le Conseil d'Etat; & le Pensionnaire Fagel dressa une Lettre, & l'envoya en leur nom à toutes les Vil-

13 Février 1685.

les de Hollande, par laquelle les Nobles les exhortoient à maintenir l'Etat de Guerre qui étoit sur pié.

15 Février 1685. LE Pensionnaire Fagel fit quelques jours le malade, & le Sieur Allwin fit semblant d'avoir la goûte, afin d'avoir le loisir l'un & l'autre de travailler jour & nuit à une Réponse pour détruire la Proposition de Mrs. d'Amsterdam, & pour gagner pendant ce tems-là le suffrage de quelques Villes.

20 Février 1685. LES Nobles témoignent en cet Ecrit avoir vû avec un très-grand étonnement que Mrs. d'Amsterdam ont déclaré leur Avis, touchant l'Etat de Guerre, d'une maniere aussi absolue: que si la constitution de l'Etat requéroit nécessairement que la Milice fût mise sur un si bas pié, elle deviendroit tout à fait inutile pour la défense du pays: & ils soutiennent, que la décadence des Finances n'est pas causée par l'entretien de la Milice, mais par les arrérages des capitaux que l'Etat a empruntés depuis l'année 1672; & que les Contributions de l'Etat sont plus que suffisantes pour l'entretien de la Milice, puisque la recrue faite en 1682. a été entretenue par les mêmes moyens, sans qu'on ait mis de nouvelles impositions.

ILS reprennent Mrs. d'Amsterdam d'imprudence & de contradiction; faisant voir, que lorsqu'ils proposent de rétablir les forces maritimes, ensorte qu'elles donnent à l'Etat la supériorité de la Mer, ils attirent la jalousie des Princes voisins, & causent beaucoup plus de troubles par l'opinion qu'on voudroit diriger ici les Affaires du monde suivant son bon plaisir, pendant qu'ils soutiennent eux-mêmes qu'il faut éviter avec soin tout ce qui peut audehors donner sujet d'offenses & de broüilleries.

QU'ILS voyent avec douleur, que Mrs. d'Amsterdam ont oublié avec quel soin & avec quelle peine les Commissaires Députés de l'Etat avoient travaillé avec M. le Prince d'Orange à former en 1678. un Etat de Guerre ordinaire sur le pié que le

le requéroit abfolument la défenfe de l'Etat, puifqu'ils veulent à préfent, fans en donner aucune communication au Capitaine général de la Milice, ni aux autres membres de l'Etat, qu'on reçoive comme une chofe infaillible ce qu'ils ont déterminé, & ce qu'ils ont même déclaré, qu'ils ne confentiront à aucun entretien de la Milice qui excéderoit le nombre, & qui ne feroit pas réglé par l'Avis de leurs Supérieurs, ce qui eft contre la confidération qu'ils doivent avoir pour des membres qui font fi étroitement unis.

Qu'il eft vrai, que la puiffance maritime de l'Etat eft tombée dans une grande décadence, puifqu'ils ne peuvent comprendre eux-mêmes comment, après avoir fecondé comme ils ont fait le zèle avec lequel M. le Prince d'Orange a preffé les membres de l'Etat de donner les ordres néceffaires pour le rétabliffement des fonds maritimes, plufieurs membres de l'Etat, intéreffés au Commerce, ont traité cette Propofition comme fi elle ne les touchoit point; qu'ils jugent abfolument néceffaire qu'on mette en délibération les moyens de rétablir la Marine, pour prevenir la ruine inévitable des forces maritimes de l'Etat; mais que ce ne feroit pas pourvoir à la fûreté de l'Etat de rendre les forces de terre inutiles à fa défenfe pour rétablir celles de mer.

Qu'ils ne favent pas ce qui peut avoir induit Meffieurs d'Amfterdam à vouloir régler l'Etat de Guerre fur le pié de l'année 1650, puifque cet Etat de Guerre a été un fujet continuel de broüillerie entre les Membres & le Capitaine Général de la Milice, & qu'ils ne peuvent croire qu'on voulût à préfent faire naître les mêmes Difputes, par le changement de l'Etat de Guerre de 1678, qui a été dreffé, après un examen fi pénible, avec le confentement unanime des Membres de cette Province, & avec celui de toutes les autres.

Que c'eft fe tromper de croire, que la Conftitution du pays eft meilleure qu'elle n'étoit après la

Paix d'Eſpagne, ſur la ſuppoſition qu'on fait, que cette Couronne eſt à préſent intéreſſée à la conſervation de cet Etat, à cauſe de ce qu'elle poſſéde aux Pays-Bas; au lieu qu'en ce tems-là elle étoit une ennemie ſi foible, qu'elle faiſoit à peine une Guerre défenſive; que l'expérience n'a pas ſeulement fait voir dans ces derniers tems le peu qu'on doit attendre de cette Couronne, tant pour ſa propre defenſe, que pour le ſecours de cet Etat; mais auſſi, que ce qu'elle poſſédoit ci-devant de pays, qui couvroit ces Frontieres, eſt ſi diminué, qu'on peut venir droit à Nimegue, ſans laiſſer derriere ſoi aucune Forteresſe.

QU'APRES avoir vû juſqu'ici, ſans ſoupçon, le ſoin que Meſſieurs d'Amſterdam ont eu de mettre leur Ville en bon état de défenſe du côté de terre, on pourroit conclurre qu'ils ne ſongent qu'à leur ſûreté particuliere, en inſiſtant qu'on rétabliſſe les forces maritimes, ſi l'on n'étoit fortement perſuadé, que la proſpérité de la Ville d'Amſterdam dépend auſſi de celle des autres Villes, qu'ils ſemblent négliger abſolument.

QU'ON ne doit pas diminuer la Milice de cet Etat ſur l'ancien pié, à cauſe que les Rois & Princes de l'Europe ſont auſſi des Réformes, puiſque, excepté l'Eſpagne, aucun Roi ni Prince n'entretenoit un corps conſidérable de Troupes en ce tems-là, au lieu qu'à préſent ils ont tous des forces conſidérables ſur pié, & que l'Electeur de Brandebourg en a preſque autant que cet Etat en entretient.

QU'ILS ne croyent pas que l'Etat doive demeurer armé en tems de Paix comme en tems de Guerre; mais qu'ils ſont perſuadés, que l'Etat de Guerre formé en 1678 eſt abſolument néceſſaire pour la défenſe du pays; qu'en un mot, un Etat qui néglige ſa propre défenſe ne peut eſpérer aucun ſecours de ceux qui pourroient lui en donner, s'il ne prend tous les ſoins qu'il doit de ſa conſervation.

APRÈS toutes ces Considérations, les Nobles font dans leur Ecrit l'Apologie des services que les Généraux & les Colonels rendent à l'Etat pour éluder la Proposition que font Messieurs d'Amsterdam par rapport au retranchement de leurs appointemens, exagérant sur tout les obligations que l'Etat à M. le Prince d'Orange, d'avoir mis les Troupes sur un pié qui fait qu'elles ne sont inférieures à celles d'aucun Prince.

CET Article des Nobles contre Messieurs d'Amsterdam, touchant la Réforme des Troupes, n'eut pas plûtôt paru, que les Régens d'Amsterdam en firent un autre en Réponse contre celui des Nobles. J'en fus informé sous main, & il étoit sous la presse lorsque j'eus l'honneur d'en informer le Roi. 16 Février 1685.

CEPENDANT les amis du Prince d'Orange tâchoient d'exciter la haine des autres Villes contre celle d'Amsterdam : ils leur représentoient, qu'un nombre particulier & égal à eux, n'étoit pas en droit de se déclarer aussi décisivement qu'avoit fait Amsterdam ; que cette Ville prétendoit que toutes les autres se rendissent à son sentiment, & que s'il falloit être maîtrisé par quelqu'un, ce devoit être plûtôt par un Prince, qui étoit leur Gouverneur, que par une Ville particuliere. 17 Février 1685.

MESSIEURS d'Amsterdam de leur côté demeurent également fermes, & dans la même résolution de fermer leurs Comptoirs, & de ne plus contribuer à rien pour l'Etat de Guerre, si la Cabale du Prince d'Orange est assez forte pour empêcher la Réforme.

VOTRE Majesté est bien informée de quelle maniere les Anglois passent l'Anniversaire du Roi Jacques premier. Le Prince d'Orange obligea la Princesse d'Orange de se parer ce jour-là, au lieu de prendre un habit de deüil : ensuite il la contraignit d'aller dîner, quelque priere & quelque instance qu'elle lui fit au contraire. Cette Princesse, qui dîne toûjours seule, fut obligée de souffrir qu'on lui portât tous les plats l'un après l'autre : il

est vrai qu'elle en mangea peu, ou pour mieux dire point du tout, & pour rendre public l'outrage qu'il a voulu faire en cela au Roi d'Angleterre, il mena la Princesse à la Comédie, quoi qu'elle pût faire pour s'en exempter. Il est à remarquer, qu'on joue la Comédie quatre fois la semaine; &, que ce n'étoit pourtant que la troisième fois qu'il y avoit été, depuis la Toussaints jusqu'au 16 de Février, ce qui fait voir, que c'est par une pure affectation qu'il a été ce jour-là à la Comédie.

Je ne puis ajuster cette Conduite du Prince d'Orange, avec une nouvelle que des personnes des premiers du Gouvernement, & des mieux intentionnés, ont reçûe d'Angleterre. Ils prétendent y avoir de fort bonnes correspondances, & m'ont toujours paru en être bien informés. On leur manda, que M de Montmouth fait tous ses efforts pour remettre bien le Prince d'Orange auprès du Roi d'Angleterre, & que les amis de M. de Montmouth ne desesperent pas d'y réüssir,

Le Sieur Damerongue étoit de retour à la Haye de la Cour de Berlin. Il eut plusieurs Conférences avec le Sieur Spaen; & comme il avoit beaucoup de crédit dans la République, il communiqua aux Etats-Généraux l'Etat de Guerre de M. l'Electeur de Brandebourg, qu'il faisoit monter à trente mille cinq cents hommes effectifs, & parloit avec beaucoup de chaleur du dessein de Messieurs d'Amsterdam, de diminuer tellement leur Etat de Guerre, qu'ils feroient inférieurs en forces à M. l'Electeur de Brandebourg, lui qui n'avoit autrefois que six mille hommes lorsque les Etats en avoient quarante mille.

16 Février 1685. La Province de Frise devoit s'assembler quelques jours après. Je savois de bonne part, que la résolution qu'elle devoit prendre seroit conforme aux sentimens de Messieurs d'Amsterdam.

M. de Starembourg envoya aux Etats Généraux des Propositions dressées par quatorze Mi-

nistres, pour satisfaire au pieux dessein qu'avoit le Roi, de n'avoir dans ses Etats qu'une seule Religion. Cet Ecrit fut fort examiné en Hollande, & y faisoit bien du bruit.

20 Février 1685.

LES Lettres d'Angleterre du seize, arriverent hier à sept heures du soir ; elles ont apporté la triste Nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre. Le Prince d'Orange ne monta point dans la chambre de la Princesse d'Orange, où les Dames de la Haye étoient à faire leur cour; il l'envoya prier de descendre, & lui apprit cette Nouvelle. M. le Duc de Montmouth s'y trouva aussi : ensuite M. de Montmouth se retira chez lui, & ne revint chez le Prince d'Orange qu'à dix heures du soir. Ils demeurerent enfermés eux deux tous seuls jusqu'à minuit sonné. M. de Montmouth est parti cette nuit fort secretement: &, pour mieux cacher son départ, il a fait dire ce matin, jusqu'à près de midi, qu'il dormoit encore. J'ai sû que le Prince d'Orange lui a prêté de l'argent, mais pas beaucoup : c'est apparemment pour les frais de son voyage.

22 Février 1685.

J'APPRÉHENDE que les Affaires de Dort ne changent de face; le Prince d'Orange prenant toute une autre Conduite que celle qu'il a tenue jusqu'à cette heure: il avoit voulu d'abord exclurre Muys du Gouvernement, pour se vanger de ce qu'il avoit conclu la Treve; & ce Prince avoit fait servir cette Affaire d'occasion naturelle à pouvoir s'attribuer les Droits de Souveraineté qui ne sont pas spécifiés dans les anciens Priviléges des Villes: mais, comme il a vû que cela n'avoit servi qu'à faire connoître le dessein qu'il a de se rendre Maître de la République, sans en avoir tiré aucune utilité, & que Messieurs d'Amsterdam s'étoient joints à ceux de Dort comme dans une Affaire commune, il a commencé à caresser l'ancien Bailli, & le Sécrétaire de la Ville; &, n'ayant rien gagné auprès d'eux, il a fait parler à Muys. On ne sait pas précisément ce qu'il lui aura fait dire; mais

il y a grande apparence, qu'il lui a fait témoigner qu'il lui pardonneroit volontiers tout ce qu'il avoit fait à la Conclusion de la Treve, s'il vouloit rentrer dans ses intérêts; que bien loin de le faire sortir du Gouvernement de Dort, il l'y maintiendroit. Muys a été de tout tems des amis intimes du Pensionnaire Fagel, & l'un & l'autre sont ennemis déclarés du Sieur Allwin, qui a entrepris l'Affaire contre Dort: ainsi le Sieur Muys aura cru plus facilement tout ce que le Pensionnaire Fagel lui aura dit là-dessus. C'est, Sire, par ces motifs, ou par de semblables, que Messieurs d'Amsterdam s'imaginent que le Prince d'Orange a regagné Muys; car, ils m'ont fait dire, que lui & le Bailli de Dort étoient sur le point de présenter une Requête, pour faire terminer les Affaires de Dort à la satisfaction du Prince d'Orange. Cela les surprend d'autant plus, qu'ils avoient soutenu Muys avec beaucoup de vigueur; que Muys avoit encore pour lui la pluralité des voix dans la Ville de Dort. Que le Prince d'Orange n'avoit pas etabli son Droit par l'Entreprise qu'il a faite cette année, puisque ce Droit lui avoit été contesté dans la Province de Hollande par plusieurs Villes, & que l'Affaire y étant demeurée indécise, il n'y avoit pas lieu de douter qu'elle ne se terminât à l'avantage des bons Républiquains lorsque la Réforme seroit faite, & que l'on auroit encore diminué entr'autres choses la trop grande Autorité du Prince d'Orange; que d'ailleurs l'ancien Bailli de Dort joüissoit à cette heure paisiblement de sa Charge, sans que la Cour de Justice osât lui rien dire.

MESSIEURS d'Amsterdam ont témoigne beaucoup d'indignation de ce procédé de Muys: ils doivent pourtant lui faire parler encore pour le détourner de faire une chose qui le déshonorera entierement: mais, ils n'ont pas beaucoup d'espérance d'en venir à bout. Si ces Messieurs là ne peuvent retenir Muys dans le bon chemin, il faut croire, qu'il n'a tenu ferme contre le Prince

d'Orange, que parce que le Prince le vouloit perdre, & qu'il voyoit bien qu'il y alloit autant de sa conservation particuliere, que de celle de la République; & qu'à cette heure, qu'il se retrouvera, par la Protection du Prince, dans les mêmes avantages qu'il a eus auparavant, & délivré de tous les embarras où il s'est vu engagé, il se souciera peu de l'intérêt de la République.

POUR ce qui est, Sire, de l'Etat de Guerre, les choses sont au même état qu'elles étoient avant-hier. Messieurs d'Amsterdam ont donné leur Ecrit en Réponse de celui des Nobles. Ils se justifient de ce qu'on leur impute d'avoir imprudemment proposé de rendre les Forces maritimes de l'Etat supérieures à celles de toute autre Puissance. Ils prétendent aussi se disculper de ce que les Nobles leur reprochent si souvent, d'avoir choisi l'Etat de Guerre de l'année 1650, préferablement à tout autre. Ils savent que le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, ont prétendu qu'on avoit voulu par là faire souvenir le Peuple de l'année 1650, lorsque le feu Prince d'Orange voulut se rendre Maître d'Amsterdam; ce qui fut cause qu'on réduisit si fort l'Etat de Guerre. Ils protestent dans cet Ecrit, qu'ils n'ont eu en cela aucune pensée particuliere, & finissent par la demande qu'ils font d'une Conférence pour régler incessamment l'Etat de Guerre; jugeant bien, que le Pensionnaire Fagel feroit traîner les choses en longueur, si l'on faisoit des Ecritures de part & d'autre, d'autant plus que le Pensionnaire Fagel se sert de tous ces délais pour gagner les suffrages des Villes. Il alla il y a trois jours à Leyde, & Bewerning s'y rendit: & comme ils y ont beaucoup de crédit l'un & l'autre, ils firent tous leurs efforts pour faire changer de sentiment à cette Ville. D'ailleurs Muys étant dans la disposition de s'accommoder, il n'a pas encore fait prendre la derniere Résolution dans sa Ville sur l'Etat de Guerre.

M. de Monmouth n'étoit pas parti, comme on

l'avoit cru; ce qui donna lieu à cette Nouvelle, fut qu'il étoit forti de chez lui ce jour-là devant le jour, à cinq heures du matin, & étoit allé chez M. Benting, où il fut toujours enfermé, de forte qu'on ne fut qu'à fix heures du foir qu'il étoit encore à la Haye. Je le fis favoir le même jour à M. de Barillon; car la pofte d'Angleterre ne part qu'à huit heures du foir. M. de Montmouth a été depuis ce tems-là comme un homme défefpéré: on l'a entendu, dans la petite maifon où il loge, faifant des cris & des lamentations: on dit qu'il eft parti aujourd'hui entre quatre & cinq heures du matin.

Le changement qui vient d'arriver en Angleterre a fait faire beaucoup de Réflexions à Meffieurs d'Amfterdam. On tient ici pour certain, que le Roi d'Angleterre d'à préfent n'aime pas les Hollandois, & que c'eft un Prince à ne pas vouloir demeurer oifif, fans faire quelque chofe.

Quelques perfonnes des mieux intentionnées n'ont pas manqué de repréfenter à Meffieurs d Amfterdam, que cela devoit d'autant plus obliger la République à s'attacher entierement à Votre Majefté, après quoi ils n'auroient rien à appréhender, Ils ont témoigné, qu'ils en étoient plus perfuadés que ceux qui leur en parloient, & que je ne l'étois moi-même; mais que pouvons-nous faire (ont-ils dit) tant que nous aurons le Prince d'Orange en tête, lorfqu'il s'agit d'une Affaire où il faut l'unanimité des fuffrages?

Les Créatures du Prince d'Orange publient à tout le monde, qu'il n'y a rien de plus obligeant que la Lettre que le Roi d'Angleterre lui a écrite, fur la mort du feu Roi d'Angleterre, & le Prince d'Orange témoigna en être très fatisfait.

Van-Buning fut fort confterné de la mort du Roi d'Angleterre. Il favoit, qu'il avoit offenfé extrémement M. le Duc d'Yorck: la principale correfpondance, qu'il avoit confervée en Angleterre, étoit avec Mylord Halifax.

MESSIEURS d'Amſterdam me dirent que Muys reprenoit courage, & qu'il s'étoit ſignalé hier dans l'Aſſemblée deHollande pour la Réforme des Troupes, & que la principale indignation qu'ils avoient témoignée n'étoit pas contre lui, mais contre le pere du Bailli de Dort, qui eſt un des Bourguemeſtres de cette Ville là, & qui veut préſenter une Requête au Prince d'Orange, pour le prier de faire lever la Sentence d'Interdiction de la Cour de Juſtice, donnée contre ſon fils. Cet homme s'eſt laiſſé gagner par les careſſes du Penſionnaire. Meſſieurs d'Amſterdam avouent, qu'il ſera bien difficile au Sieur Muys de ſe ſoutenir après cela dans ſa Ville; ainſi je vois bien que, ſoit que Muys ſoit forcé de ſe ſoumettre, ſoit qu'il le faſſe volontairement, il eſt à craindre que les Affaires de Dort ne prennent bientôt un autre train. 23 Février 1685.

POUR ce qui eſt, Sire, de l'Etat de Guerre, la Ville d'Eneuſe, qui s'eſt déclarée d'abord pour l'Avis d'Amſterdam, a toûjours perſiſté. Celles de Dort, de Delft, & de Leyde, déclarerent hier dans l'Aſſemblée de Hollande, qu'il falloit faire une Réduction, & qu'ils ne pouvoient conſerver l'Etat de Guerre ſur le pié où il eſt: mais, elles ne dirent pas qu'il falloit le réduire ſelon la Propoſition de Meſſieurs d'Amſterdam. Cependant, de la maniere que les choſes tournent, il n'y a pas lieu de douter que Meſſieurs d'Amſterdam ne viennent à bout de leur deſſein, s'ils y veulent perſiſter: mais, Sire, je m'apperçus hier au ſoir, qu'on ne parloit pas de la même maniere qu'on m'a parlé ces jours-ci. Je vois que la mort du Roi d'Angleterre a apporté quelque altération dans les Affaires, & ce qui eſt d'extraordinaire, c'eſt que ceux, qui ſont perſuadés que le Roi d'Angleterre n'aime pas les Hollandois, & qu'il pourroit bien leur en donner bientôt des marques; & ceux qui, ſur de faux fondemens, s'imaginent que le Prince d'Orange, qui n'a plus d'eſpérance de réuſſir dans

ses desseins, se va bien remettre avec lui, sont tous également d'Avis, qu'il ne faudroit point faire de Cassation à cette heures, & qu'il est à propos de voir comment les Affaires tourneront en Angleterre & ailleurs : mais, ce qui est plus surprenant, c'est que ceux, qui craignent que le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange ne se raccommodent, sont ceux qui oseront moins être pour la Réforme. Il seroit naturel, que les gens qui sont dans cette opinion s'appliquassent à diminuer l'Autorité du Prince d'Orange, dans le tems que le Roi d'Angleterre n'y prend aucune part, afin de n'en pouvoir être opprimés lorsqu'il viendroit à se réunir avec S. M. Britannique. Mais, Sire, il y en a peut-être quatre ou cinq dans la République qui raisonnent de cette sorte, & j'apréhende que les autres n'entrent pas dans ces mêmes vues.

C'est pourquoi, Sire, il n'y a rien de plus avantageux à cette heure pour le service de Votre Majesté en ce pays, si-non que l'on y soit fortement persuadé, que le Prince d'Orange est toujours fort mal avec le Roi d'Angleterre, & qu'il n'est pas prêt à s'y pouvoir bien remettre quand il lui plaira : & je sai, que les mieux intentionnez de ce pays-ci souhaitent, & esperent même que le Roi d'Angleterre n'ordonnera pas au Sieur Chudley de donner part au Prince d'Orange de la mort du feu Roi d'Angleterre, & qu'il la notifiera seulement aux Etats-Généraux.

Le Prince d'Orange, qui connoit ce qui lui est avantageux dans ce pays-ci, ne s'est pas contenté de faire publier ici par ses Créatures, qu'il avoit reçû des Lettres fort obligeantes du Roi d'Angleterre; mais il a fait dire sous main, à quelques personnes de l'Etat, que M. de Montmouth ne s'en étoit allé, que parce qu'il lui avoit témoigné qu'il ne pouvoit plus à cette heure le laisser à la Haye. Les Envoyés d'Angleterre sont bien persuadés du contraire, & m'ont dit eux-mêmes, que depuis la Nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre,

jusqu'à hier matin qu'est parti le Duc de Montmouth, il avoit presque toujours eté enfermé avec le Prince d'Orange.

Ce qui me donne plus de lieu d'appréhender que Messieurs d'Amsterdam n'entrent dans quelque tempérament pour l'Etat de Guerre, vient de ce que j'apprens que leurs Deputés s'en retourneront demain pour prendre l'Avis de leurs Supérieurs sur cette occurrence. Ce départ me fit conclurrence, que ces Députés croyent que la conjoncture présente demande une nouvelle Délibération, & peut être quelque changement à leurs premiers ordres. Je supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir être persuadée que je n'omets rien de tout ce qui peut maintenir ces Messieurs ci dans de bons sentimens, & je me sers pour ce sujet de tous les moyens que je connois les plus propres à les persuader.

J'ai aussi entrevû, Sire, ces jours-ci, par de certains discours, que le Prince d'Orange a quelques vûe sur les Affaires de la Religion. Le Comte de Waldeck n'a pû s'empêcher de dire au Sieur Skelton, qui l'alla voir le même jour, mais quelques heures avant qu'on apprît la mort du Roi d'Angleterre, que M. le Prince d'Orange n'avoit pris la Protection du Duc de Montmouth, que pour maintenir la Religion Protestante en Angleterre. Que le Prince d'Orange sacrifieroit toujours tous ses intérêts, & tout son ressentiment, au Roi d'Angleterre; mais que, pour sa Religion, il ne pouvoit avoir la même complaisance.

Je donnai Avis à M de Louvois, que les François réfugiés établissoient des Manufactures de France en Hollande; qu'il y en avoit une d'étoffes de soie à fleurs à Amsterdam, qui réüssissoit fort bien.

On commença à appréhender, que Muys ne trouvât pas ses amis aussi fermes dans Dort qu'ils l'étoient; de sorte qu'il n'étoit pas aussi assûré d'emporter l'Affaire dans sa Ville, qu'il l'eût été huit jours auparavant. 27 Fevier 1685.

IL sembloit que le Prince d'Orange voulût changer de Conduite à l'égard du Roi d'Angleterre: il fit ses efforts pour tâcher de faire croire, qu'il étoit bien avec Sa Majesté Britannique. Il lut à quelques-uns de ses Courtisans la Lettre qu'il prétendoit en avoir reçu.

LE Sieur Desmarets, Ministre, & un de ses plus zélés Partisans, dit à des premieres Personnes de l'Etat, que le Roi d'Angleterre & M. le Prince d'Orange alloient vivre dans une étroite Union; que c'étoit la France qui avoit causé & entretenu la mauvaise intelligence qu'il y avoit eu entre le feu Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange; mais que le Racommodement se faisoit aussi en partie à cause du chagrin que le Roi d'Angleterre avoit conçû contre la France, avec laquelle il alloit se broüiller; qu'on avoit trouvé dans le cabinet du feu Roi des papiers Ecrits de la Cour de Sa Majesté, par un de ses Ministres, contre les intérêts du Roi d'à présent. Que sa Majesté Britannique avoit ôté la Charge au fils de Madame de Portsmouth, sans en rien dire à M. de Barillon; qu'il alloit chasser Madame de Portsmouth, & qu'il avoit défendu à M. de Barillon de reparoître à la Cour, & de lui parler autrement que par audiences demandées par le Maître des Cérémonies.

LE Prince d'Orange dit au Résident de l'Empereur, que M. de Montmouth lui avoit fait voir une Lettre qu'il vouloit écrire au Roi d'Angleterre, qui étoit conçûe en termes très-respectueux, par laquelle il l'assuroit de sa parfaite obéissance, & de son entiere fidélité, & lui demandoit très-humblement Pardon de tout ce qu'il avoit fait. Le Prince d'Orange témoigna, qu'il avoit approuvé entierement cette Lettre, & qu'il avoit conseillé au Duc de Montmouth de l'envoyer. C'étoit le Comte de Waldeck, qui avoit minuté cette Lettre.

LES Sieurs Chudley & Skelton, dont l'un n'étoit pas encore parti, & l'autre étoit arrivé, étoient

persuades aussi bien que moi, que le Roi d'Angleterre ne pourroit jamais prendre confiance en M. le Prince d'Orange. Que le Sieur d'Overkerke, Capitaine des Gardes du Prince d'Orange, & entierement dévoüé à lui, ayant donné à manger à M. de Montmouth il y avoit trois semaines, ils burent à la destruction du Duc d'Yorck, & de tous les Papistes. C'est une santé que le Prince d'Orange & M. de Montmouth burent aussi à la Fête de Saint Hubert, dont le Sieur Chudley informa pour lors le Duc d'Yorck.

Le Comte de Waldeck témoigna qu'il avoit vû la Lettre, par laquelle le Roi d'Angleterre assuroit le Prince d'Orange de son amitié, & du soin qu'il auroit toujours pour ses intérêts. Que le Prince d'Orange avoit répondu à cette Lettre en termes très-respectueux & très-soûmis. Qu'il avoit assuré le Roi d'Angleterre, qu'il le reconnoissoit pour son Roi légitime, & qu'il lui obéiroit comme un fidele sujet; mais qu'il espéroit, que le Roi d'Angleterre le reconnoîtroit & le traiteroit comme le premier de ses sujets. Que pour lui il n'auroit jamais d'autres intérêts que ceux de Sa Majesté Britannique, dans lesquels il se jetteroit aveuglement, & qu'il les suivroit en toutes choses, excepté pour la Religion; mais que, pour ce fait-là, il n'écouteroit que Dieu seul & sa conscience.

Premier Février 1685.

Le Comte de Waldeck ajouta, que jamais M. le Duc d'Yorck n'avoit discontinué d'écrire au Prince d'Orange, & qu'il avoit toujours entretenu un commerce très-régulier avec lui; & que le feu Roi d'Angleterre avoit eu fort agréable que le Prince d'Orange traitât bien M. de Montmouth.

Je ne doute pas, que le Roi d'Angleterre ne fasse grande réflexion sur cette restriction que le Prince d'Orange a ôsé faire, touchant la Religion: c'est une pierre d'attente, qu'il a laissée pour un autre tems. Que ne doit-on pas attendre de lui, lorsqu'il verra l'occasion de brouiller en Angleterre pour la Religion, s'il parle si hardi-

ment quand il n'y a point de néceſſité de le faire; que tout eſt calme dans ce Royaume-là, & qu'il a tant d'intérêt de s'attirer quelque démonſtration publique de la bonne volonté du Roi d'Angleterre.

Premier Mars 1685. J'ÉTOIS perſuadé, que le Prince d'Orange ſe ſerviroit même contre les intérêts du Roi d'Angleterre, non-ſeulement de la facilité qu'il trouveroit à ſe remettre dans ſes bonnes graces; mais même de celle qu'il trouvera à recevoir ſeulement des marques extérieures de ſa bienveillance

JE témoignai au Sieur Skelton, qui alloit en Angleterre, qu'on ne devoit point ſavoir bon gré au Prince d'Orange, ni au Duc de Montmouth, des ſoumiſſions qu'ils faiſoient l'un & l'autre. Ils étoient ſurpris, par un coup imprevû, ſans avoir pris leurs meſures: ainſi, ils n'avoient garde de faire aucun mouvement qui leur auroit cauſé la perte de leurs plus zélés partiſans, ſans en tirer aucune utilité: mais il y avoit grande apparence, que s'ils avoient le tems de ſe reconnoître, ils ſuſciteroient bien des Affaires au Roi d'Angleterre.

LE Comte de Waldeck dit au Sieur Skelton, que M. le Duc de Montmouth n'avoit pas jugé à propos d'envoyer ſa Lettre au Roi d'Angleterre; qu'il n'avoit pas trouvé cette maniere d'agir aſſez reſpectueuſe, & qu'il avoit jugé plus à propos d'interpoſer les offices de la Ducheſſe de Montmouth, ou de quelqu'un de ſes amis Pour moi, je dis au Sieur Skelton, que c'étoit plûtôt parce qu'il n'avoit pas voulu décourager ceux qui étoient dans ſes intérêts, en donnant des aſſurances par écrit de ſa ſoumiſſion au Roi d'Angleterre, & aſſurément qu'il vouloit prendre d'autres meſures.

LA Province de Hollande réſolut d'envoyer trois Ambaſſadeurs en Angleterre, pour faire leurs complimens au Roi d'Angleterre. C'eſt une choſe qu'ils doivent à l'avénement du Roi d'Angleterre à la Couronne.

LES Députés d'Amſterdam arriverent à la Haye avec les mêmes ordres qu'ils avoient eus aupara-

vant, touchant la Réforme : ceux de Dort en apporterent de tous ſemblables : mais comme les Députés de la Ville de Leyde dirent qu'ils n'étoient pas encore prêts, je tins cela à mauvaiſe augure, & je crus que le Penſionnaire Fagel eſpéroit de gagner cette Ville par le moyen de Beverning.

Mrs. d'Amſterdam me firent encore prier pour la reſtitution du Vaiſſeau la Marie, qui avoit été mené à Toulon, & dont j'avois envoyé les pieces juſtificatives.

Mrs. d'Amſterdam demeuroient toujours fermes dans les Déclarations qu'ils avoient faites de ne plus payer au-delà du ſecond mois, qui étant de ſix ſemaines chacun, finiſſoit le 24 de Mars. 2 Mars 1685.

La Province de Friſe ne prenoit aucune Réſolution touchant l'Etat de Guerre, & attendoit ce que feroit la Province de Hollande.

Les Etats de Hollande ſe ſéparerent après une longue ſéance, dans laquelle il ne fut rien conclu. Le Penſionnaire Fagel n'oſa faire prendre une Réſolution à la pluralité des voix, ayant quatre des plus grandes Villes contre lui ; ſavoir, Dort, Delft, Leyde, & Amſterdam ; il fus bien aiſe de différer juſqu'à la premiere Aſſemblée, qui ſe devoit tenir le 15 du mois, pour voir s'il ne pourroit point encore gagner quelques Villes, ou s'il n'arriveroit point quelque choſe au-dehors qui obligeât les Etats à conſerver leurs Troupes : mais, pour ce qui eſt du premier cas, Meſſieurs d'Amſterdam y avoient pourvû ; car le Penſionnaire de leur Ville avoit déclaré le 3 Mars, que quand ils demeureroient ſeuls de leur avis, & que toutes les autres Villes les abandonneroient ; ils fermeroient leur bourſe, & ne payeroient plus les Troupes qu'à proportion de ce qu'ils en vouloient maintenir, quand les deux premiers mois de l'Etat de Guerre ſeroient expirés. 8 Mars 1685.

Le Pr. d'Orange fit nommer des Ambaſſadeurs qui lui étoient dévoués pour aller en Angleterre ; tout

ce que purent faire Messieurs d'Amsterdam fut de faire ordonner qu'ils n'y seroient que deux mois.

Je fus averti par un Domestique François, qui étoit à M. d'Odick, & qui alla pour lui parler lorsqu'il étoit avec le Prince d'Orange, qu'il entendit lire, étant à la porte de ce Prince, un Ecrit qui contenoit, qu'il étoit au desespoir d'avoir déplu à Sa Majesté Britannique; que la constitution des affaires l'avoit engagé malgré lui à tenir cette Conduite, qu'il avoit cru la plus propre pour détruire les desseins de Sa Majesté; qu'il en demandoit pardon, & promettoit de se régler à l'avenir de la maniere qu'il plairoit au Roi d'Angleterre. Il le flatoit ensuite sur sa grande générosité, & sur sa fermeté; & lui disoit, qu'il espéroit, qu'ayant les setimens si nobles & si généreux, il ne jugeroit pas mal de ceux du Prince d'Orange; & qu'il seroit persuadé, que ce n'étoit point par aucun intérêt qu'il lui parloit à présent de la sorte; qu'il ne lui demandoit aucun avantage particulier; qu'il ne vouloit seulement que l'honneur de ses bonnes graces. Qu'il espéroit qu'un aussi grand Roi que lui ne souffriroit pas qu'un Prince qui avoit eu l'honneur d'épouser sa fille aînée, continuât à être balotté par le Roi de France; & que, quand même Sa Majesté Britannique voudroit attendre encore quelque tems, pour voir qu'elle seroit la Conduite du Prince d'Orange, au moins elle voudroit bien lui donner des marques de sa bonne volonté, afin qu'il ne fût plus en but à ses Ennemis.

Il offroit dans cet Ecrit, au Roi d'Angleterre, de faire tout ce qu'il lui commanderoit pour ses intérêts; & il faisoit quatre ou cinq Propositions différentes, dont l'une étoit de travailler auprès des Etats-Généraux pour les unir étroitement avec l'Angleterre.

Autant que cet homme en peut comprendre, cette Instruction devoit être envoyé à un Anglois, qui l'examineroit, pour savoir son sentiment.

Le

Le Sieur Dickfeld étoit chargé de la conduite de cette Affaire, qui n'avoit d'autre but que d'endormir le Roi d'Angleterre, en quoi on a fort bien reüssi.

Le Comte de Waldeck alla à Amsterdam, pour leur faire voir la nécessité qu'il y avoit de maintenir leur Etat de Guerre. D'un autre côté, le Prince d'Orange tâchoit, pour s'accréditer en Hollande, de faire accroire au public, qu'il étoit parfaitement bien avec le Roi d'Angleterre, & que Sa Majesté Britannique ne conserveroit pas long-tems une bonne intelligence avec Sa Majesté. Il fit mettre l'Article suivant dans la Gazette Flamande.

On a ici Nouvelle, qu'on a réfusé l'Audience à l'Ambassadeur de France, à la Cour d'Angleterre, jusqu'à ce que les Vaisseaux Anglois, emmenez par les François, sous prétexte qu'ils étoient chargés de marchandises de Genes, ayent été relâchés.

D'un autre côté, il tâchoit d'augmenter le déplaisir que l'on avoit en Hollande de l'Etat des Affaires de la Religion en France. Il fit exagerer la Démolition des Temples de la Rochelle, de Saumur, & de Roüen. Outre cela, il eut des Calvinistes zélés, qui furent alarmés d'eux mêmes de l'aveu public que Sa Majesté Britannique avoit fait de sa Religion. Ils s'imaginoient, que cela ne s'étoit pas fait sans la participation de Sa Majesté, & sans un concert pour la destruction de leur Religion.

Cependant, le Prince d'Orange jusques-là n'avoit pû ébranler Messieurs d'Amsterdam : la seule chose, qui leur eut fait quelque impression, & qui en avoit chagriné en effet quelques-uns, étoit ce que leurs Ministres leur avoient dit de Saumur & des autres Temples de leur Religion de France. J'évitois de leur parler de cette matiere-là, & je me contentois de leur dire en général, que les choses n'étoient point comme on le leur faisoit accroire.

On me donna en ce tems-là Avis, que M. de Montmouth étoit à Amsterdam, & je sus qu'il étoit venu faire un tour aux environs de la Haye; & je fus persuadé, aussi-bien que l'Envoyé d'Angleterre, qu'il avoit vu M. le Prince d'Orange en secret, ce Prince ayant été deux fois tout seul, sans aucune suite, telle qu'elle pût être, à une maison qu'il a à trois lieues de la Haye.

Les Rebelles d'Angleterre, qui étoient épars dans beaucoup de Villes de Hollande, & dans le Duché de Cleves, s'étoient rassemblés depuis environ deux mois à Utrecht, sous la protection de M. Dickfeld. Le Jour qu'ils apprirent la mort du feu Roi d'Angleterre, ils firent des festins & de grandes débauches, en réjoüissance de cette Nouvelle. Cette Protection des Rebelles, donnée à Utrecht, ne peut être un bon préparatif pour faire bien recevoir le Sieur Dickfeld par S. M. Britanniq.

Quoique je ne doutasse point que M. de Barillon ne fût informé de ce qui s'étoit passé dans l'Audience particuliere que le Sieur d'Overkerke eut du Roi d'Angleterre; je ne laissai pas d'en rendre compte à Sa Majesté. Le Prince d'Orange s'étant remis par sa Lettre pleine de soumission, à ce que le Sieur d'Overkerke diroit de bouche, celui-ci offrit la carte blanche au Roi d'Angleterre, qui le prit au mot, & déclara, qu'il demandoit trois choses au Prince d'Orange; qu'il abandonnât absolument M. de Montmouth, & qu'il ne gardât aucun Commerce, quel qu'il pût être, avec lui; qu'il cassât tous les Officiers Anglois dans le Corps de Troupes que les Etats-Généraux entretenoient, que le Roi d'Angleterre lui indiqueroit; & qu'il entrât dans toutes les sentimens & dans toutes les vûes du Roi d'Angleterre, sur les engagemens qu'il voudroit pour le bien de ses Etats avec ses voisins. Il est hors de doute, que le Prince d'Orange exécutera volontiers ces deux premiers points, dans l'espérance de pouvoir éluder le troisieme.

Le Sieur Wittsen, en m'apportant le Mémoire, me parla du Vaisseau la Marie, & me pria en même tems de me charger d'une très-humble Priere de Bourguemestres d'Amsterdam au Roi, pour un Hollandois Protestant qui avoit demeuré quelques années à Roüen, & qui demandoit un passeport pour pouvoir sortir lui & sa famille avec ses effets.

Tant de Personnes attachées au Prince d'Orange sont allées à Amsterdam; qu'il est aise de voir que l'on tâche de profiter de la présente conjoncture pour porter cette Ville à donner d'autres Instructions à ses Députés, lorsqu'ils viendront le 13 Mars à l'Assemblée de Hollande: outre le Comte de Waldeck, & le Résident de l'Empereur, deux Deputés aux Etats-Généraux, qui ont quelques habitudes à Amsterdam, y sont allés. M. Damerongue s'y est aussi rendu, sous prétexte d'un différend qu'à M. l'Electeur de Brandebourg pour un Vaisseau. On m'a dit, qu'il veut persuader Messieurs d'Amsterdam d'entrer dans l'Alliance que M. l'Electeur de Brandebourg propose. J'ai appris qu'il a dit aux Etats-Généraux que l'Electeur de Brandebourg les exhortoit à conserver leurs Troupes, & à ne s'en point défaire dans un tems où tout est encore incertain. 9 Mars 1685.

Le Prince d'Orange a montré à M. Wittsen la Lettre de S. Majesté Britannique. Messieurs d'Amsterdam sont dans une appréhension extraordinaire que ce Prince ne se remette bien avec le Roi d'Angleterre. Ils ont même quelque inquiétude que Sa Majesté Brittannique, en se raccommodant avec le Prince d'Orange, ne le remette dans l'honneur des bonnes graces de Votre Majesté: enfin, par tout ce que j'apprens d'eux, je vois qu'ils sont fort en peine, & un peu consternés; je les rassûre autant que je puis.

J'ai découvert aujourd'hui, que l'on travaille à raccommoder le Prince d'Orange & le Prince de Nassau. Le Ministre Vandervaye, qui a été si opposé à cette réunion, est depuis deux jours

fort en secret à la Haye. Le moyen, qu'on a pris pour faire agir cet homme, vient de ce qui se passe en France au sujet de la Religion prétendue Réformée: on en parle ici plus qu'on n'a jamais fait, & le Prince d'Orange s'en est servi assez utilement en Frise, à ce qu'il me paroît, ceux de cette Province-là étant fort zélés pour leur Religion: on a commencé à en voir des effets, lorsqu'ils n'ont pas voulu prendre de Résolution touchant la Réforme des Troupes, & qu'ils ont voulu attendre celle de la Province de Hollande.

12 Mars 1685. C'EST le Comte de Waldeck qui a conduit toute l'Intrigue pour l'Accommodement du Prince d'Orange avec le Prince de Nassau. Il a fait remontrer, depuis plus d'un mois, au Prince de Nassau, toutes les raisons qui pouvoient l'obliger à se raccommoder avec le Prince d'Orange, soit pour son intérêt particulier, soit pour l'avantage de la République; & enfin, il l'a si fort sollicité d'envoyer quelqu'un à la Haye, que ce Prince n'a pas crû pouvoir s'exempter de donner ordre au Ministre Vandervaye & au Sieur Arsolt, de venir écouter les Propositions que le Comte de Waldeck auroit à leur faire.

LE Ministre Vandervaye a été en passant rendre compte de tout ceci à Messieurs d'Amsterdam, qui n'ont pas jugé à propos de s'y opposer. Comme il étoit en conférence là-dessus avec le Comte de Waldeck, sa femme est retombée malade: il l'est allé retrouver en Frise.

IL n'y a pas lieu de douter, que le Prince d'Orange n'ait fait faire ces avances au Prince de Nassau, pour empécher que la Province de Frise ne prît Résolution de faire une Réforme de Troupes, conformément à l'Avis de Messieurs d'Amsterdam. J'ai fait remarquer par un de mes Amis qui a parlé à Vandervaye, que c'est la quatrieme fois que le Prince d'Orange a fait de belles Propositions au Prince de Nassau, lorsqu'il a besoin de lui, sans que jamais cela ait abouti à rien quand

l'occasion est passée : & il est aisé de voir, que le Comte de Waldeck ne s'est excusé de n'être pas assez bien instruit, que pour traîner les choses en longueur, & empêcher que le Prince de Nassau, dans l'espérance de son Raccommodement avec le Prince d'Orange, ne presse la Province de Frise de former la Résolution sur la Réforme des Troupes.

Le Comte de Waldeck n'a pas moins envie de remettre la bonne intelligence entre le Prince d'Orange & Messieurs d'Amsterdam : c'est, à ce que j'ai appris, le principal sujet de son Voyage en cette Ville-là.

Le Pensionnaire Fagel a témoigné une extrême joie, lorsque le Sieur Dalonne est arrivé d'Angleterre. Il a dit le lendemain aux Etats-Généraux, que l'Accommodement alloit être fait entre Sa Majesté Britannique & le Prince d'Orange.

Le Sieur Dickfeld a fait dire depuis trois jours aux Rebelles d'Angleterre, qui étoient réfugiés à Utrecht, de se retirer le plus doucement & le plus secretement qu'il leur seroit possible.

Le Ministre Vandervaye a assuré la Personne qui lui a parlé de ma part, que le Comte d'Argile est venu en ce pays-ci dès le vivant du feu Roi d'Angleterre. Il y a grande apparence, qu'il venoit concerter avec M. de Montmouth & avec le Prince d'Orange, ce qu'ils avoient à faire ; & j'ai sû aujourd'hui, que le Comte d'Argile a joint M. le Duc de Montmouth à Rotterdam, lorsque celui ci y est allé quatre jours après la Nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre. On vit bientôt après les suites de ces entrevûes.

Les Ministres Prédicans s'emporterent hier dans tous leurs Prêches, avec beaucoup de véhémence, sur l'Etat de leur Religion en France. On veut, par ces sortes de moyens, animer le peuple : & cela va si loin, que le Résident de Munster m'est venu parler pour voir si je n'y pourrois pas mettre quelqu'ordre : mais il est convenu avec moi,

non-seulement que je n'en dois point parler aux Etats, mais même que plus je témoignerois par des discours particuliers que cela me fait de la peine, plus les Ministres redoubleroient leurs Déclamations; car, ils agissent par les ordres du Prince d'Orange, & ne reconnoissent d'autres Souverains que les Etats de la Province de Hollande, qui ne s'en mêleront pas contre l'Avis de ce Prince & du Pensionnaire Fagel.

15 Mars 1685. J'AI appris de très-bonne part, que le Comte de Waldeck est revenu d'Amsterdam, sans avoir rien pû obtenir de cette Ville-là, ni pour un Accommodement avec le Prince d'Orange, ni pour l'Entretenement de l'Etat de Guerre sur le pié où il est. Ils se sont même moqués de lui, & lui ont demandé, s'il croyoit faire grande Peur au Roi avec deux ou trois mille hommes de plus. Leurs Députés sont revenus ici, avec les mêmes ordres qu'ils ont eus ci-devant, & la Ville d'Amsterdam persiste à ne vouloir plus payer l'Etat de Guerre passé le 24 de ce mois. Le Bourguemestre Heude, & les autres Bourguemestres-Régens, n'ont pas voulu voir le Comte de Waldeck. Ses Amis voudroient fort qu'il ne se fût pas commis si mal-à-propos.

ON m'a donné en même tems Avis, qu'une des principales Raisons dont le Comte de Waldeck, & les autres Créatures du Prince d'Orange, qui ont été ces jours passés à Amsterdam, se sont servis, pour induire cette Ville-là à conserver l'Etat de Guerre sur le pié où il est, a été, qu'ils savent fort bien, que non-seulement il y a une Union fort étroite entre Majesté & le Roi d'Angleterre, mais encore qu'il doit se faire une Alliance plus particuliere; & qu'après la Déclaration & la Profession publique que Sa Majesté Britannique a faite de la Religion Catholique, ils voyent évidemment, qu'une nouvelle Alliance entre Votre Majesté & le Roi d'Angleterre, est nécessaire à ce dernier, (ils raisonnoient juste; mais Sa Majesté Britannique ne l'a point voulu faire;)

& que cette Alliance ne tendra qu'à la ruine de la Religion Proteſtante; de ſorte que ce ſeroit une imprudence à Meſſieurs les Etats, de ſonger à diminuer leurs Troupes dans une ſi dangereuſe Conjoncture.

J'AI été informé par Meſſieurs d'Amſterdam, que leur réponſe a été, que les Etats ſeroient bien malheureux s'ils étoient obligés de demeurer toûjours armés pour de ſimples ſoupçons, & pour des conjectures, où l'on ne voit pas beaucoup d'apparence; que pour environ trois mille hommes effectifs de plus que n'eſt le nouvel Etat de Guerre que Meſſieurs d'Amſterdam ont propoſé, les Etats-Généraux ne ſeroient pas plus en pouvoir de réſiſter aux grandes forces de Votre Majeſté, qui peut les accabler quand il lui plaira, en quelque poſture qu'ils ſe mettent. Que s'ils ſont en effet menacés, ainſi qu'on vouloit le leur perſuader, ils trouvoient qu'ils étoient d'autant plus obligés d'embraſſer les moyens de faire un bon ménage, & de ſonger au rétabliſſement des forces maritimes, qui étoient ſeules capables de les ſauver dans les plus grands dangers; que cependant ils étoient perſuadés, que c'étoit l'intérêt de Votre Majeſté de conſerver plûtôt la République de Hollande, que de la détruire.

LA Ville de Dort perſiſta pareillement en ſes premieres Réſolutions, & ordonna à ſes Députés de demander la Caſſation de dix mille hommes.

LA Ville de Dort étoit en grande agitation pour l'Election des Bourguemeſtres, parce qu'on devoit voir ce jour-là quel parti prévaudroit, ou de celui du Prince d'Orange, ou de celui qui lui étoit contraire.

LE Sieur Vandervaye revint à la Haye, & le Sieur Dalonne repartit pour l'Angleterre.

M. CITTERS manda, que l'Accommodement entre le Roi d'Angleterre, & le Prince d'Orange, pouvoit ſe compter comme fait. Meſſieurs d'Amſterdam n'en ſont pas ſans inquiétude: ils jugent 16 Mars 1685.

que le Prince d'Orange, dans l'embarras où il se trouve sera forcé d'accorder tout ce que le Roi d'Angleterre desire de lui pour rentrer dans ses bonnes graces; & qu'après cette Réconciliation Votre Majesté, qui est en parfaite intelligence avec Sa Majesté Britannique, voudra bien avoir des complaisances pour le Prince d'Orange, dont ils craignent extrêmement les suites.

16 Mars 1685. M. Dickfeld, qui vouloit détruire ces préventions, est allé débiter à Amsterdam les mêmes choses que le Ministre Desmarets a répandues ici, du prétendu mécontentement que le Roi d'Angleterre a de la France. Ces impostures, toutes grossieres qu'elles sont, ne laissent pas de faire quelque impression. Votre Majesté sait, que dans une République, tous les esprits ne sont pas capables de pénétrer bien avant dans les choses: c'est pour cela, que l'on répand ici tant d'Ecrits, lorsqu'il s'agit de quelque Affaire importante: on a même recours aux Gazettes, parce que tout le peuple les lit. Le Pensionnaire Fagel a fait mettre dans la derniere, que le Roi d'Angleterre avoit témoigné à M. Citters, qu'il embrasseroit toûjours les interêts de l'Etat, & qu'il ne se contenteroit pas de maintenir la bonne intelligence qui étoit entre le feu Roi son Frere & les Etats; mais encore, qu'il seroit bien aise de faire de nouvelles & de plus fortes liaisons avec eux.

M Dickfeld mene avec lui en Angleterre un Ministre d'Utrecht, nommé Vicius; c'est le plus habile & le plus savant de tout ce pays, & il est outre cela fort accort & fort insinuant. Il y en a peu qui soient plus capables que lui d'exciter quelque mouvement en Angleterre. Je sai qu'on le mene en partie pour conférer avec les Ministres de l'Eglise Anglicane; mais principalement pour parler aux Ministres Prédicans, pour sonder quels sont leurs sentimens dans la Conjoncture presente, & sur-tout pour les assûrer de la fermeté inébranlable du Prince d'Orange pour la Religion

Calviniſte : ce que l'on croit d'autant plus néceſſaire à cette heure, que quelques-uns des Proteſtans d'Angleterre, réfugiés en ce pays, ne ſont pas perſuadés que M. le Duc de Montmouth ſoit ferme dans ſa Religion, en effet, j'ai été informé aujourd'hui par un aſſez bon endroit, que la plûpart des factieux Anglois qui ſont en ce pays-ci, ne ſont pas ſatisfaits de M. le Duc de Montmouth, & qu'il n'y en a eu qu'un d'eux qui l'ait été voir lorſqu'il a paſſé par Utrecht, où les chefs de ces mecontens, comme Papilion, & celui qui a été Maire de Londres, avec deux ou trois autres, ſont encore à cette heure : ainſi, on n'en a pas fait retirer les principaux.

LE Prince d'Orange a fait encore de nouveaux efforts, pour ébranler la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam : il leur a fait donner des Avis ſous main, qu'il etoit raccommodé avec le Roi d'Angleterre; &, pour les confirmer dans cette opinion, il caſſa les Officiers Anglois qu'il avoit fait venir de leurs Garniſons, & s'expliqua en même tems qu'il ne rempliroit leurs places que par les Officiers que le Roi d'Angleterre voudroit lui nommer. Meſſieurs d'Amſterdam ont en même tems reçû des Lettres d'Angleterre, qui portoient les mêmes choſes que le Miniſtre Deſmarets & les Créatures du Prince d'Orange ont déja publiées ici. Tout cela a fait croire à Meſſieurs d'Amſterdam, que l'Accommodement du Roi d'Angleterre avec le Prince d'Orange eſt fait : d'ailleurs, on les allarme par la Nouvelle qu'on débite à cette heure, que Votre Majeſté fait ſecretement équiper dans ſes Ports une Flote très-conſidérable pour croiſer dans la Manche. Cependant, ils n'ont pas changé pour cela de ſentimens ni de conduite : ils en donnerent des preuves aſſez fortes le 17 au matin. Le Prince d'Orange croyoit les avoir intimidez, de ſorte que le Penſionnaire Fagel entreprit de faire réſoudre dans l'Aſſemblée de Hollande, à la pluralité des voix, la continuation de l'Etat de Guerre ſur le pié où il

19 Mars 1685.

est. Messieurs d'Amsterdam s'y opposerent fortement: ils représenterent, que c'étoit une chose qui ne pouvoit être conclue que d'un consentement unanime; & déclarerent, que quoi que l'on fit, leur Ville ne fourniroit plus que son contingent de l'Etat de Guerre sur le pié de vingt-neuf mille hommes. Quelqu'un desDéputés les plus zelés voulut parler contre l'Avis d'Amsterdam; mais, le Bourguemestre Borsvanuaure l'entreprit avec des termes si forts, qu'il le contraignit de se taire. Enfin, après beaucoup de Contestations, qui allerent si loin que le Pensionnaire Fagel voulut sortir de l'Assemblee, ce Pensionnaire n'eut d'autre ressource, que de faire déclarer par le corps des Nobles, qu'ils ne consentiroient plus dorénavant à la Continuation du Droit de Verponding: mais, Messieurs d'Amsterdam ne se désisterent pas pour cela: ils réitérerent au contraire laDéclaration qu'ils venoient de faire, de sorte que l'Assemblée se separa dans une confusion dont il y a peu d'exemples.

Le Droit, qu'on appelle ici de Verponding, est proprement une taille réelle; car, n'y ayant point d'autres tailles dans le pays, les maisons & les arpens de terres, tant des Nobles que des Roturiers, sont taxés à un certain prix; & les deniers qui proviennent du Verponding, servent à payer l'intérêt des dettes de la Province, qui montent à sept millions par an: ainsi, Messieurs d'Amsterdam ne sont pas fort en peine de la menace des Nobles: elle est Chimérique, car l'exécution ne dépend pas d'eux, & les Villes n'ont garde de souffrir que l'Etat tombe dans le desordre où il seroit réduit, s'il discontinuoit de payer une partie des arrérages.

On tâche aussi de chagriner Messieurs d'Amsterdam contre la France, sur les Affaires de la Religion. Les Ministres recommencerent hier avec beaucoup d'emportement leurs Déclamations sur cette matiere-là. Ces sortes de choses font beaucoup d'effet parmi le peuple, & ont fait même de l'impression sur l'esprit de quelques personnes du Gouvernement; mais,

Sire, si Votre Majesté jugeoit qu'il fût du bien de son service de favoriser le commerce des Marchands d'Amsterdam dans les occasions particulieres, cela effaceroit bien les impressions que les Ministres leur veulent donner; car je les crois bien plus sensibles sur l'intérêt de leur négoce, que sur celui de la Religion.

Il s'en présente aujourd'hui une occasion, au sujet de quelques Vaisseaux qui ont été emmenés à Marseille & à Toulon. Messieurs d'Amsterdam se plaignirent, il y a environ quinze jours, aux Etats-Généraux, de ce qu'on avoit mené à Marseille deux de leurs Vaisseaux. Les Etats-Généraux résolurent de m'envoyer des Députés, & d'en écrire à M. de Starembourg: cependant les Etats ne me sont point venus parler, parce que les Députés qui sont au Prince d'Orange ont toujours trouvé des prétextes pour éviter de me faire des instances sur une Affaire qui regarde Messieurs d'Amsterdam: c'est pourquoi les Députés de cette Ville-là me sont venus trouver ce matin, & m'ont prié de vouloir bien représenter à Votre Majesté le dommage que souffre en particulier leur Ville, des Vaisseaux qui ont été menés à Toulon & à Marseille. Ils m'ont dit, qu'outre les Vaisseaux qui ont été conduits à Toulon, & dont M. de Starembourg a eu ordre de faire des instances auprès de Votre Majesté, ils avoient eu Nouvelle avant-hier, qu'un Vaisseau nommé le Simon, chargé de mats & de cordages destinés pour Venise, avoit été mené à Toulon, sous prétexte que sa Charge étoit pour Genes; mais, que l'on pouvoit aisément justifier le contraire par les connoissemens. Ils m'ont ensuite réitéré leurs instances pour le Vaisseau la Sainte Marie, dont je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté, & de lui en envoyer les piéces justificatives il y a déja quelque tems. La Députation que Messieurs d'Amsterdam m'ont faite aujourd'hui d'un de leurs Bourguemestres Régens, avec trois autres de leurs principaux Mem-

bres, fait voir qu'ils prennent un très-grand intérêt en ces Affaires du Commerce : aussi rien ne les accrédite plus parmi leurs Bourgeois que la Protection que leurs bons offices leur acquierent ; & Messieurs d'Amsterdam s'intéressent à cette heure d'autant plus en ces Restitutions, que les Nobles, dans l'Ecrit qu'ils ont fait entr'eux, & dont je me suis donné l'honneur d'envoyer copie à Votre Majesté, semblent avoir affecté de les insulter sur le peu de difficulté qu'on fait d'arrêter leurs Vaisseaux, & de troubler leur Commerce. Il est surprenant, qu'après ces Remontrances on ne leur donne aucune satisfaction.

Sire, depuis cette Lettre écrite, j'ai appris, que Messieurs d'Amsterdam sont fort embarrassés du refus que font les autres Villes de contribuer au Rétablissement de la Marine. Ils appréhendent que les Vaisseaux de Votre Majesté, qui seront ce Prin-tems dans la Manche, ne troublent leur Commerce. Si Votre Majesté juge qu'Elle leur doive faire rendre quelque justice sur les trois Vaisseaux menés à Toulon, dont ils se plaignent ; cela serviroit, sans doute, beaucoup à leur faire voir, qu'ils n'ont pas besoin de Flotte pour maintenir leur Commerce, & que l'équité, ou plûtôt la bonne volonté de Votre Majesté pour leur Ville, leur sera un plus fort garand que toutes leurs forces maritimes ne leur pourroient être.

22 Mars 1685. Le Prince d'Orange témoigna une extrême joie après qu'il eut lû les Lettres d'Angleterre du 16, qui lui donnoient part de ce qui s'étoit passé après l'arrivée du Sieur Dalonne à Londres. M. Citters a écrit par le même ordinaire, que le Roi d'Angleterre n'est pas disposé à entretenir une bonne correspondance avec Votre Majesté ; il a exagéré pour cet effet les moindres particularités qui se sont passées à l'Audience de M. le Maréchal de l'Orge. Il a mandé, que ce Maréchal avoit été surpris & fâché de ce que le Roi d'Angleterre l'avoit reçû assis, & d'une maniere fort seche ; qu'il en

avoit témoigné quelque chose aux Miniſtres d'Etat, à qui il avoit fait connoître, que le feu Roi d'Angleterre n'en avoit jamais uſé de cette maniere à l'égard des Envoyés de Votre Majeſté; & que ſes Miniſtres lui avoient répondu, que Votre Majeſté ayant traité de cette ſorte Mylord Churchil, le Roi d'Angleterre avoit voulu en uſer de même avec le Maréchal de l'Orge. Il a ajoûté beaucoup d'autres circonſtances, qui ne ſont pas plus conſidérables, mais qui font voir le deſſein du Prince d'Orange & de ſes amis.

Le Comte de Thun, & quelqu'autres perſonnes d'Angleterre, ont auſſi mandé qu'on alloit envoyer inceſſamment les ordres au Sieur Chudley de retourner en Angleterre, ce que l'on n'a pas voulu faire juſqu'à cette heure ſans que ſon ſucceſſeur fut arrivé à la Haye. La raiſon qu'on apporte de ce changement vient de ce que le Roi d'Angleterre, étant ſatisfait du Prince d'Orange, ne veut pas que Chudley demeure plus long-tems à la Haye, & que Skelton aura ordre de le voir, & de rétablir avec lui la même correſpondance qui a été auparavant.

Je ſuis toujours également perſuadé, Sire, que M. le Prince d'Orange éludera l'article qui regarde Votre Majeſté dans l'Accommodement qui lui a été propoſé par le Roi d'Angleterre; & que cependant il tirera de grands avantages des marques d'amitié qu'il eſpere que le Roi d'Angleterre lui donnera, après que Sa Majeſté Britannique aura vu qu'il ſe ſera ſoumis à l'égard des deux autres points, bien qu'on puiſſe dire qu'il n'exécute pas de bonne-foi, même à l'égard de ce deuxième point, ce qu'il a promis à Sa Majeſté Britannique. Il eſt vrai, qu'il a caſſé les Officiers Anglois qui étoient déſagréables au Roi d'Angleterre, & qu'il a dit qu'il ne rempliroit leurs places que des Officiers que Sa Majeſté Britannique lui preſcriroit: mais, ce qui paroît une grande déférence, (c'eſt à-dire que le Roi d'Angleterre nom-

me d'autres Officiers,) n'est en effet qu'une ruse, car il espére que le Roi d'Angleterre, touché de sa prompte obéissance, lui permettra de rétablir ces mêmes Officiers. Le Comte de Waldeck l'a assez témoigné au Sieur Chudley, & lui a dit que l'on avoit donné une grande mortification au Prince d'Orange de l'avoir obligé de casser des Officiers, qui n'avoient d'autre crime que celui de lui avoir obéi. Que le Prince d'Orange espéroit, que Sa Majesté Britannique considéreroit que ces Officiers n'avoient pû se dispenser de suivre les ordres de leur Général; que même elle les en estimeroit davantage, & qu'elle ne voudroit pas qu'ils demeurassent plus long-tems privés de leur emploi. Le Sieur Chudley m'a dit, que le Prince d'Orange a parlé à tous ces Officiers séparément, & qu'il leur a promis d'employer tous ses offices, & même d'écrire de sa propre main au Roi d'Angleterre, pour les faire remettre dans leurs Charges; & on se tient assuré, qu'ils seront rétablis, tant on est préocupé d'une parfaite réunion entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange.

Le Comte de Waldeck a dit dans ce même entretien au Sieur Chudley, que le Prince d'Orange se soumettroit aveuglément à tout ce que le Roi d'Angleterre souhaiteroit de lui, excepté sur le fait de la Religion, & sur ce qui regardoit les intérêts des Etats-Généraux. Il ne faut qu'une de ces deux réserves-là, pour donner prétexte au Prince d'Orange de refuser tout ce que le Roi d'Angleterre demandera de lui.

Le Prince d'Orange en use encore de plus mauvaise foi, sur ce qu'il a promis de n'avoir plus aucun Commerce avec M. le Duc de Montmouth; car on a découvert, que, depuis qu'il a fait cette promesse, M. de Montmouth a été quatre jours à Dort, & a envoyé ici un Page, qui a parlé à M. Benting, à qui il a donné une Lettre, & s'en est retourné la nuit, après en avoir reçû la Réponse.

Les Etats de Hollande furent assemblés le 21 de

Mars : on y diſputa ſur l'Etat de Guerre, avec toute l'animoſité & toute l'aigreur poſſible. Le Penſionnaire Fagel voulut gourmander Mrs. d'Amſterdam : mais Hop, Penſionnaire d'Amſterdam, ſans s'emporter, l'entreprit de telle ſorte, & lui dit des choſes ſi fortes, que les larmes vinrent aux yeux dudit Fagel, qui dit qu'il aimoit mieux ſortir de l'Aſſemblée, que d'y être traité ſi indignement. Ils ſe ſéparerent à deux heures & demie ſonnées, ſans avoir rien conclu : la petite Ville de Munikendam ſe déclara pour Amſterdam.

Il ne m'eſt pas poſſible de repréſenter à Votre Majeſté, les ruſes, les menteries, & même les menaces, que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ont mis en uſage ces jours ci pour ébranler la fermeté de Mrs. d'Amſterdam. Toutes ſortes de gens ſe ſont employés auprès d'eux, ſoit pour les induire par des raiſonnemens, ſoit pour les intimider par de faux Avis; & le Prince d'Orange n'a pas fait plus d'efforts pour obliger les Etats à faire la levée de ſeize mille hommes qu'il en vient de faire, pour empêcher la Caſſation. Auſſi rien ne lui peut arriver de plus ſenſible, ni qui intéreſſe plus ſon honneur dans les pays étrangers. Car ſi les Etats ont refuſé la levée, on a pû croire que ce n'étoit point qu'ils manquaſſent pour cela de conſidération pour le Prince d'Orange, mais ſeulement parce qu'ils ne vouloient point de Guerre : mais à cette heure il paroît aſſez, qu'ils ne font cette Réforme, que pour diminuer ſon Autorité, & pour le mortifier.

Le Miniſtre Vandervaye a recommencé, malgré les Remontrances de Mrs. d'Amſterdam, d'écouter des Propoſitions d'Accommodement que le Comte de Waldeck lui a faites : &, l'on croit que les choſes ſont ſi avancées, que l'on n'attend plus que le Conſentement du Prince de Naſſau. Le Sieur Arſolt partit avant-hier pour le lui aller demander, & Vandervaye eſt demeuré à la Haye.

Mrs. d'Amſterdam ſont fort fâchés de ce Raccommodement ; & s'il eſt vrai qu'il ſoit fait, ils ne pourront plus compter ſi ſurement ſur la Province de Friſe. Je ne ſai quel effet cela fera auprés d'eux dans la ſuite : mais, cela ne les a point ébranlés pour ce qui eſt de l'Etat de Guerre, malgré toutes les mauvaiſes Nouvelles qu'ils ont reçues en même tems, car ils apprirent avant-hier, que le Prince d'Orange l'avoit emporté d'une voix contre Muys, dans l'Election d'un des Bourguemeſtres de Dort ; que ce Prince étoit raccommodé avec l'Angleterre, & qu'il étoit d'accord avec le Prince de Naſſau.

Il eſt vrai, que les Affaires des Religionnaires de France ont donné du chagrin à quelques particuliers d'Amſterdam : mais, elles n'ont pas fait encore aſſez d'impreſſion ſur l'eſprit en général de ceux du Gouvernement de cette Ville-là, pour les avoir fait changer de conduite. Je ſuis toutefois obligé de dire à Votre Majeſté, que les Miniſtres Predicans, & les Relations qu'on envoye de France, les aigriſſent ſi fort, que je ne ſai ce qui en arrivera dans la ſuite.

Pour ce qui eſt de ceux de Friſe, qui ſont fort entêtés de leur Religion, cela a fait de fort mauvais effets, non-ſeulement à l'égard du Miniſtre Vandervaye, auprès de qui M. le Comte de Waldeck s'eſt ſervi de ce moyens-là pour le porter à faire l'Accommodement du Prince de Naſſau, mais encore à l'égard de beaucoup d'autres perſonnes de la Régence de la Province, qui, pouſſés par les mêmes motifs, furent les premiers il y a trois ans à conſentir au Traité d'Aſſociation propoſé par la Suede.

Il n'y a que les Arminiens, qui ſoient moins ſenſibles à ces ſortes de choſes, quoiqu'ils vouluſſent bien qu'elles allaſſent autrement, parce qu'ils voyent que cela aliene l'eſprit de beaucoup d'autres bons Républiquains, qui autrement ne ſe détacheroient jamais des intérêts de Votre Majeſté : mais ces Arminiens pouſſent leurs raiſonnemens encore

plus

plus loin que les autres, & envisagent ce qui arriveroit, s'il venoit faute du Roi d'Angleterre. Ce qui leur a donné lieu de faire là-dessus leurs Réflexions est le bruit qui se répandit ces jours passés, que Sa Majesté Britannique se trouvoit mal. Ils croyent, que le Prince d'Orange, parvenant à la Couronne d'Angleterre, proposeroit tout aussi-tôt une Ligue aux Etats-Généraux, pour soutenir la Religion prétendue Réformée, & entreroit le premier en Guerre contre Votre Majesté, & releveroit tellement le Parti Protestant, qu'il mettroit les Etats-Généraux dans la nécessité d'entrer dans tous ses desseins; de sorte que tous les bons Républicains, qui sont Arminiens, se verrojent indispensablement obligés d'y souscrire, quoique dans cette Union ils vissent leur perte inévitable, & la ruine certaine du bon Gouvernement de la République: car, s'ils vouloient s'y opposer, ils passeroient ici pour les ennemis de la Religion du pays, & seroient déchirés par le Peuple: & il est vrai, que si ce malheur arrivoit au Roi d'Angleterre, & que les esprits se trouvassent alors dans la disposition où ils sont à présent, il s'en ensuivroit indubitablement ce que ces Messieurs prévoyent.

Le Pensionnaire Fagel, & Mrs. d'Amsterdam, 23 Mars
eurent des Disputes fort violentes Samedi dernier 1685.
dans les Etats de Hollande: ils n'en eurent pas moins hier matin, & aujourd'hui. Il a proposé plusieurs expédiens, entr'autres de leur faire trouver la même épargne qu'ils cherchent dans la Réduction de l'Etat de Guerre à vingt-neuf mille hommes, en cassant plus de Cavalerie & moins d'Infanterie; & en réduisant au denier trois & demi les Rentes sur la Province, qui sont au denier quatre, & plusieurs autres: mais, Messieurs d'Amsterdam n'en accepterent aucun, & demeurerent toujours fermes dans leurs sentimens.

Les Contestations recommencerent plus violen- 27 Mars
tes que jamais, entre le Pensionnaire Fagel & Mrs. 1685.

d'Amſterdam, dans l'Aſſemblée qui ſe tint le 24 de Mars. Il eſt à remarquer, que dans ces deux ou trois dernieres ſeances, il n'a pas été ſimplement queſtion de régler l'Etat de Guerre; mais, que Mrs. d'Amſterdam ont remis ſur le tapis la Propoſition qu'ils ont donnée il y a deux mois dans leurs Conſidérations; & ont déclaré, qu'ils n'envoyeroient plus au Comptoir-general l'Argent des Troupes; mais qu'ils le délivreroient dans leur Ville aux Officiers de leur repartition. Cela diminueroit plus à proportion l'Autorité du Prince d'Orange, que ne feroit la Réforme: auſſi le Penſionnaire Fagel, & M. Benting, ſe ſont-ils emportés fortement là-deſſus. Le premier declara, que ſi ceux d'Amſterdam n'envoyoient plus leur Argent au Comptoir général, les Nobles ne ſouffriroient pas non plus que l'on portât à ce même Comptoir l'Argent qui ſe leve ſur le plat pays; & qu'ils ſe ſerviroient des moyens que Dieu & la Nature leur avoient mis en main. Borſvanuaure reprit ces dernieres paroles du Penſionnaire Fagel, & le ſomma de déclarer ce qu'il prétendoit dire, que les Nobles ſe ſerviroient des moyens que Dieu & la Nature leur ont mis en main, & le Penſionnaire Fagel étant ſi tranſporté de colere, qu'il ne pouvoit preſque parler, Borſvanuaure lui dit, que le plat pays ne dépendoit pas plus des Nobles que des Magiſtrats des Villes, & qu'il y avoit dans Amſterdam des gens plus nobles, & qui contribuoient plus à l'Etat, & par leur Argent, & par leur Conſeil, que les ſept Nobles qui étoient-là préſens. Il ajoûta que quand on diſoit, qu'on ſe ſerviroit des Moyens que Dieu & la Nature ont mis en main, cela vouloit dire, qu'on ſe ſerviroit des Voies de Fait. Que ſi les Nobles le faiſoient, Meſſieurs d'Amſterdam avoient des bras & des mains qui ſauroient bien ſe faire ſentir. Enſuite, ayant conſulté les autres Députés d'Amſterdam, (comme ils le peuvent faire ſans ſortir de leur Place,) il ſomma le Pen-

ſionnaire Fagel, au nom de Mrs. d'Amſterdam, de déclarer ce qu'il avoit voulu dire, lorſqu'il avoit déclaré que les Nobles ſe ſerviroient des Moyens que Dieu & la Nature leur avoient mis en main. Le Penſionnaire Fagel demeura toujours fort interdit. Benting, qui étoit à ſon côté, lui dit de répondre à Mrs. d'Amſterdam, qu'ils entendiſſent ce Mot-là tout comme ils voudroient; & que s'ils avoient des bras & des mains, les Nobles en avoient auſſi. Là-deſſus, un des Nobles prit la parole, pour appaiſer ce Deſordre; & M. Benting, & le Penſionnaire Fagel, ne parlerent pas davantage.

Mrs. d'Amſterdam furent encore fortifiés ce même jour, par une Déclaration préciſe de ceux de Leyde. Cette Ville-là avoit déja fait entendre, à la vérité, qu'il falloit une Réduction: mais, elle a envoyé dans cette derniere Aſſemblée ſon Avis par écrit, conforme à celui de Mrs. d'Amſterdam: ainſi, on compte à cette heure ſix Villes de même Avis, deſquelles il y en a quatre qui ſont des plus conſidérables; ſavoir, Dort, Delft, Leyde, & Amſterdam; les deux autres ſont Encuſe & Munikendam.

Cependant, Mrs. d'Amſterdam partirent ce même jour 24, après dîné. Ils ne doivent revenir que ce ſoir: je ne ſai encore pourquoi c'eſt; mais, il court un bruit, qu'ils continueront de payer l'Etat de Guerre ſur le pié où il eſt, pendant un mois. Ce qui les embaraſſe le plus, c'eſt qu'ils appréhendent, que s'ils emportent de haute lute la Réforme, ils ne pourront obtenir des autres Villes que l'on donne de l'Argent aux Amirautés, pour rétablir les Affaires de la Marine. Elles ſont en ſi mauvais ordre, qu'ils ne ſont pas en état de maintenir leur Commerce, ſi quelque Prince, comme par exemple le Roi de Danemarck, vouloit le troubler. La Protection qu'ils doivent à leurs ſujets demande d'eux, qu'ils y apportent quelque remede: mais par-deſſus cela les Avis du Prince d'Orange,

& leurs propres confreres, les intimident tous les jours, & leur font appréhender qu'ils recevront quelque Déplaisir des Vaisseaux de Votre Majesté. Cette menace seroit contre toute sorte d'apparence, & sans fondement, si les Vaisseaux de Votre Majesté ne visitoient tous les jours les Vaisseaux de la République, & n'en enlevoient pas publiquement les Marchandises, comme ils viennent de faire tout récemment à quelques Vaisseaux Hollandois, qui portoient des Marchandises de Genes. C'est, Sire, ce qui me fait prendre la liberté de représenter à Votre Majesté, que si Elle jugeoit qu'il y eût quelque justice dans la très-humble Priere que Messieurs d'Amsterdan ont souhaité que je fisse de leur part à Votre Majesté, le plûtôt que je pourrois leur donner satisfaction là-dessus seroit le mieux pour le service de Votre Majesté; & que moins ils auront de sujets d'inquiétude sur leurs Vaisseaux, moins ils seront pressés à s'engager dans de certaines choses, qu'ils seront peut-être obligés de faire pour avoir le Consentement des Villes qui sont au Prince d'Orange, sur le Rétablissement de la Marine.

Les Etats-Généraux m'ont envoyé ce matin les Pieces qui regardent les dernieres Plaintes qu'ils ont faites. C'est la même chose dont Mrs. d'Amsterdam m'avoient déja parlé: aussi, en cas que Votre Majesté leur fasse quelque grace là-dessus, je rendrai Réponse à Mrs. d'Amsterdam, avant que d'en rien dire aux Etats-Généraux. J'envoye toutes ces Pieces à M. le Marquis de Seignelay. Ils se plaignent sur-tout d'un Vaisseau qui a été pillé & maltraité à la Rade de Livourne le 5 de Février, sur ce qu'il n'avoit pas voulu aller à bord de M. du Quesne; sur quoi ils ont allégué, que ce Vaisseau n'avoit pas le Pavillon de France, & qu'ainsi ils ne le reconnoissoient pas pour un Vaisseau Royal.

On ne parloit d'autre chose à la Haye, que de la Lettre que le Roi d'Angleterre a écrite au Pr. d'Orange après le retour du Sieur Dalonne, dans laquel-

le S. M. Br. l'appelle ſon Fils, l'aſſure qu'il le conſidérera toujours comme tel, & qu'il lui feroit avoir ſatisfaction, avec le tems, ſur tout ce qu'on avoit fait contre lui en France; mais, qu'il ſe donnât patience, & que cependant il ne ſe brouillât pas avec le Roi; qu'il regardoit la Princeſſe d'Orange comme ſa Fille aînée qu'il aime tendrement, & beaucoup d'autres Expreſſions encore plus fortes & plus tendres.

Le Prince d'Orange a lui même montré cette Lettre à des premieres Perſonnes de l'Etat: cela fait un très-mauvais effet: car on en conclut, ou que le Roi d'Angleterre remettra le Prince dans l'honneur des bonnes-graces de Votre Majeſté, ou qu'ils demeureront étroitement unis enſemble; & ni l'un ni l'autre n'accommode ces Meſſieurs-ci. Votre Majeſté voit par-là, que le Prince d'Orange n'omet rien de tout ce qui peut ſervir à ſes deſſeins, ſoit vrai, ſoit ſuppoſé; en quoi le Sieur Citters le ſert fort bien par les Nouvelles particulieres dont il remplit ſes Lettres: c'eſt dans cette vûe qu'il a mandé, que le Roi d'Angleterre a refuſé un million que Votre Majeſté lui a fait offrir.

Messieurs d'Amſterdam furent très-fachés de l'Accommodement que le Miniſtre de Vandervaye avoit ſigné entre le Prince d'Orange & le Prince de Naſſau; & les Etats de Friſe n'en furent pas moins mécontens. J'employe aſſez utilement quelques perſonnes de mes amis, & des plus conſidérables de l'Etat, auprès de Meſſieurs d'Amſterdam, pour leur faire comprendre la néceſſité où ils ſont de s'attacher entierement à Votre Majeſté, & qu'ils doivent être d'autant plus portés à le faire, que le Roi d'Angleterre paroît diſpoſé à recevoir le Prince d'Orange dans ſes bonnes graces. Meſſieurs d'Amſterdam ont aſſez bien compris toutes les raiſons qui leur ont été alléguées, dont je n'importunerai point Votre Majeſté, pour avoir rejetté fortement la Propoſition que Van-Buning leur a

29 Mars 1685.

faite de se raccommoder avec le Prince d'Orange. Cet homme, qui a toujours dès Vûes contraires au bien de son pays, & au bon-sens, s'est extrêmement réjoüi d'apprendre, que le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange étoient dans une bonne intelligence; car, il le suppose de la sorte. Il a représente à Messieurs d'Amsterdam, qu'il ne tenoit plus qu'à eux de conserver la Paix dans toute l'Europe, & de mettre leur Commerce en sûreté; qu'ils pouvoient aisément procurer l'un & l'autre, si, en oubliant leurs Démêlés particuliers & domestiques, ils se raccommodoient avec le Prince d'Orange; qu'il n'y auroit après cela qu'à faire une étroite Alliance avec l'Angleterre; qu'ils trouveroient assez d'autres Princes pour se joindre à eux; & qu'ils pouvoient s'assurer de voir par ce moyen un parfait repos dans toute l'Europe, & une entiere sûreté dans leur Navigation. Tous ces Raisonnemens, & d'autres semblables, dont Van-Buning fatigue incessamment les Bourguemestres d'Amsterdam, n'ont fait jusqu'à présent aucune impression sur eux. On leur a fait comprendre au contraire, que leur véritable intérêt les doit porter à prendre des mesures toutes opposées aux Persuasions & aux Conseils de Van-Buning; & je vois que les Raisons qui ont été alléguées sur ce point à Messieurs d'Amsterdam, leur ont paru d'autant plus fortes, qu'ils ne peuvent soupçonner qu'elles leur soient insinuées de ma part: & de cette sorte les mêmes personnes, que j'ai employées, ont lieu de pouvoir plus efficacement travailler à faire entrer Messieurs d'Amsterdam dans une plus étroite Correspondance avec moi, comme ils firent lorsqu'il s'agissoit de la Levée de seize mille hommes, & de la Conclusion de la Treve.

Les Députés d'Amsterdam étant revenus dans l'Assemblée de Hollande le 29 Mars, ils déclarerent, que le 24 étant passé, ils ne payeroient plus l'Etat de Guerre qu'à proportion de ce qu'ils vouloient bien conserver de Troupes. Cela fit naître

de grandes Conteſtations: mais enfin les Députés des autres Villes, voyant la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam, & que cette Ville fermoit ſes Comptoirs, ils demanderent permiſſion d'en aller informer leurs Supérieurs; ainſi l'Aſſemblée ſe ſépara pour juſqu'au 31 de Mars.

ENFIN Dickfeld partit avec des ordres de l'Etat, de faire de ſimples Complimens au Roi d'Angleterre: il en avoit d'autres du Prince d'Orange, de tâcher de renouveller l'Alliance avec Sa Majeſté Britannique, bien que dans le fonds cela ne fût pas néceſſaire, puiſque l'Alliance qu'ils avoient faite avec le feu Roi n'étant pas expirée, elle continuoit avec celui-ci comme il arrive dans les Royaumes ſucceſſifs; mais, ce n'étoit que pour endormir Sa Majeſté Britannique; car il alloit pour prendre des liaiſons avec ceux du Parlement, & les principaux Proteſtans, contre le Roi d'Angleterre: & ce fut dans cette Ambaſſade, qu'il jetta les fondemens de l'Entrepriſe que nous avons vûe éclater trois ans après.

M. de Seignelay me manda, que le Roi ſe feroit rapporter les Raiſons des Marchands Hollandois pour les Marchandiſes qui étoient ſur le Vaiſſeau la Demoiſellé Marie, réclamé depuis ſi long-tems par Meſſieurs d'Amſterdam, & qu'il me feroit ſavoir ce qu'il auroit décidé ſur ce ſujet. Lettre de M. de Seignelay, du 11 Mars 1685.

LE Roi me manda, qu'il lui paroiſſoit par tout ce que lui écrivoit M. de Barillon, que le Roi d'Angleterre étoit bien éloigné de prendre beaucoup de confiance aux Promeſſes qui lui feroient faites de la part du Prince d'Orange; & que comme celui-ci ne pourſuit ſon Accommodement que pour en tirer ſes avantages particuliers, le Roi d'Angleterre a auſſi la même intention, & ne prétend pas faire ſon Ami d'un Prince dont il a tant de ſujet de ſe défier. Lettre du Roi, du 20 Mars 1685.

COMME le Miniſtre Vandervaye avoit inféré beaucoup de choſes dans l'Accommodement qu'il avoit fait entre le Prince d'Orange & le Prince de Naſſau, qui intéreſſoient les Provinces de Friſe & de Gronin- 5 Avril 1685.

gue, ils envoyerent des Députés au Prince de Nassau, qui lui declarérent, que la Province de Frise ne pouvoit plus souffrir que le Ministre Vandervaye eût dorénavant aucune part dans les Affaires de leur Province, où il avoit été admis jusqu'à cette heure de la part du Prince de Nassau; que s'il vouloit lui conserver la place qu'il lui avoit donnée de son Conseiller, & lui laisser la direction de ses Affaires, ils ne pouvoient l'en empêcher; mais que tant qu'il garderoit cet homme, ils n'auroient plus la même confiance en lui, qu'ils auroient sans cela; & qu'ils ne lui accorderoient pas non plus beaucoup de choses, qu'ils lui pourroient accorder s'il l'éloignoit de sa personne.

LES Etats de la Province de Frise écrivirent en même tems au Conseil d'Etat, qu'ils étoient fort surpris, qu'il se mêlât de donner une nouvelle Compagnie de Gardes du Corps à leur Gouverneur. Que s'ils vouloient qu'il en eût, ils la lui donneroient eux-mêmes; & que c'étoit à eux, & non pas au Conseil d'Etat, à régler ces sortes de choses qui regardent leur Gouverneur.

LE Sieur Skelton, nouvel Envoyé du Roi d'Angletérre, alla voir M. le Prince d'Orange, & lui redit, de la part du Roi d'Angleterre, tout ce que Sa Majesté Britannique avoit deja dit au Sieur d'Overkerk. Le Prince d'Orange lui donna sa parole, qu'il n'y auroit jamais aucun Commerce avec lui & M. de Montmouth, l'assûra qu'il ne savoit pas même où il étoit à cette heure-là; ensorte que le Sieur Skelton fut assez bon pour être persuadé que le Prince d'Orange est de bonne-foi sur ce Chapitre-là. Sur le second point, il lui dit, qu'il avoit cassé les Officiers Anglois, & qu'il mettroit en leur place ceux que le Roi d'Angleterre lui avoit recommandés. Sur le troisieme, il témoigna qu'il souhaitoit la Paix, & qu'il ne feroit rien qui la pût troubler; & sur le quatrieme, qui regardoit Sa Majesté, il s'étendit en de grandes plaintes; il promit néantmoins qu'il feroit ensorte de satisfaire le

Roi d'Angleterre là-dessus, pourvû qu'il ne demandât rien contre le serment qu'il devoit à l'Etat; & enfin qu'il entreroit aveuglement dans ses intérêts, excepté sur ce qui regarde la Religion.

VAN-BUNING fit tous ses efforts dans le Conseil, qui se tint le trois d'Avril à Amsterdam, pour persuader cette Ville-là qu'elle ne pouvoit maintenir son Commerce si elle n'étoit appuyée de l'Angleterre; &, pour ce sujet, il exagéra extrémement ce qui s'étoit passé entre les Vaisseaux de Sa Majesté & ceux des Sujets des Etats-Généraux, & s'appuya de ce qu'ils n'avoient pas eu depuis quatre mois Réponse sur le Vaisseau la Sainte Marie: il leur représenta, qu'on les insultoit toûjours, sans avoir la moindre Considération pour eux. Quelques personnes des mieux intentionnés d'Amsterdam m'en firent avertir: car, ils appréhendoient, que Van-Buning ne se fit enfin écouter par une partie du Magistrat & des Trafiquans. C'est pourquoi je pris la liberté de représenter encore une fois ces choses-là à Sa Majesté, afin qu'elle voulût bien y faire telle attention qu'elle jugeroit à propos.

JE donnai Avis au Roi, que le Sieur Skelton, 10 Avril
qui est un homme fort léger & fort inconstant, 1685.
s'attachoit fort au Prince d'Orange; que cela faisoit un mauvais effet, & autorisoit fort les Discours que l'on avoit de l'Accommodement du Prince d'Orange avec le Roi d'Angleterre: car, il assûroit toutes les personnes des Etats à qui il parloit, qu'il y avoit une tendre Amitié entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange.

VAN-BUNING faisoit bien son profit de toutes les Démarches du Sieur Skelton: car, aussi-tôt qu'il l'a sû, il a harangué dans le Conseil d'Amsterdam, pour faire voir la néceſſité qu'il y avoit, non seulement de s'allier avec l'Angleterre pour maintenir le repos dans l'Europe; mais encore de s'accommoder promptement avec le Prince d'Orange, pour n'être pas accablé par lui, comme il les pourra tous opprimer l'un après l'autre.

Les Amis du Prince d'Orange ſont devenus auſſi, depuis ces démarches du Sieur Skelton, d'une grande Inſolence. Un d'eux, & qui eſt des premiers dans le Gouvernement, dit le neuvieme d'Avril, dans l'Antichambre du Prince d'Orange, que ce Prince ſauroit bien à cette heure ſe vanger de ceux qui ont voulu diminuer ſon Autorité, & qui l'ont ſi maltraité depuis un certain tems.

Mais, toutes ces Impreſſions, dont on eſt prevenu à cette heure, vont bien augmenter par la Harangue que fera le Sieur Skelton aux Etats-Généraux, qu'il m'a lûe: il y a mis, qu'il eſpéroit d'autant plus aiſément continuer à maintenir la bonne Intelligence entre le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux, que le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange étoient unis, non ſeulement par une tendre Amitié, mais encore par le Mariage, &c. Le Sieur Skelton m'a dit, qu'il n'avoit pû s'empêcher de parler ainſi du Prince d'Orange, parce que ce Prince l'en avoit prié; qu'il lui avoit témoigné, qu'il lui ſeroit fort avantageux dans la Conjoncture preſente, qu'il inſérât quelque-choſe dans ſa Harangue, par où il parût qu'il étoit parfaitement bien avec le Roi d'Angleterre: qu'il n'avoit point d'ordre de le faire, mais qu'il n'avoit ôſé le lui refuſer. De l'Humeur qu'eſt le Prince d'Orange, il n'eſt pas homme à mendier ces ſortes de choſes: & je ſuis perſuadé, qu'il fit cela de ſon chef.

12 Avril 1685. Le Prince d'Orange fait ſes derniers Efforts, pour empêcher la Caſſation des Troupes: il a tâché pour cet effet de faire concourrir trois ou quatre choſes différentes, pour abbattre le Courage de Meſſieurs d'Amſterdam. La Harangue du Sieur Skelton, qui a confirmé ce matin dans les Etats Généraux ce qu'il a dit à tout le monde en particulier, de la tendre Amitié qui eſt entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange; le Raccommodement de ce Prince avec le Prince de

Naſſau, qui s'eſt jetté ſi aveuglement dans les intérêts du Prince d'Orange, qu'il a déja engagé trois Cantons de la Province de Friſe à demander la Continuation de l'Etat de Guerre ſur le pié où il eſt; l'arrivée de ce même Prince à la Haye, où il eſt attendu depuis hier, tout cela a été employé par le Prince d'Orange pour intimider Meſſieurs d'Amſterdam, & pour les faire conſentir à continuer au moins pendant encore quelque mois l'Etat de Guerre.

MAIS, Meſſieurs d'Amſterdam ſont auſſi fermes que jamais dans leur Réſolution. Ils avoient ſommé le ſix Avril le Penſionnaire Fagel de prendre une Concluſion ſur l'Etat de Guerre : ce Penſionnaire leur répondit, qu'il ne pouvoit conclurre, ni pour ſix Villes contre douze, ni pour douze contre ſix. Meſſieurs d'Amſterdam lui répliquerent qu'il n'avoit pas toûjours été ſi délicat, & qu'il avoit bien conclu autrefois à la pluralité des voix; qu'il le pouvoit bien faire encore; mais, qu'ils déclaroient à l'Aſſemblée, que les Villes qui avoient opiné à la Continuation de l'Etat de Guerre, le payeroient ſi bon leur ſembloit; & que pour eux ils ne contribueroient qu'à Proportion de la Réforme qu'ils ont demandée. Le Penſionnaire Fagel ſépara là-deſſus l'Aſſemblée, qui fut remiſe à hier matin.

TANT de différentes Prorogations de l'Aſſemblée ont bien fait connoître à Mrs. d'Amſterdam, que le Penſionnaire Fagel ne vouloit que les amuſer & gagner du tems; qu'il falloit une fois finir cette Affaire. Là-deſſus, ils ont pris leurs meſures avec les autres Villes qui ſont de leur ſentiment : & hier matin Meſſieurs d'Amſterdam ſommerent encore une fois le Penſionnaire Fagel de conclurre; il refuſa de le faire, ſous le même prétexte dont il s'étoit ſervi auparavant. Mais Dort, Delft, Leyde, Encuſe, & Munikendam, ont déclaré, que, puiſque le Penſionnaire Fagel ne vouloit point conclurre cette Affaire, ils n'en vouloient plus entendre parler, &

qu'ils tenoient la Caſſation réſolue, & ne payeroient rien à l'avenir pour l'Etat de Guerre, que ſur le pié de la Caſſation propoſée : auſſi les *Committers de Rades* n'expédient aucunes Ordonnances pour le payement des Officiers; parce que le Député d'Amſterdam, qui eſt dans ce College, refuſe d'y conſentir.

Le Prince d'Orange, ayant envoyé un Huiſſier à Dort, pour aſſigner le Bailli, le Conſeil de Ville lui défendit d'obéir, lui ordonna de continuer ſes Charges, & commanda aux Bourgeois de la Ville de le défendre, ſi on lui vouloit faire quelque violence.

Mrs. d'Amſterdam me firent avertir, que Van-Buning & ſes Amis profitoient du chagrin que les Marchands d'Amſterdam temoignoient de la Priſe des Marchandiſes qui étoient dans les Vaiſſeaux Holdois; & qu'ils ſe ſervoient utilement de ce prétexte, pour attirer quelques Perſonnes du Conſeil d'Amſterdam dans leurs ſentimens. Ils m'ont fait demander depuis deux jours, ſi je n'avois point quelque bonne Réponſe à rendre là-deſſus aux Députés d'Amſterdam. Je leur ai communiqué celles que Votre Majeſté m'a fait l'honneur de m'envoyer: mais, ils m'ont témoigné, que l'on ſeroit fort ſurpris à Amſterdam de la Déclaration qui porte que les Marchandiſes du Vaiſſeau Marie Burn ont été confiſquées, & que celles du Vaiſſeau la Demoiſelle Marie ont été retenues, parce que les premieres avoient été pour la plûpart chargées à Genes pour des Marchands Génois, & celles du Vaiſeau la Demoiſelle Marie étoient pour les Eſpagnols. Ils m'ont repréſenté, qu'on ne pouvoit confiſquer ni retenir des Marchandiſes qui ſont dans leurs Vaiſſeaux lorſqu'ils ſont en Paix avec Votre Majeſté, ſans ſapper les fondemens du Traité de Commerce; qu'un Vaiſſeau Ami ſauve toutes les Marchandiſes qu'il porte (qui ne ſont pas de Contrebande) quand même elles ſeroient portéz d'un Port Ennemi à un autre Port Ennemi. Ils m'ont dit de plus, que quand même

Votre Majesté auroit la bonté de leur faire rendre à cette heure leurs Marchandises, il y en a beaucoup qui sont dépéries, entr'autres le blé qui étoit sur le Vaisseau la Demoiselle Marie.

Je puis vous assûrer, que les Eclaircissemens que j'ai donnés à Messieurs d'Amsterdam, sur les Prises auxquelles ils ont le plus d'intérêt, ne les ont pas satisfaits: & comme il est vrai, que c'est absolument contre la teneur des Traités de prendre des Marchandises qui ne sont pas de Contrebande dans un Vaisseau Ami, je n'ai pas pressé ceux d'entr'eux à qui j'ai parlé de communiquer la Réponse de Sa Majesté au Conseil de Ville d'Amsterdam: car assûrément Van-Buning en feroit un mauvais usage, & je vous supplie d'être bien persuadé qu'une prompte & favorable Justice sur cette Affaire seroit fort utile dans la Conjoncture présente pour le service de Sa Majesté. Vous voyez, Monsieur, tout ce que Mrs. d'Amsterdam ont à soûtenir. Van-Buning est un de ceux qui leur fait le plus de peine. Leurs Bourgeois & leurs Marchands sont ceux qui sont les plus persuadés de l'avantage que leur Commerce peut recevoir de l'Amitié du Roi. Si ces Raisons sont détruites, & que ces gens-là soient dégoûtés, les bien-intentionnés ne les maintiendront jamais dans les intérêts du Roi.

A M. de Croissy, le 12 Avril 1685.

M. de Seignelay me fit Réponse, que le Roi faisoit écrire à son Intendant à Toulon, si les Vaisseaux avoient fait de mauvais traitemens aux Vaisseaux Hollandois, & que si cela étoit vrai on feroit punir les Officiers qui étoient coupables.

Lettre de M. de Seignelay, du 7 Avril 1685.

Le Prince d'Orange pria le Sieur Skelton d'aller à Amsterdam faire connoître aux Bourguemestres de cette Ville là, qu'il étoit entierement raccommodé avec le Roi d'Angleterre; que leur Réunion étoit sincere; & qu'ils feroient une chose agréable au Roi d'Angleterre, & qui leur feroit, en leur particulier, fort avantageuse, de ne se plus opposer avec tant d'opiniâtreté aux sentimens du Prince d'Orange.

19 Avril 1685.

Je fis convenir le Sieur Skelton, que le Prin-

ce d'Orange ne cherchoit qu'à tirer tous les avantages qu'il pourroit de l'opinion où l'on seroit en Hollande, qu'il étoit parfaitement bien avec le Roi d'Angleterre, & qu'il n'avoit nulle envie de se remettre effectivement bien avec lui; que s'il l'avoit désiré sincerement, il n'auroit pas eu besoin de tous ces détours pour persuader le public qu'il étoit dans ses bonnes graces. Il savoit bien, que quand il les auroit méritées par sa conduite, ces Messieurs-là n'auroient pas été longtems sans s'en appercevoir, & qu'il sauroit bien alors le leur faire sentir.

Nous découvrimes, que Benting avoit un Commerce secret avec M. de Montmouth, & qu'il en recevoit souvent des Lettres.

Je trouvai moyen d'avoir Copie de la premiere Lettre que les Ambassadeurs des Etats-Généraux écrivirent au Pensionnaire Fagel, par laquelle ils lui apprenoient, que le Roi d'Angleterre leur avoit parlé d'une Alliance, & avoit ajoûté que si les Etats-Généraux vouloient faire Alliance avec lui, il ne craindroit aucune Puissance de l'Europe, Il y avoit encore dans cette même Lettre quelques endroits sur lesquels on fit en Hollande beaucoup de Réflexions; entr'autres, que le Roi d'Angleterre avoit témoigné aux Ambassadeurs de l'Etat, qu'il avoit toûjours eu beaucoup d'estime & d'inclination pour la Personne du Prince d'Orange, qui étoit de la Famille Royale, dont Sa Majesté Britannique étoit le Chef, & que pour cette raison, elle feroit toûjours paroître qu'elle vouloit du bien au Prince d'Orange, & aussi que le Roi d'Angleterre avoit eu leurs personnes d'autant plus agréables, qu'ils avoient été envoyés sur l'Avis & sur la Proposition du Prince d'Orange.

Je donna Avis au Roi, que ses Anglois réfugiés se donnoient beaucoup de mouvement; que ceux qui étoient à Dort, à Amsterdam, à Utrecht, & dans les autres Villes, s'étoient rendus à Rotterdam, & que quelques-uns étoient déja passés en

Angleterre; que les autres les alloient suivre; & que j'étois persuadé, que M. de Montmouth vouloit hasarder d'y aller lui-même.

Je fus informé aussi en grand secret, que le Prince d'Orange cherchoit avec empressement à gagner l'amitié de Mylord Rochester, & qu'il faisoit toutes les avances pour cela.

Le Prince de Waldeck a donné au plus séditieux de tous les Officiers Anglois, que le Roi d'Angleterre à fait casser, des Lettres de Recommandation, adressées au Prince de Bade, & aux Officiers Généraux de l'Armée de l'Empereur.

J'ai trouvé moyen ces jours-ci de parler à quelques-uns des principaux de l'Etat: je leur ai fait comprendre, que la Réunion entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange, n'étoit, ni ne pouvoit être sincere; & qu'en tous cas ils devoient s'assurer que Vôtre Majesté demeureroit toujours dans les mêmes sentimens où elle est à leur égard. à quoi j'ai ajouté, que je leur déclarois une fois pour toutes, que l'intention de Votre Majesté étoit de conserver le repos dans leur voisinage, & de faire fleurir leur Commerce; de maintenir leur Etat & leur Liberté; que le Prince d'Orange & les Autrichiens ne manquoient pas de gens pour faire courir de faux bruits; que s'ils s'y laissoient surprendre, ils s'en imputassent la faute, puisque je leur déclarois de la part de Votre Majesté, que toutes les fois qu'ils auroient quelque appréhensions, ils n'auroient qu'à me la communiquer, & que Votre Majesté détruiroit tellement ces fausses impressions, qu'ils ne leur resteroit aucun lieu de douter, & qu'ils auroient le plaisir de pouvoir vivre dans une entiere sureté, tant que leur conduite répondra à la bien-veillance que Votre Majesté à pour eux. 29 Avril 1685.

On ne doute pas, que le Prince de Nassau ne fasse tous ses efforts pour porter les Etats de Frise à continuer l'Etat de Guerre; on dit même, que ses Amis ont déja fait changer quelques particuliers

de ce Gouvernement: ainsi, quelque espérance que Messieurs d'Amsterdam ayent eu depuis quelques jours, que cette Province conclurroit à une Réforme, je ne puis en rien dire bien certain à Votre Majesté, jusqu'à ce qu'elle soit une fois décidée dans les Etats de Frise.

VAN-BUNING a si fort fatigué les Bourgemestres-Régens d'Amsterdam, des Propositions qu'il leur a faites continuellement depuis plus d'un mois, de faire une Alliance avec l'Angleterre, qu'ils n'ont pû s'empêcher de lui en témoigner leur mécontentement, & de lui déclarer qu'il leur seroit plaisir de ne les pas pousser davantage sur une Affaire qu'ils ne croyent pas être de l'intérêt de leur République. Van Buning ne se rebutera pas pour cela; & je ne doute pas, que dans quelque tems il ne recommence ses Pratiques. Il leur a témoigné depuis quelques jours, qu'il vouloit se retirer du Gouvernement: il attendoit sans doute, qu'on le prieroit d'y vouloir demeurer; mais, on n'a garde de le faire, car on voudroit qu'il en fût déja dehors.

JE ne sai, Sire, si le Prince d'Orange ne se servira point de l'Ordre, que Votre Majesté m'a donné, de faire savoir aux Etats-Généraux le Sujet de l'Audience que M. le Marquis de Feuquieres doit demander au Roi d'Espagne, pour tâcher d'obtenir la Continuation de l'Etat de Guerre au moins pour un mois ou deux. Cependant, Sire, je ne vois pas, qu'on en puisse tirer la moindre conséquence. Il me paroit tout au contraire, que, de la maniere que Votre Majesté s'explique, les Etats-Généraux doivent s'assurer d'une parfaite tranquillité dans les Pays-Bas, & que ceci leur doit être une nouvelle Certitude des sinceres Intentions de Votre Majesté pour le repos de leur voisinage. J'ai pris même les Précautions, que j'ai cru nécessaires, pour prevenir là-dessus les bien-intentionnés; car j'en ai donné part au Bourguemestre Witzen, qui l'a mandé à Messieurs d'Amsterdam.

ſterdam. Il m'a paru très-perſuadé du deſir ſincere qu'à Votre Majeſté de conſerver la Paix dans l'Europe, ou du moins (ſi cela ne ſe peut) de la maintenir dans les Pays-Bas. Je ne ne doute pas que la premiere impreſſion, qui en aura été donnée ce matin à Meſſieurs d'Amſterdam, ne faſſe un fort bon effet.

J'AI donné la même Communication cette après dinée aux Etats-Généraux, qui ſont venus chez moi. Ils n'ont pas manqué de me demander, à leur Ordinaire, de leur donner par écrit ce que je leur avois dit: j'aurois pu m'en défendre, ſi je l'avois voulu abſolument, en leur témoignant, que ce n'étoit point une Affaire ſur laquelle je demandois qu'ils délibéraſſent; qu'il me ſuffiſoit de leur faire ſavoir les ſentimens de Votre Majeſté, & ſes bonnes diſpoſitions; mais, il m'a paru qu'il étoit plus avantageux de le leur donner par écrit, parce que l'on connoît aiſément, par toutes les précautions que prend Votre Majeſté, la ſincérité de ſes intentions; au lieu que le Penſionnaire Fagel pourroit donner toute une autre face à cette Affaire, & l'expoſer de telle ſorte dans les Provinces, qu'il en tireroit avantage.

LE Roi me manda, qu'il étoit ſatisfait de la Réponſe du Roi d'Eſpagne, ſur l'Electeur de Baviere. Lettre du Roi, du 24 Avril 1685. 3 Mai 1686.

LE Penſionnaire Fagel avoit déja fait connoître, qu'il cherchoit à tirer de grands avantages de cette Affaire; juſques-là qu'il avoit réſolu d'en faire un Point de Convocation pour les Etats de Hollande, & les faire aſſembler inceſſamment, afin que le mouvement, que cela donneroit dans la Province de Hollande, fît croire au Peuple, que cette Affaire étoit de grande conſéquence, & fît même impreſſion ſur l'eſprit de quelques-uns des Régens des Villes, qui ne ſont pas tous également éclairés.

SKELTON m'apprit, qu'on n'avoit pas jugé à propos qu'il allât témoigner aux Bourguemeſtres d'Amſterdam, qu'ils feroient plaiſir au Roi d'Angleterre de ne ſe plus oppoſer au Prince d'Oran-

ge; mais, qu'il avoit ordre de les aſſurer, qu'il y avoit une parfaite Intelligence, & un étroite Union, entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange.

J'ENVOYAI au Roi deux Lettres des Ambaſſadeurs de Hollande en Angleterre, qui faiſoient bien voir le contraire de ce que le Sieur Skelton m'avoit aſſuré, que le Roi d'Angleterre ne vouloit rien demander au Prince d'Orange, ni faire rien non plus en ſa faveur, qu'après que le Parlement d'Angleterre ſeroit ſéparé; puiſque ces Lettres marquoient, que le Roi d'Angleterre avoit déjà donné plein pouvoir à des Commiſſaires, pour travailler à un Traité d'Alliance avec les Etats-Généraux, & qu'il avoit donné ordre, à ſon Envoyé extraordinaire en France, de faire des inſtances ſi preſſantes en faveur dudit Prince, qu'ils ne doutoient pas que Sa Majeſté Très-Chrétienne ne fût obligée de le rétablir dans la Souveraineté d'Orange.

COMME il étoit de mon Devoir d'informer Sa Majeſté de l'Etat du Pays, & que je le pouvois faire plus commodément par le retour du Courier que je renvoyois, je lui mandai, que ſi le Roi d'Angleterre preſſoit les Etats-Généraux de faire une Alliance, je ne pourrois me ſervir des mêmes Menaces que j'avois employées autrefois pour l'empécher. Les Etats avoient crû alors, qu'ils s'attireroient infailliblement la Guerre, s'ils concluoient un Traité de Ligue avec l'Angleterre; qu'à cette heure ils n'apprehendoient pas la Guerre, & même qu'il ne craignoient pas, quoique je puſſe dire, qu'elle s'en enſuivit pour cela, & que je ne ferois que commettre Sa Majeſté, ſi je tenois une pareille conduite.

QUE je croyois bien, que Meſſieurs d'Amſterdam s'oppoſeroient fortement à une Alliance avec l'Angleterre, & qu'autant qu'on pouvoit juger de l'avenir dans une République, le Prince d'Orange ne les y feroit pas conſentir: mais, qu'il étoit à craindre qu'il ne la fît conclurre à la pluralité

des voix, si les Provinces de Frise & de Groningue entroient dans ses sentimens ; que celle de Groningue ne le feroit pas ; mais qu'on ne pouvoit répondre que le Sieur Picard, Pensionnaire des Ommelandes, ne les rebroüillât de nouveau avec la Ville, & ne rendît caduque la voix de cette Province : que pour ce qui étoit de celle de Frise, je n'en pouvois rien dire de certain, ceux qui en avoient la Régence ne s'accordant que pour chasser le Ministre Vandervaye, & pour refuser de consentir à l'accord fait entre le Prince d'Orange & le Prince de Nassau : qu'ils étoient fort divisés sur tout le reste depuis cet accommodement. Que d'ailleurs le motif de la Religion, dont le Prince d'Orange se servoit auprès d'eux, avoit fait quelque effet dans cette Province-là ; & que comme on croyoit en Hollande que le principal sujet de l'envoi du Sieur Fucks regardoit la Religion, j'appréhendois beaucoup son arrivée.

Que je tâcherois d'être encore plus particuliérement informé des sentimens de Messieurs d'Amsterdam sur la présente conjoncture, & de savoir ce qu'on pouvoit attendre d'eux ; mais que je ne le pouvois de quelques jours. Qu'il ne m'étoit pas si aisé d'avoir une correspondance réglée avec eux, parce que Van-Buning s'y opposoit, & que Heude, qui avoit le plus de crédit dans cette Ville-là, étoit d'une timidité extraordinaire : de sorte qu'il n'auroit osé hasarder d'avoir aucun Commerce, & j'étois obligé de me servir de beaucoup de détours pour entretenir une correspondance.

Qu'il m'étoit assez aisé de faire savoir à Mrs. d'Amsterdam les intentions de Sa Majesté : & ce n'étoit pas peu d'avoir fait consentir le Sieur Heude à cela ; que je pouvois aussi apprendre, quoiqu'avec peine, leurs sentimens ; mais que c'étoit par ceux d'entr'eux, qui étoient les plus zélés pour la Liberté du Pays, & les mieux intentionnés ; que je n'avois encore pû parvenir à en être in-

formé de la part de la République, & en son nom, comme ils avoient fait lors de la levée de seize mille hommes, & du tems de la Négociation de la Treve. Van-Buning s'étoit alors rangé à l'avis de toute sa Ville; ainsi, étant tous d'accord, ils ôserent communiquer avec moi: c'est le seul bien que fît Van-Buning, quoique ceux qui n'étoient pas bien informés lui en attribuassent davantage, & beaucoup plus qu'il n'en méritoit; car, même à peine fut-il engagé dans ces Affaires, qu'il s'en repentit.

LORSQUE le Sieur Damerongue alla à Amsterdam, ce fut dans le dessein de raccommoder Van-Buning avec le Prince d'Orange: il étoit Ami intime de ce Bourguemestre, & n'étoient ni l'un ni l'autre Amis du Pensionnaire Fagel. Le Sieur Damerongue trouva Van-Buning entierement disposé à rechercher, par toutes sortes de voies, les bonnes-graces du Prince d'Orange. Van-Buning lui déclara que son sentiment étoit que les Etats devoient s'unir étroitement à l'Angleterre, ensorte qu'ils n'eussent que le même intérêt. Qu'il falloit, quand cela seroit fait, renouër avec les autres Princes les dernieres Alliances qu'ils avoient contractées par les Traités d'Association; & qu'il promettoit au Prince d'Orange que s'il vouloit quelque chose de plus, il entreroit dans tous ses desseins, & seroit dorénavant attaché à ses intérêts.

DAMERONGUE convint, qu'il lui manderoit fidelement ce que le Prince d'Orange répondroit à ces avances, & vint à la Haye en rendre compte à ce Prince: mais quoiqu'il le pressât extrémement, & qu'il lui remontrât fortement ses intérêts, le Prin- d'Orange ne voulut point écouter aucune Proposition d'accommodement à l'égard de Van-Buning; & ne fit d'autre Réponse, si-non qu'il étoit un faquin, & qu'il ne vouloit jamais avoir Affaire à lui. Damerongue ne jugea pas-à-propos de rendre cette Réponse; de sorte que Van-Buning s'impatienta, & envoya Hemskerk, son neveu, pour demander au

Sieur Damerongue ce que le Pr. d'Orange lui avoit dit : alors, Damerongue l'apprit au Sieur Hemskerk.

Le Prince d'Orange ne se montra pas en cela fort politique; car, s'il avoit eu Van-Buning dans ses intérêts, quoiqu'il ne pût pas pour cela engager les Bourguemestres d'Amsterdam à entrer dans ses sentimens, il les auroit embarrassés, du moins il les auroit fatigués par tous les Raisonnemens de Van-Buning, qui peut-être en auroit persuadé quelqu'un, & auroit mis par ce moyen la Ville d'Amsterdam hors d'état de se soutenir, que très-difficilement, contre le Prince d'Orange.

Je mandai au Roi, que le Duc de Montmouth, 10 Mai
le Comte d'Argile, Mylord Gray, & les Anglois 1685.
de leur Parti, avoient fretté trois Bâtimens à Amsterdam; que Mylord Gray s'étoit déjà embarqué dans l'un des trois, pour aborder en quelque endroit des Côtes d'Angleterre. Que le Comte d'Argile devoit incessamment s'embarquer dans le second, qui étoit de dix-huit pièces de canons, pour aller dans quelque Isle, sur les Côtes d'Ecosse. Le troisième devoit aussi aborder en Angleterre, par un autre endroit; qu'ils portoient beaucoup d'armes en Angleterre; qu'ils avoient fait faire quantité de casaques d'un rouge couleur de pourpre, & qu'ils prétendoient faire un Soulevement en trois lieux différents, c'est-à-dire en Ecosse, & en deux endroits d'Angleterre. Qu'ils étoient persuadés, que, quoiqu'ils fussent en petit nombre au commencement, bien des gens se joindroient à eux, & que cette Affaire devoit éclater dans le dernier de Mai.

Le Sieur Skelton envoya un homme à Amsterdam, pour les avertir que M. de Montmouth avoit au Texel deux Bâtimens chargés d'armes, qu'il vouloit faire porter en Angleterre, pour exciter des Soulevemens contre le Roi de la Grande-Bretagne; qu'il les en avertissoit, afin qu'ils y donnassent ordre, puisque tout étoit encore dans

leur Port, & qu'ils étoient Maîtres de l'empécher. Messieurs d'Amsterdam répondirent à cet homme, qu'ils n'avoient aucun Pouvoir hors de leur Jurisdiction; qu'elle ne s'étendoit pas jusqu'au Texel, & que cela dépendoit des Etats-Generaux, à qui M. Skelton devoit s'adresser. Il reçut le huitième Mai au soir cette réponse, & alla en même-tems trouver le Président des Etats-Généraux, lui demanda un Ordre pour faire arréter ces Bâtimens: le Président des Etats-Généraux lui témoigna, qu'il n'avoit pas ce Pouvoir de son chef, mais qu'il en feroit le rapport le lendemain à l'Assemblée des Etats-Généraux, si le Sieur Skelton vouloit lui en donner un Mémoire. Il ne le voulut pas faire, & se tint fort offensé de ce Refus.

MESSIEURS d'Amsterdam, & le Président des Etats, lui avoient dit vrai dans leurs Réponses; mais, c'étoit à prendre les choses à la dernière rigueur; car, il est constant, que s'ils avoient voulu effectivement obliger le Roi d'Angleterre, il auroit suffi, pour y mettre ordre, qu'ils en eussent été informés, sans même que M. Skelton les en eut averti, & encore moins sans qu'il eut été obligé de leur en donner un Mémoire.

UN des principaux Motifs de l'envoi du Sieur Fucks en Hollande, étoit pour unir l'Electeur de Brandebourg avec le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux.

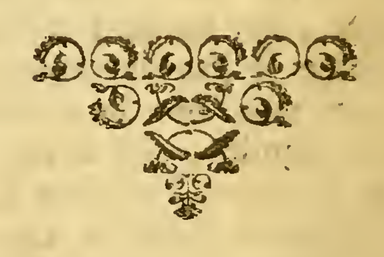
LE prétexte du voyage du Sieur Fucks étoit pour demander la Satisfaction aux Etats sur le Mémoire que M. l'Electeur de Brandebourg avoit donné au Sieur Damerongue à son départ de Berlin. Il contenoit trois Chefs: le premier regardoit les arrérages des subsides dont M. l'Electeur de Brandebourg demandoit d'être payé, ainsi que l'avoient été les Evêques d'Osnabruck & de Munster, jusqu'au jour que les Etats avoient fait la Paix avec Sa Majesté, & que les Etats ne prétendoient payer que jusqu'à la fin de 1676. Le second con-

fistoit dans le Dédommagement, que les Etats devoient à l'Electeur de Brandebourg, en vertu de leur Traité, des pertes que le Duché de Cleves avoit souffertes pendant la derniere Guerre. Le troisième regardoit aussi le Dédommagement que prétendoit M. l'Electeur de Brandebourg, pour les Etats de la Poméranie, qu'il avoit éte obligé de restituer à la Suede.

Le Sieur Silverkroon, autrefois Résident de Suede en Hollande, & qui, depuis trois ans, a presque toujours été en Suede, ou dans le Duché de Breme, est de retour ici depuis trois ou quatre jours. Il m'est venu voir aussi-tôt après son arrivée; & dès la premiere visite qu'il m'a rendue, il s'est expliqué à moi du dessein qu'a le Sieur Oliverkrans, qui a été Ambassadeur à Nimegue. Il a commencé par me demander, si je croyois que Votre Majesté n'eut point désagréable que le Sieur Oliverkrans, qui étoit allé à Rome trouver la Reine Christine, repassât par la France, & si je pouvois disposer les choses afin qu'il y fût agréablement reçû. Je lui témoignai, que je n'avois pas besoin de prendre beaucoup de mesures pour le faire recevoir avec toute l'estime qu'on devoit à une personne de son mérite: que M. le Marquis de Croissy l'avoit bien connu, & qu'il l'avoit toujours estimé & consideré. J'ajoutai à cela beaucoup de choses obligeantes pour le Sieur Oliverkrans, qui en effet étoit très-bien intentionné, comme je l'avois reconnu par les discours, & encore plus par la conduite du Sieur Cantenstern, son gendre, qui avoit été Résident quelque tems à la Haye. Le Sieur Silverkroon me témoigna une extrême joie de ce que je lui disois au sujet du Sieur Oliverkrans; &, autant que j'en puisse juger, il vouloit avoir cette assurance avant que de s'expliquer à moi, comme il fit incontinent après; car, il me dit qu'on avoit donné beaucoup d'Impressions au Roi son Maître, qui

ſans doute étoient très-fauſſes ; que M. Oliverkrans étoit bien aiſe de s'en éclaircir ; qu'il ſouhaitoit fort auſſi de voir quelles pouvoient être les Diſpoſitions de Sa Majeſté pour le Roi de Suede. Que le Sieur Oliverkrans étoit peut-être le plus habile homme qui fût en Suede ; qu'il avoit pris une Affection pour la France, qui n'étoit pas imaginable. Qu'il connoiſſoit la néceſſité indiſpenſable où étoit la Suede, d'être unie à la France. Qu'il n'avoit aucun ordre de rien propoſer ; que peut-être même ne feroit-il pas en état de profiter incontinent après ſon retour en Suede, des éclairciſſemens qu'il avoit pris en France ; mais que ce qui ne ſe faiſoit pas en un mois ſe faiſoit en deux ; qu'en un mot, il avoit pouvoir de me dire, mais dans le dernier ſecret, & pour Sa Majeſté ſeulement, que c'étoit de l'aveu & du conſentement du Roi de Suede, que le Sieur Oliverkrans devoit paſſer en France, & avoir l'honneur de faire la Révérence à Sa Majeſté, ſi Elle lui en donnoit la Permiſſion. Il ne ſouhaitoit pas que le Sieur Lillieroot eut connoiſſance que le Roi de Suede avoit approuvé ou ſû ce Voyage.

Fin du Tome Quatrième.



Cleaned & Oiled

October 1956

